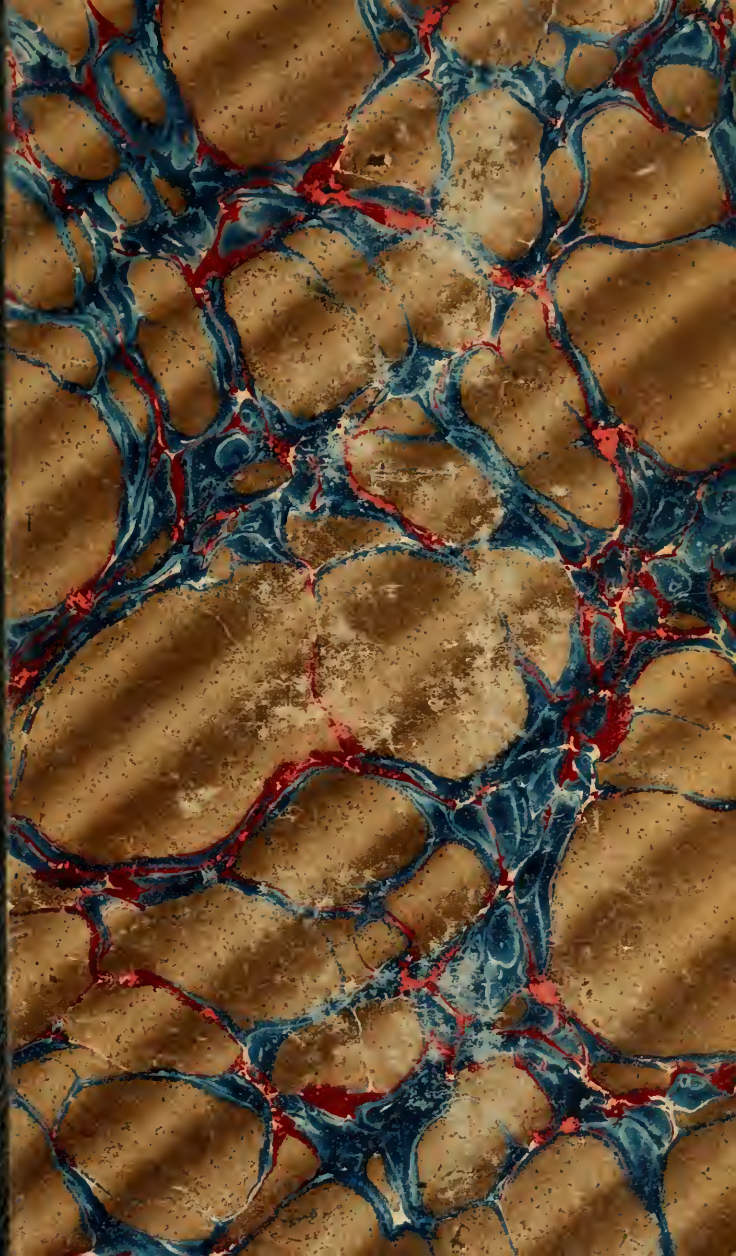

REVUE DE PHILOLOGIE

FRANÇAISE ET PROVENÇALE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deusième*, *trotsième*, *sisième*, *disieme*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3 — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiès*, *il s'assiet*; *je cous*, *il cout*; *je prens*, *il prent*; *je perds*, *il pert*; *je concains*, *il conraint*; *je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *calu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré, et de même, quand un participe est suivi d'un infinitif sans préposition, ne pas s'inquiéter si le pronom qui précède est sujet logique ou régime de l'infinitif.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieus. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aus fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aus directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*..... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare. »

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE DE L. MARCEAU.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET PROVENÇALE

(Ancienne REVUE DES PATOIS)

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE DES LANGUES, DIALECTES ET PATOIS DE FRANCE

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

Tome IX. — 1895

38197
20/10/96.

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(Tous droits réservés)

PC
2701
T46
t.9

LA CONJUGAISON MORTE

(*Suite*) [1]

Une fois le radical déterminé, on obtient toutes les formes de la conjugaison autres que celle de l'infinitif, en ajoutant à ce radical les flexions indiquées dans les paradigmes, sous les réserves suivantes :

PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF

Si l'on met à part les verbes *avoir* et *être*, dont nous ne nous occuperons pas ici, on peut dire que le participe présent est régulier dans tous les verbes, sauf dans *savoir* qui prent à ce temps (et au subjonctif présent) un radical tout particulier : *sach*. Il faut noter cependant les formes archaïques *échéant* (de *échoir*) et *séant* (de *seoir*).

PARTICIPE PASSÉ

VERBES EN IR

Les verbes *couvrir*, *ouvrir*, *souffrir* et *offrir*, c'est-à-dire les verbes dont le radical se termine par une *r* précédée d'une autre consonne, ont une forme spéciale de participe passé: *couvert*, *ouvert*, *souffert*, *offert*.

Acquérir, *conquérir*, *enquérir*, *requérir* ont le participe passé en *quis*, *mourir* fait *mort*.

Tous les autres verbes en *ir* ajoutant *i* au radical [2], à l'exception de *vêtir*, *venir*, *tenir* et leurs composés, qui ont le participe en *u* comme *courir*. Ex. : *part-i*, *sort-i*, *serv-i*, *bouill-i*, *etc*.

1. Voyez tome VIII, p. 296.
2. Dans *fuir*, cet *i* se substitue à l'*y* final du radical principal *fuy*.

VERBES EN OIR

Les verbes en *oir* ont en général la flexion *u* comme *courir*, mais cette flexion, sauf dans *valu*, *voulu*, *fallu*, se substitue à la partie finale du radical, dont il ne reste que la ou les consonnes initiales (et les préfixes) :

*m*ouvoir,	participe passé	*mu*.
*rec*evoir,	—	*reçu*.
*d*evoir,	—	*dû*[1].
*pl*euvoir,	—	*plu*.
*v*oir,	—	*vu*.
*s*avoir,	—	*su*.
*éch*oir.	—	*échu*.
*déch*oir,	—	*déchu*.

Toutefois, *seoir* et ses composés font *sis* au participe passé.

VERBES EN RE

Les verbes en *re* dont le radical s'obtient par la suppression pure et simple de la flexion de l'infinitif, ajoutent *u* au radical, comme *courir* : rend-*u*, tord-*u*, mord-*u*, perd-*u*, batt-*u*, vainc-*u*, tond-*u*, répand-*u*, etc. Voyez ci-dessus la liste de ces verbes. Toutefois, *vivre* a au participe passé un radical spécial, *vécu*; la flexion se confont avec l'*u* final du radical dans les participes de *conclure* et d'*exclure*, *mettre* fait *mis*, *rire : ri*, et *suivre : suivi*.

Presque tous les verbes en *re* dont le radical se détermine à l'aide de règles particulières offrent aussi des particularités pour la formation du participe passé; nous reprendrons ces verbes dans le même ordre que plus haut :

1° Les verbes terminés par *crire* ont le participe passé en *crit : écrit, souscrit, décrit*, etc.

2° Les autres verbes en *ire* ou en *uire* ont aussi le

1. L'accent circonflexe a été placé sur *dû* pour différencier ce participe de l'article contracté.

participe passé terminé par *it* : *dit*, *confit*, *conduit*, *déduit*, *instruit*, *cuit*, etc. Toutefois, *luire*, *nuire* et *suffire* ont le participe en *i* sans *t*, et *lire* et ses composés forment leur participe passé comme la plupart des verbes en *oir* (voy. ci-dessus) : L*ire*, radical L*is*, participe L*u*.

3° *Taire* et *plaire* forment leur participe passé comme *lire* : *tu*, *plu*. *Éclore* fait *éclos*, et *faire* : *fait*.

4° Les verbes en *aître* et *oître* ont le participe passé en *u* substitué à une partie du radical, à l'exception de « naître » qui fait « né » : *paru*, *connu*, *repu*, *accru*.

5° Les verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre* ont le participe en *aint*, *eint*, *oint* : *craint*, *atteint*, *peint*, *rejoint*, etc.

6° *Moudre* et *coudre* ajoutent très régulièrement *u* à leur radical : *moul-u*, *cous-u*. — *Résoudre* substitue *u* au *v* final de son radical : *résolu*. — *Absoudre* et *dissoudre* font *absous* et *dissous*.

Quant aux quelques verbes en *re* qui ont un double radical, *boire* et *croire* forment leur participe passé comme les verbes en *oir* : *bu*, *cru* ; — *traire* et ses composés ont le participe en *t* comme *faire* : *distrait*, *soustrait* ; — enfin *prendre* fait *pris*.

INDICATIF PRÉSENT

La place de l'accent tonique varie dans les différentes personnes de l'indicatif présent : il est sur le radical au singulier et à la troisième personne du pluriel, il est sur la flexion aux deux premières personnes du pluriel.

Les verbes à double radical doivent donc prendre leur radical tonique au singulier et à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. Il peut subir, comme le radical unique, certaines modifications au singulier ; mais on le trouve sous sa forme complète à la troisième du pluriel.

Nous avons déterminé plus haut le radical principal des verbes à double radical. Le radical tonique n'en diffère ordinairement que par les voyelles ; il substitue

ié à *e* (ou à *é*) dans les verbes en *ir*, *oi* à *e* dans les verbes en *oir*, *eu* à *ou* dans tous les verbes :

Verbe	Radical principal	Radical tonique
Tenir	ten	tien[1].
Venir	ven	vien[2].
Requérir	requér	requiér.
Devoir	dev	doiv.
Recevoir	recev	reçoiv.
Émouvoir	émouv	émeuv.
Pouvoir	pouv	peuv.
Vouloir	voul	veul.
Mourir	mour	meur.

On rencontre des alternances semblables dans les substantifs et les adjectifs. Ainsi les mots *cœur* et *courage* ont le même radical, avec sa forme tonique dans *cœur* et sa forme atone dans *courage*. Comparez encore *chien* et *chenet*, *poil* et *pelu*, etc.

Le radical tonique de *croire*, *traire*, *fuir*, *échoir* (et de leurs composés) diffère du radical principal par la substitution de *i* à l'*y* final :

Croire	croy	croi.
Traire	tray	trai.
Fuir	fuy	fui.

Le radical tonique de *boire* est *boiv* (radical principal *buv*), celui de *prendre* est *prenn* par *è* ouvert (nasalisé au singulier de l'indicatif présent : *pren*) au lieu de *pren* par *e* muet.

Enfin le radical tonique de *asseoir* étant facultativement *assey* ou *assoy*, le radical tonique est *assié* ou *assoi* (il *s'assied* ou il *s'assoit*). Le verbe de la même famille *surseoir* n'a qu'une forme pour chaque radical : *sursoy* et *sursoi*. Il en est de même pour le simple *seoir*, mais celui-ci n'a pas les formes en *oy* et *oi*, mais celles en *ey* et *ie* : *sey*, *sié*.

1. *Tienn* devant les voyelles.
2. *Vienn* devant les voyelles.

Le radical des verbes peut subir certaines modifications devant les terminaisons *s* et *t* du singulier de l'indicatif présent.

I. — Si le radical se termine par une *l* (ou deus), cette consonne se change en un *u* (qui peut d'ailleurs se confondre avec la voyelle qui précède quand cette voyelle est aussi un *u*) ; et alors on substitue un *x* à la flexion *s*, mais pas toujours[1] :

	Radical unique ou Radical tonique	Au singulier de l'indicatif présent
Valoir	val	vau.
Falloir	fall	fau.
Vouloir	veul	veu.
Bouillir	bouill	bou.

Les consonnes *lv* qui terminent les radicaux *absolv*, *résolv*, *dissolv*, se réduisent aussi à *u* : « il *absou*t ».

Quand l'*l* finale du radical est mouillée, elle peut disparaître au singulier de l'indicatif présent comme dans *bouillir*, ou se maintenir comme dans *cueillir*, *assaillir*, *tressaillir*, mais, quand elle se maintient, il faut qu'elle s'appuie sur un *e* muet : de là « je cueill*e*, j'assaill*e*, je tressaill*e* ».

Les verbes dont le radical se termine par une *r* précédée d'une autre consonne ont aussi besoin, aus mêmes personnes, d'un *e* muet final :

	Radical	Indicatif présent
Ouvrir	ouvr	j'ouvr-e.
Couvrir	couvr	je couvr-e.
Souffrir.	souffr	je souffr-e.
Offrir	offr	j'offr-e.

Dès lors ces verbes ont, au singulier de l'indicatif présent, les flexions de la conjugaison en *er*.

1. On écrit « je vau*x*, je veu*x*, je peu*x* », mais « je meu*s*, je bou*s*, j'absou*s*, je résou*s*, je dissou*s*. »

II. — La consonne finale du radical, quand elle n'est ni une liquide (*l*, *r*) ni une *n*, disparait devant les flexions du singulier de l'indicatif présent, et l'*n* mouillée pert sa mouillure :

	Radical unique ou radical tonique	Au singulier de l'indicatif présent
Suivre	sui*v*	je sui-s.
Vivre	vi*v*	je vi-s.
Boire	boi*v*	je boi-s
Ecrire	écri*v*	j'écri-s.
Lire	li*s*	il li-t.
Dire	di*s*	il di-t.
Conduire	conduis	il condui-t.
Instruire	instruis	il instrui-t.
Luire	lui*s*	il lui-t.
Cuire	cui*s*	il cui-t.
Eclore	éclo*s*	il éclo-t.
Faire	fai*s*	il fai-t
Plaire	plai*s*	il plaî-t.
Taire	tai*s*	il tai-t.
Connaitre	connais*s*	il connaît[1].
Partir	par*t*	je par-s.
Sortir	sor*t*	je sor-s.
Sentir	sen*t*	je sen-s.
Mentir	men*t*	je men-s.
Dormir	dor*m*	je dor-s
Servir	ser*v*	je ser-s.
Pleuvoir	pleu*v*	il pleut.
Pouvoir	peu*v*	il peu-t.
Mouvoir	meu*v*	je meu-s.
Devoir	doi*v*	je doi-s.
Recevoir	reçoi*v*	je reçoi-s.

1. L'Académie met un accent circonflexe sur l'*i* de *plaît* et de la finale *aît*, *oît* des verbes en *aître* et en *oître*, mais elle n'en met pas sur l'*i* de « il fait » ni de « il tait. » Elle met aussi l'accent sur l'*i* des deus premières personnes de *croître* et de ses composés.

Toutefois l'Académie, depuis le siècle dernier, a rétabli dans l'orthographe, pour un verbe en *ir* (*vêtir*), et un grand nombre de verbes en *re*, la consonne finale non prononcée du radical. C'est ainsi qu'on écrit aujourd'hui par *ds* les premières personnes de l'indicatif présent des verbes dont l'infinitif se termine par *andre*, *endre*, *oudre*, *rdre*, par *ts* « je ou tu mets, bats, vêts » et leurs composés, par *cs* « je ou tu vaincs », par *ps* « je ou tu romps. »

Et dans tous ces verbes sauf *rompre* on a supprimé la flexion *t* caractéristique de la 3e personne du singulier, pour ne laisser que la consonne finale du radical : *il perd*, *il convainc*, au lieu des anciennes formes plus correctes « il pert, il convaint » Dans « il rompt » on a maintenu le *t* de flexion, mais en rétablissant la consonne finale du radical.

Racine et Mme de Sevigné écrivent « je pretens, je répons », etc., et Bossuet : « il corront. »

Dans les verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre* et en *oudre*, le *d* ne fait pas en réalité partie du radical et ne se trouve qu'à l'infinitif et aus temps qui en dérivent. On a cependant fait entrer ce *d* dans l'orthographe de l'indicatif présent des verbes *coudre* et *moudre*, mais non d'*absoudre*, *résoudre*, *dissoudre*, *peindre*, *craindre*, etc. De là : « je cou*ds*, il cou*d*; je mou*ds*, il mou*d* » à côté de « j'absous, il absout; je résous, il résout; je crains, il craint, etc ».

Dans l'un des deus radicaus toniques de *seoir* et de ses composés on fait réapparaître le *d* du radical latin : *tu t'assieds*, *il s'assied*, mais *tu t'assois*, *il s'assoit*.

Irrégularités. — « Savoir » a un radical particulier, *sai*, pour le *singulier* de l'indicatif présent.

A côté de « je peux », le verbe *pouvoir* a une seconde forme pour la 1re personne : « je puis ».

La seconde personne du pluriel de l'indicatif présent est « faites, dites, redites » pour les verbes *faire*, *dire*, *redire*. Mais les autres composés de *dire* (contredire, dédire, interdire, médire, prédire) ajoutent *ez* au radical *dis* : vous *prédisez*.

« Faire » est en outre irrégulier à la 3e personne du pluriel : ils *font*.

Asseoir ayant deus radicaus toniques *assoi* et *assié*, on devrait pouvoir dire à la 3e personne du pluriel « ils s'assoient » ou « ils s'assiéent ». La seconde forme n'est pas usitée, elle est remplacée par « ils s'asseyent », refait sur l'un des deus radicaus ordinaires (*assey* et *assoy*.)

PASSÉ SIMPLE

Un grand nombre de verbes qui ont le participe passé en *u* ont le passé simple en *us*, comme *courir*, et la flexion du passé simple s'ajoute au radical ou se substitue à la partie finale de ce radical, dans les mêmes cas que la flexion du participe passé :

	Participe passé	Passé simple
Vouloir	voulu.	je voulus.
Pouvoir	pu	je pus.
Recevoir	reçu	je reçus.
Devoir	dû	je dus.
Pleuvoir	plu	il plut.
Savoir	su	je sus.
Echoir	échu	il échut.
Vivre	vécu	je vécus.
Conclure	conclu	je conclus.
Résoudre.	résolu	je résolus.
Moudre	moulu	je moulus.
Boire	bu	je bus.
Croire	cru	je crus.
Lire	lu	je lus.
Taire	tu	je me tus.
Plaire	plu	je plus.
Connaître	connu	je connus.
Paraître	paru	je parus.
Accroître	accru	j'accrus.
Etc.		

Toutefois :

1° A l'exception de *conclure*, *exclure* et *vivre* qui ont *u*

au passé simple comme au participe passé, tous les verbes en *re* dont le radical s'obtient par la suppression pure et simple de la flexion de l'infinitif, et qui ont le participe passé en *u*, prennent *is* au passé simple :

Répandre : je répand*is*
Défendre : je défend*is*
Répondre : je répond*is*
Perdre : je perd*is*

Et de même pour tous les verbes en *andre*, *endre*, *ondre*, *rdre*, excepté « prendre ».

Battre : je batt*is*
Vaincre : je vainqu*is*
Rompre : je romp*is*

2° *Voir*, *venir* et *tenir*, bien qu'ayant le participe passé en *u*, font au passé de l'indicatif « je vis, je vins, je tins ». L'un des composés de *voir* a cependant le passé simple en *us* : « je pourvus. »

Vêtir et *coudre* ont le participe en *u* et le passé simple en *is*. En revanche, *mourir*, dont le participe est irrégulier, a le passé en *us* : « il mourut. »

A l'exception de *mourir*, et du défectif *éclore*, tous les verbes qui n'ont pas le participe passé en *u* ont le passé simple en *is*, et notamment tous les verbes en *ir*, sauf *mourir*, *courir*, *tenir* et *venir*.

La flexion *is* s'ajoute au radical dans la grande majorité des cas, et notamment dans les verbes en *ir* sauf dans la famille du verbe « quérir ».

	Radical	Passé simple
Couvrir	couvr	je couvr-is.
Offrir	offr	j'offr-is.
Partir	part	je part-is.
Sentir	sent	je sent-is.
Cueillir	cueill	je cueill-is.
Etc.		

	Radical	Passé simple
Ecrire	écriv	j'écriv-is.
Décrire	décriv	je décriv-is.
Conduire	conduis	je conduis-is.
Instruire	instruis	j'instruis-is.
Nuire	nuis	je nuis-is.
Suivre	suiv	je suiv-is.
Craindre	craign	je craign-is.
Peindre	peign	je peign-is.
Joindre	joign	je joign-is.
Etc.		

La flexion *is* se substitue à la partie finale du radical :

1° Dans les verbes en *ire* autres que *lire* (qui fait je *lus*) et autres que les verbes en *crire* et en *uire* (qui ajoutent *is* au radical) :

	Radical	Passé simple
Dire	*d*is	je *d*is.
Confire	*conf*is	je *conf*is.
Suffire	*suff*is	je *suff*is.
Rire	*r*i	je *r*is.

2° Dans *mettre*, *prendre*, *faire*, qui font : « je mis, je pris, je fis. »

3° Dans les composés de *seoir* : « je m'assis » Ajoutez *voir* déjà indiqué. Ce sont les seuls verbes en *oir* qui n'aient pas le passé de l'indicatif en *us*.

4° Dans les composés de *quérir* : « j'acquis, » et dans *fuir* : « il s'enfuit. »

Cas particuliers. — *Naître* a au passé simple un radical spécial : « je naqu-is. »

FUTUR ET CONDITIONNEL

Le futur et le conditionnel sont formés de l'infinitif, auquel s'ajoutent les flexions *ai*, *as*, etc., et *ais*, *ait*, etc., empruntées à l'indicatif présent et à l'imparfait du verbe « avoir ». Mais en principe, les verbes en *ir* et en *oir* perdent à ces temps les voyelles *i* et *oi* de l'infinitif :

Cour(i)r : cour*rai*	dev(oi)r : dev*rai*.
Mour(i)r : mour*rai*	recev(oi)r : recev*rai*.
Plaire : plair*ai*	connaître : connaît*rai*.
Dire : dir*ai*	écrire : écrir*ai*.
Coudre : coud*rai*	traduire : traduir*ai*.
Moudre : moud*rai*	craindre : craind*rai*.
Boire : boir*ai*	prendre : prend*rai*.

La plupart des verbes en *ir* (exceptez *mourir*, *couvrir* et les composés de *quérir* [1]) conservent cependant au futur et au conditionnel l'*i* de l'infinitif :

	Futur
Partir	part*ir*-ai.
Mentir	ment*ira*-i.
Couvrir	couvr*ir*-ai.
Etc.	

Mais *cueillir* fait « cueill*er*-ai ».

Les verbes en *oir* dont le radical se termine par une *l* (ou deux) changent *l* en *u* et intercalent un *d* avant l'*r* final de l'infinitif.

	Futur
Fall(oi)r	fau-d-r*a*.
Val(oi)r	vau-d-r*a*.
Voul(oi)r	vou-d-r*a*.

Les verbes *pourvoir*, *prévoir*, *asseoir*, *surseoir*, et les composés de *choir*, conservent au futur l'*oi* de l'infinitif [2] : « je pourvoirai, j'assoirai, je déchoirais »

Asseoir a une autre forme, influencée par le radical tonique *assié* : « j'assiérai » ; *voir*, *revoir* et *entrevoir* ont le futur en *errai*.

Cas particuliers. — Le futur de *faire* est *ferai*, celui de *savoir : saurai ;* celui de *pouvoir : pourrai ;* ceus de *venir* et de *tenir : viendrai, tiendrai*.

1. Et aussi *venir* et *tenir*, qui sont irréguliers à ces temps.
2. L'Académie écrit « j'assoirai » sans *e* devant *o*, et « je surseoirai » avec *e*.

IMPÉRATIF

Les verbes qui se terminent exceptionnellement par *e* au singulier de l'indicatif présent ont la même terminaison au singulier de l'impératif : *couvre, offre.*

Savoir fait : sache, sachons, sachez.
Vouloir fait : veuille, veuillons, veuillez.

Il n'y a pas d'autre irrégularité pour l'impératif (en mettant toujours à part les verbes *avoir* et *être.*)

SUBJONCTIF PRÉSENT

Le subjonctif présent est aussi très régulier dans la conjugaison morte. Il faut noter seulement que les verbes à double radical prennent, comme à l'indicatif présent, le radical tonique au singulier et à la troisième personne du pluriel, et le radical principal aus deus premières personnes du pluriel.

En outre, cinq verbes ont, au subjonctif présent, un radical spécial :

Savoir : sach
Pouvoir : puiss
Faire : fass.
Valoir : vaill.
Falloir : faill.

Mais le composé *prévaloir* conserve le radical ordinaire « préval ».

Vouloir fait « que je veuille » au lieu de « que je veule ». Et de même aus autres personnes du singulier et à la 3e personne du pluriel.

Le subjonctif du verbe *asseoir* se conjugue avec les radicaus en *oi* et *oy* (*assoi* au singulier et à la 3e personne du pluriel, *assoy* ailleurs), ou *entièrement* avec l'autre radical ordinaire, *assey.* Autrement dit, on conjugue « *que j'asseye*, que nous asseyons », au lieu de « *que j'assiée*, que nous asseyons ».

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

L'imparfait du subjonctif n'offre aucune difficulté ; il est en *isse* ou en *usse* suivant que le passé de l'indicatif est lui-même en *is* ou en *us*.

Classification des Verbes de la conjugaison morte.

Quand on sait trouver le double radical du petit nombre de verbes qui possèdent encore un radical tonique particulier, et le radical unique de tous les autres, les verbes de la conjugaison morte ne présentent pas en général de difficultés sérieuses.

Plusieurs temps, tels que l'indicatif présent, offrent, il est vrai, des particularités ; mais les plus importantes peuvent se formuler en règles. Les véritables exceptions de ces temps sont peu nombreuses ; ce sont des débris de formes anciennes, dérivées du latin, que la langue française a remplacées ailleurs par des formes plus faciles. Autrement dit, les exceptions sont des *archaïsmes*.

Il y a cependant deus temps, le participe passé et le passé de l'indicatif, dont la détermination est plus compliquée. On n'a que deus séries de flexions pour le passé simple de l'indicatif, *us*, *us*, *ut*, etc. et *is*, *is*, *it*, etc, mais elles s'ajoutent tantôt aus consonnes initiales, tantôt au radical tout entier. Cette distinction s'explique par l'action des lois phonétiques, qui avaient par exemple réduit le radical du verbe *savoir* à *so*, puis *se*, puis *s*, devant les flexions du passé, tandis que le radical de *valoir* devait rester intact (du moins à plusieurs personnes, qui ont réagi sur les autres). Au participe passé, les flexions dérivées du latin devaient être *s*, *t*, *i* ou *u* ; la dernière s'est substituée par analogie à la seconde dans un grand

nombre de verbes qui avaient *t* en latin, mais non dans tous; la simplification a donc été incomplète.

D'après les flexions du participe passé et du passé de l'indicatif, les verbes de la conjugaison morte peuvent être répartis en deus classes: ceus qui ont et ceus qui n'ont pas le participe passé en *u*. Les premiers se subdivisent en *verbes qui ont le passé simple en* us, et *verbes qui ont le passé simple en* is. Les autres ont tous le passé simple en *is* et se subdivisent en trois catégories d'après le participe passé qui est tantôt en *t*, tantôt en *i*, tantôt (très rarement) en *s*.

I. — PARTICIPE PASSÉ EN u.

1° *Passé simple en* us.

Courir, radical régulier, auquel s'ajoutent les flexions. Il faut rattacher à *courir* le verbe *mourir*, bien que son participe passé soit irrégulier (*mort*). Rappelons que « mourir » a un double radical, *mour* et *meur*.

A l'exception de *naître*, qui fait « je naquis » et « né », tous les verbes en *aître* et *oître*. — Tous ces verbes ont le radical en *aiss*, *oiss* et substituent les flexions du participe passé et du passé simple à cette partie du radical.

Taire et *plaire*, qui ont le radical en *ais*, *lire* et *élire*, qui ont le radical en *is*, *croire*, qui a le radical principal en *oy* (radical tonique en *oi*), *boire* qui a le radical principal en *uv* (radical tonique en *oiv*). Tous ces verbes substituent les flexions du participe passé et du passé simple à la partie finale du radical.

Vivre, qui a un radical spécial à ces deus temps, *vée;* les flexions s'y ajoutent.

Exclure et *conclure*, dont le radical est régulier; l'*u* des flexions se confont avec l'*u* final de ce radical.

Résoudre, radical *résolv* dont le *v* final disparaît devant l'*u* des flexions.

Moudre, radical *moul*, auquel s'ajoutent les flexions.

Devoir et les verbes terminés par *cevoir*. Leur radical est régulier : *-ev* principal, *-oiv* tonique. Les flexions du participe passé et du passé de l'indicatif se substituent à la partie finale.

Pleuvoir, *mouvoir*, *pouvoir*, *savoir*, *pourvoir*, *déchoir*, *échoir* substituent aussi ces flexions à la partie finale du radical. Il faut remarquer les radicaux toniques *meuv* et *peuv* de « mouvoir » et de « pouvoir ». *Pouvoir* est irrégulier au subjonctif et au futur ; *savoir* à presque tous les temps. *Pourvoir* fait *pourvoirai* au futur.

Falloir, *valoir* et *vouloir* ajoutent les flexions *us* et *u* au radical. Il faut remarquer leur futur en *dra*, le radical tonique *veul* de « vouloir », et les particularités de ce verbe et de *valoir* au subjonctif.

2° *Passé simple en* **is** (ou **ins**).

Vêtir et ses composés. Les flexions s'ajoutent au radical.

Venir et *tenir*. Radical régulier : *ven*, *ten* (tonique *vien*, *tien*). La flexion *u* du participe passé s'ajoute au radical, la flexion *ins* du passé de l'indicatif s'ajoute à la consonne initiale. A noter les futurs irréguliers *viendrai*, *tiendrai*.

Tous les verbes en *endre* (excepté *prendre*), *andre*, *ondre*, *rdre*, et *battre*, *vaincre*, *rompre*. — Le radical de tous ces verbes se tire régulièrement de l'infinitif. Les flexions *u* et *is* s'y ajoutent.

Coudre, radical *cous*, auquel s'ajoutent les flexions.

Voir, radical principal *voy* (tonique *voi*). Les flexions *u* et *is* s'ajoutent à la consonne initiale. Seul de tous les composés de *voir*, « pourvoir » a le passé de l'indicatif en *us*. A noter le futur en *errai* de *voir* et de ses composés autres que *pourvoir*.

II. — PARTICIPES PASSÉS DIVERS ; PASSÉ SIMPLE EN is.

1° *Participe en* t.

Couvrir, ouvrir, souffrir et *offrir* ont un radical très régulièrement formé, mais qui devient *couver* (au lieu de *couvr*), *ouver, souffer, offer* au participe passé devant le *t* de flexion.

Tous les verbes terminés par *crire* ont le radical en *criv*, le passé simple en *is* (criv-is), le participe passé en *t* (cri-t).

Les verbes terminés en *uire* ont le radical en *uis*, le passé simple en *is* (uis-is), le participe passé en *t* (ui-t). Toutefois *luire* et *nuire* n'ont pas de *t* au participe passé.

Les autres verbes terminés par *ire* ont le radical en *is*, le passé simple en *is substitué à la partie finale du radical*[1], le participe passé en *t* (i-t). Il faut en excepter *lire* et ses composés, qui rentrent dans la classe des verbes dont le participe passé est en *u*, et *suffire, rire* et *sourire*, qui n'ont pas de *t* au participe passé (les deus derniers ont le radical en *i* sans *s*).

Faire a le radical en *ais*, le passé simple en *is substitué à la partie finale du radical*, le participe en *t* (fai-t). Ce verbe est irrégulier au subjonctif, au futur, et au pluriel de l'indicatif présent.

Traire et ses composés ont le radical principal en *ay* (*-ai* tonique) et le participe passé en *t* (trai-t). Le passé de l'indicatif est inusité.

Tous les verbes en *aindre, eindre, oindre* ont le radical en *aign, eign, oign*, le passé simple en *is* (aign-is, oign-is), le participe passé en *t* (ain-t, ein-t, oin-t).

2° *Participe en* i.

Les verbes en *ir* sauf *courir, mourir, vêtir, venir* et *tenir*, signalés plus haut (I, 1° et 2°) et les verbes de la famille

1. Il en résulte que la 1re personne du passé de l'indicatif est identique au radical.

de *quérir* (II, 3°). Exceptez aussi *couvrir*, *ouvrir*, *souffrir*, *offrir* qui ont le participe passé en *ert* (II, 2°) et le singulier de l'indicatif présent et de l'impératif en *e*. *Cueillir*, *assaillir* et *tressaillir* n'ont que cette dernière particularité. Tous les verbes en *ir* conservent l'*i* de l'infinitif au futur et au conditionnel, sauf : 1° « courir, mourir, venir, tenir », 2° les composés de *quérir*, et 3° « cueillir » (cueillerai).

Suivre et ses composés.

Dans tous les verbes de cette catégorie, le radical est très régulier et les flexions s'y ajoutent simplement.

Sur les verbes en *ire* qui ont exceptionnellement le participe passé en *i* (nuire, luire, rire, sourire, suffire), voyez ci-dessus II, 1°.

3° *Participe en* s.

Ont le participe passé en *is substitué à la partie finale du radical* et le passé de l'indicatif (1re personne) identique au participe passé les verbes suivants :

Les composés de *quérir* (radical tonique *quièr*). Le simple *quérir* n'est employé qu'à l'infinitif.

Mettre et ses composés.

Prendre (radical principal *pren*, radical tonique *prenn*) et ses composés.

Clore et *éclore* ont le participe passé en *os*. Le passé de l'indicatif est inusité. Ces verbes n'ont que le singulier de l'indicatif présent, l'infinitif et les deus temps qui en dérivent.

Absoudre et *dissoudre* n'ont pas non plus le passé de l'indicatif. Le participe passé est en *ous*, féminin *oute* [1].

Seoir et ses composés. Le simple est inusité au passé de l'indicatif.

VERBES DÉFECTIFS

Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs verbes défectifs, tels que *absoudre*, *dissoudre*, *traire*, *clore*,

1. La terminaison *ous* du masculin du participe se rattache à une ancienne forme dont le féminin était en *ousse*.

quérir. Ajoutons *faillir*, inusité au singulier de l'indicatif présent; *férir* employé seulement à l'infinitif dans une locution archaïque (sans coup *férir*) et au participe passé (*féru*) dans un sens spécial; *gésir* qui n'a plus ni le participe passé, ni le passé de l'indicatif, ni le futur; *ouïr* qui n'a conservé que l'infinitif et le participe passé, employés archaïquement; *choir*, qui n'a conservé que l'infinitif; *échoir* et *déchoir*, inusités à l'imparfait; *braire*, employé seulement à l'infinitif et aus troisièmes personnes de l'indicatif présent, du futur et du conditionnel; *frire* qui n'a ni le pluriel de l'indicatif présent, ni l'imparfait, ni le passé simple, ni les temps simples du subjonctif; *sourdre*, qui ne s'emploie plus guère qu'à l'infinitif.

L. Clédat.

LES LETTRES DE NOBLESSE (1503)

Du poète Jean MOLINET

On lit dans le Dictionnaire de Littré, à l'historique du mot *Moulinet :* « XIVe siècle. A Jehan du Vivier orfèvre et valet de chambre du roi, pour avoir rappareillé et mis à point un petit moulinet d'or, garni de perles et de balais petits, pour l'esbatement de Mme Ysabel de France. — (XVe siècle). Un baston nommé molinet de poignée. DU CANGE, *molinellum*. Il y avoit une image de Nostre Dame qui tenoit par figures un petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un moulinet fait d'une grosse noix. FROISSART, *Chron.*, III, IV, 1., éd. Buchon. »

Un gourdin dans les petites mains du divin enfant, décrit par Froissart, paraît étrange, et l'on ne devine pas davantage ce que peut bien être un moulin fait d'une nois grosse ou petite, fût-elle d'or et enrichie de perles et de rubis. En réalité il s'agit d'un jouet encore très commun sur nos promenades publiques, du vulgaire petit moulin composé de deus ailettes de papier, fixées en crois, par une épingle, sur une baguette, où elles tournent horizontalement au moindre souffle du vent. Mais le vent n'a pas toujours envie de souffler, ni les enfants de courir : aussi, dans les anciens moulins, plus ingénieus que les nôtres, les ailettes de carton ou de bois sont actionnées par un fil, lequel partant de l'axe vient s'enrouler sur une bobine, renfermée elle-même dans une nois percée, pour qu'on puisse tirer à volonté l'extrémité libre du fil. Aujourd'hui encore, par analogie, le terme de marine *moulinet*, oublié par Littré et par M. Godefroy, désigne une nois de bois, en façon d'olive, qu'on met sur le hulot du gouvernail, au travers de laquelle passe la manivelle.

L'interprétation du passage de Froissart cité plus haut paraît certaine, si l'on se reporte au blason et aus lettres

de noblesse inédites, délivrées à Anvers en 1503 par Maximilien d'Autriche, au bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, au chroniqueur et indiciaire de Bourgogne, Maître Jean Molinet[1], le maître de Jean Le Maire de Belges, l'ami de Guillaume Cretin et de tous les écrivains du XVe siècle. Quand le poète illustre (il l'était de son

temps) voulut choisir son blason, il demanda « un chevron d'or sur champ d'azur accompagné de trois *moulinets* d'or qui sont trois nois percées et surmontées d'un moulin, ce que les enfants appèlent en Bourgogne un *virot*[2] », et il se donna le plaisir d'équivoquer une fois de plus sur son nom, suivant sa vieille habitude.

1. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 1. « On ne sait presque rien de sa vie. »

2. Manuscrits Chifflet, n° 79, p. 97. — *Ibid.*, n° 96, p. 25. Copies du mandement de feu maître Jean Molinet à luy données par l'empereur Maximilien. (Nous supprimons dans ce long document les formules ordinaires de la chancellerie et nous nous bornons à la description du blason.) — « Maximilianus, divina favente clementia Romanorum rex semper Augustus, etc..., tibi et heredibus tuis legitimis ex te descendentibus, auctoritate Romana regia præsentibus damus et concedimus arma et insignia infra scripta, videlicet scutum in cujus area cælestini coloris duæ lineæ crocei sive aurei coloris in forma triangulari, superiorem mediam partem ipsius scuti cum angulo attingendo, ad utrumque latus in infimam pœne scuti partem se

Molinet n'est sans bruyt, ne sans nom non,
Il a son son et comme tu vois voix,
Son doux plaid plaist mieulx que ne fait ton ton,
Ton vif art ard plus cler que charbon bon,
Tes trenchentz chants perchent ses paroids roidz,
D'entre-gent gent ont nobles François choix,
Se ne doibz doigts doubter en son laict laids,
Car souvent vent vient au moulinet nect[1].

En prenant un moulinet pour insigne, le poète se rendait justice (il n'était à vrai dire qu'un moulin à paroles), mais la cour impériale fut très mécontente de son chois. Un siècle plus tard le chancelier de la Toison d'Or, J. Chifflet, s'indignait encore de ce qu'un chroniqueur et indiciaire de Bourgogne eût choisi des armoiries parlantes, les moins nobles de toutes[2]. Il n'était pourtant pas ignorant des règles du blason, il avait composé un « long poème sur l'origine de la fourrure de vair » et sur son rôle dans les armoiries ! Ce long poème, oublié par tous les historiens de Molinet, même par le dernier et le plus consciencieus, A. de Reiffenberg[3], subsiste encore aujourd'hui manuscrit à la bibliothèque de l'Escurial[4],

extendunt, in quarum medio, in ipsius pœne infimæ partis sinu, *nux crocea sive aurea coloris perforata filo quoque per ipsum foramen extracto rotulam quamdam qua pueri ludunt, quam vulgo Molinet appellant, per medium ipsius sustinet.* In superiori vero parte, ex utroque latere triangulo intermedio, similes duæ nuces cum rotula crocei sive aurei coloris positæ sunt. In galeæ vero summitate cælestini et crocei sive aurei coloris tæniis redimitæ circulus in orbem obvolutus, æque cælestino et croceo colore partitus, alas duas dextram scilicet aurei coloris duodecim penna cælestini coloris; in sinistra autem ala cælestini coloris undecim penna crocei sive aurei coloris extenduntur. In medio vero dictarum alarum, nux una cum rotula crocei sive aurei coloris veluti in scuto collocata est, quemadmodum hæc omnia melius artificis ingenio hic in medio elaborata annuuntur.

. . . . . .

Datum in civitate nostra Antverpia Kal. Aprilis anno Domini 1503, regnorum nostrorum Romani 17, Hungariæ vero 13, etc. »

1. Molinet, lettre à Cretin citée par l'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 16.

2. Manuscrits Chifflet, n° 79, p. 97.

3. *Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Mémoires de février et mars 1834.

4. Manuscrits Chifflet, n° 78, p. 96. — André Du Chesne a imprimé

mais il est probable que sa publication ne serait pas une meilleure affaire aujourd'hui qu'autrefois. Ni cet ouvrage, en effet, ni ces lettres de noblesse ne rapportèrent rien à notre poète et jamais le vent de la fortune ne vint souffler à son moulin.

Jules Chifflet nous résume « une lettre que Molinet escrivit aux logiciens du collège de Montaigu à Paris » pour se recommander à leur charité : « il dit qu'il avoit été escrivain du cardinal Le Moine, et qu'alors estant vieil il estoit réduit à son petit feu, couvert d'un habit qui souvent n'estoit pas doublé, disant après Boèce

.....qui carmina quondam,
Flebilis heu mœstos cogor inire modos [1]. »

Dans ces conditions il fut heureux d'obtenir un canonicat à Valenciennes « val dous et fleuri » où il passa le reste de sa vie « à coucher en front de marge les excellentes besongnes que les nobles, preux et hardis champions de la maison de Bourgogne ont perpétrées virilement par leurs fors bras chevaleureux. » Les lettres de noblesse qu'il avait demandées lorsqu'il espérait encore faire son chemin à la cour ne servirent de rien ni à lui, ni à son fils aîné, Augustin Molinet, chanoine de Condé, qui devait continuer la chronique paternelle [2] ; mais le titre et le nom furent conservés par un fils cadet, non mentionné par les biographes, Balthasar Molinet [3], lequel mourut historiographe de Charles Quint et laissa de nombreux descendants.

E. Roy.

un fragment de ce poème de Molinet sur le vair, dans son *Histoire de la maison de Châtillon*.

1. Manuscrits Chifflet, n° 79, p. 95.
2. *Biblioth. hist. de la France*, de Fevret de Fontette, n° 39, 292.
3. Manuscrits Chifflet, n° 108, p. 30.

LE BLASON D'UN ROI DES RIBAUDS BOURGUIGNON

ET LE

ROMAN DU DUC JEAN SANS PEUR

Les manuscrits de l'érudit bisontin Jules Chifflet, contiennent deus poésies du XVe siècle, qui témoignent bien du goût que le moyen âge finissant avait pour les allégories et de la subtilité qu'on mettait alors dans les moindres vers, au risque d'en faire souvent des rébus de Picardie. La première est le blason burlesque d'un Roi des Ribauds bourguignon, l'autre est l'extrait d'un roman ou d'une chronique rimée sur le duc Jean sans Peur, qui ne paraît pas avoir jamais été signalée[1] et qui est probablement perdue. Il a paru utile de recueillir ces pièces inédites, ne fût-ce qu'à titre de curiosités, et peut-être pour provoquer de nouvelles recherches d'étymologie et de bibliographie.

Après Fauchet, Pasquier, Du Cange et bien d'autres, il n'est pas besoin de raconter longuement la grandeur et la décadence du Roi des Ribauds[2]. On sait que ce titre porté, sous Philippe-Auguste, par le chef d'un corps de soldats d'élite, finit par désigner un simple héraut d'armes, le premier sergent du maître d'hôtel du roi, chargé de la police du palais et chef des bouffons de la cour, ayant juridiction sur les jeus et brelans et sur les filles publiques.

C'est donc par une ironie sanglante que, dans un passage célèbre du *Roman de la Rose*, Jean de Meung nous montre l'Amour, nommé Roi des Ribauds[3]; dans la

1. Par de la Mare, Papillon, D. Urb. Plancher, Fevret de Fontette et les autres bibliographes de la Bourgogne.

2. Les principales de ces dissertations sur le Roi des Ribauds sont réunies dans le Recueil de Leber.

3. *Roman de la Rose*, v. 10, 974.

Tu seras mes rois des ribaus,
Ainssinc le vuet nostre chapitre.

réalité, ce titre lucratif était fort recherché et trouvait des amateurs à la cour des ducs de Normandie ou de Bourgogne, aussi bien qu'à la cour de France. A la cour de Bourgogne surtout, séjour privilégié des fous[1], des sots, des jongleurs et jongleuses ou ribaudes de toute sorte, cette charge était utile et nécessaire. Dans les comptes de Philippe le Bon, qui gouverne la Bourgogne de 1419 à 1467, on relève deus fois, en 1428 et en 1447, le nom de Colin Boule, roy des Ribauz de l'hôtel, qui touche III. s. livres par an, presque autant que le chroniqueur

et poète Olivier de la Marche. Si le Constantin tout à fait inconnu désigné dans notre blason a servi, comme c'est probable, ledit duc Philippe, il a dû exercer sa royauté burlesque de 1419 à 1427 ou de 1447 à 1467, et non plus tard, car la charge ne figure plus dans les états très détaillés de Charles le Téméraire qui, plus sérieus que son père Philippe, fit maison nette et « ne s'esjouit plus, » comme le dit un vieux chroniqueur, qu'en acier lui-

1. D. de Salles. *État des officiers des ducs de Bourgogne*; comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, etc. Preuves, t. I, p. 250.

» saut, beaux chevaux et belles armes ». Voici le blason du Roy des Ribauds, accompagné de sa banderolle « MOULIN A GARBE ESCOUSSE » et de sa légende.

« Escu bandé d'or et d'azur,
A une tente d'argent,
Dans laquelle a une gouge,
Vestue d'une cotte rouge,
Le timbre couronné de Houx
Qui pique dessus et dessoubs,
Ce sont les armes Constantin
Roy des Ribaus, et en destrousse
Crie : « Moulin et garbe escousse. »
Autour l'ordre de la Grappe
Dont les yeux souvent il attrape[1]. »

Ce blason assez obscur peut, je crois, s'expliquer de la sorte :

1° La légende ou les lettres de noblesse sont en vers. C'est en vers que Philippe le Bon faisait rédiger les diplômes de ses fous, et les chartes très sérieuses qu'il accordait aus sociétés joyeuses de son duché, notamment à la célèbre Mère-Folle de Dijon.

2° L'écu de Constantin est surmonté d'un timbre, casque et morion. Or, ces insignes sont une marque de royauté ou de souveraineté très recherchée par les confréries burlesques. Ce n'est qu'en 1548 que le roi de France, Henri II, permit au Roi de la Basoche, qui avait depuis longtemps son blason particulier, d'y ajouter le timbre, casque et morion susdits.

3° Les armoiries de Constantin sont des armes *à enquerre*, qui provoquent l'enquête ou la curiosité, parce qu'elles dérogent sciemment aus règles du blason, lequel interdit de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur. Or, cette dérogation est presque constante dans les armoiries burlesques. L'écu surchargé de Constantin, bandé d'or et d'azur à une tente d'argent avec une gouge

1. Bibliothèque de Besançon, Manuscrits Chifflet, n° 79, p. 30 et *passim*.

de gueules, rappèle le blason compliqué de la Basoche, « d'argent à trois écritoirs d'or sur champ d'azur fleurdelysé ».

4° Inutile d'insister sur la ribaude vêtue d'une belle cotte rouge qui décore le blason du Roi des Ribauds. Jules Chifflet remarque que la branche de hous désigne « les mots piquants avec lesquels Constantin bailloit les *tirades* et faisoit rire ». Ces *tirades* sont évidemment les rasades que Constantin verse aus convives qu'il fait boire à tire-larigot et cligner de l'œil, comme les gens qui ont trop fêté les Bourgognes généreus. Tel est bien le sens du passage, renforcé par les derniers vers :

Autour l'ordre de la Grappe
Dont les yeux souvent il attrappe.

Mais cet ordre de la Grappe est doublement symbolique et renferme, suivant Chifflet, « une équivoque grossière », qu'il n'indique pas, sur le mot *ribaud*. Quelle est-elle? L'étymologie du mot *ribaud*[1] est encore insaisissable, comme les voleurs et les fripons qu'il désignait jadis. Son origine germanique n'est pas contestée; mais dérive-t-il du germanique *bald* avec le préfixe *eri* comme le pensait Grimm, de l'ancien haut allemand *hriba*, moyen h. allemand *ribe*, comme l'a soutenu Diez, ou encore comme l'a proposé Scheler, de l'allemand *riben*, *reiben*, frotter, de sorte que *ribaud* répondrait au latin *perfrictus*, *tritus*, adroit, fripon[2]? Ce qui ferait préférer l'hypothèse de Scheler, c'est qu'elle a l'avantage de grouper logiquement sous le même chef un certain nombre de mots analogues, où le sens primitif de *reiben* transparaît encore, tels que *ribe*, *riblon*, *riber*, *ribler*, *ribleur*, dont les trois derniers s'emploient tantôt dans ce sens propre de *reiben*, tantôt comme synonymes de *ribaud*, *ribauder*,

1. Voir, pour plus de détails et pour le sens de ces mots, le dictionnaire de Littré au mot *ribaud*.

2. Ce gentil Dieu qu'on appelle Mercure
Dieu des fripons, des *ribleurs* et *ribauds*.
Chaulieu, *Œuvres*, I, 147. *Rép. à l'abbé Courtin.*

Pour *ribler*, *riber*, *ribauder*, voir Du Cange au mot *ribaldissare*.

débauché, faire la débauche. A cette liste, il convient d'ajouter l'exemple le plus frappant, oublié par Scheler aussi bien que par Littré, mais mentionné dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage : « *Ribaud* a aussi signifié parmi nous le bois d'une grappe de raisin, en latin *scopus uva*. Charles Estienne, dans son *Dictionnaire*, *scopus uvæ*, Varron. Le *ribaud* ou le bois d'une grappe auquel sont attachés les grains, la raffle, » d'où l'on raffle ou râcle les raisins. Cette acception nous fournit bien l'équivoque sur le mot *ribaud* qu'indiquait tout à l'heure Chifflet. Quelle que soit d'ailleurs l'origine du mot *ribaud* ainsi entendu, il est probable que l'auteur de notre blason l'a rapproché par à peu près d'un mot analogue *ribès*[1], qui désigne anciennement un arbuste épineux, le groseillier rouge[2], vulgairement appelé d'un fort vilain nom. Toutes ces équivoques, tous ces jeus sur des mots sans cesse rapprochés[3] ou synonymes dans les vieus textes, se complètent l'un l'autre, et l'on ne sait que trop de quel bois se chauffe le Roi des Ribauds.

Il est seigneur des tripots, des brelans et autres lieus, grand échanson comme nous venons de le voir, et peut-être aussi grand panetier. Le cri « qu'il pousse en *destrousse*, c'est-à-dire en robe détroussée, en cérémonie : « *Moulin*, etc., » paraît bien signifier que Constantin possède un droit plus ou moins authentique de banalité sur les moulins à battre ou à *escourre* le blé. Cependant le dernier vers est difficile à expliquer littéralement, qu'on lise « Moulin ET garbe escousse » comme il est écrit dans la légende rimée, ou « Moulin A garbe escousse », comme dans la banderolle de l'écu. Si l'on explique « le Moulin a battu la gerbe, a fait sa besogne », on n'explique pas grand'chose, et vraisemblablement il faut chercher ailleurs. Un moulin à garbe est celui où l'on dépouille les gerbes de leurs grains pour les porter au moulin à

1. Ribès, nom botanique des groseilliers, rob de ribes, étymologie le *ribās* des Arabes suivant Littré et Scheler.

2. Voir Littré au mot *groseille*, et ses variétés.

3. Voir Du Cange, verbe *mirallus* : « Icellui la Bastide criait au suppliant : *Ribault*, traître, *mereau*.

farine. Mais un moulin à garbe escousse, c'est-à-dire déjà battue, que peut-il bien être, sinon un moulin à paille, un moulin fantastique d'un aussi maigre revenu que les châteaus en Espagne des seigneurs de Neri, de Neri en verbos (Rien en Bourse), de Mallepaye, de Baillevent et d'autres grotesques du moyen âge? Il y a certainement là une plaisanterie traditionnelle dont le sel nous échappe, ou bien une locution toute faite, difficile à comprendre faute de rapprochements assez nombreus[1]. Dans le doute le mieus est d'emprunter à Furetière la vieille formule de conclusion des contes : « Je jetai mon bonnet par dessus le moulin et je ne sçay ce que tout devint, ce qui se dit lorsque l'on ne sait plus que dire. »

Il y a moins de surprises, mais autant de symboles et d'énigmes dans une œuvre à peu près contemporaine, le *Roman du duc Jean sans Peur*, que Chifflet a pu lire au commencement du XVIIe siècle dans la bibliothèque de Messire François Doresmieux, prieur des Augustins de l'abbaye du Mont Saint-Eloy-lez-Arras[2]. Chifflet, con-

1. Le dictionnaire de Godefroy est très obscur, sinon inintelligible sur ce point. Je copie textuellement le passage qui nous intéresse dans l'article *escourre*, *escoux* : « Espèce de var, au lieu *d'escouse barbe* que Reiff interprète ainsi dans une note « barbe secouée », chevalier qui ne se fait pas prier pour secouer la barbe à quelqu'un, c'est-à-dire hardis, querelleurs. *Prime barbe* du vers précédent veut dire, selon Reiff, mes meilleurs chevaliers. — Ecossé, dépouillé de son enveloppe, battu.

Mi cevalier de prime barbe
Si n'ont cure *d'escouse garbe*
Mais armes et cevaux desirent
Et les biaus dras dont ils s'atirent
Mousk., Chron., 5466, Reiff.

Suer, je n'ai cure de vielhart
Et puisqu'il vient à la bescosse (r)?
Je n'ai cure de *garbe scosse*.
G. Le Long, *la Veuve*, 344. Scheler. »

2. Bibliothèque de la ville de Besançon, manuscrits Chifflet, n° 1, in-folio, p. 160 et sq. :

Ci commence l'histoire, qui ouyr le voudra
De Jean duc de Bourgogne, comme en son temps régna
A son advenement fortune l'accueilla
Quand par dedens Hongrie dessus payiens alla
Avec noble bernaige, chevalier devint là.

sultant ses goûts, n'a guère copié dans le manuscrit que les passages héraldiques, les descriptions de bannières ou d'écus, et s'est borné pour le reste à des notes succinctes. Telles quelles, ces notes permettent de supposer que ce roman extrêmement long racontait dans le plus menu détail les faits et gestes de Jean sans Peur, depuis son expédition contre les Turcs jusqu'à sa mort, en 1419, lorsque le duc Philippe le Bon rassembla solennellement « ses hoirs de noir drap habillés » et leur fit jurer de venger le meurtre de son père.

Les vers les plus curieux concernent les interminables démêlés de Jean sans Peur et de Louis d'Orléans.

On sait que les deus partis avaient pris des devises significatives : le duc d'Orléans, un bâton noueus avec le mot « JE L'ENVIE », comme par forme de menaces, et le duc de Bourgogne, un rabot avec le mot flamand « HIC HOYD », c'est-à-dire je le tiens, pour signifier qu'il voulait montrer son autorité et aplanir le bâton noueux. Le chroniqueur raconte naïvement comment Jean sans Peur emporte son rabot partout, notamment à Amiens, en 1407, lorsqu'il vient devant les princes se justifier du meurtre de Louis d'Orléans, en compagnie du moine Jean Petit et d'une forte armée.

Oyez du noble duc dont se fut advisez,
Il fit mander un peintre, tost luy fut amenez,
Lors fit deffenre l'huys où il fut hostellez,
Peindre un rebot qui fut moult tres bien peinturez,
Où ses armes estoyent assises assez près,
Et puis un fer de lance qui fut moult affilez,
Et un rochet aussi pourtraict à l'autre lez,
Qui signifioit paix et amour et bontez,
Et le fer de la lance signifie obscurtez,
Et le rabot mettra toutez honnis à tous lez[1]
Pour ceux qui prendront à luy guerre mortez,
Car au fer de la lance seront bien reboutez,
Pour ce obt fait le fer et le rabot d'empres,
Pour tout mettre à l'honnis chasteaux et frumetez ;

1. *Sic.*

Mais qui prend le rochet, il a ses amistez,
Pour ce le fit le Duc qu'on se soit advisez
De prendre l'un ou l'autre, telz fut sa volentez ;
Car, qui guerre voudroit, il en fust apprestez,
Et aussi qui veut paix, il y est enclinez,
Car si chacun veut paix, il la veut vollentiers.
Si le duc de Bourgogne qui obt tant de vaillance,
Fit droit à son hostel pourtraire la semblance
Du rochet, du rabot et du fer d'une lance,
Sachiez bien qu'il le fit par tel signifiance
Que qui veut paix à lui, il en a désirance,
Et qui voudra la guerre, guerre ara a outrance,
Car pour ses droicts garder, monstrera sa puissance[1].

Tout cet appareil effraya sans doute l'assemblée des princes ; on fit bonne mine au terrible duc qui se vantait hautement de son crime, on accepta même de bonne grâce le banquet qu'il offrit à toute la cour, et la lance menaçante fut enlevée sur la porte de l'hôtel.

Pour tant le fer de lance à oster commanda,
Dont chacun s'esjouist qui la paix désira.

Ces passages et quelques autres suffisent pour démontrer qu'au point de vue littéraire cette chronique métrique ne vaut ni plus ni moins que la plupart des chroniques bourguignonnes[2], c'est-à-dire rien. Il n'en est pas de même au point de vue historique, et il pourrait y avoir intérêt à comparer ce journal détaillé d'un témoin oculaire, d'un Dangeau du XIVe siècle, aus récits de Froissart, de Monstrelet et de Juvénal des Ursins. Comme les manuscrits de l'abbaye du Mont Saint-Eloy, qui subsistent aujourd'hui à la bibliothèque de la ville d'Arras, sont tous en général fort grossiers[3], il est peu probable que le *Roman de Jean sans Peur* ait attiré l'attention du

1. Manuscrits Chifflet, n° 1, p. 161, 162.
2. La seule chronique qui soit conservée aujourd'hui à la bibliothèque d'Arras est la chronique de Nicaise L'Adam, roy d'armes de Charles Quint ; le *Roman de Jean sans Peur* a disparu.
3. *Catalogue général des Manuscrits des Départements*, tome IV, bibliothèque d'Arras, préface de J. Quicherat, pages 5, 6, 7, 8, etc.

bibliothécaire impérial Caron, lequel a pu, pendant des années, découper les livres de son dépôt, pour en vendre les miniatures. Suivant toute vraisemblance, le *Roman* a dû être vendu antérieurement en Angleterre, par l'un ou l'autre des bibliothécaires de la Révolution, Isnardy ou Liard. C'est donc en Angleterre qu'il faudrait le rechercher, s'il existe encore.

E. Roy.

OBSERVATIONS
SUR
LA PHONÉTIQUE DU LATIN VULGAIRE

I
LE LATIN PARLÉ

La langue latine, d'apparence et de forme particulières, qui a donné naissance au roman, a reçu le nom de *latin vulgaire*. La justesse de cette appellation a été récemment attaquée, peut-être avec quelque exagération, mais non sans raison[1]. Elle peut, en effet, avoir l'inconvénient, comme il est facile de s'en convaincre, de faire croire, surtout aus Français, qu'il y avait dans l'empire romain deus langues bien distinctes; l'une, sorte d'argot parlé par le peuple, l'autre employée par la littérature et par les gens bien élevés. Cette conception, de prime abord, parait peu vraisemblable. De ce que, chez nous, un homme du peuple émaille sa conversation de termes qui ne sont point admis officiellement par les gens corrects, on ne peut pas conclure qu'il ne parle pas français. Ce n'est point dans un vocabulaire spécial, et en somme très restreint, qu'il faut voir le caractère principal d'un langage populaire; si le roman ne différait du latin que par là, il n'y aurait guère plus de différence entre le français de Joinville et le latin de Grégoire de Tours, qu'entre ce dernier et celui de Cicéron. On pourrait d'ailleurs reconnaître plusieurs langues romanes sans sortir de l'antiquité. La distinction véritablement générale, c'est celle qui existait entre la langue écrite, où nous croyons voir le latin, et la langue parlée qui ne parle pas toujours à nos oreilles. Nous avons, en français, deus langues

1. Voir la thèse de M. Max Bonnet sur *Grégoire de Tours*, p. 30 et suiv. (Hachette, 1890).

qui se distinguent de la même façon, et suivant les principes autrefois appliqués par les Romains. Nous ne parlons pas comme nous écrivons ; nous ne prononçons pas toutes les lettres écrites ; et notre langue parlée, dont la prosodie est impropre à la versification, nous apparaît, si on l'étudie d'après la méthode des romanistes, comme une transformation régulière de l'ancienne, un produit vivant des lois naturelles du langage latin, tandis que l'autre représente une tradition immobile et figée par la tradition scolaire. Les gens qui n'ont pas le préjugé de l'écriture et n'obéissent qu'au sentiment de l'oreille fondent sur le rythme de la langue parlée une versification toute spéciale, que tout le monde peut comprendre, quoiqu'on n'en parle théoriquement dans aucun livre. Les Romains avaient aussi deux langues semblables : l'une classique et écrite que nous connaissons assez bien ; l'autre parlée, qui diffère bien moins de la première par les termes de la syntaxe que par le son de certaines lettres, la quantité, même parfois l'accent, c'est-à-dire en somme par un rythme propre qui la faisait vivre et qui en est l'essence même, mais qui n'apparaît plus à nos yeux. C'est ce mouvement particulier des mots qui nous permet de voir simplement des vers dans les lignes informes de Phèdre et des poètes populaires ; et ce rythme, dès les temps les plus reculés, a donné naissance à une versification vulgaire qui, à la différence de la nôtre, n'a pas cessé d'être officiellement reconnue. Cette langue, véritable mère du roman, n'était pas plus celle des gens du peuple que des gens instruits ; c'était simplement le langage usuel *prononcé*.

L'action des lois générales sûres et solides établies par la science romane paraît seule donner la clef des vers populaires du latin classique et en même temps explique les différences sensibles qui séparent les vers ordinaires des mètres grecs. Inversement l'étude détaillée des rythmes une fois constitués dans leur ensemble peut éclairer à son tour la phonétique elle-même, compléter ou peut-être même rectifier sur quelques points qui ont bien leur importance certaines opinions courantes. Telle est

la nature des questions que nous jugeons utile de soumettre ici au jugement des romanistes.

II

Irrégularités de l'accent latin

La persistance de la syllabe tonique latine est le principe fondamental du roman. C'est la découverte du rôle de l'accent qui a créé véritablement l'étymologie, et c'est la connaissance de cette « âme du mot » qui a permis aus savants de s'orienter dans le dédale des sons et des articulations. Toutefois la formule ainsi donnée peut causer quelque embarras. Si par exemple on fait venir le vieus français *avret* de *habúerat*, il est clair que l'*u* de ce mot ne pouvait pas être accentué, ce qui serait pourtant normal. C'était l'*a* qui était tonique et de pareilles irrégularités ne sont pas romanes, mais remontent comme on va le voir au latin lui-même.

L'accent latin, quoique soumis en général à des règles déterminées, est un principe grammatical qui, comme les autres, n'est pas absolument immuable. Il présentait dès la plus haute antiquité des anomalies qu'on peut retrouver çà et là dans le roman. Plusieurs philologues, notamment Weil et Benléw[1], puis Corssen, ont émis l'hypothèse d'une accentuation archaïque irrégulière. La formation même de la langue suppose souvent dans les mots un accent anormal. Si on compare les formes simples *ágo*, *grádi*, *lóco*, *nóvo*, etc., aus formes composées *ádigo*, *prógredi*, *íllico*, *dénuo*, on voit que les toniques primitives privées de l'accent sont affaiblies ou modifiées par apophonie. Or de *bárba* et *sálsus* on a tiré *imberbis*, *insulsus:* l'apophonie de *a* porte à croire que, par analogie, cette voyelle n'était plus tonique dans les composés et que l'accent avait pu passer irrégulièrement sur l'initiale quoique la pénultième fût longue : on prononçait donc

1. *Théorie générale de l'Accentuation latine*, p. 120.

imberbis, *insulsus*. C'est cette accentuation qui a permis des formations telles que *súpplico* = *sub-plàco*, *cógnitus* = *cum-nótus*, où l'accent irrégulier a persisté avec l'apophonie.

Toutefois les philologues cités plus haut ont admis que cette accentuation est antérieure à la période littéraire[1], et qu'elle est en quelque sorte préhistorique. Or il paraît certain qu'en tout temps, dans la langue latine, il y a eu des anomalies de ce genre.

Le grammairien Donat, dans un chapitre de son Traité qu'il consacre au *Barbarisme*, reconnaît qu'il y a aussi des barbarismes d'accent, et qu'on peut les classer tout comme ceux qui se rapportent proprement au vocabulaire : (392. K).

Toni quoque similiter per has quattuor species commutantur. Nam et ipsi adiciuntur, detrahuntur, immutantur, transmutantur ; quorum exempla ultro se offerent, si quis inquirat.

Il a tort pour nous de n'avoir pas cité d'exemples. Cependant on peut, à l'aide d'autres textes, retrouver un certain nombre des irrégularités ausquelles il fait allusion. Il ne sera question ici que de la transposition de l'accent tonique, autant qu'elle peut éclairer les origines romanes.

D'abord l'accent pouvait, contrairement aux règles usuelles, reculer parfois d'un temps vers le commencement du mot. Telle est l'ancienne prononciation *imberbis*, *prógredior* supposée par quelques philologues.

Toute pénultième longue est régulièrement accentuée. Mais cette règle n'est pas absolue, pas plus que les autres lois grammaticales. Ainsi, Aulu-Gelle (VI. 7), ne la considère comme vraie qu'en général. Il trouve qu'il répugne à l'usage de son temps de mettre l'accent sur la première syllabe de *adpotus*, *adprimus*, comme le voulait Annianus, savant philologue de cette époque, et il en donne une raison : *Syllaba insequitur natura longior, quæ non* FERME *patitur acui priorem in vocabulis syllabarum plurium*

1. CORSSEN. *Ueber Aussprache*. II. 892.

quam duarum. C'est cette manière d'accentuer qui permet de ramener certains vers de Plaute à la forme usuelle des mètres de l'époque classique. D'ailleurs elle est reconnue officiellement par les grammairiens, au moins dans certains mots tels que *néquidquam*, *siquando*, et d'autres adverbes. Consentius (399, K) cite comme populaire l'accentuation *tríginta*, et c'est par ce procédé qu'on peut rendre compte de certains vers de Commodien dont le rythme semble s'écarter du mètre classique qui lui servait de modèle. Mais en somme cette accentuation est assez peu commune. D'abord les Romains de l'époque classique trouvaient quelque difficulté à abréger entièrement une voyelle longue par nature. Les mots comme *cógnitus* sont assez rares. On passait plus facilement sur les consonnes, et l'imitation grecque avait imposé, ou tout au moins rétabli en partie, le sentiment de la quantité par position. L'accent sur l'antépénultième suivie d'une longue ne se présente pas chez les poètes savants dans les mots purement latins. Cette irrégularité n'a pu avoir sur le roman qu'une influence très restreinte. C'est cependant à *tríginta* qu'il faut probablement rattacher le français *trente* et l'on appliquera sans peine la même règle aus mots analogues. La conjugaison de certains verbes a été changée de la même façon : ainsi on a pu dire *maindre* = *mánere*, en même temps que *manoir* = *manère* Le français suppose de même *mánduco* = *mange* au lieu de *manducó* forme régulière. Toutefois cette dernière prononciation paraît avoir une origine tout à fait vulgaire.

Cette manière d'accentuer s'appliquait souvent aus mots grecs. Les poètes proprement classiques, quand ils transcrivaient ces mots, les prononçaient correctement avec leur accent et leur quantité. Mais l'accent latin, n'étant pas soumis aus mêmes règles que l'accent hellénique, forçait ainsi les Romains à prononcer par exemple *Philippus*, (Φίλιππος), c'est-à-dire à accentuer l'antépénultième dans un mot à pénultième longue. Ce procédé choquait l'oreille populaire. L'usage était de maintenir la quantité grecque en changeant l'accent : *ídolum* = εἴδωλον, ou bien inversement de changer la quantité pour main-

tenir l'accent : *Máthesis* = μάθησις ; c'était le procédé le plus fréquent. Les poètes chrétiens dans leurs hexamètres dactyliques considèrent comme brève la pénultième dans *trígŏnum* = τρίγωνον, *Abýdos*, *allóphŭlus*, *Córcŭra*, *ázŭmon* V. Lucian Mueller, *De Re metrica*, p. 357. Cet usage devait donc être ordinaire. De là sont sorties les formations romanes telles que *encre* = *incausto* = ἐγκαυστον ; *girofle*, *caruóphylo*, καρυόφυλλον ; et dans les mots savants si bizarrement tirés du grec à travers le latin, qu'il est souvent difficile de reconnaître, c'est encore l'accent qui en somme est le mieus conservé.

Ainsi donc par exception au moins la tonique pouvait précéder une pénultième longue. On pouvait également et de la même façon accentuer la syllabe qui régulièrement précédait l'antépénultième, en général quand celle-ci est brève ainsi que la pénultième. Cet usage remonte à la plus ancienne langue latine. Cet ainsi qu'on a formé les composés *práebeo* = *prœhibeo*, *pérgere* = *perrégere*, et beaucoup d'autres semblables : la syllabe radicale de ces verbes existait évidemment à l'origine et elle était régulièrement tonique ; l'accent, comme on le voit, a été reporté à la syllabe précédente.

Cette même accentuation a été parfois employée par les poètes les plus classiques. C'est ainsi que Lucrèce a fait de *prohibeat* un dactyle, en réunissant en une seule les deux premières voyelles. Virgile a traité de même les mots *abiete*, et *ariete* qu'il transforme en *ábjete* et *árjete* (*Æn.* III, 16 ; VII, 175), de façon à les placer au 5e pied de l'hexamètre. Horace a dit *puértiam* pour *puerítiam*, (*Carm.*, I, 36, 8). Ces poètes, ainsi que d'autres, ont employé les formes *pórgite*, *surpere* et d'autres du même genre.

Les exemples analogues sont assez communs dans la langue populaire, autant qu'on en peut juger d'après les inscriptions. Cette transformation se rencontre surtout dans les noms propres, qui, en latin comme partout, suivent plus facilement que les autres les tendances du langage vulgaire : on peut en juger par des formes assez fréquentes comme *Décimus* = *Decimius*, *Licnia* = *Licinia*,

Ofdius = *Aufidius*, *Sestlia* = *Sestilia*, *domnula* = *dominula*. Les noms communs *infrius* = *inferius*, *depostio* = *depositio*, sont assez nombreux pour qu'on ne soit pas tenté de voir en ces formes des fautes de copistes. V. Schuchardt, *Vocalismus des Vulgaerlateins*, II, 417 et suiv.

Il y a donc lieu d'attribuer une origine purement latine aus mots romans qui paraissent contraires aus règles ordinaires, tels que: *avret* (*Eulalie*, 2) venu de *hábuerat*, *queudre* de *cólligere*, *coudre* de *cònsuere*, *trèfle* de *trifolium*, et bien d'autres qu'on pourrait trouver dans les langues congénères.

Il faut observer que ces faits sont dus à l'analogie, qui régit l'accent comme les autres phénomènes grammaticaus: ainsi de *pórgit* = *pórrigit*, forme régulière, on passe à *pórrigere* puis à *pórgere*; sur *áries* on forme *árjete* et, d'ordinaire, c'est la forme la plus courte qui sert de modèle aus autres.

Ces irrégularités ne sont nullement d'ailleurs des fautes contre les lois fondamentales de l'accentuation latine. Quand on prononçait *mánduco*, la règle était observée; en changeant d'accent on faisait la pénultième brève. De même rien ne prouve qu'on ait jamais prononcé *pórrigere* en accentuant la première syllabe: on disait *pórgere*, ce qui est régulier: l'accent était normal dans le mot nouvellement formé; il n'avait fait que reculer si l'on compare la forme la plus courte à la plus ancienne.

Au lieu de se porter sur la syllabe qui précède la tonique régulière, l'accent pouvait aussi être placé sur la suivante. Le roman nous montre que le latin vulgaire accentuait *sorice* comme *berbice* et qu'il rendait tonique l'*o* du suffixe *olus*, *ola* par exemple dans *filióla*, probablement par analogie avec *corólla* ou autres mots semblables. On pouvait probablement accentuer de même le suffixe *ulus* par analogie avec les mots tels que *cucullus*; car il ne différait guère du premier par le sens et la prononciation. C'est là peut-être qu'il faut chercher l'étymologie de certains mots qui en latin étaient terminés par *ulus*, et dont l'origine ne nous paraît pas abso-

lument éclaircie ; car l'hypothèse usuelle d'une forme vulgaire telle que *ranúcula* paraît, pour plusieurs raisons, assez invraisemblable.

D'ailleurs cette manière d'accentuer en avançant la tonique est relativement récente. C'est par le procédé contraire que l'accent devenait irrégulier d'ordinaire. L'origine des quelques anomalies romanes qui reposent sur ce changement d'accent doit donc être rapportée non point à une basse latinité, mais à l'action de l'analogie dans la langue latine de toutes les époques.

Léon Vernier.

[Je dois faire des réserves sur quelques-uns des exemples allégués par M. Vernier dans son intéressante communication. *Manduco* a donné régulièrement en français *mandu*, puis *manju*. La forme *mange* a été refaite sur le radical atone. Quant à l'hypothèse d'une terminaison *úculum*, *úculam* pour expliquer les substantifs français en *ouil* et *ouille*, elle ne me semble pas contestable.]

L. C.

CHANSON EN PATOIS

IMPRIMÉE A DOUAI VERS 1814

Rééditée et annotée par Henri Viez.

Chanson en Patois[a] à l'occasion de la fête de S. M. Louis XVIII.

Dialogue entre Hélène et Pierrot, conscrit de 1815, arrivé la veille avec son congé.

Hélène. — March' donc pus rad' (**1**), allonge el paus (**2**) : Acoutt' (**3**) comm' ech (**4**) carillon vau (*2*), Acoutt (*3*) Joyeus' (**5**), queu brouhahau (*2*) Jarni, tu t'dodaines (**6**), Tout comm' eun' pouldaine (**7**) : si tu n'vaus (*2*) pas eun meilleu train, Tu n'arriv'raus mi queu l'dérain (**8**).

Pierrot. — Morziu, j'sus cor (**9**) tout écrampi D'avoir trimé d' Calais ichi (*4*); sans compter d'puis qu'j'étos (**10**) conscrit, Toudi (**11**) des misères, Couquer (**12**) den (**13**) ch'z ornières, Toudi (*11*) s'batt' et n'avoir poin d' poin (**14**) En (**15**) gagne des romatiq' (**16**) à moins.

Hélène. — Aussi-tôt qu'taus (*2*) été parti, Jeun' n'ai ieu (**17**) un si grand ennui, Qu'j'en dormons pus (*1*) ni jour, ni nuit : Quand j'meu l'ramentue (**18**), Men (**19**) cœur y s'termue (**20**) ; Ch' (*4*) est comm' si j'aros (*10*) ieu (*17*), hélau (*2*) ! Eun pods (**21**) d'chent (*4*) liv' sus l'estomau (*2*).

Pierrot. — Diu merci, j'en n' sus (*9*) pon (*24*) coyon, Mais sans ètt engagé tout d'bon, Tuer des gens qui n' vous en veutt pon (*24*) ! Morgué j' mengeos m' quaine ! Oui j' t' asseur' Héloène (**22**), Si n'aros pon pensé ia (*17*) ti (**23**), J' cros (*21*) qu' j'en s'ros (*10*) mort ed déplaisi.

[a] Publiée d'après l'exemplaire (in-12, 4 feuillets) acquis en 1893 par la Bibliothèque de Douai et dont je dois la connaissance à M. Vinois, employé de cet établissement. L'idiome employé dans cette chanson, et qui est sans doute usité dans quelque commune de l'arrondissement d'Arras, se distingue des patois lillois et douaisien en ce qu'il allonge l'*a* (français) tonique en *au* et qu'il présente l'épenthèse de l'*o* devant *è*, *ai* et devant *in* (*ein*, *ain*). (Voir les notes 2, 11, 22). Cf. n. 79.

(f° 2) HÉLÈNE. — Pour mi (*23*), jeun' m' inmajaine (*6*) pon qu' ment (**24**), Chés (*4*) Fiérabraux, chés conquérents, Treuv' du plaisi à tuer tant d'gens: Y pill't', y ravaugent, Y brull't, y saccaugent; Quand y' z ont dépeuplé d'z étaus (*2*), en sont-y donc gramment pus craus (**25**)?

PIERROT. — N'est-jou pon (**26**) eun' équipé' d'fou, D'avoir couru tout d' qu'à (**27**) Moscou, Deu l' neig et l' verglaus (*2*) jusqu'au cou? Voyant farc' pareille, j'sentos (*10*) à merveille, sans savoir l' grec ni l' latin, Q' tout chau (**28**) tourn'rot (*10*) en iau d' boudin.

HÉLÈNE. — Aussi des Cosaks y' n'est venu (*29*), Ni pus ni moins q' sin n' avot (**29**) plu : T'advain' (*6*) ben (*14*) quand j'eu l'z ai ieu (*17*) vus, Quej' tranos deu m' q' miche (**30**) Comme un caut (*2*, *12*) qui piche; Y volott' (**31**) ben, les malheureux! Maugré mi ètt' eu' z' (**32**) amoureux.

PIERROT. — Ch' (*4*) élot (*10*) ben (*14*) pir' à no mason (**33**). Y'z ont foait (*22*) juer (**34**) martin-bâton; Y nous ont prins chent (*4*) palacons (**35**) Y' z ont mié nos glaines (**36**), No bur' (**37**), nos coulons, nos pourchiaux (**38**), Et d'pus widié (**39**) tous nos tonniaux.

HÉLÈNE. — Faut qui seuch (**40**) pour chau (*28*) d'nos amis, M'disos-jou (**41**) queuq' fos (*21*) à part mi (*23*); Pisqu'à no (*33*) bon Ro (*21*) y' z ont r' emis, Ess' couronn' sus s' (**42**) tiète, L'ont r'monté sus s' (*12*) biète (**43**) Pour mi j' treuv' qu'en au ben (**44**) raison, D' dire qu'à queuq' coz' (*12*) malheur est bon.

PIERROT. — Y' z ont débuqué (**45**), grace à Diu! Nous en sons quitt's, n'en parlons pus (*1*). Tiens, v'lau (*2*) chés (*4*) musiques, aouis-lu (**46**)? Queu ramage y foaient (**47**). Aveuc leus trompettes, Aveuc leus cornets torlinés Et leus p'tiots morciaux d'bos (*21*) treués (**48**)!

HÉLÈNE. — Arraus (**49**) s'rau (*2*) ploin (*14*), ch' (*4*) est inoui! Car pour v' nir fièter (*13*) no (*33*) Louis, Chacun trait s' (*42*) vauque (*2*, *12*) et freum'ess' n' huis (**50**). Cont' qui vorau j'gauge (**51**) Q'deu (*13*) pus d'un villange, Pour toutt' défense et pour gardiens, En (*15*) au (*2*) laiché (*4*) mer'ment (**52**) q'chès (*4*) quiens. (*12*) (F° 3) Gn'arau (*2*) terribelment des jux (*34*) Cor pus (*1*) biaux q'loux cheux (*4*) qu'en (*15*) au (*2*) vus : A ches (*4*) bouquiers, quand

l'veup (53) s'rau (2) v'nu, comm' à des capelles (12), Gn'arau des candelles (12); Tu voirans (2) comm' tout chau (28) terluit (54) Chau s'rau (2) pir qu'al messe ed minuit.

Hélène. — J'ai quier' à vir (55) sur leu (18) batiau, chés ti qui (1) foaitt' (22) promion (56) den (13) l'iau; L'tiett (13) premier' les gambill' (57) en haut. Mi j'épautt' (58) ed rire. Quand j' vos (21) eun pauv' sire, Qui volot (10) moett' (22) tous l'z autt' à baus (2), Battu et p' neux comm' eun colaus (59).

Pierrot. — Tout rad' (1), faut vir (25) chés (2) biaux mointiens (14), jord'hui Emp'reurs, d'moin (14) n'sont pus (1) rien : Ch' (4) est des Ros (21) postiches, Ch' est des Rein' sans q' miches (30), des Prinches (4) qui n'ont pon (24) d' quoie[1] diner, Gn'au (2) à rire à s' déboudiner.

Hélène. — Ravis' eun pau (60) chés (4) biaux garchons (2), Chès gros monsieux remplis d'galons; Quand y s'rott, (31) cor pus (1) à fachons (61), Y gn'au (2) q'ti (23) pou m'plaire ; Ed yeuss' (62) ej' n'ai q' foaire (22) Arott' (31) y aveuc tout leu (18) ben (63) Leu cul d'or et leu tiètt' (13) d'argent.

Pierrot. — Bei' (64) chés (4) madam', qu'al ont d'appaus (2), D'biell'z (13) encolure' et un biau paus (2) Ravis' (60) tous chés (2) mam'zell' d'Arraus (19) A' mz yeux, non, j't'el jure, Maugré (32) leu (18) parure, Maugré leus pleumets, a n'sont pon (24) Si biell' (13) q' ti (23) aveuc t'n (19) apolon.

Hélène. — Baill' ten (19) bras, men (19) gueux, es-tu prêt? As-tu encrachié ten garet (65)? Es-tu comm' mi (23), dis m'eun mollet (66); Quand j'avanche (4) al danche (4); Chau (28) freumit den m" panche (4) J' piétainn' (6) quand j'aouis (16) chés (4) violons, J'eu n'sens pu (1) l' tierr' (13) d'zous mes talons.

Pierrot. — Jeu n' s' ros (10) pon (24) prêt ! ch' (4) est l' fiètt (13) du Ro (21) : Si j'étos (10) moaitt (22) ej f'ros (10) eun' lo Portant qu' en'hui (67) tout l' monde' danch'rot (10) : Ensemb' en cadence, Autour ed la (67 bis) France,

1. *Sic*, au lieu de *quoi*.

En (*15*) d'vrot (*10*) si l' tour étot (*10*) moins long, Foaire (*21*) moin à moin (*14*) eun' danch' (*4*) au rond.

(F° 4) HÉLÈNE. — Mi (*23*) j' baj'ros (*10*) l' tierr' (*13*) ed' sus ses paus (*2*), D'puis qui t'au (*2*) tiré d'embarraus (*2*) : Après Diu, ch' (*14*) est d'li queu j' foais (*22*) caus (*2*) : Pour un si brave homme, J' iros (*10*) jusqu'à Rome : Faut s'il est toudi (*11*) si bon Ro (*21*), Qui voche (**68**) en paradis tout drot (*21*).

PIERROT. — J' iétos[1], quand il au (*2*) débarqué : Quel homm' d'affutt' (**69**) ! J' lai ben (*14*) r'luqué : Ch' est sen (*19*) frèr' défunt tout raqué (**70**). En (*15*) vot (*21*) chau (*28*) sus' s' maine (*6*) Al est ben humaine, Y portt' den (*13*) sen (*19*) cœur tous s'z enfants, Y nous rendrau (*2*) tertous (**71**) contens.

HÉLÈNE. — Pisq'u t'es hors del racq' (**72**) eun 'n (*19*) ami, Nous s' marirons ech' l'année chi (*4*), Den (*13*) l'union el joie, el plaisi : Gn'arau (*2*) pon (*24*) d' tapauge, Den no bon minauge (**73**) ! Nos enfants, pus (*1*) q'leu pèr' heureux, N' portront pon l' fusique (**74**) maugré (*32*) eux.

PIERROT. — Top, Héloènn' (*22*), ch' (*4*) est marqué (*12*) foait (*22*), Fiétons (*13*) no Ro, cantons (*12*) la paix. Nous vivrons tranquill' désormoais (*22*) : Comm' sous HENRI Quate, Assis à no âte, Les Dimench' nous beuvrons eun lot (**75**), tandis q' tu mettraus (*2*) l' poul' au pot.

Ensemble. — Amis, ginglons (**76**) fringons danchons. Epagnotons-nous (**77**), fertillons, Rions, versons, trinquons, beuvons : Q' den (*13*) eun' si biell' fiète (*43*), No joie seuch (*40*) complète. Et à gorg' déployé', crions : Viv' no bon Ro ! Viv' les BOURBONS.

Par HOCQUET.

FIN

Vu. Permis d'imprimer et de vendre dans l'arrondissement de Douai. — Douai, le 15 septembre 1814. Pour le Sous-Préfet en congé, le conseiller d'arrondissement : G. VARLET.

DOUAI. — IMPRIMERIE DE DEREGNAUCOURT.

1. Il faut sans doute lire *j'i étos* (j'y étais), à moins qu'il n'y ait là une épenthèse, comme dans *ieu*, *ia* pour *eu*, *à* ; dans le cours de la chanson, on lit toujours *étos* pour *étais*.

NOTES

N. — On a réuni dans la même note les mots qui présentent la même particularité phonétique.

(1) *pus rade*, plus vite (plus loin *cor pus*, encore plus).

(2) *paus*, pas. De même plus loin, *il vau*, il va; *brouhahau*, brouhaha; *tu vaus*, tu vas; *t'arriv'raus*, tu arriveras; *t'aus*, tu as; *hélau!*, hélas!; *estomau*, estomac; *Fiérabraux*, Fiérabras *pluriel* (mais *bras* comme en français); *verglaus*, verglas; *v'lau*, voilà; *il au*, il a; *craus*, à Lille *cras*, gras; *étaus*, états; *gn'arau*, il y aura; *s'rau*, sera; *tu voiraus*, tu verras; *baus*, bas, *adv.*; *riraus*, riras; *gn'au*, il y a; *appaus*, appas; *embarraus*, embarras; (*foaire*) *caus*, (faire) cas. De même *vauque*, généralement (c'est-à-dire dans les autres patois du nord de la France) *vaque*, vache; par le même phénomène *age(nt)* devient *auge(nt)* : *villauge*, *saccaugent*, etc., village, saccagent.

(3) *Acoute*, écoute.

(4) *ech'*, ou *ch'l* devant une voyelle, ce, cet. De même plus loin *ichi*, ici; *chés*, (*ch'z*, entre deux voyelles), ces; *ch'*, ce, ç'; *chent*, cent; *pourchiaux*, pourceaux; *laiché*, laissé; ch'ti (qui), celui (qui); *princhés*, princes; *garchons*, garçons; *j'avanche*, j'avance; *danche*, danse, *panche*, panse; *danch'rot*, danserait; *ech'l*, cette; *chi*, ci, ici; *chés ti qui*, ceux qui.

(5) *Joyeuse*, nom de la cloche du beffroi.

(6) *Tu t' dodaines*, tu te dandines; de même plus loin *inmajaine*, imagine; *sus s' maine*, sur sa mine; *t'advain'*, tu devines.

(7) *Pouldaine*, poule d'Inde, dinde « Codaine, s. m. — Coq-d'Inde » Vermesse, *Dictionnaire du patois de la Flandre Française ou Wallonne*, Douai, 1867 (posthume).

(8) *Mi queu l'dérain* (ou plutôt *mie que-l'dérain*), que le dernier. *Ne... mie* se dit en patois pour *ne... pas*; *mie* fait ici pléonasmée. — Homonyme de *mie* : *mi*, moi. Cf. note 23.

(9) *J'sus cor*, je suis encore.

(10) *J'étos*, j'étais. De même plus loin, *j'aros* j'aurais; *j'mengeos*, je mangeais; *s'ros*, serait; *sentos*, sentais; *i tourn'rot*, il tournerait; *il avot*, il avait; *volot*, voulait; *danch'rot*, danserait; *d'vrot*, *devrait*; *baj'ros*, baiserais; *j'iros*, j'irai; *j'f'ros*, je ferais. — Cf. notes 21 et 31.

(11) *Toudi*, toujours.

(12) *Couquer*, coucher. De même plus loin, *caut*, généralement *cat*, chat: *coz'*, chose; *vauq'*, généralement *vaq*, vache; *quiens*, chiens, *capelle*, chapelle; *candelle*, chandelle; *quièr*, cher; *marqué*, marché; *cantons*, chantons.

(13) *Deu*, dans (*den m'...*, dans ma...) De même plus loin *ramentue*, *en*, *men*, *mengeos*, *q'ment*, *conquérents*, *gens*, etc., etc., se prononcent *ramintu*, *in*, *min*, *minjo*, *kmin*, *konkérin*, *jin*, etc. Cf. note 63.

(14) *Poin*, pain. De même plus loin *ploin*, plein; *mointien* = maintien; *d'moin*, demain; *moin à moin*, main à main. Exceptions : *train*, *dérain* (dernier).

(15) *En*, on; prononcer *en*, in, *en a*, in-n-a.

(16) *Romatiq'*, rhumatismes.

(17) *Ieu*, eu, pp. du verbe *avoir*. De même *ia* pour la prép. *à*; *yeuss*, pour *eus*. — Cf. note 62.

(18) *Ramentue*, rappèle (de *ramintevoir*). — Cf. notes 13 et 63.

(19) Men; m'n (entre deus voyelles); eum'n (au commencement d'une phrase ou bien entre une consonne et une voyelle : *t'es hors dél racq'*, eum'n *ami* note 72) mon. De même : *ten*, *t'n*, *eut'n*, ton.

— *sen*, *s'n*, *eus'n*, son.

(20) *S'termuer*, remuer, palpiter violemment, (très, *muer*). Cf. *terluire*, note 54, et *tertous*, note 71.

(21) *Pods*, poids. De même plus loin, *j'vos*, je vois; *fos*, fois; *Ro*, Roi; *bos*, bois; *j'eros*, je crois; *drot*, droit : (*i*) *vot*, il voit.

(22) *Hétoène*, Hélène. Cf. Plus loin, *foait*, fait; *moett*, mettre: *foaire*, faire; *moaitt*, maître; *j'foais*, je fais; *i foaient* ou *foaitt'*, ils font; *désormoais*, désormais.

(23) (*Mi*), *ti* (moi), toi.

(24) *Pon qu'ment*, point comment (plus loin *veutt' pont*, veulent point). — Cf. notes 13 et 63.

(25) *Gramment pus craus* (Cf. notes 13 et 63, 2), beaucoup plus gras.

(26) *N'est-jou-pou...?* N'est-ce-point...?

(27) *D'qu'à*, contradiction de *dusqu'à, jusqu'à.*

(28) *Chau*, cela. Vx.-picard *cho* ou *chou*, cela.

(29) *Yn n'est* (il en est), *s'in n'avot* (s'il en avait) se prononcent *in' n-é, i n' n-avo.*

(30) *J'tranos den m' q'miche,* je tremblais dans ma chemise.

(31) *Volott'*, voulaient. De même *s'rott'*, seraient, *arott'*, auraient.

(32) *Maugré mi ett' em'z...*, malgré moi être mes...

(33) *A no mason*, à notre maison.

(34) *Y'z ont foait* (cf. note 22) *juer...*, ils ont fait jouer... Plus loin, *jux*, jeus.

(35) *Chent* (cf. note 4). *patacons,* cent écus. « Le *Patacon* ou *Patagon*, monnaie de Flandre, frappée au coin du roi d'Espagne, a valu 48 sous, 58 sous et enfin un écu. » Vermesse.

(36) *Mié nos glaines*, mangé nos poules.

(37) *No bur'*, notre beurre.

(38) *Coulons, pourchiaux* (cf. note 4), pigeons, porcs.

(39) *Et d'pus widié,* et de plus vidé.

(40) *Faut qui seuch'*, il faut qu'ils soient. La 3e pers. du sing. est aussi *seuch'*.

(41) *M'disos-jou*, me disais-je, cf. note 26.

(42) *S', ess'*, sa. De même, *m' em'*, ma; *t', et'*, ta. On prononce *eus' eum' eut'* Anc. picard, *me, te, se,* ma ta, sa.

(43) *Tiète, biète*, tête, bête. De même plus loin, *fiéter*, fêter; *bielle*, belle; *tierre,* terre; *fiète*, fête.

(44) *Pour mi j'treuv' qu'en a ben...* Pour moi j'trouve qu'on a bien...

(45) *Y'z ont débuqué*, ils sont partis.

(46) *Aouis-tu?* entends-tu? Plus loin *j'aouis,* j'entends. Cf. à Lille, *awi*. oui (adverbe).

(47) *Queu ramage y foaient* (cf. note 22). Quel vacarme ils font : prononcer *foèt'*. — *Tortinés,* tortillés; Vermesse, *tortinner*.

(48) Leus p'tiots..., leurs petits... *Treués*, troués.

(49) Arraus, Arras. La prononciation arrageoise est *Ara*, d'ou dans notre chanson *Arau* (imprimé *Arraus*), comme *paus vau*, *villauge*, *saccaugent*, pour *pas*, *va*, *village*, *saccagent*; cf. note 2.

(50) *Freum' ess u'huis*, ferme sa porte. Cf. note 19.

(51) *Cont' qui vorau j'gauge*, contre qui voudra je gage; cf. note 2, *ad finem*.

(52) Mer'ment (littéralement *purement*) seulement Cf. le français *mère-goutte*. — Voir les notes 13 et 63.

(53) l'veup le soir; Vermesse, *vièpre* et *vèpre*.

(54) *Terluit*, resplendit (*très* et *luire*) cf. note 20.

(55) *J'ai quièr* (note 2) *à vir*, je désire voir.

(56) *Promion*, sans doute pour *plongeon*.

(57) *Gambille*, forme burlesque de *gambe*, jambe.

(58) *Mi j'épautl'*, moi j'étouffe. Peut-être faut-il en rapprocher le verbe actif épautrer (écraser) usité à Lille où d'ailleurs *s'épouffer* signifie pouffer de rire.

(59) *Colaus*, à Lille *colas*, synonyme de niais et aussi appellation du geai.

(60) *Ravis'eun pau*, regarde un peu.

(61) *A fachons* pour *à fachon*, l's est amené par celle de *galons*, qui rime avec *fachons* comme il faut.

(62) *Ed yeuss*, d'eus.

(63) *Ben*, bien. La rime *ben-argent* prouve que l'on prononcait *argeint* comme aujourd'hui (en patois bien entendu), et il doit en être ainsi de toutes les graphies *en* de la chanson; cf. note 13. D'ailleurs *en* se prononce généralement *in* dans les patois du nord de la France et du midi de la Belgique.

(64) *Bei'* (impératif de *béer*) regarde.

(65) *Encrachié ten'garet*, graissé ton guéret.

(66) *Dis-m'eun mollet*, dis-moi un peu.

(67) *Eu' hui*, aujourd'hui. Vermesse, *annit*, Maubeuge

(67 bis) *Autour de la France*. L'article féminin *la* est employé pour la mesure dans ce passage et à l'avant-dernier couplet (*Cantons la paix*). Ailleurs on trouve les formes patoises *l'*, *el* prononcé *eul* (ancien picard *lemère*, *le femme*, pour *la mère*, *la femme*). On trouve dans cette

chanson *del* ou *deul* pour *de la*, *à l'* ou *al* pour *à la*. Homonyme de *à l*, *al* (elle) qui se rencontre plus loin.

(68) *Qui voche*, qu'il aille. Vx. fr. *qu'il voise*.

(69) *Homme d'affute*, homme habile, expéditif, *débrouillard*.

(70) *Tout raqué*, littéralement *tout craché*.

(71) *Tertous*, tous. (Cf. note 20.

(72) *Hors del racq'*, hors d'embarras.

(73) *Deu no bon minange*, dans notre bon ménage. Cf. note 2.

(74) *Fusique* pour *fusil*, se disait à Lille le siècle dernier.

(75) Le pot de Lille ou *lot* valait en litres 2, 15 (Vermesse).

(76) *Gingler*, remuer, jouer, s'amuser.

(77) « *S'épagnoter*, prendre du bon temps s'étendre au soleil » (Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, 3e éd., 1836).

(78) Corblet, *Glossaire du patois picard*, Amiens, 1851 (Les vocables précédés d'un astérisque ne sont plus usités) :

Écrampi « brisé par la fatigue qu'on a éprouvée en restant accroupi. »

* *Apollon* « sorte de vêtement de femme usité dans le Boulonnais à la fin du XVIIIe siècle ».

(79) Une « pasquille artésienne » de M. Victor Barbier insérée en 1893 dans le premier no du *Carillon Douaisien*, revue qui a cessé de paraître, présente les particularités, signalées plus haut, note 2 (*lau* = *là*) deus exemples dont l'un rime avec *boyau* ; mais *j'va* je *vais*, un exemple) et note (... *avot foé foère*, avait fait faire ; *i foet* il fait ; et même *i voet*, il voit, dans notre texte *i vot*, cf. note 21).— Pas d'exemple, dans cette *pasquille* du changement d'*ê* tonique en *mè* (cf. note 14) on lit, une fois, *plein* et non *ploin*.

Henri Viez.

LES LOIS DE LA DÉRIVATION DES SENS

appliquées au français[1]

Un mot peut changer de fonction, un substantif devenir adjectif ou inversement, un verbe devenir substantif, etc., et il en résulte nécessairement une modification plus ou moins importante de la signification. Comparez l'adjectif *droit, droite* et les substantifs *un droit, une droite*. *Biscuit* était à l'origine un adjectif (= *deus fois cuit*), il s'est employé aussi comme substantif, et il n'a plus aujourd'hui que cette dernière fonction.

En dehors de tout changement de fonction, il arrive souvent qu'un mot prent des significations nouvelles qui peuvent parfaitement coexister avec les anciennes.

Les nouveaus sens se produisent par extension ou par restriction d'une signification déjà acquise, ou par connexion avec cette signification, ou enfin par comparaison. Les rapports qui unissent entre elles les diverses acceptions d'un même mot sont donc des rapports de plus ou moins grande étendue, de connexion logique ou de similitude.

Plume (3°) au sens de « instrument pour écrire fait d'une matière quelconque » est une extension de *plume* (2°) au sens de « plume d'oie taillée pour écrire », qui est lui-même une restriction de *plume* (1°) désignant une plume d'oiseau quelconque. Enfin, *plume* (4°), au sens de « pièce métallique qu'on insère dans le porte-plume », est une restriction du sens de *plume* (3°) qui désigne l'instrument tout entier. Une *feuille* de papier s'appèle ainsi par « comparaison » avec l'épaisseur de la *feuille* d'arbre. C'est par « connexion » entre l'idée d'*action de cultiver* et celle de *terrain cultivé* que le mot *culture* a les deus sens.

Dans les dictionnaires, les sens restrictifs sont souvent

1. Cf. A. Darmesteter, la *Vie des mots*.

annoncés par la mention *spécialement* : 1. « plume » d'un oiseau quelconque. 2. *Spécial*t « *plume* d'oie taillée pour écrire ». — Les acceptions qui résultent d'une comparaison sont qualifiées de *figurées*, par opposition au sens qui leur a donné naissance et qu'on appèle sens *propre*.

C'est par extension, restriction, connexion ou comparaison que le peuple et les littérateurs donnent aus mots de nouvelles acceptions, qui, de l'usage populaire ou littéraire, passent dans la langue courante quand on ne songe plus, en les employant, au lien qui les rattache au sens primitif. Quand on parle d'une *feuille* de papier, qui songe à une feuille d'arbre? Souvent le sens primitif a complètement disparu : ainsi *tête*, dès l'époque du latin populaire, a perdu la signification étymologique de « fragment de pot ». Au contraire, quand le peuple emploie le mot *boule*, au sens figuré de « tête », la comparaison est présente à l'esprit de tous. Lorsque La Bruyère parle de la *plume* libre et inégale de Théophile, nous sentons parfaitement la « figure » en vertu de laquelle le mot *plume* prent ici le sens de « style ».

Que le lien qui unit deus acceptions d'un mot soit encore sensible à notre esprit sans le secours de la réflexion ou qu'il nous échappe plus ou moins complètement, ce lien ne change pas de nature, le rapport est toujours le même entre les deus acceptions et ce rapport rentre dans l'une des quatre catégories que nous avons indiquées. Les procédés littéraires qu'on nomme *figures de rhétorique*[1] ou *tropes* se ramènent aus quatre grands procédés naturels de dérivation des sens; ainsi la *métaphore* est une dérivation par « comparaison ». Tous les changements de signification se rattachant à une figure de rhétorique, tous les sens d'un mot pourraient être appelés *figurés* à l'exception du sens primitif; mais on réserve cette dénomination pour les sens dus à la métaphore, c'est-à-dire à la comparaison. On pourrait

1. Nous ne parlons pas ici des figures *de pensée* (apostrophe, ironie, exclamation, prosopopée), ni de celles des figures de mots qui n'atteignent pas la signification (le pléonasme, par exemple).

dire aussi qu'il y a extension toutes les fois qu'un mot prent une signification nouvelle quelconque; mais comme procédé spécial de dérivation, l'extension consiste non pas à augmenter d'une unité le nombre des sens d'un mot, mais à produire un sens dont l'objet soit plus étendu que celui du sens générateur.

EXTENSION

L'extension peut appliquer le nom d'une partie d'objet à l'objet tout entier : tel l'emploi poétique de *voile* au sens de « navire ».

Elle peut encore appliquer le nom d'une catégorie d'objets à d'autres catégories qui ne diffèrent de la première que par une circonstance que l'on néglige. Ainsi le mot *drap* est en principe le nom d'une *étoffe de laine;* en ne tenant pas compte de la matière, on appèlera de même une *étoffe* qui ne sera pas en laine : un *drap* d'or, un *drap* de lit. — Un *mouchoir* est une pièce d'étoffe carrée où on se mouche; par extension le mot s'appliquera à une pièce d'étoffe carrée qu'on met autour du cou.

Cette dernière forme d'extension a un caractère commun avec la dérivation par comparaison : l'un et l'autre de ces procédés donnent le même nom à deus objets qui se ressemblent dans une certaine mesure. Mais au moment où on crée une acception par comparaison, les deus objets sont présents à l'esprit avec leurs ressemblances et leurs dissemblances, tandis que la dérivation par extension suppose à l'origine l'oubli des dissemblances; c'est en ne pensant pas à l'usage vulgaire du *mouchoir* qu'on a pu donner ce nom à un fichu.

C'est par une sorte d'usure, qu'une partie de la signification d'un mot disparaît ainsi dans une acception nouvelle qui s'étent à un plus grand nombre d'objets. Il y a donc dans toute extension un affaiblissement de sens qui est particulièrement sensible avec les mots contenant une idée de force, de violence. Le verbe *meurtrir* s'est d'abord appliqué à des blessures mortelles; on a employé le mot par exagération à propos de blessures moins

graves, et il nous est resté avec cette signification affaiblie et par conséquent plus large, plus étendue. Mais cette acception nouvelle s'est ensuite restreinte en excluant toute idée de mort et en s'appliquant à un espèce particulière de blessures.

RESTRICTION

La restriction est le contraire de l'extension : elle applique à une partie d'objet le nom de l'objet tout entier, ou à une catégorie restreinte d'objets le nom d'une catégorie plus étendue.

Le nom de la *plume* d'oie taillée, et de l'instrument composé de deus parties qui en tient lieu, s'est appliqué à l'une de ces parties : la *plume* qu'on vent en boîtes. *Chantre* est l'équivalent de « chanteur », c'est par restriction que ce mot désigne aujourd'hui un chanteur *d'église*.

CONNEXION

Il y a connexion logique entre la cause et l'effet, le signe et la chose signifiée, le contenant et le contenu, la qualité et l'acte qui la manifeste, la qualité et la personne ou l'objet qui la possède, l'action et son résultat, un objet d'étude et l'étude de cet objet ou le livre qui en traite, un produit et le lieu de production, un objet et la matière dont il est fait, etc.

Par connexion, le nom de la cause servira à désigner l'effet, le nom du contenu s'appliquera au contenant ou celui du contenant au contenu, etc.

Cause et effet. — Un violent *effort* peut produire un déplacement de viscère, qu'on appèlera « un *effort* ».

Signe et chose signifiée. — Le mot *voyelle*, nom d'une espèce de son, est aussi le nom des lettres qui le représentent. — Les *honneurs* sont le signe extérieur de l'*honneur* attaché à une fonction.

Contenant et contenu. — Un même nom servira pour le verre dans lequel on boit et pour le contenu de ce verre : « je bois dans mon *verre;* les *verres* qu'il a bus. »

Qualité et acte qui s'y rattache. — La *lâcheté* fait commettre des *lâchetés*; l'*injustice* des *injustices*, etc.

Qualité et possesseur. — Un homme qui a de la *puissance* est une *puissance*. En vertu de la même connexion, un état s'appèle une *puissance*. Une femme qui a de la *beauté* est une *beauté*. Une ligne *droite* est *une droite*.

Action et résultat. — Comparez la *construction*, action de construire, et une *construction*, édifice, etc.

Étude et objet d'étude. — On fait son *droit* quand on étudie le *droit*.

Objet et livre d'étude. — Une *grammaire* est un livre consacré à la *grammaire*.

Produit et lieu de production. — La porcelaine de *Saxe* est du *saxe*. Le *champagne* est le vin que produit la *Champagne*, etc.

Objet et matière. — Un *verre* est un objet en *verre* : *verre* de lampe, *verre* à boire, *verre* de lunette.

Inventeur et invention. — Le *ruolz* a été inventé par Ruolz.

COMPARAISON

On peut donner une acception nouvelle à un mot en comparant entre eus deus objets, deus êtres animés, un objet et un être animé, ou une action, un état, une qualité, un phénomène physique et une action, un état, une qualité ou un phénomène intellectuel ou moral.

La *clef* qui ferme la serrure a donné son nom à la pierre qui ferme la voûte.

On dira d'un poltron « c'est un *lièvre* », d'un hypocrite « c'est un *tartuffe* », d'un grand guerrier « c'est un *foudre* de guerre ». On dira du vent, comme d'un taureau, qu'il *mugit*, d'une barrière comme d'une personne qu'elle *cède*, d'une lampe comme d'un être vivant qu'elle *meurt*, d'un homme comme d'un feu qu'il *s'éteint*, d'une montre comme d'un animal qu'elle *marche*.

Par une autre comparaison les verbes *s'éteindre* et *marcher* ont franchi la distance qui sépare la vie physique de la vie intellectuelle; on dit d'une intelligence qu'elle *s'éteint*, d'un élève qui fait des progrès qu'il

marche bien. Un procès, une affaire, une élection *marchent* aussi. La *solidité* est la qualité d'une bonne muraille et celle d'un ami fidèle. Une intelligence a des *éclairs* et des *éclipses*.

Au fond de tous ces procédés de dérivation, il y a une ellipse. Mais tantôt l'ellipse s'applique à un mot précis : une *droite* est une « ligne » *droite*. Tantôt elle porte sur une idée que l'esprit n'a pas besoin de formuler; il n'a pas été nécessaire de dire « *meurtrir* sans que mort s'ensuive » pour passer de la signification ancienne à la signification nouvelle de ce verbe, ni de dire « femme qui possède la *beauté* » pour passer du sens primitif au sens dérivé de ce mot.

Nous appliquerons les principes que nous venons de formuler à l'analyse des principaus sens du mot *droit*.

Le mot *droit* signifie tout d'abord : « qui va sans dévier d'une extrémité à l'autre. » Ex. : ligne *droite*, route *droite*. Transportez cette idée, par comparaison, du monde inanimé dans le monde animé, vous aurez le sens de l'adjectif dans « main *droite* ». C'est de nos deus mains celle qui, en raison de son habileté, peut aller le plus directement au but. Cette main se trouve d'un côté déterminé du corps; on a donné, par extension, au mot *droit* le sens général de « qui se trouve d'un certain côté du corps », du côté de la main droite.

Reprenez le sens primordial, et transportez l'idée, par une autre comparaison, du monde matériel dans le monde intellectuel et moral, vous aurez « un homme *droit*, un esprit *droit*, un cœur *droit* ». Ce qui est *droit* moralement, c'est ce qui est juste, légitime. On conçoit donc qu'employé substantivement le mot ait pu signifier « ce qui est légitime », et, par des restrictions en sens inverse, d'une part, ce qu'il est légitime de pouvoir faire, d'autre part, ce qu'il est légitime de payer. De là, 1° les *droits* de l'homme, le *droit* de propriété, etc.; 2° le *droit* d'enregistrement, les *droits* de douane.

Au sens général de « ensemble de ce qui est légitime »

de par les lois, les coutumes ou la nature de l'homme, le mot se trouve dans les locutions « *droit* écrit, *droit* coutumier, *droit* naturel, étudier le *droit*, école de *droit* ».

Toutes ces modifications de sens sont conformes aux lois naturelles de la dérivation. Mais les mêmes lois auraient pu produire des acceptions très différentes, et il est impossible de dire *a priori* quels sont les sens précis qui pourront dériver de la signification primitive d'un mot. Ainsi, de l'idée de justice contenue dans la valeur figurée du mot *droit*, on aurait pu tirer les acceptions de « récompense » et de « châtiment », et les acceptions actuelles de « possibilité légitime de faire une chose » et de « redevance à payer » ne se seraient sans doute pas dégagées.

Il faut remarquer, d'autre part, que, par suite de la disparition fréquente d'acceptions intermédiaires et de l'insuffisance des exemples anciens, il arrive souvent qu'on ne peut classer avec rigueur les significations multiples d'un mot. Même lorsqu'il est évident que deus acceptions dérivent directement l'une de l'autre, il est parfois impossible de dire *a priori* quelle est celle qui est la plus ancienne. Comment savoir, par exemple, à moins d'être éclairé par l'histoire de la langue, si c'est par comparaison avec une personne qui *cède* qu'on a dit d'une porte qu'elle *cède*, ou si c'est l'inverse? Quand deus significations sont séparées par des acceptions intermédiaires disparues, on peut imaginer plusieurs manières possibles de passer de l'une à l'autre, à moins d'avoir, ce qui manque souvent, une série de textes permettant de suivre sans interruption le développement du mot.

Enfin un mot peut avoir des acceptions spéciales d'après la place qu'il occupe ou les mots qui l'accompagnent. Ainsi *grand* au figuré a pris deus significations différentes, suivant qu'il précède ou qu'il suit le substantif : « *grand* homme » et « homme *grand* (moralement) » ne sont pas synonymes. Il y a là deus restrictions différentes du sens figuré de l'adjectif. Le verbe *porter* a un sens tout particulier dans les locutions « *porter* intérêt » et « *porter* envie », etc. L. C.

LE SUPERLATIF RELATIF EN FRANÇAIS

Le superlatif relatif n'est qu'une espèce particulière de comparatif.

Dans le comparatif proprement dit, on compare un objet avec *un* ou *plusieurs* autres; dans le superlatif relatif, on le compare avec *tous* les objets semblables : « C'est un ouvrier *plus habile* (plus qu'un autre ou que d'autres). — C'est le *plus habile* ouvrier (plus que tous). »

Dans les deus cas, l'adverbe *plus* a exactement la même valeur; l'idée de comparaison restreinte ou de comparaison générale résulte du contexte.

Si l'on marque, par l'article défini, que l'objet plus... est déterminé, on indique par cela même que cet objet est plus... que tous les autres semblables. Un ouvrier plus habile que d'autres (et non que tous les autres) ne serait pas *le* plus habile. C'est ainsi que le comparatif) précédé de l'article exprime le superlatif relatif.

Quand on disait dans l'ancienne langue « c'est la fleur plus belle[1] », il n'y avait aucune confusion, quoi qu'on en ait dit, entre le superlatif relatif et le comparatif. Le sens n'était pas douteus, grâce à l'article qui précède le substantif. D'ailleurs, entre « *la plus belle* fleur » et « *la* fleur *plus belle* » il n'y a qu'une différence de construction, les mots sont les mêmes. Mais on a pris l'habitude, quand l'adjectif suit le nom, de répéter l'article : « *La* fleur *la* plus belle. » Le second article a la valeur d'un pronom démonstratif; c'est comme si on disait : « La fleur *celle* plus belle. »

Un objet peut avoir une qualité, et un fait peut se produire *plus* que dans d'autres circonstances (de lieu, de temps, etc.) : « Il est *plus* gai aujourd'hui qu'hier, il s'amuse *plus* à la campagne qu'à la ville. » Et cette comparaison peut se faire non plus avec une ou plu-

1. Encore dans Racine : « Perçant du ciel *les* voiles *plus* obscurs. »

sieurs autres circonstances, mais avec *toutes* les circonstances de même nature : « Il est plus gai à la campagne *que partout ailleurs.* » Certaines tournures de phrases marquent par elles-mêmes cette idée de comparaison générale, et alors on peut supprimer le complément « que partout ailleurs », « que dans tout autre endroit », etc., sans nuire à la clarté. On comprend qu'il serait possible de dire : « C'est à la campagne qu'il s'amuse plus », et l'ancienne langue s'exprimait ainsi. La Bruyère écrit encore : « C'est le succès que l'on doit *moins* se promettre. » Mais on a pris l'habitude, dans ce cas, de placer devant *plus* (ou *moins*) l'article défini avec une valeur neutre : *le plus.* L'emploi de l'article se justifie fort bien; l'article marque la détermination, or la quantité *plus* est ici déterminée, c'est le maximum de cette quantité.

Comparons ces deux phrases : « Ce paysage est *le plus beau* de ceux que j'ai vus, » et : « C'est le soir que ce paysage est *le plus beau* » Dans la première *le* est masculin et se rapporte à l'idée de paysage; dans la seconde *le* est un article neutre préposé à l'adverbe *plus :* « Le paysage est beau *le plus.* » Cette distinction sera rendue plus sensible si on remplace « paysage » par un substantif féminin ou si on le met au pluriel; on dira alors, dans la seconde phrase : « C'est le soir que ces paysages sont *le plus* beaux, » et non pas « les plus beaux ».

Autrement dit, on peut comparer un objet avec d'autres objets semblables ou avec lui-même dans d'autres circonstances. En supposant *le plus* ou *le moins* placés devant un adjectif, l'article peut se rapporter à l'objet qualifié par l'adjectif (comparaison avec d'autres objets) ou à l'idée de plus ou de moins marquée par l'adverbe (comparaison avec d'autres circonstances); dans le dernier cas l'article est nécessairement invariable, parce qu'il se rapporte à l'adverbe.

Mais on a confondu parfois ces deux emplois de l'article dans les phrases comparatives. C'est ainsi que Bossuet écrit : « Il est venu surprendre la reine dans le temps qu'elle se trouvait *la* plus heureuse. » L. C.

NOUVELLES TRADUCTIONS DIALECTALES
D'UN PASSAGE DE MIREILLE[1]

GASCON

MARCIAC, ARR. DE MIRANDE. GERS

Un brèspe doun den la Kraw grâno,
Lou bèt tressayre de tistos
A l'endawân de l'Ourrias ke bengewo den lou sendè
Lou perikle d'un awratje ke deskabelyo
Lou prumè arbre ki l'attiro
È, las tripos birouleyâdos de koulèro,
Ataw parlèk lou dressâyre de bouews :

« K'ey belèw tu, hil de puto,
Ki l'as empousouerâdo la Mirèlyo?
Ki ke se sie, esperekât, puske t'en bas entasiw
Digow dou k'em chàwti d'ero
È de soun musèw de berouteto
Koumo dou byey perèk de telo
Kit koubrich la pèt?... entenes, bèt margoulin? »

Lou Binsens ke s'estrementit; soun âmo
Kes desbeillèk koumo la flàmo
Lou ko k'ou boundichkouk koum'un hwek grèk ki
« Pântre! ke bos doun ke t'echarrei [partech :]
È ke la mio man et plège en dus tros? »
Lou disouk dambe un wey terrible
Koum lou d'un leopard ganit kan s'arrebiro.

E de sa koulèro lou tremblomen
K'ou hezewo segouti las kars biwletos :
« Sou grawè, s'ou dizouk l'awte, k'aneras rounla sou kap
Pramou k'as las más trop feblos
È n'ès pas boun, boulur,

1. Voy. notre *Revue*, tome VIII, p. 119 et 265.

K'enta plega'n kap de bimou
È enta te passeja den l'oumpro e gourrinejà.

— O, ataw koum torsi lous bimous,
Respoun lou Binsens, a ki tout aso da maliso,
K'et baw tòrse la kâno! Be! Be! ahutot, se pòdes,
Ahutot, ou per Sen Jàkes de Galiso
Ne beyras pas mes tous tamarins,
Pramou akeste pugnet de hèr ket ba esglacha lous os. »

Tout kounten de trouba'n ome
Sur ki poude bouni sa rajo :
« Un moumen! lou responnouk lou bakè hargnous.
Un petit moument, moun jwen hòl,
En de k'alukam la pipo! » E de sa potcho
Ke tiro uo bouseto de pèt de bouk
È un negre kalamèt ki's bouto a la bouko e mempresous :

« Kan te jumplàwo aw pè d'un « ourse »
T'a pas jamè rakountat Jan de l'Ours
La touo jitano de may? lou disouk aw Binsens,
Jan de l'Ours, l'ome double,
Ki, kan soun mèstre, bat dus pareys
L'embyè lawra lous sous estouras
Ke gahèt, koum, un pastou galho uo lagasto,

Las bèstios, toutos ajuados,
È sur un pibou hawt kabelyat
K'ous lansèk den lous ayres bat la kabesso
È tu, petit grahus, k'es pla urous
Ke prasi j'awje pas nat pibou!...
— Ne bireres pas un azou d'ou bord d'un kam,
Gran pork! n'as pas soun ke lenko! » È lou Binsens estankat

Koum un kan lebrè arrèsto uo bèstio sawbadjo,
K'arrestâwo akiw lou soun enemik :
« Dimme, lou kridàwo a s'eskanas,
Gran goulut kit kârres
Sur ta kabalaso! debares
Ou se't debari!... K'as pow? K'as pow,
Adaro ke ban sabe ki a poupat de bouno lèyt! »

A. Salles.

CATALAN

LE BOULOU (PYRÉNÉES-ORIENTALES), CANTON ET ARRONDISSEMENT DE CÉRET

Ouna basprâda donkkes din da la Kraw ampla
Al bounik tranayra da banastas
Al daban da l'Ourrias bania din dal sandè.
Al trou d'oun tampoural farey
Lou primèr aybra ka l'atira
Y, las tripas kapjiradas din l'impouls da la malisi
Miraki koum ba parla al dountayra da bows:

« Ets tou balyèw, fill da pouta »
Ka l'ets ambrouchada la Mirèlya?
An tout kas, asparlyingat, ja ke bas kap alyi,
Diguis li oun pok ka m'anjawta pas mal d'èlya
Y dal sèw mourrou da moustèla
Tan koum dal bièly parrak da tela
Ka ta koubrey la pèly!... owas tou, bèl mouskatin? »

An Bicens ba trafougi; la sewa anima
Sa ba rabiskoula koum la flama
Al sew kort ba rassalta koum oun fok grèk ka partey:
« Galipan! bos donk ka ta trenki las koustèlyas
Y ka la mewa harpa an dous ta blegi? »
Li fa an l'aspian, tarribla
Koum kwan oun leopart, afamat, sa rajira.

Y al tramoulou da la sewa malisi
Fèya frami la sewa karn biwlèta.
« Sous da la graba, raspon l'altra, iras amourrajà!
Par ke las tewas mans soun massa poka koza
Y nou ets bou, roba galyinas,
Ka par blaga oun brout da salit
Par kamina din da l'oumbra, y par fè l'bagamoundou!

— O, koum toursechi la berga,
Raspon an Bicens k'acho ambrina,
M'an bai ta toursi l'kanyou! Aspia fouy si podas,
Fouy, aspourouk, la mewa ratja!
Fouy, ou be par San Jawma da Galisi!
Tournaràs pas pons bewra als tews tamariws;
Parke akey pouny da fèrrou s'an ba angrouna als tews [ossous.»
Ankantat da trapa oun oma
Sous daki anfin pouski boumi la sewa rabi :
« Oun moumen! li raspon al bakè ragagnous,
Oun patit moumen, pobra totchou,
K'ansengui la pipa!... » Y da la sewa potcha
Saly ouna blaga da pèly da bouk
Y oun negra boukadilyou a s'anfourata ka la bouka
Y amb 'oun ayra da mòfa :

Kwan ta granchoulaba al pèw d'ouna oursa
Ta pas may kountat an Jan da l'Ours,
La tewa jitana da mara? ba dira a nan Bicens.
An Jan de l'Ours, l'oma doubla,
Kwan al sew amou amba dous parelys
Al ba ambia à lyawra als sews roustoulys,
Ba arrapà, achi koum oun pastra agafa oun lyagastou,

Las bestis toutas acoulyadas
Y sous doun pouly ben alt
Als a ba rabitlya an l'aira amba l'apè darrèra!
Y par tou, arroudit, es ben ourous
K'y aji pas assi kap pouly.
— Trawrias pas oun bourrou d'ouna riba,
Gros pork! Tenas fora ka lyenga! » Y an Bicens

A l'arrèst koum oun lyabrè ten oun animal salbatja,
Tania aki al sew adbarsari.
« Dignis, li kridaba, à s'askanya,
Grossa manjadoura, ka t'astrinflas
Sous da la tewa kabalkadoura, y bè? bachas
Ou ta fai bacha? Ka lachas? Lachas
Ara k'anem a sapiguè lou kin a tatat bouna lyet.

J. Còme.

ROUERGAT

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (AVEYRON)

Un ser doun, din lo Kraw grondo,
Lou poulit tressaide de bonastos
Ol dobon d'Ourias benyo din lo kominolo.
Lou trone d'un owratche truko
Lou prumyè awre ke l'otiro,
E la koulèro li biroulan los tripos,
Okis kousi porlèt lou dountaide de byows :

« 'koï[1] belèw tus, fil de gourrino,
Ke l'as ensourselado, la Mirèio ?
En tout kas, pewyous, per ke bas d'oïssis obon,
Dis li un paw ke me tchawti de guelo
E de soun mourre de beleto
Tout koumo del bièl tros de tèlo
Ke t'okato lo pèl ! Entendes, poulit drolle ? »

Lou Binsenet sawtèt; soun amo
Se rebiskoulèt koumo flombo,
Soun kor li boundièt koumo un fiot grek ke part.
« Pantre ! bos doun ke t'ossoumi
E ke mos griffos en dous te plègou ? »
Li fai ome un èl torriple,
Koumo kon, ofomat, se rebiro un léopar.

E de sa koulèro lou tremblomen
Fosyo fremi sos kars biwletos.
« Sul sable, so diguèt l'awtre, t'onoras omourra,
Kar as los mos trop fèblos
E n'ès pa bou, boulur de poulos,
Ke pèr plega un bousi de bin.
Pèr komina din l'oumbro et pèr kourre l'ontiflo[2].

1. Apocope pour Okoï.
2. Courre l'ontiflo = rôder, passer son temps à courir partout, sans jamais travailler.

— Oppe[1]! koumo torsi oquel bin,
Respoun Binsen ke tout okos omolino,
Te baw torse lou kol! Bei! bei! futchis, se podes!
Futchis, kopou! k'ai lo moliso,
Futchis, ou Sen Tchakes[2] de Goliso
Tournoros pas plus beide tous tomoris.
Kar bo okel poun de fèr eskroza tous osses! »

Tout-o-fèt kounten de trouba un ome
Sur ki anfin so koulèro se deskargue :
« Un moumen! li respoun lon gordaide orgnous,
Un moumenet! moun tchoube[3] folour,
Qu' oluken lo pipo ! » E de sa potcho
Tiro uno bourso en pèl de bouk
E un negre kolumet k'embouko. E dedegnous:

« Kon te bressabo ol pè d'un ourse,
T'o pas tchomai[4] kountat Tchan de l'Ourso
To bouemyèno de maide? so diguèt o Binsen.
Tchan de l'Ourso, l'ome douple,
Ke, kon soun mestre ome dous porels
L'embouièt lowra sous rostouls
Otropèt, koumo un pastre otrapo un barbesin,

Los bèstios toutos otolados
E sus uno piboulo plo nawto
Lou lonsèt pel l'èr, ome l'oraide oprès.
E tus, powrot, bounur t'orribo
K'emproissis ny'io pas kat de piboulo.
— Leborios pas un aze d'uno ribo,
Gron por! n'as pas ke de lengo. » E Binsen, o l'orrèst,

Koumo un lebriè ten uno bèstio sowbatcho[5],
Tenyo oki soun odbersari.

1. Oppe = oui certes.
2. Futchis; les lettres « tch » rendent une prononciation difficile à noter, que certains notent par tx.
De même pour Tchakes.
3. T*ch*oube, comme pour T*ch*akes. Folour = fou, ou encore: qui veut faire le fou.
Pot*ch*o, comme T*ch*akes.
4. T*ch*omai, comme T*ch*akes, de même Tchan.
5. Sowbat*ch*o, comme T*ch*akes.

« Dio donn, li kridabo o s'esgorgomela,
Gron tchopaide[1] ke t'estanfles
Sur ta rosso, èbe? dobalos?
Ou te dobali? Rekiolos? rekiolos?
Aro k'anèn sobe kal poupèt de boun lat! »

RIGAMBERT.

1. Tchopaide (même remarque) signifie: mangeur, fainéant, vaurien.

COMPTE RENDU

Etude sur la syntaxe de Rabelais, comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550, par M. Edmond HUGUET, ancien élève de l'École normale, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. — Paris, Hachette, 1894, in-8°. Un volume, VIII-458 p., avec un feuillet non numéroté pour l'errata.

La thèse de M. E. H., dédiée à M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Sorbonne, est nettement définie par son titre. L'auteur veut seulement comparer la syntaxe de Rabelais avec celle de ses contemporains, Philippe de Commynes, J. Le Maire de Belges, Calvin, la reine de Navarre, Bonaventure Des Périers, Noël du Fail, Blaise de Monluc, et les joyeus conteurs des *Cent Nouvelles Nouvelles*, de *L'Hystoire et plaisante Cronicque du petit Jehan de Saintré...*, et enfin du *Romant de Jehan de Paris*. M. E. H. se refuse, on le voit, à consulter l'usage des poètes. Les exigences de la rime, les licences poétiques lui font peur. « J'aurais craint, dit-il, en étudiant les poètes d'aboutir à des conclusions fausses » (p. 9). Cette crainte nous paraît très exagérée. Et, pour ne citer qu'un nom, il y aurait peut-être eu quelque utilité à ne pas négliger Marot, qui était non seulement un poète, mais, à l'occasion, un grammairien.

Quoi qu'il en soit, M. E. H. s'en tient aus prosateurs que nous avons cités et distribue ses observations dans un cadre qui a fait ses preuves: nom, adjectif, article, pronom, verbe, adverbe, préposition, ellipse et pléonasme, accord et syllepse, ordre des mots, construction de la phrase; puis vient une conclusion et enfin un index de sept pages (p. 449-455). C'est là que commencent nos regrets. Voilà un livre bien fait dans son ensemble, exact, judicieus et, autant qu'on en peut juger à une lecture, presque complet. Mais comment s'en servir? Me voilà Rabelais en main et arrêté par une difficulté de syntaxe. Frère Jean dit, I, ch. 42: « Si j'avais la force de *mesmes* le courage. » Faut-il comprendre de « mesmes *que?* » Est ce un tour fréquent dans Rabelais?

Je cherche vainement à *ellipse de que* (p. 368-370), à *comparaison* (p. 432), à *mesmement* (p. 248), à *comme* (p. 316-318). M. E. H. a-t-il traité la question? Je n'en sais rien; et l'eût-il traitée, je n'en tire aucun profit. Un adverbe m'inquiète. Je cherche le chapitre des *adverbes* à l'index, qui me renvoie p. 227, alors que le chapitre est réellement p. 229. Un peu plus haut (l. I, ch. 41) j'avais lu : « Boire si tost après le dormir? Ce n'est *vescu en* diète de médecine. » Je cherche vainement à l'index pour l'explication de la première difficulté : emploi assez rare du participe passé, là où l'on attendrait aujourd'hui l'infinitif; pour la seconde difficulté : sens de *en* (= suivant), je ne trouve pas ce sens indiqué au chapitre consacré à *en* (p. 295-297). Au liv. I, ch. 39, la construction suivante m'étonne : « Hon, que *je* ne *suis* roy de France pour quatre-vingts ou cent ans! » Je lis vainement les pages 398-409, *place du sujet*, et ne trouve rien. Ensuite je cherche inutilement à *que*, puis aus *pronoms*, p. 56-59. On pourrait multiplier ces exemples. Ainsi le chapitre consacré à *onques* (p. 238) me semble insuffisant; il en est de même pour *ensemble* (p. 285 et 286). Enfin M. E. H. (p. 178-180) ne me paraît pas avoir expliqué cet emploi de *être* pour *avoir* : « Les lavant donc premièrement en la fontaine, les pèlerins disaient en vois basse l'un à l'autre : Qu'*est*-il de faire? » l. I, ch. 38.

Ces réserves faites, nous louerons volontiers la sobriété et la netteté de l'exposition générale. Le chapitre consacré à la construction de la phrase (p. 423-443) nous a paru particulièrement bien traité. L'auteur y fait preuve d'un sens littéraire délicat. Il démêle bien le rapport secret qui existe entre l'esprit « inquiet, remuant » de Panurge et le tour vif, haché de sa phrase. Frère Jean « s'embrouillerait dans les constructions compliquées et obscures; ses phrases sont simples et élémentaires comme ses idées » (p. 425). La période immense, drue, pleine et touffue, est réservée pour la discussion et la harangue, elle est bonne pour Grandgousier, Gargantua, qui ont, avec la science et l'esprit philosophique, le calme souverain de la pensée.

J'aime moins la conclusion, juste en somme, mais qui ne tranche pas, tant s'en faut, la question du latinisme chez Ra-

belais : « Si les limites de mon sujet (p. 445) me l'avaient permis, j'aurais pu montrer chez les traducteurs l'origine de la plupart des latinismes rabelaisiens. » Cela nous paraît très probable et nous espérons que M. E. H. voudra bien faire connaître quelque jour les résultats de son travail sur ce point. J'en dirais volontiers autant sur l'archaïsme si ce compte rendu n'était déjà trop long. Mais je ne voudrais pourtant pas le clore sans remercier encore une fois M. E. H. du service qu'il a rendu aus lecteurs de Rabelais en groupant tant d'exactes et judicieuses observations ausquelles il ne manque, pour être très utiles, qu'une copieuse table analytique.

Joseph Buche.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

H. Barré. — *Bibliothèque de Marseille, Catalogue du fonds de Provence* (Marseille, Barlatier et Barthelet, 1890). Ce catalogue important est divisé en deus parties et quatre tomes : — Première partie. Bibliographie, Histoire. Tome I : *Bibliographie et périodiques. Histoire civile.* Tome II : *Histoire religieuse ; paralipomènes historiques ; géographie.* — Deuxième partie. Belles-Lettres, Sciences et Arts. Tome III : *Belles-Lettres* (avec *Supplément et errata*). Tome IV : *Sciences et Arts* (avec *Supplément général*).

A. Restori. — *La Bandolera de Flandes* ou *El hijo de la tierra*, par Don Balthasar de Caravajal, comédie espagnole du XVIIe siècle (Halle, Niemeyer, 1893, x-112 pages, petit in-8°, neuvième volume de la *Romanische Bibliothek* de M. Fœrster).

Étienne Lorck. — *Altbergamaskische Sprachdenkmäler, IX-XV Jahrhundert* (Halle, Niemeyer, 1893, 236 pages petit in-8°. Disième volume de la *Romanische Bibliothek* de M. Fœrster).

Sylva Clapin. — *Dictionnaire canadien-français* (Montréal, Beauchemin et fils, 1794, xlvi-389 pages in 8°). — Ce dictionnaire, de quatre mille cent trente-sis mots, contient « de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieus français, l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais, l'anglais et les dialectes des premiers aborigènes ».

Léon Vernier. — *La Question orthographique et la Grammaire française* (Besançon, 1894, 23 pages in-8°). —

M. Vernier dit très justement, à propos des lettres parasites : « Autant vaudrait ajouter un tuyau surnuméraire à nos clarinettes afin de rappeler la flûte antique, ou orner nos canons modernes d'une série de câbles tordus, sous prétexte que les Romains en avaient dans leurs catapultes. »

F. Araujo. — *Fonétika kastelhana* (Paris, Welter, 157 p.). — Étude très scientifique, écrite en orthographe réformée.

P. Marchot. — *Les Gloses de Cassel* (3e fascicule des *Collectanea Friburgensia*) et *Les Gloses de Vienne*. Fribourg (Suisse), 1895, 67 pages grand in-8° (Gloses de Cassel), et 18 pages petit in-8° (Gloses de Vienne). — Notre collaborateur M. Marchot donne une étude très détaillée et une édition critique de chacun de ces deus textes, l'un du VIIIe siècle, l'autre du XIe, que l'on attribuait depuis Diez au domaine français et qu'il considère comme appartenant à la région réto-romane. Déjà M. Monaci avait déclaré en 1892 qu'il regardait les Gloses de Cassel comme un texte de la région lombardo-frioulane, mais sans donner les raisons de son opinion.

A. Devaux. — *La limite franco-provençale en Oisans* (Extrait du *Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*), 7 pages in-8°. — Réponse à M. le Dr Prompt.

G. Paris. — *La Légende de Pépin « le Bref »* (Extrait des *Mélanges Julien Havet*, p. 603-633. Paris, Leroux). — « Non seulement le roi Pépin a été l'objet de chants épiques qui avaient certainement pour point de départ des faits réels de sa vie (comme ses guerres de Saxe), et il est devenu, grâce à eus, assez célèbre pour attirer à lui des récits qui ne s'appuyaient pas sur son histoire, mais encore sous le nom du père de Charlemagne se cache souvent son grand-père, Pépin fils d'Anseïs, et par conséquent plusieurs poèmes qui le concernaient remontaient essentiellement à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. La légende de Pépin « le Bref » nous fournit donc un double anneau dans la chaîne qui relie l'épopée carolingienne à l'épopée mérovingienne. »

G. Soldan. — *Strafgesetz für das Gericht ob Munt Fullun (Unterengadin) von 1688, mit Nachträgen* (Tirage à part de *Zeitschrift für schweizerisches Recht, neue Folge*, Band XIV, 75 pages in-8°).

A. Stimming. — *Das gegenseitige Verhältnis der französischen gereimten Versionen der Sage von Beuve de Hanstone* (Extr. des *Roman. Abhandlungen*, 44 pages in-8°).

R.-M. Lacuve. — *Proverbes poitevins* (Extr. de la *Revue des Traditions populaires*, 1895, 7 pages in-8°).

René de Poyen-Bellisle. — *Les sons et les formes du Créole dans les Antilles* (Baltimore, John Murphy, 1894, 63 pages in-8°). — Étude dialectale très soignée, faite par un homme qui est au courant des publications antérieures et des méthodes de la philologie romane.

E. Étienne. — *Essai de grammaire de l'ancien français* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1895, viii-521 pages in-8°). — Nous nous bornons à signaler aujourd'hui l'apparition de cet ouvrage utile et consciencieus, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

E. Monaci. — *I più antichi monumenti della lingua francese, con glossario* (Rome, Forzani, 1894, 63 pages). — Ce petit volume, d'un format élégant et original, est le premier d'une collection intitulée : « Petite Bibliothèque romane à l'usage des écoles italiennes. » Il contient les textes suivants, soigneusement édités : 1° Les Serments de Strasbourg, 2° La Prose de sainte Eulalie, 3° Le Fragment de Jonas, 4° La Passion du Christ, 5° La Vie de saint Léger.

A. Darmesteter. — Troisième partie du *Cours de Grammaire historique de la langue française*, publiée par les soins de M. Léopold Sudre (Paris, Delagrave, vi-169 pages). — Cette troisième partie, consacrée à la formation et à la vie des mots, constitue essentiellement un résumé fait par M. Arsène Darmesteter lui-même, à l'usage des élèves de l'École de Sèvres, de trois de ses ouvrages : les *Mots composés*, la *Création des mots dans la langue française* et la *Vie des mots*. Les rédactions d'élèves que M. Sudre a eues

à sa disposition avaient été la plupart revues et annotées par le maître. Certains des paragraphes qui traitent de la composition populaire et de la composition savante ont été naturellement remaniés d'après la seconde édition des *Mots composés* qui vient de paraître par les soins pieus de M. Gaston Paris. Dans quelques-uns des paragraphes relatifs à la dérivation populaire et aux emprunts faits aux langues étrangères, M. Sudre a fait aussi certaines modifications, nécessitées par les recherches les plus récentes de la science et que l'auteur aurait certainement introduites s'il vivait encore.

Le volume se termine par des considérations bonnes à méditer sur la recherche étymologique: « La recherche étymologique doit être uniquement fondée sur des preuves tirées de l'histoire de la langue, et il faut que l'étymologie ainsi trouvée n'ait contre elle ni les lois de la phonétique, ni celles de la formation générale des mots, qu'elle réponde exactement à la signification *première* des termes en question, qu'elle concorde avec le développement de la langue. L'apparition d'un mot est un fait historique qui doit être constaté par des preuves historiques. Cette étude est donc une œuvre de haute science, où l'imagination doit céder la place à une critique rigoureuse, aidée d'une information sûre et étendue. Une lecture infiniment abondante des anciens textes, la connaissance des langues étrangères qui ont pu agir sur la nôtre, la science approfondie des langues romanes jusque dans leurs patois les plus obscurs, un esprit de comparaison qui sait, à défaut de documents directs, s'aider de rapprochements avec ces langues et ces patois, voilà ce que la science réclame de quiconque veut faire de l'étymologie sérieuse. »

Ces considérations justifient les conseils que M. Devaux donne « aux travailleurs de bonne volonté » dans la brochure que nous avons signalée plus haut: « Que ceus qui n'ont pas fait d'études spéciales s'interdisent absolument les questions de théorie et d'étymologie, si tentantes et si périlleuses! Il ne doit pas plus être permis de parler linguistique sans y être préparé que de disserter sur la médecine sans une sérieuse initiation. Il ne saurait convenir, par exemple,

de hasarder des explications qui rappèleraient, par l'absence de méthode, les beaus jours de Ménage, et, par les préoccupations celtisantes, ceus de Bullet ou de Champollion. Le temps est bien passé des fantaisies étymologiques. D'ailleurs ce ne sont pas les recherches étymologiques qui constituent la besogne urgente. Ce qui presse, c'est de recueillir soigneusement, tandis qu'il en est temps encore, les sons, les formes, les mots, en indiquant, autant que possible, la provenance et l'extension géographique de ces divers éléments linguistiques et en les notant avec assez de précision pour que la science puisse s'en servir. Pour ce travail, il n'est pas nécessaire d'être un romaniste de profession ; il suffit de savoir écouter et écrire. Souhaitons donc que les Revues locales s'enrichissent de documents linguistiques variés et surtout précis : récits oraus, conjugaisons de verbes, listes de termes relatifs à l'agriculture, à la flore, à la faune, aus divers métiers, etc. Ce serait le moyen de contribuer à la préparation de cet Atlas linguistique de la France, qu'on attent toujours et qu'on a même rêvé d'exécuter pour l'Exposition de 1900. »

L'intérêt de la troisième partie de la grammaire d'A. Darmesteter est proportionné à la difficulté de la recherche étymologique. On y trouvera l'explication tout à fait sûre d'un grand nombre de mots français et la théorie complète de la formation des mots et du développement des significations.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

MARS 1895

COTISATIONS

M. Clédat a reçu les cotisations suivantes :

MM.	Chabert, trésorier-général du Calvados..	10 fr.
	Louis Havet.....	10
	Araujo, de Tolède.....	5
	Bastin, de Saint-Pétersbourg.....	10
	Clédat.....	5
	Total.....	40 fr.

Ces 40 fr. ajoutés aux 61 fr. 65 qui restaient en caisse l'an dernier forment un total de 101 fr. 65. Nous avons eu 52 fr. 60 de dépenses (facture de l'éditeur : 42 fr. 60 ; expédition du Bulletin : 10 fr.). Il nous reste donc 49 fr. 05.

Les membres de la Société sont instamment priés d'adresser leur cotisation soit à M. Paul Passy, 92, rue de Longchamps, Neuilly-Saint-James, soit à M. Clédat, 29, rue Molière, Lyon.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE EN ALGÉRIE

Il vient de se fonder à Alger une *Association pour la simplification de l'orthographe*, dont le but est identique au nôtre. La nouvelle Société a pour président M. le Dr Treille, ancien député, professeur à l'Ecole de Médecine, et pour secrétaire général M. Renard, professeur de rhétorique au Lycée d'Alger; elle est placée sous le haut patronage de M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie.

On ne lira pas sans intérêt les lettres qui ont été échangées à cette occasion entre M. le député Forcioli, M. Renard et M. Treille.

Lettre de M. Auguste Renard à M. Forcioli.

Alger, le 3 février 1895.

Monsieur le Député,

Permettez-moi de venir vous demander de vouloir bien, — à l'exemple de votre collègue, M. Saint-Germain, député d'Oran, de M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, de M. Christian, préfet d'Alger, de M. Guillemin, maire d'Alger, et aussi, je l'espère,— de tous vos collègues de l'Algérie, — accorder votre haut patronage à une œuvre, dont les apparences sont bien modestes, mais qui n'en est pas moins très utile et patriotique, car elle est destinée à alléger d'un grand poids le travail des enfants dans nos écoles, en même temps qu'elle sera un progrès scientifique.

Je veux parler d'une association ayant pour but de préparer la réforme, ou plus exactement, la simplification de l'orthographe ; association dont le comité à Alger, est en partie ainsi constitué :

MM. le Commandant Rinn, conseiller de gouvernement, Warrot, président de la Chambre de Commerce, etc., etc.

La réforme que préconisera l'Association aura pour base le rapport adressé, il y a deux ans, à l'Académie Française par M. Gréard, recteur de l'Académie de Paris. Notre champ d'action sera ainsi bien délimité et notre programme présentera toutes les garanties possibles de modération et de sagesse.

En attendant votre réponse, que nous espérons favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, etc.

Auguste Renard.
Agrégé des Lettres.
Professeur de Rhétorique au Lycée.

P.-S. — Chaque adhérent verse une cotisation annuelle de 1 franc. Les sommes plus élevées sont reçues avec reconnaissance. L'Association publiera un bulletin contenant ses statuts, son programme et la liste des adhérents.

Réponse de M. Forcioli.

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 8 février 1895.

Monsieur le Professeur,

J'avais été profondément surpris, il y a deux ans, en parcourant le rapport de M. Gréard, sur la réforme de l'orthographe. J'ai éprouvé le même sentiment en recevant votre lettre et en voyant un professeur de rhétorique agrégé des lettres, escorté d'un si grand nombre d'esprits éclairés, partager cette opinion.

Je vous avoue bien sincèrement que je ne viens pas facilement à cette réforme.

L'orthographe me parait un peu l'histoire de notre langue et je n'envisage pas dans l'avenir, sans une sorte d'*horreur* que vous me pardonnerez, une page de l'orthographe nouvelle.

De plus, est-ce au moment où tant d'institutrices et tant d'instituteurs cherchent vainement une situation modeste, où le baccalauréat est si répandu, où la licence même ne suffit plus à ouvrir la porte des lycées, où fatalement on sera obligé de rendre les épreuves plus difficiles, qu'il faut s'occuper d'alléger un fardeau porté si légèrement par nos étudiants?

Je regrette pour ces raisons de ne pas pouvoir faire partie de votre association, tout en vous félicitant de défendre une œuvre que vous croyez bonne ; et malgré ma déférence pour les hautes adhésions que vous avez déjà reçues, laissez-moi former le vœu que l'Académie, — dont fait partie M. Gréard, — veuille bien ne pas se montrer favorable. Et, si son avis était contraire à mon appréciation, j'espère encore que l'usage, dont Horace nous dit le pouvoir souverain en fait de langage, suffira à maintenir pour les traditionnels endurcis la langue de nos poètes et de nos prosateurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, etc.

FORCIOLI,
Député de Constantine.

Deuxième lettre de M. Aug. Renard à M. Forcioli.

ASSOCIATION
pour la
SINPLIFICATION DE L'ORTOGRAFE
—
Comité algérien.
—

Alger. le 12 février 1895.

Monsieur le Député,

Votre lètre me montre une fois de plus la nécessité de l'Association que nous fondons en Algérie et qui, je l'espère, va se propager par toute la France[1].

Les esprits les plus éclairés, quand ils n'ont pas étudié l'histoire de l'ortografe, confondent volontiers cèle-ci avec la langue, et s'imaginent que, de même que nous avons encore, — Dieu merci! — la langue de Bossuet, de Corneille et de Voltaire, nous avons aussi leur ortografe.

Il y a, aujourdui, dans notre langue, plus de cinq mile mots dont l'ortografe n'est plus la même que du temps de Molière. On écrivait alors *prebstre*, *phantosme*, *subject*, etc. Voilà plus de cent ans qu'on écrit *prêtre*, *fantôme*, *sujet*. Dans dis ans, je l'espère, on écrira de même *batème*, *fénomène*, *prontitude*, etc. Et rassurez-vous, Monsieur le Député, la langue n'aura pas changé. Les mots *trésor* et *caractère*, qui ne s'écrivent plus étimologiquement *thrésor* et *charactère*, come au siècle de Bossuet, ont cependant le même sens aujourd'hui qu'au XVIIe siècle. L'ortografe n'est pas la langue.

Encore une remarque, que vous me permètrez de soumètre à votre méditation. Vers 1670, Bossuet (d'ailleurs partisan de la sinplification de l'ortografe), pour justifier son opposition sur certains points, risquait cet argument, auquel le temps a doné un si cruel démenti, et qui nous fait sourire : « Si on écrivoit *je connaissais*, *ils faisaient* (au lieu de *je connoissois*, *ils faisoient*), qui reconnoistroit ces mots ? » J'ai peur que vous aussi, Monsieur le Député, ne soyez disposé à dire : « Si on écrivait *sculture*, *des hibous* et *cantonier*, qui reconnaitrait ces mots ? »

1. M. Renard semble ignorer l'existence de notre Société.

Cète semaine, le 15 février, la *Revue des Revues* va publier notre manifeste. Laissez-moi espérer que vous nous ferez l'honeur de le lire, et qu'il nous vaudra peut-être l'honeur de votre adésion. Ceus qui reviènent de leurs erreurs sont ceus qui réfléchissent et qui sont de bone foi. Et votre exemple alors sera pour nous une grande force.

D'ici peu je me propose d'aler faire une conférence à Constantine sur la réforme de l'ortografe. J'ose espérer que vous voudrez bien me faire l'honeur de venir m'entendre, si vous êtes à ce moment-là en Algérie.

Votre lètre, vous le voyez, n'a fait que redoubler mon zèle, et j'ajoute qu'èle me charme par sa franchise.

De grâce surtout, si vous demandez qu'on agrave le fardeau des candidats aus diférents examins, n'alez pas demander que ce soit par un surcroit de complications ortografiques.

Une dernière remarque, qui achévera, je l'espère, de vous rassurer. Ma lètre est écrite en nouvèle ortografe : vous a-t-èle causé l'horreur à laquèle vous vous atendiez ? J'ose croire que non.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, avec l'espoir que j'ai de vous voir venir à nous très prochainement, l'homage de mes sentimants bien respectueus.

Auguste RENARD,
Secrétaire général de l'Association ortografique.

P.-S. — Ci-joint un mot écrit hier lundi, séance tenante, pendant la réunion du Comité, après la lecture de votre lètre, et que notre président, M. le Dr Treille, votre ami, m'a chargé de vous transmètre.

Lettre de M. le Dr Treille à M. Forcioli.

Alger, le 11 février 1895.

Mon cher Forcioli,

M. Renard, notre secrétaire général pour la simplification ortografique nous a communiqué votre lètre.

Je lui ai alors conseillé de vous demander si, dans le petit nombre de ceus qui parlent encore français à la Chambre, on distingue au moins, en les entendant, ceus qui écrivent sufisamant l'ortografe.

Cordialement à vous.

Dr Alcide Treille.

L'ORTHOGRAPHE DE SAINT-ÉVREMOND

La *Revue de philologie française,* dans son numéro d'octobre-décembre 1894, nous dit, avec raison, que *pris* (prix, pretium) devrait s'écrire avec l's final comme *palais* (palatium), que nous n'écrivons pas *palaix* (*x* final). La Revue eût mieus fait encore en montrant la contradiction qui existe entre *prix* (*x* final) et *mépris* (*s* final) de la même famille (pretium, minuspretium).

Il est dit dans le même fascicule que, malgré la différence des graphies des XVIIIe et XIXe siècles, nous lisons les ouvrages du siècle qui nous a précédés avec la même facilité que ceus de nos écrivains contemporains.

Lorsque M. Bourgeois, dans une de ses dernières circulaires comme ministre de l'Instruction publique, autorisait les graphies : Quatre-*vingts*-dix, quatre *cents* onze, etc., comme quatre-*vingts*, quatre *cents*, il nous ramenait, comme nous l'avons déjà dit, à l'orthographe de Voltaire ou à celle de Saint-Evremond, qui écrivaient :

Deux *cens* mille livres ; douze *cens* mille livres (Saint-Évremond, pp. 344-345). En l'année *mille* six *cens* soixante-six (pp. 28-39). Le XIIIe juin *mille* six *cens* soixante-huit (p. 57 ; 1738).

Saint-Évremond écrit :

Je *rens*, il rent ; j'*aprens* (un *p*), il aprent, je *pers*, il pert (IV, p. 377), etc. (c'est à cette graphie que désire revenir, avec le temps, la Société de réforme orthographique).

Serons-nous plus embarrassés dans la lecture de Saint-Evremond, lorsque nous trouvons chez lui :

Les jansénistes nous ont *trouvé* (nous = jésuites) en possession du gouvernement (I, p. 37). Ceux qu'on a *vû* tomber par leur faute (p. 112). La sûreté et le repos qu'elle avoit *perdu* (168). La joie qu'avoient *eû* les bourgeois (I, 45). Je vous suis fort obligé de m'avoir envoyé la traduction qu'a *fait* M. Corneille (II, 422). Le cardinal de Richelieu nous a *mené* bien près de nôtre ruine (IV, p. 24). Il reprit la tristesse qu'il avoit *suspendu* (IV, 48), et je continuai celle que je n'avois pas *quittée* (même phrase). La plus belle femme (Hélène) qu'ait *vû* le monde (IV, 209).

Le tome II (Mémoires de Mme Mazarin) compte certainement plus de cas avec le participe invariable que de cas de variabilité :

Il ne les a jamais *touché* (50,000 écus promis par le cardinal Mazarin à un évêque pour négocier adroitement le mariage de sa nièce Hortense Mancini ; II, p. 17). Des raisons ignorées de tout le monde les avoient *secondé* (p. 20). Il m'a *laissé* partir (c'est la duchesse qui parle, p. 27). Rien ne m'a plus *affligé* (eadem, p. 27). Je voudrois qu'il me les eût *rendu* (des sommes immenses, p. 33). Il m'a *empêché* de le faire (eadem, p. 33). Il m'en auroit *dispensé* (eadem, p. 39). Il nous auroit *cherché* partout (eadem, p. 46). Les gens qu'il avoit *excepté* (p. 52). Les vieillards que j'avois *trouvé* auprès des jeunes gens (p. 54). Je l'ai *vû* (la duchesse) partir (p. 59). La révélation qu'il avoit *eu* (p. 60). La complaisance que j'avois toujours *eu* pour lui (p. 76). Il ne devoit pas les lui avoir *donné* (mes pierreries, p. 89). Il nous avoit *joint* à Milan (p. 86). Tout autre nous auroit *jetté* dans la mer après nous avoir *volé* (p. 95). Puisque vous ne l'avez (la duchesse) jamais *vû* (p. 99). Quelle confusion auroit-il *eû* (p. 315). La donation qu'il a *réduit* à cent mille livres ; la donation qu'il a *fait* (p. 351).

On le voit, les exemples d'invariabilité sont légion et n'offrent aucune difficulté à la lecture. — Nos grammaires élémentaires ont, certes, mauvaise grâce à s'appuyer sur les écrivains du XVIIe et même du

XVIIIe siècle pour nous montrer que le participe était déjà alors toujours variable lorsqu'il était précédé du complément direct du verbe.

Voici deus exemples de variabilité que l'on rencontre aussi parfois dans l'ancienne langue :

Charles II l'avoit *faite* demander en mariage (I, p. 172). — Une fatalité l'avoit *faite* venir à Rome, une fatalité l'en fait sortir (IV, p. 271).

Ajoutons-y cet exemple de Montesquieu :

La simplicité des *loix* les a *faites* souvent méconnaître (*Lettres persanes*, lettre 94, édition Lacour-Jouaust).

Finissons en disant que les grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles préféraient, dans tous les cas, pour le participe conjugué avec *avoir*, l'*inaccord* à l'*accord*. Ecrivaient-ils plus mal que nous ?

Voici deus exemples d'invariabilité avec *être*: Elles s'en étoient *prévalu* (verbe neutre pronominal; nous faisons aujourd'hui l'accord). — Elle m'en seroit *allé* tirer (pp. 83-84).

J. Bastin.

Saint-Pétersbourg. 15 février 1895.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. DE L. MARCEAU

L'ASCENSION

MYSTÈRE PROVENÇAL DU XVe SIÈCLE

Publié pour la première fois par A. JEANROY et H. TEULIÉ

Le mystère de l'*Ascension*, que nous donnons aujourd'hui, n'a pas été imprimé avec nos *Mystères provençaux*[1], bien qu'il appartienne au même recueil[2] où il occupe les f°s 69 r° — 78 v°.

M. Ant. Thomas a déjà signalé les vers des deus chansons que saint Pierre entent chanter par les anges, et a reproduit cet assemblage de mots bizarres qui, pour l'auteur, représentent les langues étrangères que parlent les Apôtres dès qu'ils en ont reçu le don[3].

L'analyse de l'*Ascension* a été donnée par nous dans l'introduction des *Mystères provençaux*, p. xxj-xxij, en note.

F^o 69 r° **Ensec se la estoria de la Assentio de Nostre Senhor Jhesu Crist.**

Permieyramen, Nostra Dama he los apostols, Maria Jacobi, Maria Salome, la Magdalena se devo trobar totz ensemps he devo aver huna taula he NOSTRA DAMA digua a la Magdalena :

Magdalena, nos vos preguam,
He a vos autras Marias aitant be,

1. *Mystères provençaux du XVe siècle*, publiés pour la première fois avec une introduction et un glossaire, par A. JEANROY et H. TEULIÉ. — Toulouse, Privat, 1893, in-8°.
2. Biblioth. Nat., f. fr., *nouv. acq.*, 6252. — Voir, pour la description du ms. : *Annales du Midi*, II (1890), 385 et sqq. ; *Myst. proc.*, p. v-vj.
3. *Annales du Midi*, II (1890), p. 414-416.

Que metatz la taula entretan
He faitz que no hy falha re,
5 Quar el es hora de dinar,
He los apostols volo mangar:
He per so vulhatz ho tot aparelhar.

ꝯ la Magdalena:

Dana, nos hi anam encontinen
He farem vostre comandamen.
10 Metrem veramen sus la taula
Huna toalha ben blanqua,
He i metrem sertas desus
Lo pa, lo vi el sobreplus.

Ara s'en ano metre la toalha sus la taula he tot so que i es nesesari he Nostra Dama he los apostols devo esser totz en roda he no sono mot. Aprop, Nostre Senher deu venir al miech d'els he totz se meto de ginhols he 'stian aqui tro que totz ago parlat he digua Nostre Senho[r]:

Patz sia an vos, ma maire,
15 He an tota la companiha.

ꝯ Nostra-Dama:

Mon car filh, vos siatz ben vengut
He de tresque gran joya reseubut!
Gran gauch iey quant ieu vos vesi
He de mas mas quant ieu vos teni;
20 Gran temps ha que no vos iey plus tengut:
He, mon filh, vos siatz lo ben vengut!

Digua Sant Peyre:

Mon maestre, a gran pena
Davant vos ausy venir,
Per so, senher, que promes vos avia
25 Que ja mais no vos desenpararia;

20. D'abord *cist* au lieu de *tengut*.
23. Première rédaction : *ausi venir daca[nt] vos*.

He per so, senher, lo contrary ieu iey fach
Quant ieu vos iey desenparat
Al besonh que ieu vesia:
He per so, senher, ieu vos pregui
30 Que agatz misericordia
D'aquest paubre pecador.

Digua Sant Johan:

Helas! mon Dieu, mon Creator,
Tant a, senher, que ieu no vos iey vist!
Senher, ieu era fort enbaït
35 Quant ieu, senher, no vos vesia,
He tot lo cor me en frenesia
De la gran amor que ieu vos porti:
Per so, senher, vos pregui
Que agatz pietat del vostre paure servidor.

Vo Digua Sant Andrieu:

40 Helas! mon senhor, bonas novelas nos aportatz,
En vos preguan que pietat agatz
De totses nos autres que hem aisi;
Quar, senher, nos erem fort enbaïtz
Per so que gran temps ha que no vos avem vist.
45 Aras, senher, hem totz consolatz,
En vos preguam que agatz pietat
D'aquest paure servido.

Digua Sant Jacme lo Major:

Senher, vos siatz ben vengut!
A gran pena vos ausi reguardar
50 Per so que ieu vos iey desenparat;
Mas, senher, vos voliatz que enaisi fos;
Vos pregui, senher, que de mi agatz pietat vos.

51. Ms. *volia*.
52. D'ab : *senhort*.

SANT JACME LO MENOR.

Ho Dieu, mon Redemptor,
Vos siatz tresque ben vengut!
55 Vos nos avetz donat lo salut
Que avetz tot jorn acostumat,
En vos preguan que agat[z] pietat
Del vostre paure servido.

SANT BERTHOMIEU.

Ho veray filh de Dieu,
Misericordia vos demandi ieu,
60 Quar ieu iey fach tant de mal.
Senher, mon Dieu eternal,
Agatz pietat d'aquest paure servido.

SANT SIMON.

He las! mon senhor he mon maestre,
Tot jorn de costa vos ieu volria estre
65 Mas ieu no hiey pas fach lo conte
Que devia far hun bon servido
De estar tot jorn de costa vos.
He las! mon Dieu he mon senhor,
Agatz pietat d'aquest paure servido!

SANT MATHIEU.

70 He las! mon maestre,
Tant mal vos iey ieu servit,
Per so que tot jorn devia estre,
Senher, al pe de vos;
He las! mon maestre grasios,
75 Agatz pietat d'aquest paure servido.

SANT THOMAS.

Senher, vos siatz ben vengut,
En vos preguan que agatz pietat

55. D'ab. : *no*.

D'aquest paubre desolat,
Quar tot jorn ieu iey doptat
80 De so que, senher, no qualia :
Per so, senher, ieu vos supliqui
Que de mi agatz, senher, pietat.

SANT BARNABAS.

Mon senhor he mon maestre,
He las! que pot aiso estre
85 Que ieu sia ara de presen
Tant alegre de mantenen?
F° 70 r° Quant ieu vos vesi de mos uelhs
Ieu no saubria dire mielhs
De aver tant de joia coma ieu iey
90 He las! mon Dieu eternal,
Agatz pietat de vostre paure servido.

SANT MA(THA)TIAS.

Ho mon Dieu, agatz de mi pietat!
Quar sertas ieu iey mal fach
Quant m'en fugigui davant vos,
95 He aiso per paor dels malvatz traidors
Quant vos avian, senher, estaquat :
Per so, senher, agatz de mi pietat.

Digua JHESUS :

Ma maire, an tota la co[m]paniha
Voly que dinen en aquest dia
100 Totses ensenble veramen,
Quar ieu voly far mon despartimen
De vos autres he de mi,
Coma deu far cascun bon pelegry

89. Après ce vers on a effacé le suivant : *de vos ceser de mos uelhs corporals.*
101. Ms. *despertimen.*
103. D'ab. : *Quar cascun*, etc.

Quant el vol anar en pelegrinatge,
105 Espesialmen quant ha a far lonc viatge:
El deu mangar he beure an sos amicz
He los deu totses consolar
He bonas paraulas declarar.
Per so ieu soy vengut a vos autres
110 Per vos declarar lo viatge
Veramen aquel que ieu devi far.

Digua Nostra Dama:

Mon filh tresque grasios,
Nos mangarem sertas totz
Dels bes que nos avetz donatz;
115 He per so, mon filh, se vos platz,
Tot permier vos asetiaretz.

Aras se asetio totz a taula he Jhesus covide la sua maire en disen:

Ma maire, asetiatz vos pres de mi;
He asetiatz vos, vos autres,
Lahun sertas costa l'autre;
120 He asetiatz vos totz en taula
He d'aiso no i aga ponch de fauta
Que totses nos mangem alegramen.

Aras senhe la taula Jhesus he digua, quant las viandas seran mesas, he se leve tot[1] de pes he totz los autres, he digua:

Occuly omnium in te sperant domine et tu
Das illis escam in tempore.

He deu far lo senhal de la crotz sobre tota la taula en disen:

1. Ms. *totz.*
124. Ps. cxliii, 15. *Oculi omnium in te sperant Domine : & tu das escam illorum in tempore opportuno.*

125 *Et benedictio dey patris omnipotentis*
Et filly et spiritus sancti.

Los autres respondo : *Amen*, en naut.

Pueisas se asetio a mangar he las danas devo servir. He, quant auran mangat, levo las viandas de taula he las toalhas he, sans levar de taula, JHESUS deu prediquar so que se ensec :

V° LO SERMO.

Ma maire he a totz los autres,
Ieu soy vengut per davant vos autres
Per vos a totz demostrar
130 Quar ieu m'en voly sertas montar
A la dextra del meu paire,
La quala es estada figurada
En lo montamen de l'esquala,
Per vos aparelhar lo repayre,
135 He a totz aquels he aquelas
Que seran humials he corteses
He auran pietat dels paubres
En lor donan tot jorn de lor bes,
He que no sian ponch orguolhoses,
140 Ni may sertas otratgoses,
He que no cometo usuras ni bratarias,
Luxurioses en negunas guisas,
He pueys que no porto ira ni envega
Sertas a neguna persona,
145 De la boqua sian honestes grandamen,
De beure, de mangar, de parlar honestamen,
La lengua grandamen la refreno
Que Dieu ni autramen no blatfemo,
No sian ponch noalhoses,
150 De preguar Dieu ni sa maire ossioses.
Los .X. mandamens al poble declararetz
Que ieu iey bailat a Moyses he denonsiaretz,
He que no faso ponch lo contrari,
Quar sertanamen ieu vos declari

132-3. Ces vers ont été ajoutés en marge.

155 Que dapnatz seran perpetualmen
Aquels que no guardaran mos comandamens.
En apres lor declararetz
Los .V. artiqles de la fe,
Los quals an vises totz an mi.
160 Lo permier es estat fach
Lo jorn de la Conseptio he declarat,
Lo qual es estat en mars,
He a Nostra Dama denonsiat
Per lo angial sant Gabriel,
165 Lo qual desendet desus del cel
Per ly anonsiar las novelas,
Las qualas so estadas bonas he belas
Per tot lo humanal linatge.
Lo seguon article es estat
170 Lo jorn de la Nativitat,
So es a saber lo jorn de Nadal.
Lo ters article es que els me an vist crusifiquar
Lo jorn del Venres Sant he clavelar
Sus lo albre de la veraia crotz.
175 Lo quar[t] article es que ieu m'en soy davalat
Als inferns he iey despolhat
He tirat fora los Sants Payros
An despiech dels demonis totz.
Lo sinqueme article es estat
180 Lo jorn de Pasquas he demostrat
La mia vertadieyra resurectio.
Lo VIme article ieu voly mantenen far,
Quar ieu m'en voly sertas montar
Per vos trametre lo Sant Esperit,
185 Quar motas de vetz ieu vos iey dich
Que, se ieu no m'en pogava,
A vos autres lo Sant Esperit no venria.
F° 71 r° He quant ieu m'en seriey montat,
Ieu vos dic per veritat
190 Que ieu lo vos trametriey,
Non pas encontinen que ieu lay seriey,

156. Ms. *mons*.

Mas lo vos trametriey aprop,
Que la mia maire illuminara
He totz aquels que hy trobara,
195 He may sertas tota la gen
Que creyran en mi fermamen.
Del darier article de la fe,
Lo qual sera lo seleme
So sera lo jorn del Jutgamen,
200 Lo qual me veira tota la gen
An lo cors que ieu m'en montariey,
Anb aquel cors ieu venriey,
Lo qual de ma mayre iey reseubut
He per lo Sant Sperit conseubut,
205 An totas las plaguas que ieu iey presas
En ma passio he reseubudas,
Los bos he los malvatz las veiran;
Los bos las veiran a lor salvatio,
He los malvatz a lor dapnatio.
210 He per so vo'n iretz per tot lo mon predican
Toses los evangelis he declaran.
Aprop predicaretz a tota humana creatura
He declararetz tota l'escreptura
A l'ome he a la femna tant solamen,
215 Per so que ieu l'iey fach he creat veramen
Tot so que li era de nesecitat;
Apres lo segramen de batisme predicaretz
He a totas las personas denonsiaretz
Que aquel ho aquela que no se bategara
220 He fermamen en la fe no creyra
Perpetualmen dapnat sera;
He que anb aquela cresensa
Bonas hobras faso,
Quar la fe sans bonas hobras
225 Veramen ela es tota morta.
Inquaras may vos autres faretz
Quant sus los malautes las mas metretz
He en mon nom los demonis dels corses gitaretz

228. Vers intercalé.

He aquelses vos autres guariretz
230 Que se guardaran de mal far.
Totses parlaretz lenguas novelas
Quant de las gens paraulas desonestas [ausiretz],
D'aquelas los castiaretz.
Al poble dostaret[z] los malvalz serpens
235 Quant de malvadas paraulas castiaretz las gens,
He ostaretz apres lo malvat vere
A totz aquels he aquelas
Que saro las aurelhas
He no vol[o] res que sia escotar
240 Quant del mal d'autru auso parlar.
He per so totses vulhatz vo'n anar
Fora de la vila he caminar
Entro al puech de mont Olivet
He aqui vos autres me trobaretz
245 Per fayre mon assentio.

V° Aras s'en deu anar Jhesu Crist al puech de mont Olivet tot sol, rescondudamen. He Nostra Dama he los apostols s'en ano, de dos en dos, en cantan lo y[m]pne: *Jhesu, nostra Redemptio.* He Nostra Dama deu venir tota darieyra an las autras femnas. He los apostols devo acabar tot lo y[m]phne he se devo metre de ginolhos en reguardan Jhesu Crist he entretan tot sia aparelhat.

Digua Sant.Jacme lo major:

Senher, diguas nos, se te platz,
Se en aquest temps tu restituiras
Lo realme als filhs de Israel.

℟ Jhesu Crist.

A vos autres no se aperte pas a saber
250 Las causas que so a venir,

229. Ms. *guiriretz.*
240. Deus vers effacés : *Apres quant ieu m'en seriey montat Non pas sertas encontinem.*
247. Ms. *restutiras.*

Quar mon payre las ha mesas
En sa potestat he retegudas,
He per so no vos metatz ponch de trop saber
Dels seqretz de Dieu ni enquerer,
255 Mas demandatz la grasia del Sant Esperit,
La quala veramen be vos dic
Que venra breumen sobre vos autres.

Aras Jhesu Crist los baise totz he totas he, quant los aura baisatz, se aginolhe en reguardan vas lo cel las mas junctas he digua[1] :

Ho Dieu, mon payre, vulhatz lor la benedictio
La quala hun caseun bon payre deu far [donar
260 A sos enfans quant s'en vol anar
En qualque loc per demorar.

Aras se aparelhe per montar he, quant s'en monte, canto los apostols : *Te Deum laudamus*, tro que sia ben naut — he devo estar aqui de ginolhos en reguardan totz en naut tro que dos angials venguo[2] — he los angials devo parlar anb el de Paradi en fora, he digua Cherubin :

Or sa, mesenhors, qui es aquest
Que monta an vos autres tant prest?
Senbla que de Eddon el vengua,
265 Tant es roga sa vestimenta.

Digua Sfraphim entre elses meteises :

Qui es aquest que d'Edon el ve
Garnit sas vestimentas de sanc?

Digua Raphael als angiels que monto an Jhesu Crist :

Qui es aquest que tot sagnos el ve ?
He sos vestimens so tot sagnoses :

1. Ces lignes sont dans le ms. soulignées à l'encre rouge. Ce folio présente quelques essais peu réussis d'enluminure.
2. Les mots entre tirets sont ajoutés en marge.
268. D'ab. : *Tenchas*. — Ms. *Granit*.

270 Senbla que sia estat en batalha,
Tant be li an fretada l'esquina;
Hoc, e lo costat tot trauquat
Hoc, he las mas de totas partz
He may sertas los pes
275 Que veramen so totz trauquatz.

Lahun dels angiels, que monto an Jhesu Crist, apelat Uriel, respon:

Mos frayres, ieu vos respondriey
He en re no vos falhiriey :
So es lo rey de gloria
Que per sa gran victoria
280 Ha mes a bas lo enemic de natura
Humana.

F° 72 r° ꝯ Raguel[1] an aquels que monto:

Mos frayres, qui es aquel
Rey de gloria?

ꝯ Barachiel.

So es aquel que per sa gran vertut
285 Ha fortmen sertas abatut
Tota la poisansa del demoni,
La qual lo permier home
Avia grandamen subgugada
De la poma que avia mangada
290 Quant era en paradis terrestre.

Aras Dieu lo payre parle an los angials he digua .

Hor sa, mos angials, laisatz lo intra,
Quar sertas so es mon filh
Que ha passat tant gran perilh
Per reseme Natura Humana.

1. D'ab. : *Raphael.*
288. D'ab. : *grandamen avia subgugada;* la nouvelle rédaction est en interligne.

Aras intre en Paradis he digua DIEU LO PAIRE a son filh :

295 Ho mon filh, vos siatz ben vengut,
Tant grandamen vos an batut
Aquelses Juzieus traydos !
He las ! he ge vos an batut
Del cap tro als talos,
300 Quar ieu no vesi sertas en vos
Neguna autra sanetat,
Quar el vos an trastot trauquat :
He per so sesetz vos al meu costat,
Quant avetz tant be batalhat.

Aras, quant es asetiat a la dextra de son paire, venguo los angials he canto : *Gloria in excelsis Deo*, lo feriat, he l'autre digua : *Et in terra pax hominibus bone volontatis;* he lo canto tro *Domine Deus, rex celestis.*

Aprop davalo CHERUBIN he SERAPHIN he diguo als apostols :

305 Ho homes de Gualilea,
Per que reguardatz vos autres al cel?
He senbla que agatz oblidat
De faire so que vos es demostrat.
Jhesus vos autres reguardatz
310 Que an vos autres ha demorat.
Messenhors, no reguardetz plus
Quar veramen el es conclus
Que vos autres no lo veiretz plus
Anb aquela forma veramen
315 Tro que venra lo jorn del jutgamen,
Que venra jutgar los bos he los malvatz.
He per so anats vos en Jherusalem
He anatz vos en tot belamen
He esperatz aqui la grasia
320 Que lo filh de Dieu vos ha promesa.

309-10. Une première copie ou rédaction de ces deus vers est effacée.

Aras s'en torno en Jherusalem cantan : *Criste, Redemptor omnium* he, quant auran acabat, digua NOSTRA DAMA als apostols — quant seran tornatz de la hont ero partitz : —

V° Mos amicz he mos frayres,
Vos en retornatz en vostre repaire;
He avem vist lo gran mo[n]tamen
Que ha fach mon filh omnipoten,
325 Totses nos autres presens;
He nos ha promes que nos trametra
Lo Sant Sperit que nos illuminara :
He per so totses he totas vulham estar
En devosio he continuar,
330 Que nos trobe totses preparatz
De estar tot jorn en bona patz,
Affy que plus dignamen lo pusquam resebre
He en nostres entendemens compenre.
He, messenhors, trastotz
335 Vulham nos totz metre de ginolhos
He pueys totses que cantem
A Dieu lo paire omnipoten
Lo y[m]phne del Sant Esperit,
Quar veramen ieu be vos dic
340 Que el lo nos trametra tantost.

Aras digua DIEU LO FILH a son payre davant que els canto :

Mon payre, ieu iey promes
A mos apostols que ieu lor trametria
Lo Sant Esperit que los illuminaria,
He la mia mayre aytant be,
345 He a totz aquels he aquelas
Que fermamen en Dieu creyran
He las sanctas hobras faran.

Digua DIEU LO PAYRE a son filh :

Mon filh, trametam lo lor de mantenen
He que los illumene trastotses.

324. *omnipoten*, ajouté après coup.
332. Ms. *dignanem... plusqua*.

Pausa.

350 Lo Sant Esperit, vos desendretz
En Jherusalem he illuminaretz
Totz aquels que trobaretz ensemps,
He espesialmen a totz aquels
Que guardaran mos comandame[n]s
355 Lor donaretz a totses acreisemen
De bonas vertutz veramen.

Aras canto : *Veni Creator Spiritus.* He en cantan trameto lo Sant Sperit sobre totz an lenguas de fuoch. He que aquabo lo y[m]phne he pueys lo Sant Sperit s'en torne en Paradis quant aura laisadas anar las lenguas de fuoch. Aprop se leve SANT PEYRE he digua als apostols :

Messenhors, se platz a totz,
Ieu voly predicar dos motz
A tot lo poble que aysi es.

F° 73 r° Aras monte SANT PEYRE sus la cadieyra per predicar he digua :

360 *In nomine patris et filii et spiritus sancti.*
En nom del payre he del filh he del
Sant Esperit. *Amen.* En se senhau,
Jhesus per la sua sancta passiou
Nos done sa grasia, sa patz
365 He sa benedictio. *Amen.*
Qui habet aures audiendi audiat.
(Sant Luc, en son octav capitol.)
Messenhors he danas, las paraulas
Que ieu iey presas
370 Son paraulas del evangelista
Sant Luc, en son octav capitol;
He volo autant dire,
Transportadas de laty en romans
Segon lo comu lenguatge :

366 Ev sec. Lucam, VIII. 8.

375 « Qui ha aurelhas per ausir he escotar
He en son entendemen las fiquar
Note be so que ieu diriey
He retengua so que ieu parlariey, »
Quar be vos dic per veritat
380 Que ausy sans retener
No val guayre, ieu vos ho dic per ver.

Aras canto DOS ANGIALS en Paradis he diguo en cantan :

Revelha te, revelha, fin cuer jolhy,
So que mon cuer desira no es pas aisy.

Digua SANT PEYRE :

He las! messenhors he danas,
385 No avetz pas ausida la canso
Que han cantada de presen
Los angials desus del cel?
Ieu cresy que belcop s'en riso
Quant enaisy cantar los auso,
390 Mas be vos dic per veritat
Que, quant tu auras ben emagenat
So que vol dire la canso,
Ni se tu as aguda compassio
De la passio del filh de Dieu,
395 Tu dels dos uelhs te ploraras;
He, se autramen tu no ho fas,
Tu sertas t'en repentiras.
He per so, pecador he pecayritz,
Leva he uebri fort l'aurelha,
400 He revelha te, revelha,
Leva te de pecat he de ordura,
Quar be as vista la gran cura
V° Que Dieu ha mesa per te salvar.
He las! pecador no has pas tu ausida la canso
405 Que Lusiffer a cantada
En paradis terrestre,
Quant Dieu lo paire hac format
Nostre payre Adam he Eva,
He pueys los mes en paradis terrestre?

410 He lor prohybic que no paseso
Son comandamen ni lo trinqueso,
So es a saber : que no mangeso
Del fruch del albre de ciensa?
He per so, quant Dieu lo payre los ac laysatz
415 En paradis he desenparatz,
No as pas tu vist venir encontinen
Lucifer, lo gran serpen,
Que vengue[t] davant nostra mayre Eva
He li cridec grandamen a l'aurelha
420 La causo que es estada desus dicha
Que tot lo monde l'a ausida :
« Revelha te Eva, fin cor jolhy,
He escota hun panc aisy? »
He no ha pas dich Lucifer enaisy?
425 « Pren, Eva, del fruch d'aquest albre
Qu'es tant bel he tant plasen :
He be te dic sertanamen
Que el es tant plasen he tant dos,
Hoc, he may sertas mot grasios;
430 He per so manga ne solamen,
He pueys, quant ne auras mangat
He lo auras ben asaborat,
Porta ne a ton espos Adam,
He diguas hy que ne mange aytan be,
435 Quar ieu te aseguri be
Que no ly fara ponch de mal. »
He, pecador, no as pas tu vist tot aiso?
He las! tant forec amara aquela frucha
Que despueys no es poguda degeri,
440 No veramen, ni may poyri,
Ni may sertas no ho fara
Autant coma lo monde durara.
He per so guarda te de aquela tenptatio amara.
Ho paubra humana natura!
445 Tant as tu despueys malavegat!

418. D'ab. : *He vengues*.
424. Vers intercalé après coup.

Hoc, e ffaras en veritat
Tro que sortiras foras de pecat.
He per so, pecador, te calra aver
Lo gran metge per te guerir
450 De las grandas offensas que as fachas
He ly demandaras per gran humilitat
Que el de tu aga pietat
En disen aquestas paraulas :
Mitte, domine, quem missurus es.
F° 74 r° 455 He digualz aras, pecador[s],
No han pas dich aiso los Sans Payros,
Quant ero lains en infern pruou,
Que lor trameses lo gran metge,
Quar elses ero grandamen malautes,
460 Lo qual, senher, nos has promes
Per nos guerir trastotses
D'aquesta granda enfermetat
En que hem trastotses pausatz?
He Dieu lo payre ha ausidas
465 Las lors clamors he exausidas,
He nos a trames veramen son filh
Que los ha delieuratz de perilh,
Hoc, he tota natura humana
Ha delieurada de tota enfermetat
470 He per so ha volgut far coma hun bon medesy.
Quant el vol hun malaute gueri,
Hel li ordena hun bon jolep
He aprop huna bona medesina,
Affin que el puesqua
475 Guerir lo malaute de sa malautia.
He per so mon sermo aura tres partidas :
Permieyramen sera del jolep,
La segonda sera la medesina,

465. D'ab. : *Nostras el...*
467. D'ab. : *Q. nos h...*
468-9. Ces deux vers en remplacent deux autres qui ont été barrés et où nous lisons sous les ratures :

He dostara nostra enfermetat
He per[donara] los pecadors.

He la tersa veramen sera
480 De la dieta que lo malaute tenra.
Prosedisquam a la permiera partida:
Messenhors he danas, aisy
Comensa lo jolep:
He per so, pecador, leva l'aurelha
485 He revelha te, revelha,
Quar se tu no ho fas
Sertas tu t'en repen(e)tiras.
He per so pren del jolep que es tant dos
Per sobmoyre las grosas humors,
490 So es a saber: dels grans pecatz que as comeses
He dedins ton cors veramen meses.
Diguas me, tu, superbios!
No has pas tu dedins ton cors
De grans he teribles pecatz?
495 Ieu cresy veramen que si as.
Parla, parla an ta cosiensa,
He veyras tota la malesia
Que as engenrada de part dedins.
He no as pas tu de erguelh he de aroguansa
500 He de ypocrezia en ta pensa
He de autras grandas maledictios
Que has fachas totz los joms?

Pausa.

V° Beu del jolep que hes tant dos,
Que te adosisqua aquelas malas humors.
505 Vurgolhos, fay so que te dis Sant Mathieu
En son dezeutheme capitol:
Que tot home ho femna que en aquest
Monde se exaltara
Dieu sertas humiliar lo fara.

487. D'ab.: *repenedras*.
500. Corr. *pansa*.
506. Ev. sec. Matthaeum, XVIII, 4.

Pausa.

510 He dignas, tu, avarisios he usurie[r] !
No has pas tu gran mestier
De beure del jolep de desus?
Ieu cresy que si as tu tot conclus.
He, paubre, no sabes pas tu
515 Se tu as comesas negunas usuras,
Rapinas ni may bratarias
En venden tas mercadarias?
Parla, parla an ta conciensa, pecador,
He emagena la gran dolor
520 Que te mena dedins ton cor.
Beu del jolep que es tant dos
Que te adosisqua las grosas humors
De fayre restetu(ti)cio de la hont tu ho as pres,
Fay las entretant que vives
525 He no te fises en degun,
Quar be sabes que cascun
Ha pro a ffar a vieure.
He las! pecador, qui deu estre may curos
De ta consiensa que tu meteys?
530 He las! no sabes ben tu
So que dis lo dich comu:
Que ja mays no te sera remes lo pecat
Entro que tu auras tornat
Tot so que tenes de l'autru.

Pausa.

535 Or sa, vos autres luxurioses!
He las! no beuretz pas vos autres
Del jolep que es tant dos
Per adosir las malas cogitatios
Que de sa en reyres avetz emagenadas?
540 He veramen sy deuriatz far.
He las! no avetz pas vos autres enpetradas
De malas cogitatios he fachas
Sus lo pecat de luxuria,

En disen malvadas paraulas,
545 Desonestas he enfamias?
He las! no avetz vos autres ausit dire
Del gran diluve que es estat de sa en reyre
Quant lo monde forec perit
Per lo pecat de luxuria?
550 Laysatz, laysatz aquel malvat pecat,
Quar no sabetz pas cora venra
La granda tronpeta que vos apelara,
So es a saber la granda mort
F° 75 r° Que no perdona al feble ni al fort.
555 He enmenda te, pecador, he enmenda,
Per penre la medisina
Que tantost te sera ordenada,
Quar sertas, se tu no ho fas,
Perpetualmen dapnat seras.
560 He vos autres, messenhors del pecat de ira,
Bevetz, bevetz del jolep,
Quar soven del vostre bec
So salhidas grandas maledictios,
Iras he sertas grandas rancors,
565 En disen tot jorn mal de calcun,
Hen lo reguardan tot jorn de mal uelh.
Fay so que ha dich lo Redemptor
Que, qui son enemic no amara
Ni may de bon cor no lo perdonara
570 Ja mays en paradis no hintrara;
He per so dispausa te, pecador,
Per penre la medisina.

Pausa.

Avant, avant, vos autres, envegoses!
He no n 'i a ponch a la conpanilha?
575 Ieu cresy veramen que si a.

555. Ms. *peador*. — Les deux derniers mots ont été ajoutés après coup.

He no beuretz pas vos autres
Del jolep que es tant dos?
He veramen sy deuriatz far.
He las! pecador perdut,
580 No as pas tu gran gauch agut
De ton vesi quant ha(n) perdut
Totses los bes que el avia?
Parla, parla an ta cosiensa
He veyras quinh testimoni te fara.
585 Be te dic ieu sertanamen
Que ela portara ton jutgamen.
He per so enmenda te, malvada persona,
Per penre la medisina bona.

Pausa.

He las! vos autres, guoloses,
590 No beuretz pas, vos autres,
Del jolep desus dich?
Per so que de grosas humors avetz begudas
Tot lo temps de las vostras vidas,
Mangat delisiosamen
595 He begut mot fort a l'avinen,
Jurat, blasfemat he reneguat,
Malgrasit he despichat
Lo Dieu que nos ha formatz.
Tot aiso es estat an vos autres.
600 He per so parla an ta cosiensa
He devedatz vo 'n, devedatz,
Quar sertas, se vos autres no ho fachz,
Mal veramen vos en penra.
He las! no avetz vos autres ausit predicar
605 So que dis la Sancta Escreptura :
Que l'ome que grandamen jura
Ja mays sans plagua no sera,
V° Ni may aquelses que lo serviran
Ja mays sertas no seran

581. D'ab. : *Del vostre resis...*
582. D'ab. : *elses avian.*

610 Que entre elses no aga tot jorn bruch.
He per so vos dic ieu que vos castietz,
Quar, se vos autres no ho fasetz,
Perpetualmen dapnatz seretz.
Revelhatz vos, revelhatz vos, noalhoses!
615 Quar sertas vos autres trop dormetz.
Bevetz, vos autres, del jolep, bevetz,
Quar vos autres ne avetz ben mestier
Per so que etz tant grandamen adormitz.
Vos autres no senblatz pas la formic
620 Que nuech he jorn treballha
De que visqua tot lo ivern.
He per so revelhatz vos en,
Que no siatz ponch tant adormitz
Sus lo pecat de noalha
625 En jazen soven en vostre liech
De pecat he de ordura;
He per so donatz vos gran cura
De salhir dels vostres pecatz,
Quar sertas no sabetz pas
630 Quant venra la malvada mort,
Quar no temis negun tant fort
Que no intre sertas dedins
Sans parlar a negun portier.
Per so vos dic ieu, seguon mon avis,
635 Que tenguam la aurelha levada,
Quar ela es sertas tant malvada
Que no ha pietat de negun
Ni no sabem lo jorn ni l'ora
Ni lo loc ont sera nostra demora;
640 Per so vos pregui que cascun estia avisat.
Ayso es la permieyra partida
De nostre sermo.

Ensec se la segonda partida:
So es veramen de la medesina

617. Ms. *mestiers*.
631. Après *negun* suppléez *loc?*
634. D'ab. : *Per so te...*
643. A cet endroit la couleur de l'encre change dans le manuscrit.

645 Que se deu donar al malaute
A prop la medesina.
Aquesta deu estre grandamen amara
Per so que el[a] es compostada
Sertas de grandas amaretatz :
650 Quar tres droguas hy meto comunamen
So es a saber : aguaric, cassia fistula e aloen.
Per aguaric se enten satisfactio,
Per aloen, contrictio,
Per cassia fistula, confessio.
655 He per so, senhors he danas,
Vulhatz ubri las aurelhas
De so que ausiretz cantar
He que cascun se vuelha revelhar,
Quar sertas a totses toquara.

Aras canto DOS ANGIELS :

660 *L'auselet ha canta[t] sus lo ram*
He a dich : conpanhos, beguam, beguam.

He las! no es pas aquel que ha cantat
Nostre senhor he cridat
F° 77r°[1] Sus lo albre de la veraya crotz
665 Quant ha cridat que el avia set,
Quant ha grandamen suffertat per totz
Las grandas tribulatios
Per nos salvar sertas trastolz?
He las! no es el pas lo gran metge
670 Que ha presa la gran medesina
De tribulatios he de molestia
Per delieurar Natura Humana?
He per la granda amor que el ly portava
Tot aiso a pres de son bon gr(u)at

1. Le f° 76 est un petit feuillet transposé dont le texte appartient au Jugement général. (Voir *Mystères provençaux*, p. 194, en note.)
649. Ms. *Amaretutz.*
665. Ce vers a été intercalé postérieurement.
674. D'ab. : *He tot...*

675 En nos donan exenple
Que veramen nos devem penre,
De bon grat he de bona devotio,
Sertas totas nostras tribulatios.
He per so lo bon Jhesus nos ha mostrat
680 Que nos prenguam de bon grat
La medisina que nos es aparelhada.
He per so, pecador, se tu vos estre ben purguat
El te qual penre de la casia fistula,
Quar lo fruch es tant plasen
685 Que el se humilia grandamen
Tro que el es pres de terra.
He per so, pecador, el te cal humiliar
Quant tu te volras confessar,
Quar ta co[n]fessio deu estre volontosa
690 He grandamen deu estre grasiosa
He non pas sertas per forsa;
He te deves ben confessar
Dels grans pecatz que tu as fachs,
Quar, se tu no ho fasias,
695 Ja mays de aquela malautia sertas tu no gueriras.
Ieu te pregy, fay bona confessio,
Quar se tu bona la fas
Grandamen joy[o]s t'en tornaras,
He, se fas lo contrari,
700 Tot jorn sertas seras triste.
Parla an ta cosiensa se no sera aytal.
Aprop te qual del agaric penre,
So es a saber : que fasas satisfactio,
Quar lo agaric es de aitala condictio
705 Que, quant lo malaute lo ha pres,
Hel sobmoy grandamen las humors,
Que tot lo estomac he tot lo cors
He tot quant que ha sertas dedins
Tot ho gieta de part defors

695. D'ab. : *Ja mays de aquela malautia no guaririas.*
696. D'ab. : *He per so fay.*
700. D'ab. : *Tot jorn triste seras.*
709. Après ce vers, on a raturé le suivant : *Aiso es veramen satisfactio.*

710 En fasen satisfactio,
Quar so es la bona contrictio
De setisfar as un cascun
Se tenes res del autru.
Aprop te qual penre del aloen
715 Per te descarguar lo gran fardel
Dels grans mals que fachs as;
He que gran desplasensa agas
Pueys que prenguas de l'aloen,
Quar el es amar grandamen,
Vº 720 Quar el es conparat ha contrictiou,
He per so sertas te dic ieu
Que, se tu no has contrictio
He no fas penedensa he satisfactio
Dels mals que tu as fachs,
725 Ja mays en Paradis no intraras.
He per so, pecador he pecayritz!
Remembre te de aquetses dichz:
Que totas las veguadas que t'en sovenra
Dels grans mals que fachs as
730 Que ne agas dolor he desplasensa,
He tot jorn en ta cosiensa
Ne demandes perdo a Dieu.
Ayso es la seguonda partida de mon sermo.

Ensec se la tersa partida he la darieyra,
735 He per so tantost sera fach :
Degus no se ennuege,
Quar aiso es la principala
De nostra salvatio he la plus sertana,
So es a saber : la dieta
740 Que lo bon medesy ordena
Al malaute en lo gardan
Que no torne plus d'aysy en avan
En pecat ni en ordura.
He per so lo bon metge li deveda
745 Que no mange neguna amara vianda

723. D'ab. : *satisfactio* seulement.
728. D'ab. : *be t'en* au lieu de *que*.

Ni negunas autras saladuras,
Sebas ni alhs no mange pas
Ni vinagre ni agras,
Ni negunas autras causas nosiblas,
750 Quar veramen, se tu ne mangas,
Autra veguada malaute seras.
Tot aiso al pecador cal declarar
Que per aventura no ho enten pas.
Per las grosas viandas, pecador,
755 Que lo metge te deveda
So los malvatz pecatz,
Quar, quant tu los has autra veguada fiquatz
Dedins ta cosiensa he perpetratz,
So te es una causa grandamen amara,
760 Quar autra veguada los te qual cofessar;
He per so, malaute, se longamen vos vieure,
El te cal veramen deffendre
De no plus tornar a pecat,
Quar lo comu lenguat[g]e es aytal:
765 Que, quant la botelha torna trop soven a l'aigua,
Sertanamen la carba lay laisa.
He per so, pecador, avisa que faras;
Garda te de la mort comuna,
Quar sertas a negun no perdona.
770 L'autra dieta es que te tenguas joyos:
So es a saber que, quant auras pecat,
Que lo vuelhas ben coffesar,
He, quant bona setisfactio he contrictio auras,
Grandamen joyos te trobaras,
F°78 r° 775 Ieu ne fau testimoni ta consiensa
Que, se tu laisas ponch de pecat ha confesar,
Ja may joyos non seras
Tro per tant que confessat lo auras.
He donquas, pecador, revelha te, revelha,
780 He leva aisy l'aurelha:
Que quant venra[s] a ton trespasamen,
Ieu te pregui mot caramen,
Que te sovengua de la Sancta Passio
Que ha sufertada lo filh de Dieu

785 Per los paubres pecadors reseme.
He per so, vos autres, gens de Mesopotomia,
De Judea he de Capadosia,
De Asia, Phrigia he de Panphilia,
De Egypte he Libia,
790 He vos autres de Romania,
De Cretes he de Arabia,
Que totses vos vulhatz retornar
A la sancta fe catholiqua;
Ho autramen, se no ho faytz,
795 Sertanamen totz seretz dapnatz.
Non plus per lo presen,
Mas que preguem Dieu totz devotamen
Que nos done la sua sancta gloria.
Ad quam gloriam nos perducat
800 *Ille dey filius qui in trinitate*
Perfecta vivit et regnat
In secula seculorum. Amen.
Dieu sia an vos autres.

Digua aprop Melchisedec per los de Roma als autres per lo scadafall coma so los[1] de jotz nopnatz:

Messenhors, vos autres avetz ausit parlar
805 Aquest apostol he predicar
Trastotses nostres lenguatges.
Dont pot estre aiso vengut
Que aquesta gen ago tant ben saubut
Parlar de totas natios?
810 So es sertas una gran presumptio,
Vesen que so de Gualilea,
He nos autres los conoysem be
He sabem be que per aisy an demorat
He seguit tot jorn lor maestre.
815 Ieu no sabi pas que pot aiso estre,
Se no que fos l'autre jorn,
He aiso sobre la hora de tersia,

1. Ms. *Se lo.*
786. Ms. *Mesap.*

Que desendet sertas sobre elses
Hun gran fuoc tot ardent
820 Tot a fayso veramen de lenguas,
He cresy que d'aqui lor ve la ciensa
De parlar de totas natios.

Parle AYMO per los de Capadosia :

Piguoal, piguoal ardiment
En Capadosia la terra nostra.
V° 825 Aquesta gent(o) ha declarat
Tota la lengua nostra.

Parle LAMEC per los de Ph(i)rigia :

Tan tot aut moy bien
Tornar lo cavalero.
Aysy moy plus no arestar :
830 Endar, endar en nostra tiera :
Engo myguo bachy thoy
Tota la lengua nostra.

Parle HABIATHAR per los de Egipte :

Saule belo qui sont
Dont viento aquesta lengua nostra.
835 Lamy rabayoth raminagrobis
Judicar tot en nostra tera.

℟ L'AUTRE per Sirenen :

Sale bea bea aqui brich
Tot dont son est pro nobis
Aqui pia soyt bien itor
840 Razibus pia garguaratis.

℟ L'AUTRE de Cretes :

Dal dal. re. he. he.
Hodauch sath e chyn

822. D'ab. : *lenguas* au lieu de *natios*.

Myn zaym. re. e.
Vostulha la mohep voaym.

ℓ L'AUTRE de Arabes:

845 Zodich, zodich taffh
Alpha bita dama omegua
Than yspilon delta
Ras nom zyma thaffa.

Aras prenguo congiet lahun de l'autre he digua
LO de Roma:

Messenhors a Dieu vos coman.
850 Quar ieu m'en torni en Romania.
Adieu, adieu, tota la conpanhia!

Aras s'en torne caseun en son loc he lo mesatgier vengua he digua so que se ensec[1].

La langue du *Mystère de l'Ascension* ne diffère en rien de celle des autres *Mystères* qui font partie de la même collection et que nous avons publiés en 1893; il suffira donc de se reporter à l'introduction de cet ouvrage pour tout ce qui concerne la phonétique, la morphologie et la syntaxe du texte publié ci-dessus. Je me suis contenté de relever ci-après les mots qui manquent au *Lexique roman* de Raynouard et les formes verbales qui forment le complément de celles que l'on trouvera dans le glossaire des *Mystères provençaux*[2]. On ne saurait entendre par mots nouveaus les vocables fantaisistes que l'auteur place dans la bouche des apôtres et qu'il donne pompeusement

849. Ms. *a ya.*
1. A la suite se trouvent deus lignes effacées. Au folio suivant commence le *Jugement général.* (Voy. *Mystères provençaux*, p. 193.)
2. La lettre R suivie d'un chiffre désigne la rubrique qui vient après le vers indiqué par ce chiffre.

comme des spécimens de diverses langues étrangères. M. A. Thomas a déjà montré que le prétendu phrygien était de l'espagnol corrompu et que les noms de quelques lettres de l'alphabet grec constituaient l'arabe ; le reste a été obtenu, semble-t-il, par la déformation de mots provençaus, par exemple, au vers 842, *sath e chyn*, « chat et chien », *zodich* (845), « dit-il ».

H. T.

[ABATRE], *part. pas. mc. sg.* abatut 285, *abattre.*

[acabar], *subj. pr. pl. 3e p.* aquabo R 356, *achever.*

adòsir 538, *subj. pr. sg. 3e p.* adosisqua 504, *adoucir.*

agaric 702, aguaric 651, *agaric.* (*Mistral*, agari, agaric.)

[amar], *ind. fut. sg. 3e p.* amara 568, *aimer.*

amaretat 649, *amertume.* (*Mistral*, amareta, amaretat.)

anonsiar 166, *annoncer.*

[apelar], *ind. fut. sg. 3e p.* apelara 552, *appeler.*

aroguansa 499, *arrogance.* (*Mistral*, arrouganço.)

artiqle 158 = article.

[asaborar], *part. pas. mc. sg.* asaborat 432, *savourer.*

[asetiar], *ind. fut. pl. 2e p.* asetiaretz 116, *asseoir.*

[ausar], *ind. pr. sg. 1e p.* ausi 49, ausy 23, *pl. 3e p.* auso 240, *oser.*

[ausir], *part. pas. fém. sg.* ausida 385, ausidas 464, *entendre.*

[avisar], *impér. sg. 2e p.* avisa 767, *aviser.*

[BAISAR], *subj. pr. sg. 3e p.* baise R 257 ; *part. pas. mc. pl.* baisatz R 257, *baiser.*

[batalhar], *part pas. mc. sg.* batalhat 304, *batailler.*

[batega[r], *ind. fut. sg. 3e p.* bategara 219, *baptiser.*

[blafemar], *subj. pr. pl. 3e p.* blafemo 148; *part. pas. mc. sg.* blasfemat 596, *blasphémer.*

blanqua 11 = blanca.

[beure], *impér. sg. 2e p.* beu 503 *pl. 1e p.* beguam *(forme du subj.)* 661, *2e p.* bevetz 561 ; *part. pas. fém. pl.* begudas 592, *boire.*

[CALER], *ind. fut. sg. 3e p.* calra 448, *falloir.*

caminar 242, *marcher.*

[cantar], *part. pr. mc. sg.* cantan R 320, *chanter.*

carba 766, *anse.* (Botelha *doit être entendu ici dans le sens de « cruche », c'est une variante du proverbe:*

Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse. Mistral a carbo.)

cassia fistula 651, *casse fistuleuse.*

[castiar], *ind. fut. pl. 2e p.* castiaretz 233, *châtier.*

compenre 333, *comprendre.*

[compostar], *part. pas. fém. sg.* compostada 648, *composer.*

confessar 688, *confesser.* (V. *Myst. prov.* coffessar.)

[consebre], *part. pas. mc. sg.* conseubut 204, *concevoir.*

continuar 329, *continuer.* (*Myst. prov. corr.* contuniar.)

[cridar], *ind. prét. sg. 3e p.* cridec 419, *crier.*

cuer 383, *cœur.* (*Forme française pour* cor, *cf. le v. 422.*)

Declarar 108, *ind. pr. sg. 1e p.* declari 154; *fut. pl. 2e p.* declararetz 151; *part. pr.* declaran 211, *pas. mc. sg.* declarat 161, *déclarer.*

degeri 439, *digérer.*

[demandar], *ind. fut. sg. 2e p.* demandaras 451, *demander.*

demostrar 129, *démontrer.*

denonciar, *ind. fut. pl. 2e p.* denonsiaretz 152, *dénoncer.*

descarguar 715, *décharger.*

[desemparar], *cond. sg. 1e p.* desenpararia 25, *délaisser.*

[desendre], *ind. fut. pl. 2e p.* desendretz 350, *descendre.*

[desirar], *ind. pr. sg. 3e p.* desira 383, *désirer.*

desolat 78 (*subst.*), *désolé.*

despartimen 101, *séparation.* (*Mistral*, despartimen, *sens de « division ».*)

[devedar], *ind. pr. sg. 3e p.* deveda 744; *impér. pl. 2e p.* devedatz 601, *défendre.*

[dever], *ind. imp. sg. 1e p.* devia 72, *devoir.*

dinar 5, *subj. pr. pl. 1e p.* dinen 99, *dîner.*

[dire], *subj. sg. 2e p.* diguas 434, *dire.*

[dispausar (se)], *impér. sg. 2e p.* dispausa 571, *disposer.*

[dormir], *ind. pr. pl. 2e p.* dormetz 615, *dormir.*

[dostar], *ind. fut. pl. 2e p.* dostaretz 234, *ôter.*

[durar], *ind. fut. sg. 3e p.* durara 442, *durer.*

Emagenar, *impér. sg. 2e p.* emagena 519; *part pas. fém. pl.* emagenadas 539, *imaginer.*

[empetrar], *part. pas. fém. pl.* empetradas 541, *perpétrer.*

enfamia 545, *infamie.*

[engenrar], *part. pas. fém. sg.* engenrada 498, *engendrer.*

[enmendar], *impér. sg. 2e p.* enmenda 555, *amender.*

[enogar], *subj. pr. sg. 3e p.* ennuege 736, *ennuyer.*

enquerer 254, *enquérir.*

[esausir], *part. pas. fém. pl.* exausidas 465, *exaucer.*

[esperar], *impér. pl. 2e p.* esperatz 319, *espérer.*

estar, *subj. pr. sg. et pl. 3e p.* estia 640, 'stian R 13 (*cf. Myst. prov. R* 477), *être.*

[exaltar], *ind. fut. sg. 3e p.* exaltara 508, *élever.*

Falhir, *subj. pr. sg. 3e p.* falha 4, *faillir.*

far, *ind. imp. sg. 2e p.* fasias 694, *faire.*

feriat R 304, *de fête.*

fisar (se), *subj. pr. sg. 2e p.* fises 525, *se fier.*

formic 619, *fourmi.* (*Resté en quercinois selon Mistral.*)

[frenesir], *ind. imp. sg. 3e p.* frenesia 36, *frémir.*

[fretar], *part. pas. fém. sg.* fretada 271, *frotter.*

fugir, *ind. prét. sg. 1e p.* fugigui 94, *fuir.*

fuoch R 356 = fuoc.

Gardar, *impér. sg. 2e p.* garda 443; *part. pr.* gardan 741, *garder.*

[garnir], *part. pas. mc. sg.* garnit 267, *garnir.*

gitar, *ind. fut. pl. 2e p.* gitaretz 228, *jeter.*

guerir, gueri 471, *ind. fut. sg. et pl. 2e p.* gueriras 695, guariretz 229, *guérir.*

Humial 136, *humble.*

humiliar 509, *ind. pr. sg. 3e p.* humilia 685, *humilier.*

Illuminar, *ind. fut. sg. 3e p.* illuminara 193, *pl. 2e p.* illuminaretz 351; *cond. sg. 3e p.* illuminaria 343; *subj. pr. sg. 3e p.* illumene 349, *donner des lumières.*

Jaser, *part. pr.* jazen 625, *être couché.*

jolep 472 (*Myst. prov.* 7574 joleb), *sirop.*

jurar, *ind. pr. sg. 3e p.* jura 606 (*corr. dans Myst. prov.* jure R 5156, *subj. pr.*), *jurer.*

Laisar, *impér. pl. 2e p.* laisatz 291; *part. pas. mc. pl.* laysatz 414, *fém. pl.* laisadas R 356, *laisser.*

[Malavegar], *part. pas. mc. sg.* malavegat 445, *être malade.* Cf. Plus, es veritat que dona Peirona Boniera a *malavegat* des XXII de aust fins a V de novembre et ieu Jaumes Lombart li ai beilat de son argent durant la malautie

(*Livre de comptes des ouvriers de N. D. la Majour d'Arles* (1482), fol. 11.)

mangar, *ind. pr. sg. 2e p.* mangas 750 ; *fut. pl. 1e p.* mangarem 113 ; *impér. sg. 2e p.* manga 430, *manger.*

montar, *ind. fut. sg. 1e p.* montariey 201, *monter.*

[Nosible], nosibla 749, *nuisible.*

[Oblidar], *part. pas. mc. sg.* oblidat 307, *oublier.*

ostar, *ind. fut. pl. 2e p.* ostaretz 236, *ôter.*

Parlar, *ind. fut. sg. 1e p.* parlariey 378 ; *impér. sg. 2e p.* parla 496, *parler, dire.*

partir, *part. pas. mc. pl.* partitz R 320, *partir.*

passar, *subj. imp. pl. 3e p.* paseso 410, *passer.*

penre, *impér. sg. 2e p.* pren 425 ; *subj. pr. sg. 2e p.* prenguas 718, *prendre.*

perdonar, *ind. pr. sg. 3e p.* perdona 554 ; *fut. sg. 3e p.* perdonara 569, *pardonner.*

pes (de) R 122, *debout.* (*Cf. Guil. de Cabestanh, Lo dous cossire* :

leu nueg e dia
De genolhs e de pes,
Sancta Maria
Prec vostr' amor mi des.

Raynouard traduit par A PIEDS.)

plorar, *ind. fut. sg. 2e p.* ploraras 395, *pleurer.*

poder, *part. pas. fém. sg.* poguda 439, *pouvoir.*

[pogar], *ind. imp. sg. 1e p.* pogava 186, *monter.*

portar, *ind. fut. sg. 3e p.* portara 586 ; *impér. sg. 2e p.* porta 433, *porter.*

poyri 410, *pourrir.*

predicar, prediquar R 126, *ind. fut. pl. 2e p.* predicaretz 212, *prêcher.*

preguar, *subj. pr. pl. 1e p.* preguem 797, *prier.*

[preparar], *part. pas. mc. pl.* preparatz 330, *préparer.*

procedir, *impér. pl. 1e p.* prosedisquam 481, *procéder.*

[prohybir], *ind. prét. sg. 3e p.* prohybic 410, *prohiber.*

[purgar], *part. pas. mc. sg.* purguat 682, *purger.*

[Refrenar], *subj. pr. pl. 3e p.* refreno 147, *refréner.*

remembrar, *subj. sg. 2e p.* remembre 727, *se souvenir.*

[repentir (se)], *ind. fut. sg. 2e p.* repentiras 397, *se repentir.*

rescondudamen R 245, *en cachette.*

resebre 332, *recevoir.* (*Myst. prov. corr.* reseubre *et* receubre.)

[restituir], *ind. fut. sg. 2e p.* restituiras 247, *restituer.*

retener 380, *retenir*.
revelhar 658, *impér. sg. et pl. 2e p.* revelha 382, revelhatz 614, *réveiller*.
[rire (se)], *ind. pr. pl. 3e p.* riso 388, *se moquer*.

SAGNOS 268, *pl.* sagnoses 269, *sanglant*. (*Mistral*, sagnous.)
sarar, *ind. pr. pl. 3e p.* saro 238, *serrer*.
seba 747 = ceba.
segramen 217, *sacrement*.
seguir, *part. pas. mc. sg.* seguit 814, *suivre*.
senhar (se), *part. pr.* senhan 362, *faire le signe de la croix*.
seqret 254 = secret.
servir. *ind. fut. pl. 3e p.* serviran 608 ; *part. pas. mc. sg.* servit 71, *servir*.
setisfar 712, *satisfaire*. (Cf. *Noulet et Chabaneau, Deux Mss.*, p. 195.)
sobmoyre 489, *ind. pr. sg. 3e p.* sobmoy 706, *soulever*. (Cf. *Noulet et Chabaneau, Deux Mss.* somogut *avec le sens de « excité, irrité »*.)
[sortir], *ind. fut. sg. 2e p.* sortiras 447, *sortir*.
[subjugar], *part. pas. fém. sg.* subgugada 288, *subjuguer*.

TEMER, *ind. pr. sg. 3e p.* temis 631, *craindre*.
tener, *ind. pr. sg. 2e p.* tenes 534, *subj. pr. sg. 2e p.* tenguas 770, *pl. 1e p.* tenguam 635, *tenir*.
toquar, *ind. fut. sg. 3e p.* toquara 659, *toucher*.
tornar, *ind. fut. sg. 2e p.* tornaras 698, *revenir*.
trametre, *ind. prét. sg. 1e p.* trametriey 190 ; *fut. sg. 3e p.* trametra 326, *transmettre*.
[transportar], *part. pas. fém. pl.* transportadas 373, *transporter*.
trinquar, *subj. imp. pl. 3e p.* trinqueso 411, *rompre*.
trobar, *ind. fut. sg. 3e p.* trobara 194; *subj. pr. sg. 3e p.* trobe 330, *trouver*.

UBRIR, ubri 656, *impér. 2e p. sg.* uebri 399, *ouvrir*.

VENIR, *ind. fut. sg. 1e p.* venriey 202, *venir*.
vieure, *ind. pr. sg. 2e p.* vives 524 ; *subj. pr. sg. 3e p.* visqua 621, *vivre*.
voler, *ind. fut. sg. 2e p.* volras 688, *vouloir*.
vurgolhos 505, *orgueilleux*.
Y[M]PNE, y[m]pne R 245, *hymne*.

ERRATA. — Les formes de l'infinitif, sans renvoi, qui ne sont pas entre crochets se trouvent déjà au glossaire des *Mystères Provençaux*. — Six vers au lieu de cinq sont compris entre les nos 55 et 60.

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

Les Mots invariables.

L'adjectif complète l'idée exprimée par le substantif; mais ce complément peut être rendu par un autre substantif, à la condition que le rapport conçu entre les deus objets soit marqué par un mot spécial. Ce mot se nomme préposition, parce qu'il se prépose au terme qui complète l'idée.

Un mot précédé d'une préposition peut aussi compléter l'idée exprimée par un adjectif ou par un verbe. Il faut remarquer que le complément du verbe peut s'y joindre sans aucune préposition: comparez « la perte *de* l'appétit » et « il pert l'appétit ». Dans ce cas, on dit que le complément du verbe est *direct;* il est *indirect* quand il est précédé d'une préposition. Mais cette distinction est souvent de pure forme, car le complément indirect du verbe *nuire* est logiquement de la même nature que le complément direct du verbe *servir:* « Il nuit à ses amis, il sert ses amis. » Dans les deus cas, le complément est l'objet même de l'action de nuire ou de servir, il est *essentiel.* Au contraire, lorsqu'on dit: « Il nuit à ses amis, il sert ses amis *par intérêt personnel,* » les mots « par intérêt personnel » complètent aussi l'idée exprimée par les verbes, mais c'est là un complément *circonstanciel,* il indique la cause et non l'objet même de l'action. Nous verrons bientôt l'intérêt de cette distinction.

L'idée qui complète la signification d'un mot (nom, adjectif ou verbe) peut être celle d'une chose, ou celle d'une action ou d'un état. Or l'idée d'action ou d'état peut être exprimée par un substantif ou par un verbe: « Il aime la lutte, il aime à lutter; le plaisir de la médisance, le plaisir de médire. » Les prépositions peuvent donc se placer aussi bien devant un infinitif que devant un substantif.

Mais lorsque l'idée complémentaire est exprimée par un verbe à un mode personnel, la préposition ne suffit plus, il faut une *conjonction*. La conjonction joue devant le verbe à un mode personnel le même rôle que la préposition devant le substantif ou l'infinitif, elle marque la nature du rapport qui unit une idée à l'idée complémentaire : « Je l'ai appelé *pour* jouer, je l'ai appelé *pour* qu'il joue. »

La conjonction par excellence est *que*. Elle marque le complément direct du verbe lorsque ce complément s'exprime par un verbe à un mode personnel (je crois *qu'*il viendra, je désire *qu'*il vienne), et elle s'ajoute aux prépositions pour marquer le complément indirect ou circonstanciel, dont la nature est précisée par la préposition : « Je lui écris *pour qu'*il vienne. »

Que peut s'ajouter directement à la préposition, comme dans l'exemple que nous venons de citer, ou s'y rattacher par l'intermédiaire du pronom démonstratif neutre *ce* ou d'un substantif : « Par *ce* que, par *la raison* que. » Le substantif placé entre la préposition et *que* contribue à déterminer la nature du complément.

Les propositions formant complément sont dites *subordonnées* par opposition à la proposition qui les régit, laquelle est dite *principale*. Parmi les subordonnées, celles qui expriment le complément « essentiel » du verbe principal sont dites *complétives*.

La conjonction qui unit une principale à une subordonnée appartient en partie à chacune des deux propositions. Mais deux propositions peuvent être simplement juxtaposées, et le rapport qui les lie est alors exprimé par une conjonction d'une espèce particulière, appelée conjonction *de coordination*, et qui appartient uniquement à la seconde proposition : « Il part, *mais* il reviendra. » Dans ce cas, les propositions sont dites coordonnées.

Un même rapport peut être exprimé soit par une préposition devant un substantif, soit par une conjonction devant une proposition subordonnée, soit par une conjonction devant une proposition coordonnée : « Rentrons

à cause de la pluie, — Rentrons *parce qu'*il pleut, — Rentrons, *car* il pleut. »

Le complément circonstanciel d'un verbe (et, plus rarement, d'un adjectif), peut être exprimé par un mot spécial, qu'on appelle adverbe parce qu'il se joint le plus souvent au verbe : « Il a plu *abondamment*, » c'est-à-dire « avec abondance, en abondance ». *Abondamment* est un adverbe, et le complément circonstanciel exprimé à l'aide d'une préposition, *avec abondance*, est une locution adverbiale.

Il peut se faire que, dans un complément circonstanciel, il ne soit pas nécessaire d'exprimer le substantif qui doit suivre la préposition, parce que l'idée est suffisamment indiquée par le contexte. On dira par exemple : « Il avait promis d'assister à la cérémonie, mais il est parti *avant*. » La préposition *avant* devient alors adverbe, car elle exprime à elle seule le complément circonstantiel, et elle n'est plus préposée à un nom.

Inversement, un adverbe peut devenir préposition, lorsque par lui-même il n'exprime pas une idée absolue. Par exemple, l'idée d'éloignement est toujours relative à un point auquel on pense : « Il est *loin*, nous ne pouvons plus l'apercevoir ; — Ils ne lui faisaient pas visite, parce qu'il habitait trop *loin*. » *Loin* est un adverbe, parce que joint à « il est, il habitait », ce mot ajoute au verbe l'idée complémentaire d'éloignement. Mais la personne dont on parle est loin *relativement à nous*, habitait loin *relativement à eus*. Et l'idée toute relative exprimée par *loin* doit être au moins précisée par le sens général de la phrase. Si on veut la préciser par un substantif marquant le point de départ, l'adverbe va jouer devant ce substantif le rôle d'une préposition : « *Loin* de nous, *loin* d'eus. » Dans cet exemple, l'adverbe est lié au nom par la préposition *de* et forme avec *de* une locution prépositive. Mais on peut concevoir l'adverbe employé comme préposition sans aucun mot de liaison ; l'ancienne langue disait : « Dessous le ciel, dessus la terre » et nous verrons d'autres exemples dans la langue actuelle.

Il va sans dire qu'un adverbe, comme une préposition, peut former une conjonction de subordination : comparez *lors* et *lorsque*, *alors* et *alors que*. Mais un adverbe peut aussi devenir une conjonction de coordination ; dans : « Vous lui aviez écrit de vous attendre, *cependant* il est parti, » *cependant* équivaut à un complément circonstanciel (malgré cela) ; c'est donc l'adverbe de : « Il est parti ; » mais en même temps, il marque le rapport qui unit les deus propositions coordonnées. « Vous lui aviez écrit de vous attendre, » et « Il est parti ; » c'est donc aussi une conjonction de coordination. La conjonction *mais* a été jadis un adverbe : elle a conservé cet emploi et son ancienne signification dans « n'en pouvoir mais ».

PRÉPOSITIONS

Lorsqu'on dit : « *Les recherches de la police* ont été inutiles » ou « *la maison de mon père,* » il y a un rapport de possession entre les deus termes réunis par la préposition. Si l'on dit : « *La recherche du bonheur,* » il y a entre les deus termes un rapport d'objet : le bonheur est l'objet de la recherche. Si l'on dit « *une table de jeu* ou *une table de bois* », on exprime un rapport de destination ou de matière, etc.

Les prépositions se classent naturellement d'après les rapports qu'elles expriment. Les plus employées sont *de* et *à*, qui peuvent exprimer des rapports très divers. La première vient du latin *de* qui marque proprement l'extraction, l'origine ; elle a hérité en outre des valeurs des prépositions *ex* et *ab* et du génitif latin, et partiellement de l'ablatif, qui avaient des significations voisines, et qui ne se sont pas conservés en français. La seconde, *à*, vient du latin *ad*, qui marque proprement la direction et la proximité ; elle a hérité en outre, en totalité ou en partie, des valeurs du datif (direction attributive) et de l'ablatif, et même de la préposition *in*, bien que celle-ci se soit conservée en français sous la forme *en*, avec une valeur restreinte d'une part et plus étendue de l'autre.

I. *Prépositions possessives.*

Le rapport de possession est exprimé le plus souvent par *de*, et quelquefois par *à* (notamment après le verbe *être:* La maison est *à* moi). En principe, *de* indique une origine et *à* une destination; or l'objet possédé vient du possesseur (au propre ou au figuré), et lui est destiné, attribué.

Il faut entendre le mot *possession* dans son sens le plus large quand il s'agit de l'emploi de *de*. Il y a notamment rapport de possession entre deus objets toutes les fois qu'en parlant du second on peut employer devant le nom du premier ou un nom de même sens l'adjectif possessif: La maison *de* mon père est *sa* maison, la paresse *d'*un écolier est *sa* paresse, etc. De même *clair de lune;* il est vrai qu'en parlant de la lune on ne dit pas *son* clair, mais on dit *sa* clarté. Quand vous faites l'éloge d'un ami, cet éloge est vôtre parce que vous le faites, et il est sien parce qu'il le reçoit. La préposition *de* a donc également une valeur possessive lorsqu'on dit: « L'éloge *de* cet homme n'est plus à faire, » et: « Les éloges *de* son chef l'ont rempli de joie. » Dans les deus cas, on peut employer l'adjectif possessif: « *Son* éloge n'est plus à faire, *ses* éloges l'ont rempli de joie » Dans le premier cas le rapport possessif peut être aussi considéré comme un rapport objectif: la personne louée est l'objet de l'éloge.

L'auteur étant assimilé à un possesseur, c'est ici le lieu de parler du rapport entre l'action exprimée par un verbe au passif et l'auteur de cette action. Comparez: « Il avait mérité l'amour *de* son peuple, » et: « Il était aimé *de* son peuple. » Ce rapport spécial peut être indiqué par *de* après les verbes exprimant un sentiment, mais il se marque le plus souvent par la préposition *par:* « Il était recherché *par* la police. » Ici la signification de *par* se rattache à son emploi comme préposition de manière.

Lorsque le nom qui suit le *de* possessif n'est précédé d'aucun déterminatif, *de* équivaut à « qui convient à ».

Comparez : « Les dîners d'un gourmet » et « Les dîners de gourmet. »

II. *Préposition de contenu, de contenant et partitive.*

Le rapport de contenu est marqué par la préposition *de*. Le second terme exprime l'objet en général, et la préposition marque qu'on en prent une certaine quantité pour en faire le contenu du premier terme : « Un sac *de* blé, un verre *de* vin, une bibliothèque *de* manuscrits. »

En vertu de sa signification générale, la préposition *de* doit aussi marquer le rapport de contenant ; car, de même qu'on extrait, par la pensée, de la totalité du blé ce qui est contenu dans le sac, on extrait aussi du sac le blé qu'il contient : « Le blé *de* ce sac, les manuscrits *de* la bibliothèque. »

On peut extraire de l'objet exprimé par le second terme non le contenu du premier terme, mais une certaine partie ou une certaine quantité exprimée par ce premier terme ; de là la valeur du *de* partitif : « Un morceau *de* pain ; un grand nombre *de* soldats ; qui *de* vous ? chacun *d'*eux ; le plus adroit *de* tous.

Qui, *de* l'âne ou *du* maître, est fait pour se lasser ?

Certains substantifs ont une double signification et peuvent exprimer soit un objet matériel, soit une quantité. Tel le mot *sac*. C'est le contexte seul qui peut indiquer si dans *sac de blé*, *de* est partitif ou marque le rapport de contenu : « Dans l'obscurité j'ai pris ce banc de pierre pour *un sac de blé* (contenu). — Cette caisse contient *deux sacs de blé* (partitif ; c'est le sac-mesure). »

Après les indéfinis *rien*, *personne*, *quelque chose*, *ce que*, et après les pronoms démonstratifs et interrogatifs, le *de* qui précède un adjectif est un *de* partitif comme on peut s'en convaincre en comparant : « Il y avait beaucoup *de* bon, » et : « Il y avait quelque chose *de* bon. »

On dit de même : « Je ne sais rien *de* nouveau ; je n'ai vu personne *de* satisfait ; il y avait au moins celui-ci

*d'*heureus ; je sais ce que vous avez trouvé *de* beau ; qui avez-vous rencontré *de* convenable? » Entendez : « Je ne sais rien en fait de chose nouvelle, etc. »

Après un substantif précédé du *de* partitif ou après le pronom *en* partitif, ce qui revient au même, on trouve aussi le *de* partitif employé par pléonasme devant un adjectif :

« Il y a eu *des fruits de* perdus ; j'*en* ai trouvé *de* beaus. »

Après un substantif précédé du *de* partitif, le *de* pléonastique n'est pas nécessaire devant un adjectif, car l'adjectif peut être placé avant le nom ; ainsi on ne dira pas : « Il y avait *des fruits de* beaus, » parce qu'on peut dire : « Il y avait *de beaus* fruits. » On dit au contraire, avec un participe : « Il y a eu *des fruits de* perdus, » parce que le participe ne peut pas être placé devant le nom, on ne peut pas dire : « Il y a eu *de perdus* fruits. »

Après *en* le *de* pléonastique se place aussi bien devant les adjectifs que devant les participes, parce que l'autre tournure n'est pas possible : « Il y en avait *de* remarquables, j'en ai trouvé un *de* parfait, etc. »

III. *Préposition de spécification.*

Entre un nom qui exprime une idée générale et un autre qui spécifie cette idée, on place la préposition *de* : « Un sentiment *de* compassion, le nom *de* roi. » C'est parmi les sentiments celui qui s'appèle compassion : c'est, parmi les noms, le nom roi. On explique de même ; « Le duché *de* Bourgogne, le mois *de* mars, etc., » et les locutions telles que : « Ce diable *d'*homme, ce polisson *d'*enfant, son bonhomme *de* père, » c'est-à-dire le polisson qui est cet enfant, le bonhomme qui est son père.

IV. *Prépositions de matière.*

Le rapport de matière se marque par *de* ou *en* : « Table *de* bois ou *en* bois ; salade *de* légumes. » La manière se confont avec la matière dans : « Table faite *avec* du bois. »

V. *Prépositions objectives.*

Lorsque, après un verbe, on veut exprimer qu'une chose ou une personne est l'objet de l'action marquée par le verbe, tantôt le nom de la chose ou de la personne s'ajoute purement et simplement au verbe, tantôt il y est joint par une des prépositions *de*, *à* ou plus rarement *en* : « Quitter une place, renoncer *à* une place, changer *de* place. » De toutes façons, comme nous l'avons expliqué, le substantif est le complément *essentiel* du verbe. La signification d'un verbe peut être telle qu'il appèle à la fois deus compléments essentiels : « *Dispenser* qui? *dispenser* de quoi? »

Un même verbe peut prendre des sens différents selon que le complément essentiel s'y joint directement ou non : « Croire *en* Dieu, croire *à* la parole donnée, croire ce qu'on raconte; changer un vêtement et changer *de* vêtement, etc. »

Devant ces compléments, *à* et *de* expriment en principe, l'un une idée de tendance, l'autre une idée d'éloignement, d'origine, mais ces significations sont parfois si atténuées qu'un verbe qui se construisait avec *à* a pu arriver, dans le même sens, à se construire avec *de*, ou inversement, ou bien a pu devenir transitif, en perdant la préposition.

On a dit : « Prier *à* quelqu'un » On dit *participer à* et *participer de*, et les deus locutions ont pris un sens différent, par restriction en sens inverse : *participer à*, c'est « avoir une part de », *participer de*, c'est « être partiellement semblable à, avoir une part de la nature de ».

Après les imprécations : « Le diable soit, la peste soit, » l'objet de l'imprécation est annoncé par la préposition *de* : « Le diable soit *de* lui. »

Un substantif ne peut pas avoir de complément direct. Le rapport entre un substantif exprimant une action et son objet est toujours marqué par une préposition. Comparez : « On leur apprenait à *craindre Dieu*, » et : « On leur apprenait *la crainte de Dieu*. » Le plus souvent la préposition objective est *de;* mais si le substantif

d'action dérive d'un verbe qui se construit avec *à* ou *en*, ce sont les mêmes prépositions qui s'emploient après le substantif : « L'obéissance *aus* lois, la croyance *en* Dieu. »

C'est aussi un rapport d'objet qui unit la plupart des adjectifs à leur complément : *plein de* (comp. *rempli de*), *utile à* (comp. *qui sert à*).

Supposons maintenant que l'objet de l'action soit une autre action, cette seconde action pourra s'exprimer par un substantif, par un infinitif ou par un mode personnel : « Il aime *le jeu*, il aime *à jouer*, il aime *à ce qu'on joue*. » L'infinitif s'emploie au lieu du mode personnel lorsque le sujet des deus actions est le même (voy. toutefois ma *Grammaire raisonnée*, §§ 293, 294); la conjonction *à ce que*, qui introduit le mode personnel, est formée avec la préposition *à*, qui marquait devant l'infinitif le rapport d'objet. Mais la conjonction *que*, à elle seule, a la même valeur, parce qu'on a pu dire : « Il aime jouer. » Ex.: « Il aime *qu*'on joue. »

Tantôt l'infinitif se joint directement, comme un complément direct, au verbe dont il indique l'objet : « Ils voulaient *partir*. » L'infinitif se joint directement au verbe principal : 1° après voir, regarder, entendre, écouter, sentir, laisser, faire, envoyer, mener (voy. *Gramm. raisonnée*, § 294); 2° après un bon nombre d'autres verbes, à la condition que le sujet de l'infinitif soit le même que le sujet du verbe principal, notamment après *vouloir*, *désirer*, *souhaiter*, *préférer*, *aimer mieus; savoir*, *croire*, *penser*, *s'imaginer*, *espérer*, *compter; pouvoir*, *daigner*, *devoir*, *oser*, *prétendre; paraître*, *sembler*.

Tantôt l'infinitif est précédé de l'une des prépositions *à* ou *de*, alors même qu'il est logiquement le complément direct du verbe principal. On dit : « Il craint le blâme, » mais : « Il craint *d'*être blâmé. » On dit de même : « Apprendre *à* lire, oublier *d'*écrire, chercher *à* voir, aimer *à* rire, » et avec des verbes intransitifs ou lorsque l'infinitif est complément indirect d'un verbe transitif : « Tâcher *de* réussir, obliger *à* parler. » Il apprent quoi? *à lire*. On oblige *à* quoi? *à parler*.

Devant l'infinitif de narration, *de* suppose l'ellipse d'un verbe tel que *commencer*.

Désirer de a le même sens que *désirer* suivi directement de l'infinitif. *Oublier à* est devenu *oublier de*. On dit *obliger de faire* et *obliger à faire*[1]. Quand la langue a hésité entre *à* et *de* pour lier un verbe à l'infinitif faisant fonction de complément essentiel il s'est établi le plus souvent une distinction de sens entre les deus emplois; mais *a priori* rien n'indiquait que l'un des sens dût être plutôt que l'autre attaché à l'une des prépositions. Comparez : *s'occuper à* faire et *s'occuper de* faire.

Même avec les verbes qui se lient sans préposition à l'infinitif complément direct, la préposition *de* reparaît après une locution comparative : « Il aime mieus partir que *de* céder. » Les deus infinitifs ont la même fonction logique, le second seul est précédé de *de*. On dit cependant : « Plutôt souffrir que mourir. »

Lorsqu'on indique en général l'objet d'un discours, d'une pensée, d'une étude, on se sert des prépositions *de* et *sur* : « Parler *de* quelqu'un, traiter *de* la vanité des choses humaines, livre *de* littérature, sermon *sur* la vanité. » On peut exprimer concurremment l'objet général et l'objet particulier : « On m'a dit *de* lui *qu*'il se conduisait mal. »

Il faut assimiler au rapport objectif le rapport qui unit un verbe impersonnel à son sujet logique ou le verbe *être* à l'attribut. Ce rapport se marque le plus souvent par *de* devant un infinitif : « Il est beau *de* voyager, il convient *de* réfléchir, l'essentiel est *de* commencer, c'est à moi *de* faire (on dit aussi, avec une nuance de sens différente : C'est à moi *à* faire). » L'infinitif se lie directement à *falloir* et à *valoir mieus* : « Il faut savoir. »

Dans le même cas, lorsqu'il y a outre le sujet grammatical neutre un nom, pronom ou infinitif attribut et un sujet logique, on emploie *que de* devant le sujet logique : « C'est se tromper *que de* croire... Voilà ce que c'est *que*

1. Voyez *Grammaire raisonnée*, § 435.

de s'amuser. » Dans le dernier exemple, l'attribut est le pronom relatif *que* (voilà ce *que* c'est). On construit de même le pronom *nous* sujet logique dans : « Ce que c'est *que de* nous ! » On dit encore : « Si j'étais *de* vous, ou *que de* vous. »

Enfin le nom ou pronom sujet logique est aussi précédé de la préposition *de* après l'impersonnel *c'est fait* et après *pour ce qui est :* « C'est fait *de* vous. » Qu'est-ce qui est fait (au sens de *fini*) ? c'est vous. « C'*en* est fait » = c'est fait de cela, cela est fini. On dit aussi : « C'*en* est fait *de* vous, *de* votre tranquillité, » locutions dans lesquelles *en* forme pléonasme. On ne se rent plus compte d'ailleurs de la signification primitive, et *de vous* se présente à l'esprit comme l'objet de l'action impersonnelle exprimée par *c'en est fait.*

VI. *Prépositions de lieu.*

A marque le lieu où l'on est, où l'on va, et quelquefois dans lequel on est (*au* monde = dans le monde) : Il est *à* Paris, *à* la fenêtre, *à* côté de, *à* cheval, bout *à* bout, *au*-dessus de, *au*tour de, *a*lentour (= *à* l'entour), *a* la place de, *au* lieu de; il se rent *à* Saint-Pétersbourg, mot *à* mot (= de mot *à* mot). Le lieu où l'on va, avec une idée plus marquée du but, est indiqué aussi par la préposition *pour* : « Il part *pour* Paris. »

De marque le lieu d'où part l'action: « Descendre *de* cheval, partir *de* Paris, enlever *de*. *A* peut aussi marquer l'éloignement : « Enlever *à*, ôter *à* » ; le sens est ici précisé par la signification des verbes.

En est substitué à *à* marquant la direction dans les locutions telles que : « De père *en* fils, de fleur *en* fleur, de point *en* point. » *En* indique que le passage d'une chose à l'autre est plusieurs fois répété.

Vers marque le lieu du côté duquel on se dirige, ou aus environs duquel une chose se trouve : « Il se dirige *vers* Paris, cette ville est située *vers* la limite de la Normandie et de la Bretagne. »

Entre marque une situation intermédiaire : « *Entre*

Paris et Lyon. » Par métaphore et par extension, *entre* marque la réciprocité dans : « Il y avait de la haine *entre* lui et mon ami; ils se déchiraient *entre* eus. »

Dans, en, parmi, entre, chez, marquent la situation ou la direction à l'intérieur de..., au milieu de..., dans la maison, la ville ou le pays de... *Hors de* marque l'idée opposée. Devant un singulier, *parmi* est aujourd'hui remplacé par *au milieu de*.

Par, à travers, au travers de, marquent le passage à travers : « Il s'y rent *par* la Bourgogne; il regarde *par* la fenêtre; répandre *par* terre (à travers, dans le sens horizontal); il voyage *à travers* le monde. *A travers* et *au travers de* sont arrivés à exprimer deus nuances différentes.

Près de, auprès de, autour de, loin de, marquent la proximité, l'entourage ou l'éloignement. On dit archaïquement *près Paris*.

Contre indique la proximité avec une idée accessoire d'appui : « *Contre* le mur. »

Avec indique qu'on est près d'une personne et en sa compagnie.

Devant, par-devant, au-devant de; derrière, par derrière.

Sous, par-dessous, en dessous de, au-dessous de; — sur, en (au sens de « sur » dans : « Monter *en* selle, le casque *en* tête, *en* mer, etc.), *par-dessus, au-dessus de, en dessus de*.

Au sens propre de *sur* se rattachent beaucoup d'acceptions dérivées ou métaphoriques : « Ville située *sur* un fleuve; *sur* son visage; jeter les yeus *sur* un tableau; prendre *sur* soi; jurer *sur* son honneur (par extension de jurer *sur* des reliques, *sur* les livres saints, ou la préposition a son sens propre), etc. Les acceptions plus éloignées et qui rentrent dans les autres grandes divisions des sens prépositionnels sont indiquées dans chaque division.

Même remarque pour *sous* : « *Sous* peine de; *sous* condition, etc. »

Jusque se joint aus autres prépositions, ausquelles elle ajoute l'idée particulière qui lui est propre : *Jusqu'à, jusque dans*, etc.

Les rapports *de lieu* sont d'une nature telle que le second terme ne peut être exprimé que par un substantif. On ne peut être *devant* qu'une chose se fait (à moins de donner à *devant* le sens de *avant*), on ne peut être que devant les choses ou les personnes. Il n'en est pas de même, par exemple, des prépositions relatives au temps ; on peut être *avant* ou *pendant* une action ou un état. Il en résulte qu'on forme des conjonctions avec *avant*, *pendant*, et qu'on n'en peut former avec *devant*, *sur*, etc.

Avant et *après* peuvent cependant marquer un rapport de lieu ; mais, même dans cette acception, ces prépositions se ramènent, comme nous le verrons, à une valeur temporelle.

VII. *Prépositions de temps.*

A marque le moment comme le lieu, et *à* et *de* marquent le point d'arrivée et le point de départ dans le temps comme dans l'espace : Il est arrivé *à* quatre heures, *à* la nuit, *a*lors, *a*près, être *à* souper, *à* partir de minuit, le bal a duré *de* neuf heures *à* minuit. *De* peut avoir la valeur de *à*, mais seulement dans le passé ; comparez « *de* tout temps » et « *à* toute époque ». *Vers*, *entre*, *jusqu'à* sont aussi des prépositions de temps : il partira *vers* le soir, il arrivera *entre* midi et une heure, il a attendu *jusqu'à* la fin.

La préposition *dans* peut avoir une valeur spéciale, lorsqu'elle s'applique au temps. Devant les nombres cardinaus et les adverbes de quantité elle signifie « au bout de » (voyez ci-dessous). Ailleurs, *dans* a sa signification normale : « *Dans* la belle saison, *dans* les premières années. » *En* s'emploie de même : *En* hiver, *en* tout temps, *en* ce moment (qui est arrivé à se différencier de *à ce moment*, l'un s'appliquant au présent, l'autre au passé). Mais devant un nom de nombre, *en* devient une préposition de quantité.

Près de, *loin de*, *autour de* peuvent aussi s'appliquer au temps (mais non *auprès de*).

Il faut noter les sens spéciaus de *sur* et de *par* dans

« *sur* l'heure, *sur* le soir, *sur* le point de partir ; il est parti *par* une belle journée, *par* une chaleur de quarante degrés, *par* quarante degrés de chaleur (à un moment où il y avait 40 degrés de chaleur) ».

Avant, *après*, et *dès* ou *depuis* peuvent s'appliquer à l'espace ; mais lorsqu'on les emploie devant un nom de lieu, il y a une idée temporelle incluse : « *Après* cette maison, vous rencontrerez un chemin, » c'est-à-dire : « *Quand* vous aurez dépassé cette maison. » *De* a le sens de *depuis* dans « *de* longue date ».

Après s'emploie directement devant un infinitif, mais le verbe, sauf dans quelques locutions archaïques, se met à l'infinitif passé : « *Après* avoir travaillé. » On dit *avant de* devant un infinitif et *avant que* devant un mode personnel. *Avant que de* est un mélange des deus locutions.

Pendant et *durant* marquent une coïncidence non plus avec un moment précis, comme *à*, mais avec un moment indéterminé d'une durée : « Il est arrivé *pendant* la nuit. » Ces deus prépositions peuvent aussi marquer une durée, et rentrent alors dans les prépositions de quantité. *De* peut équivaloir à *pendant :* Il est arrivé *de* nuit.

En suivi du gérondif peut marquer une coïncidence de temps : « *En* partant il nous a dit, » au moment de partir. Mais la même préposition peut marquer la manière : « *En* partant il a fait preuve de tact, » son départ a été une preuve de tact.

VIII. *Prépositions de quantité.*

Les prépositions peuvent contenir une idée de quantité, et, s'il s'agit de lieu ou de temps, une idée d'espace (quantité de lieu), ou de durée (quantité de temps) : « Il a marché *pendant* deus heures. » Quand il n'y a pas d'équivoque, la préposition peut être supprimée : « Il a marché *deus heures.* » Remarquez d'ailleurs qu'à l'origine *pendant* et *durant* sont des participes présents : « Il a parlé *durant* deus heures » équivaut à « Il a parlé *deus heures durantes.* » Par un reste de cette valeur, *durant*

peut se placer après le substantif : deus heures *durant*.

Pendant est une simple préposition de lieu qui répont à la question *quand*, lorsqu'on dit : « Il s'est enfui *pendant* la nuit » (à un moment de la nuit). C'est une préposition de quantité qui répont à la question *combien de temps*, lorsqu'on dit : « Il a travaillé *pendant* deus jours. » Devant un nom de nombre cardinal, « pendant » a toujours cette dernière signification. Ailleurs on précise l'idée en ajoutant au substantif un adjectif tel que *tout*. Comparez : « Il a travaillé *pendant* la nuit (à un momen indéterminé de la nuit), » et : « Il a travaillé *pendant toute* la nuit. — Il a été absent *pendant quelques* jours. »

En marque la quantité qui suffit pour une action : « Il a fait son devoir *en* une heure; il est arrivé au but *en* trois enjambées ; il l'a dit *en* deus mots; il l'a avalé *en* une bouchée; il a eu terminé *en* peu de temps. »

Après une proposition négative, *de* marque la durée pendant laquelle une action ne se fera pas : « Il ne viendra pas *de* trois ans, *de* longtemps. »

Dans marque la durée après laquelle l'action se fera : « Il reviendra *dans* trois ans, *dans* peu de temps (on dit aussi *sous* peu). »

Pour marque la quantité en vue de laquelle une action est faite : « Ils ont emporté des vivres *pour* huit jours, *pour* deus voyages. » La préposition *de* peut avoir la même valeur : « Les vivres *de* huit jours. » Lorsque la locution qui suit *pour* marque un moment et non une durée, c'est une simple préposition de temps : « Il l'a retenu *pour* midi, *pour* deus heures (pour la deusième heure) »

De peut annoncer après un nom les différentes espèces de quantité : durée, espace, poids, capacité, pris, nombre. C'est une extension de la valeur de *de* marquant le rapport de contenu. Exemples : Le travail *de* deus heures; un dîner *de* trois francs ; une course *de* cinq lieues ; une compagnie *de* vingt hommes ; une bouteille *de* deus litres ; une chaleur *de* quarante degrés.

Sur marque le rapport de la quantité dont on parle avec la quantité totale : *sur* le nombre, un *sur* dis.

Il peut y avoir entre deus idées un rapport de quantité *plus ou moins grande*. Ce rapport est marqué par *plus de, moins de*, et par *plus que, moins que ;* dans ce dernier cas, *plus que, moins que* sont considérés comme des locutions conjonctives préposées à une proposition sous-entendue : « Il est resté *plus de* cinq heures (*plus* longtemps *que* cinq heures) ; il a *plus de* deus amis (un nombre d'amis *plus* grand *que* deus); il est *plus* heureus à la campagne *qu*'à la ville, en été *qu*'en hiver (*plus qu'il ne l'est* à la ville, en hiver). » On dit « *plus* d'à moitié » et « *plus* qu'à moitié ». On emploie *de* après *plus* et *moins*, quand il s'agit d'un rapport de nombre, pourvu que *plus* et *moins* ne soient pas joints à un adjectif ou à un adverbe.

Remarquez que, après *plus* et *moins, de* peut avoir deus significations très différentes : Il y avait *plus de* personnes que la veille = un plus grand nombre de personnes ; c'est ici le *de* partitif. La locution comparative de quantité est *plus que* (la veille). Au contraire, lorsqu'on dit : « Il y avait *plus de* vingt personnes, » le complément partitif n'est pas exprimé, et *plus de* forme une locution prépositive équivalant à *plus que :* Il y avait *plus* (de personnes) *que* vingt personnes.

Quand le second terme de la comparaison est exprimé par un verbe, on emploie les locutions conjonctives *plus que, moins que* et le verbe se met à un mode personnel : « Il aime *plus qu*'il n'est aimé. » Toutefois, après *plutôt que* on peut employer un infinitif en le liant par la préposition *de :* « Il partira *plutôt qu*'il ne cédera, » ou : « Il partira *plutôt que de* céder. »

La locution *à moins de* s'est d'abord employée après une proposition négative : « Il ne partira pas *à moins de* circonstances imprévues (il ne partira pas à une condition moindre que des circonstances imprévues). » Puis on n'a plus vu dans « à moins de » que l'annonce de la condition qui seule peut empêcher la réalisation de l'idée exprimée par la proposition précédente, qu'elle fût négative ou

affirmative, et on a pu dire : « Il restera, il partira *à moins de* circonstances imprévues. » Si c'est un verbe qui suit la locution, on dit *à moins que* devant un mode personnel, et *à moins de* ou *à moins que de* devant un infinitif.

Sur peut avoir le sens de *plus que :* Je vous recommande *sur* toute chose.

Près de et *presque* (près que) expriment aussi un rapport de nombre : « Il a travaillé *près de* cinq heures, » et « *presque* cinq heures. »

IX. *Prépositions de manière, de moyen et d'instrument.*

La manière, comme la quantité, peut s'exprimer sans préposition : S'élancer tête baissée, passer la tête haute, saluer chapeau bas.

Si la manière peut différer du moyen et de l'instrument, le moyen est en même temps une manière de faire l'action, et l'instrument est à la fois un moyen et une manière. On conçoit donc qu'une même préposition puisse exprimer ces trois rapports ou deus d'entre eus.

La manière, le moyen et l'instrument peuvent être considérés comme s'ajoutant au sujet pour produire l'action; ainsi s'explique l'emploi, pour marquer ces trois rapports, de la préposition d'adjonction *avec :*

Manière : « Il s'avance *avec* prudence. »

Moyen : « *Avec* de la prudence on arrive à tout; il l'a acheté *avec* son argent. »

Instrument : « Il écrit *avec* une plume d'oie. »

La préposition *sans* marque l'absence de la manière, de l'instrument ou du moyen indiqué par le mot qui suit : « Il agit *sans* prudence; *sans* prudence on n'arrive à rien; il écrit *sans* plume. »

Les prépositions *de* et *à* marquent l'instrument et la manière; on comprent que *à*, exprimant la proximité, puisse aboutir aus mêmes sens que la préposition *avec* qui marque l'adjonction. La manière et l'instrument sont dans une certaine mesure l'origine de l'action, et c'est ce qui explique l'emploi de *de* avec cette valeur.

A : « *A* pied, *à* la main, *à* la plume, moulin *à* vent; *à*

tête reposée, on le reconnaît *à* son allure, *à* force de, acheter *à* la douzaine, ils s'y sont mis *à* plusieurs, *au* pris de ; — *à* froid, *à* sec, etc. »

DE : « *Des* pieds et *des* mains, travailler *de* tête, être avec quelqu'un *de* cœur ; *de* sorte que, *de* près, *de* court, etc. »

Comme (qui signifie proprement *en manière de*), *en qualité de*, *à titre de* marquent la manière : il l'a pris *en qualité de* collaborateur, *comme* collaborateur, considérer comme *vrai*. *Grâce à*, *moyennant* marquent le moyen.

Les prépositions *en*, *par* et *pour* marquent la manière et le moyen ; métaphoriquement, pour aboutir à un résultat, on passe *par* et on se met *en* la manière ou le moyen. *Pour*, dont l'un des sens primitifs est « à la place de », prent par extension la signification de *en échange de* (moyen) ou de *en qualité de*.

En a la double valeur devant un gérondif : « Il demandait *en* insistant que... ; *en* insistant, il a obtenu ce qu'il voulait. » Devant un substantif ou un adjectif, la même préposition marque seulement la manière : « *en* conscience, *en* sorte que, arbre *en* fleurs, être *en* manches de chemise, *en* habit ; *en* long et *en* large ; travailler *en* artiste (comparez *comme* un artiste). »

Avec un mot exprimant une idée de partage, la manière du partage, c'est-à-dire le nombre des parties, est aussi annoncée par *en* : « Partager *en* quatre. »

Pour marque le moyen (échange) dans : « *Pour* sa peine il n'a eu que des reproches ; il l'a eu *pour* trois francs ; il en a *pour* son argent. » La même préposition marque la manière et est synonyme de *comme* dans : « Tenir *pour* vrai (*comme* vrai), prendre *pour* collaborateur (*comme* collaborateur). » Lorsque le substantif qui suit *pour* est précédé d'un déterminatif, le sens peut être sensiblement modifié par ce déterminatif ; comparez : « Prendre quelqu'un *pour* ouvrier, » et : « Prendre quelqu'un *pour un* ouvrier. »

Pour a une valeur analogue dans : « *Pour* la première, la seconde, etc., ou la dernière fois. » Lorsqu'on dit : « C'était la première fois, » c'est comme si on disait :

« Cette fois était la première. » Lorsqu'on dit : « C'était hier *pour* la première fois, » la fois d'hier est présentée *comme* la première.

Lorsque, pour prendre un objet, on saisit une partie de cet objet, la manière de prendre, c'est-à-dire la partie saisie, est annoncée par la préposition *par :* « Prendre un vase *par* l'anse, son ennemi *par* les cheveux ; tirer quelqu'un *par* le bras, *par* la basque de son habit. » *Par* indique aussi la manière de commencer ou de finir : « Commencer *par* un bout ; il a fini *par* rire. »

Par peut annoncer la manière dont les objets sont distribués : « Ils sont arrivés *par* bandes, *par* quatre. » La distribution est également indiquée par *à* lorsqu'on répète le nombre : « Quatre *à* quatre. »

Enfin *par* marque le moyen dans : « *Par* son insistance (*en* insistant, *grâce à* son insistance) il a obtenu ce qu'il voulait. »

X. *Prépositions de cause et d'effet.*

La cause peut être annoncée par la préposition *de* qui marque l'extraction, l'origine : « Muet *de* terreur ; *de* peur que ; il faut conclure *de* son attitude. »

La cause peut être assimilée à un moyen de réaliser l'action ; il n'est donc pas étonnant qu'elle puisse être marquée par les prépositions de moyen :

Par : « Homicide *par* imprudence ; il s'est ruiné *par* honnêteté. »

Pour : « Il est estimé *pour* son talent ; *pour* l'amour de Dieu ; c'est *pour* cela que ; *pour*quoi ; *pour* peu que. » Devant un infinitif :

> *Pour* être plus qu'un roi tu te crois quelque chose.

Mais, afin d'éviter une confusion avec *pour* marquant le but, on n'emploie généralement *pour* avec sa valeur causale que devant un infinitif passé : « Il est puni *pour* avoir trop parlé. »

Ajoutez les locutions prépositives *à cause de*, *à raison de*, *par suite de*, etc.

Malgré annonce une cause d'empêchement qui n'a pas réussi à empêcher l'action : « Il est parti *malgré* nos avis, *malgré* le beau temps, *malgré* ses promesses. »

En vertu de la connexité entre le but visé et l'effet produit, la préposition *à*, qui marque le but comme nous allons le voir, peut aussi annoncer l'effet : « Conte *à* dormir debout ; il gèle *à* pierre fendre ; c'est *à* y renoncer ; c'est *à* faire dresser les cheveus sur la tête ; rire *aus* larmes. »

XI. *Prépositions de but.*

Après les verbes *aller*, *venir*, *revenir*, *retourner*, *courir*, le verbe indiquant le but se met à l'infinitif sans préposition.

On comprent que *à*, qui indique un point d'arrivée, puisse par métaphore marquer un but, une destination qui n'est ni un lieu ni un moment : « Panier *à* salade, verser *à* boire, verre *à* champagne, tabac *à* fumer ; afin de (= *à* fin de), écrire *à* quelqu'un, donner *à* réparer, grâce *à* Dieu. »

Lorsque *à* est devant un infinitif, la chose exprimée par le nom qui précède est destinée à être l'objet ou le sujet de l'action, ou simplement à y concourir : eau *à* boire, verre *à* boire, homme enclin *à* tromper, salle *à* manger, chambre *à* donner.

Les pronoms *me*, *moi*, *te*, *toi*, *se*, *soi*, dans leur valeur de datif, comprennent implicitement la préposition *à*.

Pour a une signification analogue à celle de *à* : « Panier *pour* la salade ; il s'est retiré *pour* vous faire place ; il travaille *pour* les autres. »

Ajoutez les locutions prépositives *afin de*, *de façon à*.

Envers marque aussi une destination : « Il est bon, *ou* sévère *envers* ses amis. » On pourrait dire « *pour* ses amis ». Ajoutez les locutions prépositives *à l'égard de*, *par rapport à*.

Contre marque une destination avec une idée accessoire d'hostilité : « Agir *contre* ses intérêts ; remède *contre* la fièvre. » Dans le dernier exemple, on peut dire « remède

pour la fièvre » parce que l'idée est complétée par le sens du premier terme « remède ».

Entre deus substantifs, *de* peut marquer la destination : « Table *de jeu*, livre *de* messe, livre *d'*étrennes, salon *de* conversation, eau-*de*-vie. »

XII. *Prépositions de conformité et de non-conformité.*

A : *A* mon avis ; Dieu fit l'homme *à* son image ; *à* première impression ; *d'après, selon, suivant* votre sentiment. *Sur* a une valeur analogue, avec une idée de postériorité, comme dans *d'après :* « *Sur* mon avis. »

Contre mon avis, *contrairement à* vos conseils.

XIII. *Prépositions d'adjonction ou de non-adjonction.*

Le rapport d'adjonction peut se marquer par *à* ou *avec :* un chapeau *à* plumes est un chapeau *avec* des plumes. De même : panier *à* anses, char *à* banes, soupe *aus* chous. Mais *à* indique que la chose ajoutée est accessoire. *Avec* a une signification plus générale : « Il est parti *avec* son père. »

Sans exprime l'idée inverse : « Un chapeau *sans* plumes; il arrivera *sans* vous. »

Avec marque proprement une concomitance, et *outre* une adjonction en plus : « Il y avait deus personnes *avec* mon ami, il y avait deus personnes *outre* mon ami. »

XIV. *Prépositions de restriction et de condition.*

Une affirmation peut être restreinte : 1° par l'indication de l'objet ou du cas auquel elle s'applique strictement ; 2° par l'indication des objets ou des cas ausquels elle ne s'applique pas ; 3° par l'indication d'une circonstance sans laquelle elle ne serait pas exacte ; 4° par une condition.

La première espèce de restriction se marque par *pour, quant à, pour ce qui est de, quant à ce qui est de :* « *Pour*

le moment il ne demande rien ; *quant à* le rappeler, on n'y songe guère ; *pour* moi, *pour* cette fois, je suis de votre avis ; je pense *quant au* reste... ; ils partirent *pour* la plupart, etc. » On emploie aussi la préposition *de :* « Il lui ressemble *de* visage (*quant au* visage, *pour* le visage); il est faible *de* complexion. » C'est le *de* marquant la manière, mais ici la manière implique une restriction.

La seconde espèce de restriction se marque par *sauf*, *excepté*, *hormis*, *hors*, et la troisième par *pour :*

« Ils sont tous venus *sauf* lui. Tout est perdu *fors* (hors) l'honneur, etc. »

« Il fait froid *pour* la saison. — Il est beau, *pour* un enfant, de résister à la tentation. — *Pour* le pris on ne peut rien avoir de meilleur. »

La condition se marque par *à la condition de* ou par *à* devant un infinitif, par *en* devant un gérondif :

« Il réussira *à la condition* d'être prudent. *A* le bien prendre (si on le prent bien). *A* vaincre sans péril, etc. »

« En insistant (si vous insistez), vous viendrez à bout de lui. »

Sans devant un infinitif peut équivaloir à *si...ne* devant un mode personnel : « *Sans* insister, vous n'en viendrez pas à bout. » La même préposition s'emploie avec une valeur conditionnelle devant un substantif : « On ne peut l'aborder *sans* recommandation ; vous n'en viendrez pas à bout *sans* insistance. » La locution prépositive *à moins de* est arrivée à exprimer la même idée. (Voyez ci-dessus *Prepositions de quantité.*)

XV. *Prépositions de substitution.*

Le rapport de substitution, avec ses diverses nuances, est marqué par les prépositions *pour*, *au lieu de*, *à la place de*, *en échange de :* « Prendre l'un *pour* l'autre ; mettre un mot *pour* un autre ; jour *pour* jour ; mourir *pour* mourir, mieus vaut une belle mort. Il est venu *au lieu d'*écrire. Il a acheté une plume *au lieu d'*un crayon. »

Après *échanger*, la préposition *contre* peut s'employer

au lieu de *pour :* « Échanger un objet *pour* ou *contre* un autre. »

Voici, voilà.

Les prépositions *voici, voilà* sont de véritables propositions impératives : « Vois-ci, vois-là. » Tout en perdant le sentiment de la signification primitive, on a continué à considérer *voilà* comme une forme verbale en lui attribuant une valeur impersonnelle, et c'est ce qui explique la locution : « Ne voilà-t-il pas que. »

Remarques particulières sur la préposition de.

La préposition *de* s'ajoute à des adverbes simples ou composés pour former des locutions prépositives exprimant le même rapport que les adverbes : près *de*, loin *de*, au-dessus *de*, au delà *de* (voyez p. 118 et *passim*). Elle forme encore des locutions prépositives en s'ajoutant à un substantif précédé d'une autre préposition : par crainte *de*, par cause *de*, de peur *de*, à force *de*. Elle a alors une valeur objective.

En se préposant à une autre préposition ou à un adverbe, tantôt elle conserve toute sa valeur (il sortait *de* dessous), tantôt elle renforce purement et simplement la préposition ou l'adverbe : comparez *sous* et *dessous*, *dans* et *dedans*.

On notera qu'entre deus noms, *de* marque simplement que ces noms sont liés par un rapport ; la nature du rapport est précisée par la signification même des noms ; de là : sac *de* mon père (possession), sac *de* blé (contenu), sac *de* deus livres, *de* deus francs (capacité, pris), sac *de* toile (matière), sac *de* voyage (but), etc. Nous n'avons signalé que les principaus de ces rapports ; on peut dire d'une façon générale que le second des deus noms réunis par la préposition *de* indique la nature ou la particularité caractéristique du premier.

« Mouvement *de* colère, œuvre *de* charité, esprit *de* suite, éclair *de* chaleur, degrés *de* chaleur, jour *de* malheur, ver *de* terre, port *de* mer, poisson *d'*eau douce, etc. »

ADVERBES

ADVERBES CONJONCTIFS

Les adverbes interrogatifs de lieu (où), de quantité (combien), de manière (comment), jouent le rôle de conjonction, et peuvent être dits conjonctifs, lorsqu'ils sont placés entre deus verbes: « Je sais *où* il va, *combien* il me coûte, *comment* il se conduit. » Inversement, la conjonction de temps *quand* et la conjonction de cause *pourquoi* prennent en outre une valeur d'adverbe de temps ou de cause lorsqu'on dit : « Je sais *quand* il arrivera, je sais *pourquoi* vous l'avez fait. » Ces conjonctions adverbes s'emploient interrogativement ou exclamativement dans les propositions non subordonnées, et alors *que* peut être substitué à *combien*, sauf immédiatement devant un adjectif: « *Que* je vous plains! *Que* vous me semblez beau! » D'autre part, *que* équivaut à *pourquoi* dans « *Que ne...?* »

Comme est aussi un adverbe conjonctif. Ainsi que l'indique l'étymologie, *comme* (latin *quo modo*) se compose d'un pronom relatif ou interrogatif et d'un substantif qui veut dire « manière ». Cet adverbe signifie donc proprement « de quelle manière » ou « de la manière que, de la même manière que ». D'autre part, le suffixe adverbial *ment* (latin *mente*) signifie aussi « de manière ». L'adverbe *comment* (= comme ment) contient donc un pléonasme, l'idée de manière est exprimée deus fois. Lorsqu'on dit « comme quoi » il y a aussi un pléonasme, c'est l'idée du relatif qui est répétée : « De la manière *que quoi.* »

Comme, comment et *comme quoi* sont donc en réalité synonymes; mais, comme toujours en pareil cas, il s'est établi des distinctions. A l'exclusion de *comment, comme* a gardé le sens de « de la même façon que »: « Il agit *comme* il parle. — C'est *comme* si... », et elliptiquement, « c'est tout *comme* ».

L'autre sens primitif, « de quelle façon », suppose une exclamation ou une interrogation. *Comme* est exclamatif et *comment* interrogatif : « *Comme* il souffre! *Comment*

souffre-t-il? Vous savez *comme* il vous aime (à quel point!) Vous savez *comment* il vous aime (de quelle façon?). »

Comme quoi marque la raison d'être d'un fait et non la manière dont l'action s'opère :

> Vous savez *comme quoi* je vous suis tout acquise.
> (CORNEILLE.)

C'est-à-dire « comment il arrive que... », et non « de quelle manière je vous suis acquise ».

Par archaïsme *comme* s'emploie avec le sens de *comment* dans « voici *comme* » = voici comment, et dans : « Dieu sait *comme*. »

Du sens de « de la manière que » la transition est facile au sens de « semblable à » ; telle est la valeur de *comme* lorsqu'on dit par exemple : « Il était *comme* un fou. — On entendait *comme* une fusillade (un bruit *semblable à*). »

Un autre sens dérivé est celui de « en qualité de », que nous avons signalé plus haut. Quant à *comme* = lorsque, c'est un mot différent.

ADVERBES NON CONJONCTIFS

Le classement des adverbes comporte nécessairement les mêmes catégories que celui des prépositions, avec cette différence que certains rapports (tel celui de possession) supposent que les deus termes sont formellement exprimés, par conséquent ces rapports ne peuvent être marqués que par une préposition entre les deus termes.

I. *Adverbes de lieu.*

Certains adverbes sont de véritables *pronoms de lieu*, car ils remplacent un nom de lieu, et on comprent que, par extension, ils aient pu devenir des *pronoms* dans le sens le plus large du mot, en s'appliquant à des noms quelconques et non plus seulement à des noms de lieu. Ainsi, lorsqu'on dit: « Vous revenez de Paris, j'*y* vais », *y* est un *adverbe-pronom* de lieu, il remplace « à Paris »; si l'on dit: « J'ai entendu votre proposition, j'*y* adhère, »

y est un pronom personnel régime au même titre que *elle* est pronom personnel sujet dans : « J'ai entendu votre proposition, *elle* me plaît. »

De même que les pronoms, les adverbes-pronoms sont démonstratifs, personnels ou relatifs: *ici* (= dans cet endroit) est démonstratif, *y* est personnel, *où* (= dans lequel) est relatif.

Les adverbes démonstratifs sont : *ici*, *là*, *ci* (dans *ci-inclus*, celui-*ci*), *çà*, et les composés *de çà*, *de là*.

Les adverbes « personnels » sont *y* et *en*. Toutefois *en* et *y* ont la valeur d'adverbes « démonstratifs » dans les gallicismes s'*en* aller, il *y* a, il *y* va de, il *y* voit, etc. Il s'en va = il va d'*ici*; il *y* avait = il existait *là* ou *ici*. Mais la signification primitive des adverbes s'est effacée dans ces locutions dont on saisit seulement le sens général, et il n'y a pas de pléonasme lorsqu'on dit : « Va-t'*en* d'*ici*; il *y* avait *là*, etc. »

Les prépositions de lieu *devant*, *derrière* peuvent être employées adverbialement.

Ajoutez les adverbes *dedans*, *dehors; en haut*, *en bas; près*, *auprès*, *loin ; alentour*, *ailleurs*, *partout*. Nous avons vu que plusieurs de ces adverbes formaient des locutions prépositives. D'autres forment des locutions conjonctives: *ailleurs que*, *partout où*.

II. *Adverbes de temps.*

Certains adverbes de lieu, comme certaines prépositions de lieu, peuvent s'appliquer au temps; ainsi *ici* et *là:* « D'*ici* à cinq heures; jusque-*là* il n'avait rien dit. »

Les prépositions de temps *avant*, *après*, *depuis* peuvent être employées adverbialement.

Les principaus adverbes de temps sont en outre:

Aujourd'hui, *hier*, *avant-hier*, *demain*, *après-demain*.

Maintenant, *lors*, *alors*, *encore ;*

Autrefois, *jadis*, *déjà*, *auparavant ;*

Désormais, *dorénavant*, *puis*, *ensuite*, *enfin ;*

Tard ; — *tôt*, *bientôt*, *aussitôt*, *tantôt ;*

Toujours, *jamais ;*

Le soir, *au soir*, *le matin*, *au matin*, et quelquefois *soir* ou *matin* sans article ni préposition (demain *soir*, lundi *matin*), *le jour*, *la nuit*, etc.

« Jamais » signifie proprement « déjà plus », car le sens primitif de *mais* est « plus », comme on le voit encore par la locution « n'en pouvoir mais ». La valeur négative de « ne jamais » vient donc exclusivement de la négation *ne* (que l'on supprime d'ailleurs dans les réponses elliptiques, comme on dit *pas trop* pour *non pas trop*).

D'après cette analyse, on comprent que *ne plus* ait pu arriver à un sens analogue à celui de *ne jamais*. Toutefois « ne plus » est plus voisin de la signification étymologique et indique que l'action n'a pas lieu ou n'aura pas lieu *davantage, plus longtemps;* qu'elle a cessé de se produire *à partir d'un moment déterminé*, mais qu'elle s'est produite antérieurement, tandis que « ne jamais » exprime dans la langue actuelle que l'action *ne* s'est produite ou *ne* se produira *à aucun moment*[1]. Il en résulte qu'en supprimant la négation, *jamais* arrive à signifier « à quelque moment. »

« Y eut-il *jamais* pareil enthousiasme? — Il triomphe plus que *jamais* ».

D'autre part, *ne jamais* étant juste le contraire de *toujours*, en supprimant la négation on a donné à *jamais* le sens de *toujours* dans les locutions telles que : « Ils seront heureus à *jamais*. »

III. *Adverbes de quantité.*

Les adverbes de quantité relatifs au temps, c'est-à-dire ceus qui répondent à la question « combien de temps ou de fois » sont : *quelquefois*, *souvent*, *longtemps*, *peu* (dans *sous peu*), *tant* (au sens de *si longtemps* dans *tant que*).

1. Quand *jamais* est joint à un futur, l'action ne doit se produire à aucun moment de l'avenir, mais rien n'indique qu'elle s'est produite dans le passé, tandis que *plus* marque formellement qu'elle s'est produite dans le passé. Par conséquent, lorsqu'on dit *jamais plus*, *jamais* ne peut que renforcer *plus*, mais *plus* ajoute une idée à celle qu'exprime *jamais*.

Comme adverbes « généraus » de quantité, on peut citer :

Beaucoup, *très*, *peu*, *guère* dont le sens propre est « beaucoup »; *si si* beau), (*tant*, *tellement*; *par* dans *par trop*.

Autant, *aussi*, *plus*, *davantage*, *moins* ; *trop*, *assez* ; *au moins* et *au plus* accompagnant un complément de quantité (Il pèse *au moins* trois livres).

Ajoutez *bien* au sens de « beaucoup » devant un adjectif; il peut même avoir cette valeur avec un verbe, mais alors c'est la signification du verbe qui entraîne celle de l'adverbe. Comparez: « il travaille bien « et « il souffre bien. »

On peut avoir à exprimer la quantité d'une qualité aussi bien que celle d'une action, et la plupart des adverbes de quantité s'emploient aussi bien avec un adjectif ou un autre adverbe qu'avec un verbe: *peu*, *guère*, *tellement*, *plus*, *moins*, *trop*, *assez*.

Mais lorsque la langue possède deus mots pour exprimer le même rapport de quantité, il arrive ordinairement que l'un ne s'emploie qu'avec les verbes, et l'autre avec les adjectifs et les adverbes :

Beaucoup avec un verbe;		*très* avec un adjectif.	
Tant	—	; *si*	—
Autant	—	; *aussi*	—

Beaucoup est à l'origine une « locution » adverbiale (beau coup), qui signifie *belle quantité*, et on conçoit que cette locution ait été employée exclusivement avec un verbe, de même que *davantage* (= d'avantage).

Si, *aussi* et *ainsi* sont à l'origine des adverbes de manière, et *ainsi* l'est demeuré jusqu'à nos jours. *Si* a conservé longtemps sa première valeur devant un verbe, et n'a pris la signification actuelle que devant les adjectifs et les adverbes; *aussi* a encore ses deus significations (Il travaille *aussi*; il est *aussi* beau) : on conçoit que la signification nouvelle de *si* et d'*aussi* se soit restreinte à leur emploi devant un adjectif, puisque avec un verbe la signification primitive s'était conservée.

Autant ne se construit plus qu'avec un verbe, à moins

d'être placé après l'adjectif, parce qu'alors il ne se lie pas à l'adjectif: « Aimable *autant que* distingué. »

Tant et *si* signifient *en telle quantité* (Il est *si* grand! Tu parles *tant*!) ou *en même quantité* mais seulement dans une phrase négative (Il n'est pas *si* grand que vous. Tu ne parles pas *tant* que lui). *Autant* et *aussi* ont seulement la seconde signification, que la phrase soit affirmative ou négative.

Ceus des adverbes de quantité qui se construisent avec un verbe peuvent être employés elliptiquement avec la valeur du substantif *quantité: Peu* de personnes = *une quantité peu considérable* de personnes. Le substantif qui se rattache alors à l'adverbe par la préposition *de* est le complément non de l'adverbe, mais de l'idée substantive qu'il représente. Dans « Il a plus de chance que vous », le complément de l'adverbe est *que vous*, celui du substantif inclus dans l'adverbe est *de chance:* « Il a une *quantité de chance* — *plus* considérable *que vous.* »

C'est par archaïsme que l'article ne s'emploie pas devant le complément du substantif représenté par *beaucoup de, combien de, peu de, plus de*, etc. La locution *bien de* étant de formation plus récente fait exception: *Bien* DES *personnes* (comparez *Beaucoup* DE *personnes*).

Comme nous venons de le voir, dans « il y avait *plus de* monde, *moins de* monde, etc. », *plus* et *moins* équivalent à *une quantité plus grande* ou *moins grande.* Les deus mêmes adverbes peuvent être employés substantivement avec la valeur de « la quantité plus, la quantité moins »: « Qui peut *le plus* peut *le moins;* » de même dans les locutions « au plus, au moins, du moins ».

En tant qu'adverbes, *plus, moins, autant, aussi*, et *si* et *tant* non exclamatifs appèlent un complément, car ces adverbes indiquant une comparaison expriment une idée toute relative. On est *plus* ....., *aussi*....., etc., comparativement à un autre objet ou à une autre circonstance. Le nom, la locution ou la proposition, qui expriment cet objet ou cette circonstance, à moins d'être indiqués dans la proposition qui précède, se lient à l'adverbe par la conjonction *que:* « Il réussit

autant *qu'*un autre, *que* jamais, *que* vous l pensez. » Nous avons vu que dans certains cas, *plus* et *moins* pouvaient se lier par la préposition *de ;* dans l'ancienne langue les adverbes d'égalité se liaient par *comme:* « autant *comme*, aussi *comme*. » Encore dans Corneille :

Qu'il fasse *autant* pour moi *comme* je fais pour lui.

Près, au sens de « d'une manière approchante », se lie aussi par *que* et s'est soudé à cette conjonction ; de là *presque:* « Il fait presque beau. »

Après les superlatifs « le plus, le moins », *que* est le pronom relatif et non la conjonction : « Le plus *que* vous pourrez. » Comparez : « Le plus *qui* vous sera possible. »

Un fait peut se produire plus ou se produire moins, dans la même proportion qu'un autre ou dans une proportion inverse ; c'est ce qu'on exprime en plaçant l'adverbe en tête de chacune des propositions : « *Plus* vous lui ferez de concessions, *plus* il vous sera attaché, ou *moins* il vous sera attaché. » En intervertissant l'ordre des propositions, on peut dire aussi : « Il vous sera *d'autant plus* (ou *moins*) attaché que vous lui ferez *plus* de concessions. »

Davantage (= d'avantage) exprimait à l'origine une idée absolue : « par avantage, par surcroît. » Il est devenu synonyme de *plus*, mais il a conservé de son ancien emploi cette particularité de ne pouvoir être accompagné d'un complément, bien qu'on trouve dans nos classiques quelques exemples de « davantage de » et de « davantage que ».

Moins joint à *rien* est amphibologique, car l'adverbe peut se rattacher au verbe qui précède ou au substantif *rien* (qui, entre parenthèses, signifie proprement *chose*, latin *rem*), et il en résulte deux sens radicalement opposés.

Prenons un exemple : « Il ne voulait *rien moins* que le supplanter. » Si *moins* s'applique à *rien*, on a ce sens : « Il ne voulait *rien qui fût moins* ou *moindre* (*rien de moins* comme on dit aussi) que cela : le supplanter ; » par conséquent il voulait le supplanter. Si *moins* se rattache au verbe, on a ce sens : « aucune chose n'était

moins voulue par lui que celle-ci : le supplanter ; » par conséquent il ne voulait pas le supplanter.

IV. *Adverbes de manière.*

Ainsi, bien, mal, mieus, pis ; les deus derniers expriment un double rapport, de manière et de quantité *plus*. De même qu'on dit *plus mauvais* aussi bien que *pire*, on dit *plus mal* aussi bien que *pis*, quoique *pis* soit le comparatif de *mal*, tandis que *pire* n'est pas le comparatif de *mauvais*.

De même, autrement;

Ensemble, séparément.

Il y a un grand nombre de locutions adverbiales *de manière* formées notamment avec les prépositions *de* et *a* (voyez ci-dessus).

Il y a aussi un grand nombre d'adverbes en *ment* formés sur des adjectifs. Ces adverbes peuvent constituer des locutions prépositives lorsque l'adjectif inclus se construit normalement avec un régime (*conformément à, indépendamment de.*)

Un bon nombre d'adjectifs s'emploient, sans le suffixe *ment*, avec la valeur adverbiale : « frapper *fort*, tourner *court*. »

Les adverbes de manière qui expriment une idée toute relative, comme *ainsi, de même, autrement*, se lient par la conjonction *que*. Jadis on disait : « ainsi *comme* ».

Ne... que signifie « seulement, exclusivement », par l'ellipse de « autrement, autre chose » : Il *ne* fait (autre chose) *que* rire. — Il *ne* se plaît (autre part) *qu'*à la campagne. » — En ajoutant *pas* on a cru exprimer l'idée contraire (non seulement), bien que *pas* ne puisse logiquement que renforcer *ne*. C'est ainsi que *ne pas que*, qui devrait être synonyme de *ne que*, est arrivé à dire le contraire : « Il n'y a pas que lui. »

V. *Adverbes de cause ou d'effet.*

Aussi marque l'effet, lorsqu'on dit par exemple : « Il y a eu des gelées tardives, *aussi* le vin sera cher cette année. »

C'est une véritable conjonction. Ajoutez l'adverbe conjonctif *pourquoi*.

VI. *Adverbes d'adjonction.*

En outre, aussi, de plus, même.

Encore, lorsqu'il est synonyme d'*aussi* : « Il y avait *encore* » = il y avait *aussi*. Le même mot est adverbe de temps dans « Il n'est pas arrivé *encore* ». *Mais encore* s'oppose à « non seulement ».

Après une proposition négative, *non plus* équivaut à *aussi* après une affirmative : « Il n'est pas venu; son frère *non plus*. »

VII. *Adverbe de substitution.*

Plutôt.

VIII. *Adverbes d'affirmation, de négation ou de doute.*

Oui, si, si fait, non, ne, nullement.

Peut-être, probablement, sans doute.

Sur *ne... que, ne... pas que*, voy. *Adverbes de manière.*

Pas se dit par abrègement pour *non pas* devant un autre mot dans les réponses elliptiques, et quelquefois familièrement pour *ne pas* dans les interrogations : *Pas* du tout, *pas* trop.

Fit-il *pas* mieux que de se plaindre ?

Ni est à la fois un adverbe de négation et une conjonction d'adjonction. On dit « et ne pas » après une proposition affirmative : Il regarde *et ne* voit *pas*; *ni ne* (négation explétive) après une proposition négative : Il *ne* regarde *ni ne* voit. *Ni* se répète devant deus adjectifs, deus substantifs ou deus compléments consécutifs, et devant deus infinitifs : « Il *n'*était *ni* beau *ni* laid, il *n'*avait *ni* crainte *ni* honte, il *ne* savait *ni* parler *ni* se taire. »

Nous avons vu que certains mots, à force d'être employés avec la négation *ne*, ont fini par être considérés comme contenant une partie de la valeur négative : ainsi *rien*, le pronom *personne*, *aucun* (et *aucunement*), *guère*,

jamais, plus (au sens de *plus longtemps*). Il en résulte qu'à *ne* accompagné de ces mots on ne joint pas la particule *pas*, qui, elle surtout, a pris une valeur négative, et qui semblerait faire pléonasme avec l'idée négative contenue en apparence dans tous ces mots. On dira donc: « Rien *ne* m'a plu » et non « Rien *ne* m'a *pas* plu », etc.

De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive.

C'est pour la même raison qu'on ne dit pas « ne *pas* » avec *ni*.

Ne... que, au sens de « seulement », est une vieille locution qu'on a conservée telle quelle, et dans laquelle on n'a introduit *pas* qu'avec une valeur spéciale signalée plus haut. *Ne... d'autre que* s'emploie de même (Il n'a d'autre ami que vous), mais on peut dire aussi *ne... pas d'autre que*.

« Qui *ne* dit mot, consent; *ne* répondre mot, *ne* souffler mot, *n'*importe, *n'*avoir garde de, qu'à cela *ne* tienne, à Dieu *ne* plaise, *n'*était que, *qui ne* et *que ne* interrogatifs, peu s'en faut *que ne*, » sont aussi des locutions qui se sont conservées intactes, et dont l'archaïsme est attesté par d'autres particularités, comme l'absence de pronom sujet dans *n'importe, à Dieu ne plaise*, etc., l'absence de tout article dans *ne souffler mot, n'avoir garde*. Si on modifie le moins du monde ces expressions, il n'y a plus de locution et l'obligation d'employer *pas* reparaît : « Il *ne* répondit *pas un* mot. » Il suffit même que le verbe soit à un temps composé : « Il n'a *pas* soufflé mot. »

L'emploi fréquent des verbes « ne pouvoir, n'oser, ne cesser » avec un infinitif (ces verbes ne peuvent être suivis d'un mode personnel) a conservé dans ces expressions l'usage ancien de ne pas ajouter *pas* à *ne*, mais ne l'a pas conservé exclusivement, car on s'exprime des deus manières: « Il *ne* peut se taire, » ou « Il *ne* peut *pas* se taire. » On dit encore « je *ne* puis, je *n'*ose », sans infinitif, quand ces verbes sont employés absolument.

Quand « ne savoir » a le sens de « ne pouvoir », il peut aussi, avec un infinitif, se passer de *pas*: « Je *ne* saurais vous dire. »

Dans son sens propre, *ne savoir* n'a conservé la faculté de s'employer sans *pas* que devant un infinitif précédé d'un interrogatif: « Il *ne* sait que faire, » ou devant *ce que* substitué au *que* interrogatif devant un mode personnel : « Il *ne* sait ce qu'il dit. »

Après une proposition négative ou interrogative on emploie *ne* seul dans les subordonnées amenées par *si... que, tel* ou *tellement que*, ou par *qui* au sens de *tel que :*

« Est-il *si* bien déguisé *qu'on ne* le reconnaisse ? — Il n'a pas interrogé un témoin *qui ne* lui ait fait la même réponse. » Ce qui empêche de renforcer ici la négation en ajoutant *pas*, c'est qu'on a dans l'esprit une idée affirmative; on pense qu'il est reconnu malgré son déguisement et que chaque témoin a fait la même réponse. Il en est de même avec *si... ne* conditionnel devant un imparfait: « On lui aurait pardonné s'il *ne* s'était obstiné. » Mais après *si... ne* on peut aussi employer *pas*. Il faudrait nécessairement *pas* dans une phrase telle que : « Je partirai s'il *ne* pleut *pas*, » parce qu'on n'a pas dans l'esprit qu'il pleuvra, on n'en sait rien; comparez : « Je partirais s'il *ne* pleuvait. » C'est par archaïsme qu'on dit « si je *ne* me trompe » au lieu de « si je ne me trompe pas ».

Lorsque *depuis que ne* est suivi d'un verbe au passé ou au plus-que-passé, on a souvent dans l'esprit une idée affirmative : « Il a changé *depuis que* je *ne* l'ai vu, » on pense au moment où *on l'a vu*. Aussi la négation n'est-elle pas fortement marquée. Il va sans dire qu'elle est tout à fait supprimée lorsque l'idée est complètement affirmative : « Il a changé depuis que je l'*ai vu* à son dernier voyage. »

Que ne, après « il y a », équivaut à *depuis que ne :* « Il y a un an *que* je *ne* l'*ai rencontré*. »

Adverbes tenant lieu d'une proposition principale.

Les adverbes d'affirmation, de négation ou de doute peuvent exprimer elliptiquement une proposition tout entière : « Viendra-t-il ? » *Certainement* (sous-entendu, *il viendra*).

On dit de même : « *Heureusement* (il est arrivé heureusement) qu'il ne vous a pas entendu. »

Place des adverbes.

En principe, les adverbes devraient se placer devant le mot (verbe, adjectif ou autre adverbe) qu'ils modifient; mais comme le pronom-sujet ne peut être séparé du verbe, on a pris l'habitude de ne placer l'adverbe qu'après le verbe, excepté : 1° dans les temps composés, où l'adverbe peut se placer entre l'auxiliaire et le participe passé, 2° quand le verbe est à l'infinitil, parce qu'alors il n'y a pas de sujet.

On peut donc dire en règle générale que l'adverbe se met :

a. Avant l'adjectif ou l'autre adverbe auquel il s'applique ;

b. Avant l'infinitif;

c. Entre l'auxiliaire et le participe passé ;

d. Après le verbe à un temps simple.

Mais il y a de notables exceptions :

1° La négation *ne* et les adverbes pronominaux *en* et *y*, qui sont essentiellement proclitiques, se placent toujours avant le verbe.

2° Les adverbes interrogatifs se placent, comme il est naturel, en tête de la proposition.

3° Les adverbes qui ajoutent une idée au verbe plutôt qu'ils n'en modifient la signification se placent après l'infinitif et après les temps composés. Il en est ainsi des adverbes de lieu (autres que *en* et *y*), et de la plupart des adverbes de temps : « Il est venu hier » et non « Il est hier venu ; » — « Il veut revenir ici, » et non « Il veut ici revenir. »

4° Les mêmes adverbes, quand on veut appeler l'attention sur l'idée qu'ils expriment, peuvent se placer en tête de la proposition, ou immédiatement après le nom sujet : « *Demain* il fera une grande course. — *Courageusement* il se jeta à la nage. — Son père, *sûrement*, viendra le chercher. »

CONJONCTIONS

Les conjonctions se divisent en conjonctions *de coordination* et conjonctions de *subordination*.

CONJONCTIONS DE COORDINATION

Les adverbes qui expriment des idées *relatives*, comme *avant, après*, etc., deviennent des prépositions ou des conjonctions de subordination quand le second terme de la relation est exprimé par un substantif ou une proposition qui suit : « Il est arrivé *avant* l'orage, *avant que* l'orage ait éclaté. » Mais si le second terme de la relation est exprimé dans la proposition qui précède, ces adverbes deviennent des conjonctions de coordination :

> Quatre mots seulement,
> *Après* ne me répons qu'avecque cette épée.

C'est ainsi que la coordination *de temps* peut être marquée par les adverbes *avant, après, depuis, puis, auparavant, aussitôt*, etc. : « Il est parti enchanté ; *depuis* il nous a écrit deus fois ;—il s'est levé, *puis* il a dit. » Souvent le rapport de temps est accompagné d'un autre, par exemple d'un rapport d'opposition : « Faites ce qu'il vous dit, *mais auparavant* demandez-lui un ordre écrit. »

La coordination *de quantité* se marque souvent en exprimant la quantité dans les deus propositions coordonnées : « *Autant* il l'a aimé, *autant* il le déteste ; — *moins* on le malmène, *plus* il vous est attaché. »

La coordination *de manière* peut être aussi marquée par un adverbe : « Prenez le temps, *ainsi* vous réussirez, *autrement* vous ne ferez rien de bon. »

La coordination *de cause* s'exprime par la conjonction *car* et celle d'effet par *donc* : « Dépêchez-vous, *car* il est l'heure ;—il est l'heure, *donc* dépêchez-vous. » Dans l'une de ses significations, *ainsi* exprime à peu près la même idée que *donc* : « Il est l'heure, *ainsi* dépêchez-vous. » On peut encore employer la locution conjonctive « c'est pourquoi ».

La conjonction *or*, dans son acception principale, annonce que, dans la phrase qui suivra les deux propositions coordonnées, on indiquera une conclusion résultant de ces deux propositions.

Le rapport d'*opposition*, avec ses diverses nuances, est rendu par les conjonctions *mais*, *cependant*, *or* (dans l'une de ses acceptions), *pourtant*, *toutefois*, *néanmoins* : « Il est sévère, *mais* juste ; — il est parti, *cependant* il avait promis de rester ; — il avait promis de nous écrire, *or* nous n'avons reçu aucune nouvelle. » *Bien*, avec une valeur très affaiblie, peut s'opposer à *mais* dans la proposition qui suit : « Il m'a *bien* écrit, mais je n'ai pas répondu. »

Le rapport d'*adjonction* est marqué par *et*, ou par *ni* lorsque l'idée est négative. *Mais encore* exprime un double rapport d'adjonction et d'opposition, annoncé dans la proposition qui précède par la locution adverbiale « non seulement ».

Le rapport de *substitution facultative* est marqué par *ou*, répété ou non, et par *soit* répété : « Prenez votre canne *ou* votre parapluie ; prenez *soit* votre canne, *soit* votre parapluie. » — *Ou* peut marquer un rapport *de condition* lorsqu'on dit : « Vous partirez, *ou* vous ferez des excuses. »

Au moins et *du moins* indiquent une *restriction*. Ces locutions sont *adverbiales* lorsqu'elles s'appliquent spécialement au verbe, et *conjonctives* lorsqu'elles gouvernent en quelque sorte la proposition tout entière.

CHRONIQUE

A l'Exposition, qui vient de s'ouvrir à Bordeaux, figure un *Recueil des idiomes de la région Gasconne*, manuscrit et formant 17 volumes gr. in-4°. Ce Recueil est le résultat d'une enquête linguistique, faite sous le patronage de MM. les Recteurs des académies de Bordeaux et de Toulouse, et dirigée par notre collaborateur M. Bourciez, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la parabole de l'*Enfant prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dis départements (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-

Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et Garonne, Dordogne) : ce sont MM. les Instituteurs communaux qui ont été chargés de faire cette traduction, quitte à se faire aider ou suppléer au besoin. Un certain nombre de recommandations leur avaient été faites pour obtenir, dans la mesure du possible, une graphie uniforme. On a réuni de la sorte 4,444 traductions du texte. Les dits départements visés renferment un ensemble de 4,414 communes, sur lesquelles plus de 4,000 sont représentées dans le Recueil : les lacunes ne sont donc pas très considérables ; elles sont tout à fait insignifiantes notamment dans la région Pyrénéenne. L'excédent, indiqué par le chiffre total de 4,444, provient de ce qu'on a obtenu une traduction double, émanant de deus personnes différentes, dans la plupart des chefs-lieus de cantons. Les manuscrits ont été classés avec soin, d'après un ordre à la fois géographique et alphabétique ; chaque volume est muni de cartes sommaires et d'une table détaillée, qui y facilitent les recherches. Ce Recueil, à la fin de l'Exposition, doit retourner à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux, dont il est la propriété : il est évidemment d'un haut intérêt pour l'étude des idiomes du sud-ouest de la France, et permet de voir ce qu'ils sont devenus à la fin de notre XIXe siècle.

COMPTES RENDUS

C. Wahlund. — *Über Anne Malet de Graville, eine vernachlässigte französische Renaissance-Dichterin.* — Halle, 1895, brochure in-8°, 28 pp.

L'histoire de la poésie française pendant la première moitié du XVIe siècle est encore trop peu connue dans ses détails pour qu'on n'acueille pas avec reconnaissance des monographies aussi soignées et aussi précises que celle que M. Carl Wahlund vient de consacrer à Anne Malet de Graville, dont son compatriote M. A. Börtzell publiait récemment le *Roman des Deus Amans.*

Anne de Graville n'est mentionnée dans aucune des histoires courantes de la littérature française. Elle a, cependant, joué un rôle assez important dans la société et dans la littérature du commencement du XVIe siècle. M. Walhund a

établi avec beaucoup d'esprit critique les faits essentiels de la biographie de cette fille du fameux amiral de Graville. Sans avoir réussi à établir ni la date de sa naissance ni celle de sa mort, il a étudié l'histoire de son mariage romanesque avec Pierre de Balsac, baron d'Entragues ; ses différends, à la suite de cette union, avec son père l'amiral, et, après la mort de celui-ci, avec sa famille ; son rôle à la cour, auprès de Claude de France, à la personne de qui elle fut attachée ; son amitié avec Marguerite d'Alençon ; la protection qu'elle accorda aus réformés ; le peu que l'on sait de son caractère et de ses idées. Toute l'étude biographique de M. Wahlund, faite avec des documents de première main, est un travail d'une grande sûreté.

Quant aus œuvres d'Anne de Graville, les curieus ne connaissaient d'elle que le rondeau cité par Geoffroy Tory dans son *Champfleury*. — M. Wahlund étudie de près le *Roman*, récemment publié, *des Deus Amans*, dont il existe sis manuscrits, tant à l'Arsenal qu'à la Bibliothèque Nationale et dans les collections privées : c'est une imitation de l'épisode bien connu de la *Teseide* de Boccace, de cette histoire de Palamon et Arcita familière aus lecteurs du *Décaméron* et à ceus de Chaucer. M. Wahlund a soigneusement noté, dans la froide imitation d'Anne de Graville, les allusions, souvent assez curieuses, aus événements du temps. — Nous avons, de plus, d'Anne de Graville, une version en rondeaus de *La belle Dame sans merci*, le fameus poème d'Alain Chartier, tant de fois imité au XVe et au XVIe siècle.— Je ne sais trop sur quelle autorité M. Wahlund propose d'ajouter à ses œuvres (p. 27) une traduction en vers français de l'épitaphe latine de Jean de Montagu, dans le monastère de Marcoussis.

Peut-être l'auteur de cette intéressante monographie exagère-t-il un peu l'importance du rôle joué par Anne de Graville, quand il la met sur le même plan que Marguerite d'Angoulême. Il est un peu paradoxal de placer, sur le même rang, « ces deus cariatides », aus portes du XVIe siècle (p. 28). Mais un peu d'exagération est permise à qui « réhabilite » un poète oublié. Grâce à M. Wahlund, Anne de Graville sera désormais plus qu'un nom pour les lecteurs français.

Joseph TEXTE.

L. Mellerio. — *Lexique de Ronsard*. Plon, 1895, in-16 (*Bibliothèque elzévirienne*). — Le lexique que M. Mellerio a composé pour l'édition Blanchemain des œuvres de Ronsard pourra rendre des services aux lecteurs de cette édition. Il est précédé d'une étude d'ensemble sur la langue du poète, dans laquelle M. Mellerio fait justice de la légende qui veut que Ronsard ait farci sa langue de mots grecs et latins. — On pourra regretter que le dépouillement des œuvres ait été fait un peu vite. On est étonné également de voir figurer, parmi les mots que Ronsard aurait empruntés aux langues anciennes, des termes comme *blandice*, qui est dans Christine de Pisan, *erratique*, qui est dans Jean de Meun, *musser*, qui remonte au moins au XIIe siècle, *disert*, qui est au moins du XIVe, etc. (Voir p. xxviii). Ailleurs, M. Mellerio compte parmi les mots que Ronsard « a repris au vieus français », *béer*, *euider*, *douloir*, *souloir*, *oéluit*, etc., qui tous n'avaient jamais cessé d'être en usage chez les écrivains de la première moitié du XVIe siècle (p. xxxii). Il est à souhaiter que ces inadvertances et d'autres du même genre disparaissent dans une édition ultérieure.

J. T.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

J. Firmery. — *Hartmann von Aue, Iwein oder der Ritter mit dem Löwen, vers 1-802* (Havre, imprimerie du journal *Le Havre*, 1895, 24 p. in-8). C'est une traduction « littérale », faite en vue de faciliter l'intelligence d'un texte intéressant de la poésie allemande du moyen âge. M. Firmery se défend d'avoir voulu « retraduire en français la traduction que Hartmann von Aue a faite du *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes ». Il met d'ailleurs à profit, dans sa traduction et dans le commentaire qui la suit, sa parfaite connaissance de la vieille littérature française.

G. Paris — *Le Roman de Renard* (Extrait du *Journal des Savants* de septembre, octobre et décembre 1894, et de février 1895, 72 p. in-4°). — C'est le compte rendu de la thèse de M. Sudre sur les *Sources du Roman de Renard*, mais un compte rendu qui est une étude nouvelle, pleine d'aperçus savants et ingénieux, sur le sujet et ses alentours.

Le même.— *La Poésie du moyen âge, leçons et lectures, Deusième série* (Paris, Hachette, 1895, xv-269 p. in-8°). — Cette deusième série contient les leçons suivantes : *La littérature française au XIIe siècle.* — *L'esprit normand en Angleterre.*— *Les contes orientaus dans la littérature française au moyen âge.* — *La légende du mari aus deus femmes.* — *La parabole des trois anneaus.* — *Siger de Brabant.* — *La littérature française au XIVe siècle.* — *La poésie française au XVe siècle.* La variété et l'agrément des sujets, l'élégance et la distinction du style donnent à ce livre de science tout l'intérêt d'un ouvrage d'imagination.

Julien Delaite.— *Essai de grammaire wallonne, 2e partie ; articles, substantifs, adjectifs, pronoms et particules de la langue wallonne* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1895, 92 p. in-8). — La première partie de cette utile étude traitait du « verbe wallon » ; nous l'avons signalée en son temps.

Cook. — *Exercises in old english* (Boston, Ginn and Company, 1895, iv-68 p.).

A. Stimming. — *Compte rendu des Œuvres complètes de Villon publiées par M. Longnon* (Extrait de *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*). Corrections intéressantes.

Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française* (Paris, Delagrave). Le dernier fascicule paru contient la fin du tome I, et le commencement du tome II (lettre G). Nous souhaitons le prompt achèvement de ce dictionnaire, qui offre par le classement méthodique des sens un attrait si nouveau.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

JUIN 1895

COTISATIONS

M. Paul Passy a reçu 5 fr. de M. Ballu et 2 fr. de M. Rambeau. — M. Clédat a reçu 5 fr. de M. Karlos Kabezon (Korreo, Qasilla 428, Valparaiso, Chili).

NOUVELLES DIVERSES

En Belgique. — Dans trois réunions qui ont eu lieu récemment à Anvers, Bruxelles et Liège, les membres de la section belge de notre Société ont procédé au renouvellement triennal de leur conseil directeur.

Ce conseil s'est réuni ensuite à Bruxelles et a confié pour les trois prochaines années l'administration de la section au comité suivant: Président, M. le professeur Eugène Monseur, de Bruxelles ; vice-président, MM. les professeurs Maurice Wilmotte et Logeman, de Liège et de Gand ; secrétaire, M. Chevalier, professeur à l'Athénée d'Anvers ; trésorier, M. F. Gain, professeur agrégé à Bruxelles.

Centralisant les propositions faites dans les trois assemblées, le Conseil a décidé d'ajouter au programme de propagande que nous appliquons depuis cinq ans dans la *Revue de philologie française* les articles suivants :

1° Suprimer après toute autre voyèle que *e* toute consone *inutilement* redoublée, à l'exception de *s* et de *l* dit mouillé, c'est-à-dire conserver toutes les formes come *assez*, *fille*, *villa*, *gemme*, *illégal* et *femme*, mais écrire : *monaie* come *monétaire*, *sifler* come *persifler*, *abatoir* come *abatis*, *carote* come *compote*, *imbécilité* come *facilité*, et *honeur* come *honorable*.

2° Remplacer toujours par *èl* et *èt* les groupes *ell* et *ett*, soit : *tutèle* come *clientèle*, *sujète* come *complète*, *nouvèlement* come *écartèlement*.

Le Conseil invite les adhérents à se servir pour leur correspondance d'enveloppes portant la formule de simplifications, et de papier à lettres semblable : on en trouve chez M. Aug. Bénard, imprimeur-éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13, à Liège.

En Algérie. — *L'Association pour la simplification de l'ortografe* continue à faire une active et fructueuse propagande. Le secrétaire général de l'Association, M. Renard, devait faire à Alger et à Oran des conférences publiques qui ont été d'abord interdites par l'administration académique, puis autorisées par M. le Ministre de l'Instruction publique; elles auront lieu à la rentrée prochaine. L'interdiction de ces conférences avait soulevé dans la presse les plus vives et les plus légitimes protestations. Signalons notamment les deus articles de M. Francisque Sarcey dans le *Petit Journal* du 23 avril et dans l'*Écho de Paris* du 25 mai. La *Revue algérienne illustrée*, dans chacun de ses numéros hebdomadaires, et le journal quotidien *Akhbar*, dans les numéros du jeudi et du dimanche, contiennent des chroniques en orthographe réformée.

Nous donnons ci-après le programme de réformes de l'*Association algérienne*, programme inspiré par la «Note» de M. Gréard à l'Académie française.

A. ORTOGRAFE D'USAGE OU INVARIABLE

Consones doubles. — Suprimer les consones doubles, partout où on prononce une consone sinple; écrire

cantonier	come	*cantonal*	*tutèle*	come	*clientèle*
confessional	—	*national*	*hirondèle*	—	*fidèle*
colone	—	*colonel*	*charète*	—	*chariot*
milionaire	—	*milionième*	*courier*	—	*coureur*
ordonateur	—	*donateur*	*alonger*	—	*alourdir*
baronage	—	*patronage*	*sifler*	—	*persifler*
canonier	—	*timonier*	*greloter*	—	*dorloter*
abatage	—	*abatis*	*gibelote*	—	*matelote*

De même dans les mots *bock*, *stock*, *dock*, *bifteck*, *nickel*, etc., suprimer l'une des deus consones, et écrire *bok*, *nikel*, etc.

Là où êles se prononcent toutes deus, on devra maintenir les deus consones: écrire *image*, mais *immatériel*, *horaire*, mais *horreur*, *ilôt*, mais *illogique*, etc.

Enfin là où la prononciation est hésitante, il sera loisible de conserver (et c'est là une *règle d'une aplication générale*) l'anciène ortografe. Un peu de liberté ne saurait nuire.

Voyèles doubles. — Dans les voyèles doubles suprimer cèle qui ne se prononce pas : au lieu de *sœur*, *bœuf*, *août*, *faon*, *paon*, *taon*, etc., écrire *seur*, *beuf*, *oût*, *fan*, etc. (excepter les mots où, par suite du changement opéré, la prononciation se trouverait dénaturée: *cœur* par exemple qu'on ne peut écrire *ceur* et où l'*o* doit être maintenu: cf. *cordial*).

Les quatre groupes RH, TH, CH, PH. — Dans ces

quatre groupes suprimer la lètre *h*, quand èle ne se prononce pas : écrire

rètorique	come	*rapsodie*	*èco*	come	*école*
rinocéros	—	*rètine*	*anacorète*	—	*mélancolie*
catare	—	*cataracte*	*téatre*	—	*trésor*
cronique	—	*caractère*	*téorie*	—	*trône*

Remplacer partout *ph* par *f*. Ecrire *frénologie*, *fénomène*, *ortografe*, etc., de même qu'on écrit *frénésie*, *fantôme*, *fleyme*, etc.

Nota. — En Algérie l'*f* seul est admis, à l'exclusion du *ph*, dans la transcription légale des noms arabes : on doit écrire *Mustafa* et non *Mustapha*. A quoi bon, en éfet, le *ph*, sinon à créer inutilement une conplication?

Y. — Renplacer *y*, par *i* partout où il se prononce *i* simple. Écrire *analise*, *cripte*, *mistère*, etc., de même qu'on écrit *asile*, *abime*, *cristal*, etc.

X final. — Remplacer partout *x* final par *s* (à moins qu'il ne se prononce *x*, come dans *silex*, *Felix*): au lieu de *époux*, *heureux*, *choix*. *perdrix*, *bateaux*, *animaux*, *je veux*, écrire *épous*, *heureus*, *perdris*, *bateaus*, *animaus*, *je veus*, etc.

Z. — Substituer *z* à *x* dans les adjectifs numéraus ; écrire *deuzième*, *troizième*, *dizième*, etc., de même qu'on écrit *dizaine*, *seizième*, etc.

M devant B ou P. — Devant *b* ou *p* il n'y a aucune raison, en français, de changer *n* en *m* et par conséquent de créer là une exception. Il faut écrire *enbouchure*, *bonbe*, *enporter*, *inplanter*, *tronper*, etc., de même qu'on écrit *enbonpoint*, *bonbon*, *conter*, *entamer*, *informer*, *tronquer*, etc.

Lètres parasites. — Suprimer les lètres dont la présence est inintelligible à ceus qui ne savent pas les langues mortes ou étrangères : par suite retrancher le *p* de *baptême*, *sept*, *sculpture*, *promptitude*, *dompter*, l'*h* de *adhérer*, l'*f* de *clef*, etc., de même qu'on a suprimé le *p* de *escript*, de *sepmaine*, l's de *apostre*, le *b* de *doubter*, etc.

B. ORTOGRAFE DE RÈGLES OU GRAMMATICALE

Substantif et adjectif. — *Notation du pluriel.* — Adopter partout *s* come signe du pluriel: écrire des *murs*, des *coteans*, des *étaus*, des *cheveus*, des *chous*, des *journaus*, *noureaus*, *heureus*, etc.

Notation du féminin — Le féminin, quand sa formation est régulière (les féminins *cane*, de *canard* ; *hase*, de *lièvre* ; *mule*, de *mulet*, etc., n'ont pas une formation régulière) se marque par un *e* simple (sans redoublement de la consone finale): *courtisan-e*, *paysan-e*, *lion-e*, *chat-e*, *dévot-e*, *sot-e*, *discrèt-e*, *sujèt-e*, etc.

Seuls les adjectifs en *eil* redoublent la consone finale pour obtenir le son mouillé : *pareil-le*, *vermeil-le*.

Noms composés et noms d'origine étrangère. — Là come partout la façon de marquer le pluriel doit rester la même : addition d'une *s* à la fin du mot : des *malentendus*, des *gendarmes*, des *chefdeuvres*, des *abatjours*, des *choufleurs*, des *pied-à-tères*, des *arc-en-ciels*, etc. ; — des *albums*, des *erratums*, des *dilettantes*, des *duos*, des *ex-votos*, des *in-folios*, etc.

Les exceptions ne doivent relever que du bon sens et de la prononciation ; il y en a très peu ; par exenple : un *bonhome* des *bonshomes*.

Noms propres. — Les noms propres ne prènent jamais la marque du pluriel : les *deus Corneille*, les *deus Rousseau*, les *Bourbon*, les *Condé*, les *Martin*, les *Lefèvre*, etc.

Règles d'acord de certains adjectifs. — Les règles d'acord de *ci-joint*, *ci-inclus*, *quelque*, *tout*, *même*, *vingt*, *cent*, etc., doivent être sinplifiées. Mais le détail de ces règles, à sa place dans une grammaire, déborderait le cadre d'un programe.

Participe passé. — Là encore les limites d'un programe sont trop étroites pour permètre d'indiquer les sinplifications que peut admètre la règle d'acord des participes passés. Mais cet acord est fondé en principe : la langue en éfet exige qu'on dise en faisant acorder le participe avec le couplément direct : *Voyez cète maison, c'est l'architecte qui l'a* CONSTRUITE (et non *construit*).

Verbe. — Ici l'*Association algérienne* reproduit les art. 3 et 4 de notre programme.

M. H. Laurent, ancien élève de l'École Polytechnique, imprime en ce moment chez Gauthier-Villars un « Traité d'arithmétique » en orthographe réformée.

M. le professeur Dubois a publié dans les *Annales de l'Université de Lyon* un volume très important intitulé : « Anatomie et physiologie comparées de la Pholade dactyle. » L'auteur y applique notre programme de réformes. Cette cause de défaveur aus yeus de certains juges n'a pas empèché le volume d'obtenir en 1894 le pris de Physiologie expérimentale à l'Académie des Sciences.

Signalons enfin dans la « Dépêche » de Toulouse, du 13 juin, un judicieus article de M. Xavier de Ricard.

Le Gérant : Vve ÉMILE BOUILLON.

CHALON-SUR-SAÔNE. IMP. DE L. MARCEAU

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

Les Mots invariables (*suite*)

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

A. *Conjonctions objectives.*

Lorsqu'une proposition est complétive, c'est-à-dire lorsque l'idée qu'elle exprime est l'objet même de l'action marquée par le verbe de la proposition principale, on comprent que les deus propositions puissent être simplement juxtaposées, comme il arrivait souvent dans l'ancienne langue : « Roland sent il a perdu la vue. » Mais la langue moderne place toujours entre les deus propositions la conjonction *que*, qui n'est autre chose que le pronom relatif neutre (comparez la conjonction grecque *oti*, neutre de *ostis*). Lorsqu'on dit: « Roland sent *qu'*il a perdu la vue, » c'est comme si on disait : « Roland sent *ce que* (je vais dire) : il a perdu la vue. » Telle est du moins la signification primitive, dont on a perdu le sentiment dès l'époque latine. *Que* se joint de même à un substantif ou à un adjectif contenant une idée verbale : « Dans la crainte *que*, sûr *que*. »

Quand l'objet du verbe est marqué devant un substantif par une préposition (Il se plaint *de*, il tient *à*), il est annoncé devant une proposition non infinitive par une locution conjonctive composée de la préposition, du pronom neutre *ce* et de *que* : « Il se plaint *de ce qu'*on ne va pas le voir ; il tient *à ce qu'*on le consulte. » Toutefois on dit *que* au lieu de « de ce que », quelquefois obligatoirement : « Il m'informe *que* la séance se tiendra ce soir. »

C'est par ellipse que *que* s'emploie devant un subjonctif en apparence indépendant : « *Qu'*il vienne ! » = (je souhaite) *qu'*il vienne.

La conjonction *que* amène aussi la proposition qui est le sujet logique du verbe principal : « Il arrive *qu'*on se

trompe; il est heureux *qu'*il ait compris. C'est pour vous *que* je viens, à vous *que* je parle. »

Les pronoms et adverbes interrogatifs peuvent amener une proposition complétive sans le secours de la conjonction *que:* « Je sais *qui* est venu, *où* il va, *quand* il arrivera, *comment* il fera, *combien* il a attendu, *pourquoi* il viendra. » Il faut remarquer que chacun de ces adverbes contient implicitement un pronom interrogatif: « en *quel* endroit, à *quelle* époque, de *quelle* manière, en *quelle* quantité, pour *quelle* cause. » La plupart de ces mots sont d'ailleurs formés avec un pronom : *pourquoi* = pour quoi; *comment* et *combien* dérivent de *comme* qui vient de « *quo* modo ».

Il faut distinguer avec soin *qui* relatif amenant une incidente qualificative, de *qui* interrogatif amenant une incidente complétive. Comparez : « Il aime *qui* (pour *celui qui*) le flatte » et « Il sait *qui* le flatte. » Qui aime-t-il ? *La personne* qui le flatte. Que sait-il? Non pas la personne qui le flatte, mais *cela:* quel est celui qui le flatte.

Les adverbes *où*, *quand* et *comme* peuvent aussi amener des subordonnées non complétives. De même que *Qui* = quel est celui qui *et* celui qui,

Où = dans quel endroit *et* dans l'endroit dans lequel ;

Quand = à quelle époque *et* à l'époque à laquelle ;

Comme = de quelle manière *et* de la manière dont.

Nous retrouverons donc ces adverbes parmi les conjonctions de subordination non complétive.

Le doute ou l'absence de doute qu'exprime le verbe principal ne peut pas seulement porter sur la personne ou la chose qui est le sujet ou le régime du verbe subordonné, sur l'époque ou le lieu de l'action, sur la manière, la quantité, la cause; on peut encore se demander si l'action aura ou n'aura pas lieu, auquel cas la proposition complétive est introduite par le *si* dubitatif: « Je ne savais pas *si* vous viendriez. »

B. *Conjonctions de subordination non complétive.*

A l'exception des adverbes conjonctifs *où*, *quand* et *comme*, qui contiennent implicitement, comme nous

venons de le montrer, un pronom relatif, toutes les conjonctions de subordination non complétive se composent d'une préposition, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale suivis de la conjonction *que*.

I. *Conjonction de lieu.*

Adverbe conjonctif: *où*. Ex.: « Je vais *où* vous allez. »

II. *Conjonctions de temps.*

Lorsque, quand, comme (au sens de *quand*), *pendant que, tandis que.*
Avant que, après que, aussitôt que.
Dès que, depuis que, jusqu'à ce que.

III. *Conjonctions de quantité.*

Autant que, tant que, tellement que, plus que, moins que, si... que.
Dans « tant que », *tant* peut marquer une « quantité égale » ou une « quantité très grande ». Comparez: « Il travaille *tant qu*'il peut (quantité égale à sa puissance) » et « Il travaille *tant qu*'il réussira. »

IV. *Conjonctions de manière.*

Comme (Il le fait *comme* il l'a dit).
De même que, ainsi que, autrement que, mieux que, en tant que.
Que se joint aussi à des adjectifs de manière : « Le même *que*, autre *que*, tel *que*. » Dans *tel que, tel* peut marquer une « qualité égale » ou une « qualité très forte ». Comparez : « Il était resté *tel que* vous l'avez connu » et « Son courage était *tel que* rien ne l'arrêtait. »

V. *Conjonctions de cause ou d'effet.*

Cause: *parce que, comme* (au sens de *parce que*), *puisque, vu que, attendu que.*
Effet: *de sorte que, si bien que.*

VI. *Conjonctions d'opposition* (cause d'empêchement).

Quoique, bien que, tandis que (lorsqu'il équivaut à la conjonction de coordination *cependant*).

Quel que (soit)..., *quelque... que, tout... que.*

Soit que ou *que* répétés.

« Bien que » se rattache à la valeur affaiblie de *bien* dans les phrases telles que: « Il me l'a *bien* dit, mais je ne le croyais pas. » = *Bien qu'*il me l'eût dit, je ne le croyais pas.

VII. *Conjonctions de but.*

Pour que, afin que, de façon que, de manière que.

De peur que (= pour que ne).

VIII. *Conjonctions de conformité.*

Selon que, suivant que.

IX. *Conjonctions d'adjonction ou de non-adjonction.*

Outre que, ainsi que (Je l'ai averti *ainsi que* toi).

Loin que, sans que indiquent une non-adjonction doublée d'une opposition.

X. *Conjonctions de restriction et de condition.*

Sauf que.

Si; la même, contenue dans la proposition elliptique *sinon. Si* s'emploie aussi avec ellipse de la proposition principale dans les exclamations : « *Si* jeunesse savait, *si* vieillesse pouvait! »

A moins que, à condition que, pourvu que.

L'absence de condition est marquée par *quand même.*

XI. *Conjonctions de substitution.*

Au lieu que, tandis que (dans l'un de ses sens).

Remarques particulières relatives à la conjonction **que**.

La conjonction *que* sert à éviter la répétition:

1° Des conjonctions qu'elle sert à former ou qui la

contiennent implicitement comme *quand* = lors*que*, et *comme* = lors*que* ou attendu *que* : « *Quand* il est arrivé et *qu*'il vous a reconnu. »

2° De *si* conditionnel : « *Si* je le vois et *qu*'il te demande. »

De même que la préposition *de* peut marquer entre deus noms des rapports variés, dont la nature est précisée par le contexte, la conjonction *que* entre deus propositions peut marquer différents rapports circonstanciels :

Un rapport de temps (contemporanéité) dans : « Il était à peine arrivé *qu*'il est reparti. » « Voilà (ou Il y a) longtemps *qu*'il n'est pas venu. »

Un rapport d'action conditionnelle dans : « Il serait mon ami *que* j'agirais de même. » *Que* marque ici le rapport qui unit une action hypothétique à l'action conditionnelle qui en dépent, tandis que *si* marque le rapport inverse : « J'agirais de même *s*'il était mon ami. »

Un rapport de non-adjonction (= sans que) dans : « Il ne peut rien faire *qu*'on n'y trouve à redire. »

Un rapport de cause dans ce vers de Boileau :

> Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez pas ?

Un rapport de restriction dans *ne que* : « Il ne se repose *que* le dimanche. »

Un rapport de but dans : « Approche, *que* je te voie. »

Enfin *que* peut commander une incidente en remplaçant un pronom relatif précédé d'une préposition : « Elle vous remercie tendrement de la manière *que* vous comprenez sa douleur. » Mme de Sévigné.

INTERJECTIONS

Il arrive que nous manifestons nos sentiments en proférant l'une quelconque des voyelles orales *a*, *é*, *i*, *o*, *u*, *ou*, *eu*, ou les voyelles nasales *èn* (hein ?), *an*[1], *on*[2].

1. *Han !* cri sourd de celui qui frappe avec effort.
2. « *Hon !* chienne » (Molière), *Ec. des F.*, III, 4.

Une même voyelle peut exprimer divers sentiments d'après les nuances de l'émission, qui peut être plus ou moins brusque, plus ou moins intense. Il y a bien des manières de pousser les cris *a*, *é*, *o*, mais nous n'avons que deus façons d'écrire chacun d'eus, en plaçant une *h* avant ou après la voyelle : *ah* et *ha*, *eh* et *hé*, *oh* et *ho* (toutefois on écrit aussi *ô* sans *h* devant un vocatif). Dans l'expression de l'étonnement, dans l'appel, la voyelle est précédée d'une sorte d'aspiration que l'on marque par l'*h* initiale. Dans l'expression de la douleur, de la joie, il y a une prolongation de son que l'on indique en plaçant la même consonne après la voyelle. Mais la différence n'est pas toujours aussi tranchée et on hésite parfois à écrire *ah* ou *ha*, *eh* ou *hé*.

Les interjections *hi* et *hu* (écrit aussi *hue*) s'emploient pour faire avancer les chevaus; *hou* est un cri de huée, *heu* marque le doute.

La diphtongue *wè* forme aussi une interjection, écrite *ouais !* On a la diphtongue *ay* dans *aïe* (qui ne paraît pas être l'ancien substantif *aïe* = *aide*). D'autres interjections contiennent des consonnes (autres que *h*), comme : Ouf ! bah ! fi ! chut ! hem ! st, st !

Enfin, des substantifs, des adjectifs, des verbes, des adverbes s'emploient comme interjections : Bon ! Hélas ! (= hé ! las); Courage ! Pais ! Allons ! Comment ! etc.

L. Clédat.

ŒUVRES NARRATIVES DU MOYEN AGE

Analyses et extraits traduits[1].

V

Le lai de l'Ombre[2].

Un chevalier possédait toutes les qualités (nous passons sur la longue énumération de ces qualités traditionnelles). Il avait été aimé de maintes dames, mais n'avait jamais aimé lui-même. Un jour, Amour voulut lui faire sentir sa puissance et lui enfonça sa flèche dans le corps jusqu'au pennon. La dame pour qui son cœur s'émut lui parut être « le rubis de toutes beautés ». La grande douceur de son clair visage lui est jour et nuit devant les yeus : « Hélas ! fait-il, j'ai été si avare de mon amour !

Dieu veut par celle-ci venger
Celles qui m'ont seules aimé.
Certe, à tort j'ai mésestimé
Ceus qui d'Amour étaient vaincus :
Or m'a Amour en tel point mis
Qu'il veut que son pouvoir je sache.
Onc vilain, dont barbier arrache
Les dents, ne fut si angoisseus...
Hélas ! si je suis son ami,
Que sera-ce, si n'est amie !
Ce ne sais-je ni ne vois mie
Comment je puisse vivre un jour...
Je voudrais que m'eût fait un lacs
De ses deus bras entour mon cou !
Toute nuit songe que l'embrasse,
Que dans ses bras elle m'étreint.
Mais le réveil me désembrasse.

1. Voy. notre *Revue*, t. VIII, p. 161.
2. D'après l'édition de M. Bédier (Fribourg, 1890).

Alors je cherche par mon lit
Son beau corps qui m'éprent et brûle.
Mais, hélas ! Point ne le retrouve.»

Il faut qu'il lui dise ou qu'il lui mande qu'elle ait enfin pitié de sa détresse. Elle aurait un serviteur de moins si elle le laissait mourir.

Juste il est que de son cœur coule
Pitié, et douceur de ses yeus.

Au lieu d'envoyer un messager, il juge qu'il vaut mieus se rendre lui-même près d'elle: il n'y a de meilleur messager que soi-même. Il part à cheval avec deus compagnons, ausquels il n'indique pas le but de la promenade. Sis écuyers forment l'escorte. Lorsqu'on aperçoit le château de la dame: « Voyez, dit-il, comme ce château siet bien ! » Il ne pensait guère aus fossés ni aus murs, mais il voulait savoir si ses compagnons parleraient les premiers de la beauté de la dame qu'il veut aller voir: « Vous devez avoir honte, lui disent-ils, de nous parler du château plutôt que de la belle dame, dont chacun dit qu'il n'y en a pas de si belle dans tout le royaume. Si elle savait votre conduite, il vous vaudrait mieus être prisonnier des Turcs ! » Il répont en souriant: « Tout dous, messeigneurs, menez-moi un peu moins durement. Je n'ai pas mérité la mort. Il n'est pas de château dont j'aie autant envie que de celui-ci. Je voudrais être prisonnier de Saladin cinq ans ou sis, à condition qu'il fût mien, tel qu'il est, et tout ce que ses murs contiennent. » Il ajoute : « Irons-nous voir la dame ? — Comment donc ! font-ils, un chevalier ne doit jamais passer près de la demeure d'une belle dame sans aller la voir. » Chacun d'eus tourne vers la porte la tête de son destrier, en criant : « Aus dames, chevaliers ! »

L'auteur nous les montre, en quelques vers brillants, faisant leur entrée dans la cour du château, sous leurs riches vêtements de soie, garnis d'hermine et d'écureuil, des couronnes de pervenches sur la tête. Pendant que

les écuyers leur tiennent l'étrier, le sénéchal de la maison, qui les a aperçus, va avertir la dame que celui qu'elle connaissait bien par ouï-dire vient lui faire visite. Joyeuse et étonnée de cette démarche, elle se dispose à aller au-devant de ses visiteurs, mais ils ont fait telle hâte qu'ils entrent avant qu'elle ait pu sortir de la chambre. Le peu de pas qu'elle avait fait vers eus leur paraît de bon augure : « Seigneur, dit-elle, soyez le bienvenu, vous et vos deus compagnons. » Elle le prent par la main et le mène asseoir près d'elle ; ses compagnons prennent place avec deus demoiselles sur un coffre « ferré de cuivre ». Pendant qu'ils conversent de leur côté, le beau chevalier, sans autre préparation que des regards pleins d'admiration, fait à la dame sa requête :

« Belle très douce amië chère,
Je vous suis venu présenter
Tout ce que j'ai, force et pouvoir.
Rien n'est que j'aime tant au monde. »

Et il sollicite sa pitié. — « Ha ! Seigneur, par mon âme, fait-elle, qu'avez-vous dit ?

— Dame, fait-il, je vous dis vrai.
Vous toute seule avez pouvoir
Sur moi plus que femme qui vive. »

En l'entendant dire qu'il est tout sien, son teint s'anime : « Certes, dit-elle, je ne crois point qu'un homme tel que vous, si beau et si preus, soit sans amie : vous en vaudriez beaucoup moins. Vous voulez m'en faire accroire. » Il recommence à dire : « Dame, ayez pitié ! L'amour que j'ai pour vous m'a fait découvrir en toute vérité les maus que je sens. Vos paroles s'accordent mal avec vos beaus yeus, qui m'accueillirent mieus tout à l'heure, et ils firent ainsi œuvre courtoise ; car depuis l'heure où ils ont commencé à voir, ils n'ont jamais vu nul qui voulût être tenu pour votre homme autant que je le veus sans feintise. Douce dame, qu'il vous plaise de l'essayer ! Retenez-moi pour chevalier, et, quand il vous plaira, pour ami. Avant un an et demi, vous m'aurez

rendu si preus et vous aurez mis en moi tant de bien que le nom d'ami, s'il plaît à Dieu, ne me sera plus refusé. — La pensée que vous avez, répont-elle, vous fait grand bien ! Je n'entendais par mon regard rien que courtois accueil; mais vous l'avez noté follement dans un autre sens, et j'en suis fâchée. Cependant, si je vous avais moins bien accueilli, j'en serais fâchée aussi vis-à-vis de vous. Nous autres dames, quand la courtoisie nous pousse à faire belle mine aus gens, ces soupirants croient y trouver toute autre affaire à leur avantage. Je l'ai bien éprouvé par vous, puisqu'ainsi l'avez entendu. Mieus vous eût valu tendre là dehors un filet pour les pigeons. Car si l'année et demie (que vous avez fixée comme terme) était aussi longue que trois années entières, quelques prouesses que vous pussiez faire dans ce laps de temps, vous n'arriveriez pas à me rendre aussi débonnaire pour vous que je l'étais à votre arrivée. »

Le pauvre chevalier ne sait que faire ni que devenir : « Dame, dit-il, je ne puis pas arriver à moins que j'ai été ! Je suis comme Tristan, exposé à mourir en pleine mer sans mât. Je n'ai plus nulle liberté d'aimer jamais aucune autre dame; ainsi le veut mon cœur qui s'est donné à vous tout entier. » Elle répont en riant : « Je n'ai jamais entendu rien de pareil. Restons-en où nous en sommes, puisque je vois que ce n'est pas une plaisanterie. — Au nom de Dieu, fait-il, même si vous étiez une pauvre femme perdue, belle douce dame honorée, je ne me permettrais pas semblable plaisanterie. »

Le vermeil lui monte à la face,
Et les larmes du cœur aus yeus.

La dame voit bien qu'il est sincère et qu'il pense à elle ailleurs que là. Elle n'aurait pas cru qu'il dût être si malheureus. « Seigneur, dit-elle, il n'est juste, pour Dieu ! que j'aime ni vous ni personne, car j'ai mon mari, qui me sert et m'honore moult bien. — Ha ! dame, fait-il, à la bonne heure ! Mais s'il vous venait pitié de moi, jamais nul qui ait chanté ni lu aventure d'amour

ne pourrait vous en priser moins. Vous feriez honneur au monde si vous me vouliez aimer. L'aumône de votre cœur vous vaudrait autant qu'un pèlerinage outre-mer. Donnez-moi part en votre amour. — Seigneur, fait-elle, ce serait pis. C'est là oiseuse prière. Renoncez-y, je vous en prie. — Ah ! dame, vous me tuez ! Gardez-vous de parler ainsi, mais faites œuvre de courtoisie :

Retenez-moi par un joyau,
Ou par ceinture ou par anneau ;
Ou vous, retenez un des miens.
N'y aura rien, je vous le jure,
Que chevalier fasse pour dame,
Par là dussé-je perdre l'âme,
Que pour vous je ne sache faire.

— Seigneur, fait-elle, je ne veus pas avoir gloire sans profit. Je sais qu'on vous tient pour très preus. Je serais bien déçue, si je vous mettais en la voie de mon amour et si je n'y avais le cœur ; ce serait vilenie. Il y a plus grande courtoisie à éviter le blâme quand on le peut. — Dame, il faut parler tout autrement pour me guérir. Si vous me laissiez mourir sans être aimé, ce serait un crime que ce beau visage plein de douceur devînt homicide de moi. Dame de beauté et de tous biens, pour Dieu, prenez-y garde ! »

Ces propos « plaisants et polis » la font réfléchir. Elle prent pitié de lui, car elle voit la sincérité des soupirs, des larmes qu'il pleure. Elle se dit que c'est la force de l'amour qui le fait agir ainsi et que jamais elle n'aura un ami si parfait. Mais elle s'étonne qu'il ne lui ait pas parlé plus tôt. En même temps, la raison lui conseille de se garder de faire une chose dont elle puisse se repentir plus tard.

Pendant qu'elle songe ainsi, l'amour suggère au chevalier une idée d'une grande courtoisie. Il tire son anneau de son doigt et le met au sien, sans qu'elle s'en aperçoive, absorbée qu'elle est par ses pensées. Ensuite il lui dit : « Dame, je prens congé de vous ; sachez bien que je suis tout entier à votre commandement. » Puis il

part, soupirant et pensif, avec ses deus compagnons, sans que personne se doute de la raison de son prompt départ.

« S'en irait-il pour de vrai? se dit la dame. Qu'est-ce donc? Jamais chevalier se conduisit-il ainsi? J'aurais pensé qu'un an entier près de moi lui eût paru moins long qu'un jour, et il m'a si tôt quittée! Ah! Si je m'étais compromise avec lui en parole ou en fait! A qui peut-on se fier au monde! Si on eût voulu croire ses larmes et ses faus soupirs, il n'y aurait rien perdu! » Mais soudain, elle aperçoit l'anneau à son doigt; jamais elle ne fut si étonnée. Son visage pâlit: « Qu'est-ce? fait-elle, au nom de Dieu! Ne vois-je pas l'anneau qui fut sien, et ai-je bien tout mon sens? Pourquoi l'a-t-il mis à mon doigt? Il n'est point mon ami, mais je pense qu'il croit l'être. En l'art d'amour il est plus que maître, je ne sais qui le lui apprit. Il dira qu'il est mon ami. Dira-t-il vrai? Suis-je son amie? Non certes. Mais je vais lui mander de venir me parler, s'il tient à moi. Je lui dirai qu'il le reprenne, s'il ne veut que je le haïsse. » Elle fait appeler un écuyer et lui dit: « Courez après le chevalier, dites-lui, au nom de l'amour qu'il me témoigne, qu'il tourne bride et qu'il vienne me parler d'une affaire qui l'intéresse. »

En revenant avec l'écuyer, le chevalier eût été bien joyeus s'il n'avait pas eu la crainte qu'on ne lui voulût rendre l'anneau. Mais il se ferait plutôt moine à Cîteaux que de le reprendre.

La dame, très perplexe, était descendue dans la cour. Elle voit l'anneau luire à son doigt: « S'il ne veut pas le reprendre, dit-elle, je n'irai pas le prendre pour cela par ses beaus cheveus. Mais je le mènerai sur ce puits pour causer avec lui. S'il résiste à ma demande, je romprai vite l'entretien. Comment? Je ne serai pas assez folle pour jeter l'anneau au milieu du chemin. Où donc? en tel lieu où on ne puisse le voir, dans ce puits; et personne n'en pourra jamais rien dire qui me déplaise, pas plus que d'un songe. Après que je suis restée si longtemps avec mon mari sans vilenie, cet homme, par sa chevalerie ou par ses soupirs devant moi, voudrait que je le

tienne pour ami dès ce premier entretien ! S'il devait l'être, il faudrait qu'il l'eût, au préalable, durement mérité ! »

Le chevalier descent de cheval et court vers elle : « Bonne aventure ait aujourd'hui ma dame, à qui je suis et serai toujours. — Seigneur, fait-elle, allons là dehors nous asseoir sur ce puits, pour causer. »

Cet accueil le rassure. Il pense avoir conquis son amour et sa grâce par son anneau. Mais, avant même qu'il fût assis, il entend une chose qui lui déplaît :

« Seigneur, fait-elle, s'il vous plaît, dites-moi, je vous prie, c'est votre anneau que je vois ici ? Pourquoi me l'avez-vous laissé ? — Douce dame, fait-il, vous l'aurez encore quand je m'en irai. Je vous le dirai en toute sincérité, il vaut deux fois plus, depuis qu'il a été à votre doigt. Si vous m'aviez reçu pour ami, et moi vous pour amie, mes ennemis le sauraient cet été à la force de mes coups ! — Au nom de Dieu, fait-elle, il n'y a rien de pareil, mais tout autre chose. Je ne sortirais de ce château que morte si vous aviez la réputation d'être mon ami. Vous n'êtes pas en chemin de le devenir. Tenez, je veus que vous l'ayez, votre anneau ! Vous ne me considérerez pas comme votre amie parce que je l'aurai gardé. »

Maintenant il se désespère, lui qui croyait être au comble de ses vœus : « Ma valeur en serait diminuée, si ce que j'entens était vrai ; jamais je n'eus aucune joie qui si tôt se soit tournée en désespoir !

— Comment donc, fait-elle, seigneur ? Avez-vous quelque ennui ni honte à cause de moi, qui ne vous suis rien ni par l'amour ni par le sang. Je ne vous fais pas grand outrage si je vous veus rendre votre anneau. Je n'ai pas le droit de le garder, puisque je ne veus pas vous tenir pour ami, car je ferais mal. — Dieu ! dit-il, si je me frappais d'un couteau, je n'éprouverais telle angoisse que ces paroles me font. Je vous aime trop. Que Dieu me repousse à la fin de mes jours si je reprens mon anneau ! Mais vous l'aurez, et je laisserai mon cœur avec à votre service. Il n'est rien qui vous serve si bien à votre devise que mon cœur et l'anneau ! — Ne parlez pas ainsi,

car vous perdriez ma confiance et mon amitié, si vous vouliez agir contre ma volonté. Il vous faut le reprendre. — Non certes. — Si fait ! Vous agiriez plus qu'en mari si vous vouliez malgré moi me le faire retenir. Je ne veus plus le garder. — Vous le garderez ! — Jamais ! Voulez-vous me le faire avoir par force? — Non point, douce amie. Je sais bien que je n'ai pas tel pouvoir et j'en suis désolé. Je serais au-dessus de tout malheur, c'est ma ferme croyance, si pour me réconforter vous me rendiez un peu d'espérance. — Vous pourriez aussi bien heurter votre tête à cette pierre plutôt que d'en venir à bout. Je vous engage à le reprendre. — Je me laisserais plutôt passer une corde au cou. — Seigneur, fait-elle, puisque aucune parole ne vous peut décider, je veus vous conjurer de le reprendre par la grande foi que vous me devez, au nom de l'amour que vous avez pour moi. »

Désormais il n'a plus qu'une alternative : reprendre l'anneau ou être tenu pour déloyal. « Dieu! dit-il en lui-même, quel est le moins mauvais parti? Si je le lui laisse, elle dira que je ne l'aime point. Je crois que mon intérêt et mon honneur me commandent de le reprendre, si je ne veus offenser ma noble dame honorée, qui m'a conjuré par son amour et la grande foi que je lui dois. Quand je l'aurai mis à mon doigt, il sera sien là où il sera. N'est point ami qui jusqu'au bout ne fait la volonté de son amie. »

« Dame, dit-il, je le prendrai, à condition que j'en ferai, après votre volonté, la mienne, bien qu'il ait été à ce doigt que je vois si beau. — J'y consens, » répont-elle. Le cœur brûlant, il le prent tout pensif, et le regarde doucement : « L'or n'en est pas noirci, fait-il, pour avoir été à si beau doigt! » Elle sourit, pensant qu'il allait le remettre au sien; mais il fit mieus, et en eut plus tard grande joie. Il s'est accoudé sur le puits, qui n'avait qu'une toise et demie de profondeur : il voyait dans l'eau belle et claire l'ombre de la dame qui était la chose au monde que plus il aimait : « Sachez, fait-il, en un mot, que je ne l'emporterai pas, mais que l'aura ma

douce amie, celle que j'aime le plus après vous. — Dieu! fait-elle, il n'y a que nous ici. Où l'aurez-vous si tôt trouvée? — Au nom de Dieu, je vous la montrerai, la belle, la noble dame qui l'aura. — Où est-elle? — Au nom de Dieu, là, voyez-la, c'est votre belle ombre qui l'attent. » Il prent l'anneau et se tent vers l'ombre : « Tenez, fait-il, ma douce amie, puisque ma dame n'en veut pas, vous le prendrez bien sans résister. » L'eau s'est un peu troublée par la chute de l'anneau, et quand l'ombre se défit : « Voyez, fait-il, dame, elle l'a pris. »

Quelle heureuse idée il eut de faire cette courtoisie! Rien ne pouvait plaire davantage à la dame. Elle jeta dans ses yeus les siens tout reverdis et épris : « Tout à l'heure, se dit-elle, cet homme était si loin de mon amour, et il en est si près! Jamais un homme, depuis qu'Adam mordit la pomme, n'imagina si belle courtoisie. Je ne lui dois ni ne lui puis refuser davantage le don de mon amour. »

« Beau dous ami, dit-elle, ces douces paroles et cette belle action ont mis tout mon cœur dans le vôtre, quand vous avez donné votre anneau à mon ombre en l'honneur de moi. Mettez le mien à votre doigt, tenez, je vous le donne comme amie. Je crois que vous ne l'aimerez pas moins que le vôtre, bien qu'il soit moins beau. — M'eût-on donné, fait-il, la couronne d'empereur, on ne m'aurait pas rendu si joyeus! »

Ils se couvrent de baisers, dont la douceur leur va au cœur; leurs beaus yeus n'abandonnent pas leur part, ni leurs mains. Quant au reste, Jean Renard[1] n'a pas à s'en occuper. Puisque l'amour a réuni leurs deus cœurs, ils viendront bien à bout, ce me semble, du jeu qui leur reste à jouer.

1. Nous n'avons pas d'autre renseignement sur l'auteur de ce délicat badinage, qui doit avoir été composé vers le milieu du XIIIe siècle, d'après la conjecture très plausible de M. Bédier.

VI

Fragments du « Chevalier au lion » de Chrétien de Troyes.

I. — LE SÉNÉCHAL KEU

Au début du *Chevalier au lion*, les chevaliers de la cour d'Arthur devisent entre eus d'une aventure difficile qu'Ivain, le héros du roman, se déclare prêt à tenter.

Ici se place un de ces épisodes, fréquents dans les romans arthuriens, où le sénéchal Keu se plaît à accabler ses compagnons de railleries qui se retournent le plus souvent contre lui. Quand il entend Ivain annoncer qu'il ira combattre le chevalier de la Fontaine merveilleuse:

« On voit qu'êtes après dîner, »
Fait Keu, qui taire ne se put.
« Plus y a paroles en pot
De vin qu'en un muid de cervoise.
Après manger sans remuer
Va chacun Noradin tuer[1].
Vos panneaus sont-ils rembourrés,
Et vos chausses de fer frottées,
Et vos bannières déployées?
Or tôt! pour Dieu, messire Ivain,
Partez-vous ce soir ou demain?

1. Comparez la satire de Rutebeuf :

Quand la tête est bien avinée,
Au feu, près de la cheminée,
Vous vous croisez sans sermonner;
Lors vous iriez grands coups donner
Sur le Soudan et sur sa gent :
Vous les mettez en triste état.
Quant vous vous levez au matin,
Avez changé votre latin;
Bien guéris sont tous les blessés,
Et les abattus redressés.
Les uns vont au lièvre chasser,
D'autres prendre un canard ou deus.
Car de combattre n'est pas jeu.

Faites-le-nous savoir, beau sire,
Quand vous irez à ce martyre,
Car nous vous voudrons convoyer.
N'y aura prévôt ni voyer
Qui volontiers ne vous convoie.
Et je vous pri(e), quoi qu'il en soit,
Ne partez sans notre congé.
Et si vous cette nuit songez
Mauvais songe, ici demeurez!

— Quel forcené vous faites! lui dit la reine. Ne pouvez-vous tenir votre méchante langue? » Iyain riposte ironiquement que Keu est bien connu, et que nul mieus que lui ne sait répondre à une vilenie par une courtoisie.

II. — IVAIN ET LA DAME DE LA FONTAINE

Ivain a combattu le chevalier de la Fontaine. Il l'a blessé à mort et l'a poursuivi jusque dans son château. Mais la porte s'est refermée derrière lui, et il serait voué à une mort certaine sans une jeune suivante, du nom de Lunette, qu'il a eu jadis l'occasion d'obliger; elle lui témoigne sa reconnaissance en lui donnant un anneau qui le rent invisible.

Du haut d'une fenêtre il assiste aus funérailles du chevalier et à la douleur de sa veuve, qui est inconsolable d'avoir perdu celui « qui n'avait au monde son pareil ».

« Dieu, dit-elle, fasse à votre âme
Merci, seigneur, si sûrement
Que jamais, à mon escient,
Chevalier ne s'assit en selle,
Qui vous valût en nulle chose!
De votre honneur, beau sire cher,
Ne fut jamais nul chevalier,
Ni de la vôtre courtoisie.
Largesse était la vôtre amie,
Courage votre compagnon.
En la compagnië des saints
Soit la vôtre âme, beau seigneur! »

Puis elle se frappe, se déchire le visage et s'arrache les cheveus. Ivain voudrait se précipiter pour lui tenir les mains, et Lunette a grand peine à l'empêcher de commettre cette mortelle imprudence. Le voilà devenu amoureus de la dame.

Celle il aime qui plus le hait.
La dame a bien, — et ne le sait, —
Vengé la mort de son seigneur!
Car son amour au cœur le frappe
Et ce coup a plus grand durée
Que coup de lance ni d'épée.
Coup d'épée est vite guéri
Dès que le mire[1] y met sa peine,
Et la plaïe d'Amour empire
Quand elle est plus près de son mire!
Telle plaie à messire Ivain
Dont il ne sera jamais sain.

Car l'amour s'est rendue à lui toute entière; elle s'est retirée de partout ailleurs, et il a ainsi toute l'amour du monde.

Après les funérailles, la dame reste seule et continue à mener grand deuil.

Et messire Ivain est encor
A la fenêtre où il l'égarde.
Plus la regarde et plus il l'aime.
En lui-même il se désespère,
Car il ne peut penser ni croire
Que son vouloir puisse advenir,
Et dit : « Pour fol me puis tenir,
Quand veus ce que jamais n'aurai !
Son seigneur à mort lui blessai,
Et je devrais fort bien savoir
Que plus me hait en ce moment
Que nulle chose, et à bon droit.
« En ce moment, » ai-je bien dit,
Car bien souvent femme varie

1. Médecin.

Tel sentiment pour moi elle a,
Dont peut-être elle changera.
Elle en changera sans « peut-être »,
Et suis fou quand m'en désespère! »

Il s'extasie sur sa beauté :

Serait-ce point fine merveille
A regarder, si fût joyeuse,
Quand est si belle en sa douleur!

Désormais, il ne souhaite plus de sortir du château quoique sa vie y soit en danger. Sa prison lui devient chère. Lorsque Lunette revient vers lui,

Elle lui dit : « Messire Ivain,
Quelle vie avez hui menée !
— Telle, dit-il, qui moult m'agrée.
— Pour Dieu, dites-vous vérité ?
Comment peut mener bonne vie
Qui voit qu'on le cherche à occire,
S'il ne veut sa mort et désire ?
— Certes, fait-il, ma douce amie,
Mourir je ne souhaite mie.
Pourtant me plut ce que j'ai vu,
Et plaît et plaira toujours plus.

— Laissons cela, répont Lunette, je ne suis pas assez niaise pour ne pas comprendre ce que parler veut dire. Mais je saurai bien m'entremettre de vous sauver et de vous guérir. »

Elle va trouver sa dame, avec laquelle elle était en si bons termes qu'elle pouvait se permettre de tout lui dire : « Dame, lui dit-elle, je vous vois follement agir.

Pensez-vous pouvoir recouvrer
Votre seigneur en menant deuil ?
— Non, fait-elle, mais je voudrais
Aujourd'hui mourir de douleur!
— Pourquoi ? — Pour aller après lui.
— Après lui ? Dieu vous en défende
Et aussi bon seigneur vous rende,
Comme il a pouvoir de le faire.

— Oses-tu tel mensonge dire,
Qu'il peut un aussi bon me rendre !
— Meilleur, si vous le vouliez prendre,
Il vous rendra, le prouverai.

— Va-t'en, tais-toi ! » reprent la dame. Mais Lunette continue : « Dites-moi qui défendra votre terre, quand le roi Arthur arrivera la semaine prochaine, comme il vous l'a annoncé ! Vous devriez songer à défendre votre fontaine, et vous ne cessez de pleurer ! Vous savez bien que tous les chevaliers que vous avez ne valent pas une chambrière. Pas un n'osera monter à cheval, et le roi saisira tout sans défense. » La dame sait bien que Lunette la conseille en bonne foi, mais elle fait comme presque toutes les femmes, qui s'entêtent dans leur folie, et refusent ce qu'elles veulent.

« Pars, fait-elle, et me laisse en pais,
Et ne m'en parle plus jamais. »

Après le départ de Lunette, elle pensa qu'elle avait eu grand tort.

Moult voudrait bien avoir appris
Comment elle pourrait prouver
Qu'on pourrait chevalier trouver
Meilleur que ne fut son seigneur.

Naturellement, Lunette ne se tint pas pour battue. Quand elle revint, en dépit de toute défense, elle dit à la dame : « Est-il convenable de vous tuer ainsi de douleur ?

Ne convient à si haute dame
Que deuil si longuement maintienne.
De votre honneur vous ressouvienne
Et de votre grande noblesse !
Pensez-vous que toute prouesse
Soit morte avec votre seigneur ?
Cent aussi bons et cent meilleurs
En restent encor par le monde.
— Si tu ne mens, Dieu me confonde !

Et néanmoins un seul m'en nomme
Qui soit prouvé si vaillant homme
Que fut mon seigneur en sa vie.
— Vous m'en sauriez trop mauvais gré,
Et vous vous en courrouceriez. »

Elle l'assure qu'il n'en sera rien, et Lunette reprend : « Eh bien, que ce soit pour votre bonheur ! Personne ne nous entend, et je ne vois pas pourquoi je me tairais.

Quant deus chevaliers sont ensemble
Venus aus armes en bataille,
Lequel pensez-vous qui mieus vaille
Quand l'un d'eus a l'autre conquis ?
Quant à moi, je donne le pris
Au vainqueur. Et vous, comment faites ?
— Il m'est avis que tu me guettes
Et que tu veus au mot me prendre.
— Ma foi ! Vous pouvez bien entendre
Que je suis dans la vérité.
Ainsi vous ai-je bien prouvé
Que celui du moins qui vainquit
Votre seigneur, vaut plus que lui.
Il le vainquit et vaillamment
Le chassa jusqu'à sa maison. »

Courroucée d'un si hardi propos, la dame interroge Lunette, la couvre d'injures et la chasse de sa présence.

On admirera la vivacité, l'élégance et l'ingéniosité de ces dialogues. Il y a là aussi une ébauche d'étude psychologique; mais la rapidité de l'évolution dans l'esprit de la dame nous éloigne du roman proprement dit pour nous rapprocher du fabliau ; c'est au fond le conte célèbre de la « Matrone d'Éphèse ». Ce caractère s'accentue encore dans la suite.

La dame est tourmentée toute la nuit. Elle pense à la nécessité de défendre sa terre. Elle se reproche d'avoir repoussé si brutalement Lunette, qui est trop sa loyale amie pour lui conseiller une action honteuse. Elle commence à excuser le vainqueur de son mari, et sup-

posant qu'il vienne à se présenter devant elle, imagine ce qu'elle pourra lui dire :

« Va, fait-elle, peus-tu nier
Que tu n'aïs tué mon seigneur?
— Ne puis, fait-il, y contredire,
Et j'en conviens. — Dis donc pourquoi
Tu le fis? Par haine de moi,
Pour m'offenser ou par dépit?
— La mort me frappe sans répit,
Si pour vous offenser le fis!
— Tu n'as donc contre moi méfait,
Et vers lui tu n'eus aucun tort,
Car s'il eût pu, tu serais mort.
Me semble que j'ai bien jugé. »

Elle se persuade ainsi qu'elle n'a pas le droit de haïr le meurtrier de son mari.

Par elle-même elle s'allume
Ainsi que la bûche qui fume
Jusqu'à ce que la flamme prenne,
Sans que nul ne souffle ou attise.
Lunette revint le matin
Et recommença son latin
Là où elle l'avait laissé.
La dame tint tête baissée,
Car en son tort bien se savait
De ce qu'outragée l'avait.
Voudra vers elle s'amender
Et du chevalier demander
Le nom et l'être et le lignage.
Lors s'humilie en dame sage
Et dit : « Merci vous veus crier
Du grand outrage et de l'orgueil
Que je vous ai dit comme folle,
Et me mettrai à votre école.
Mais dites-moi si vous savez :
Le chevalier dont vous avez
Plaidé la caûse si longtemps,
Quel homme est-il et de quel gent?

S'il est tel qu'il soit de mon rang
(Et s'il n'y met empêchement)
Je le ferai, je vous l'octroie,
Seigneur de ma terre et de moi.
Mais ainsi le faudra-t il faire
Que nul ne m'en puisse blâmer
Ni dire : C'est celle qui prit
Celui qui son seigneur occit.
— Ainsi, par Dieu, en sera-t-il ;
Aurez le plus noble seigneur
Et le plus franc et le plus beau
Qui fût du lignage d'Abel.
— Quel est son nom ? — Messire Ivain.
— Certes ce n'est point un vilain.
Très noble il est, je le sais bien ;
C'est le fils du roi Urien.
— Ma foi, dame, vous dites vrai.
— Et quant le pourrons-nous avoir ?
— D'ici cinq jours. — Trop long serait.
Voudrais que jà venu serait.
Vienne ce soir, au moins demain !
— Dame, ne crois que nul oiseau
En un jour puisse tant voler.
Mais je m'en vais y envoyer
Un mien garçon qui vite court.
Il ira bien jusqu'à la cour
Du roi Arthur, j'en ai l'espoir,
Au moins avant demain au soir,
— Ce terme est bien trop long encore.
Les jours sont longs. Mais dites-lui
Que demain au soir soit ici.
S'il veut bien faire un bon effort,
Fera de deus journées une.
Et cette nuit luira la lune,
Qui refera de la nuit jour.
Je lui donnerai au retour
Tant qu'il voudra que je lui donne. »

Lunette feint d'envoyer chercher Ivain dans sa terre.

et le surlendemain elle annonce à la dame qu'il est arrivé : « Qu'il vienne donc vite! » dit la dame.

La demoiselle retourne vers Ivain[1], et, dissimulant sa joie, lui dit que sa dame a appris qu'elle l'avait caché dans le château et lui a fait de vifs reproches; il doit être conduit devant elle. Après l'avoir tour à tour inquiété et rassuré par des paroles à double entente sur le sort qui l'attent, Lunette le prent par la main et l'introduit près de la dame, qui se tenait assise sur un coussin vermeil.

Je vous assure que grand peur
Eut messire Ivain à l'entrée
De la chambre où il a trouvée
La dame qui ne lui dit mot.
Il pensait bien être trahi,
Et loin d'elle à part se tenait.

« C'est bien la peine, s'écrie Lunette, de mener un chevalier dans la chambre d'une belle dame, s'il n'ose s'approcher d'elle ni ouvrir la bouche. »

A ces mots par le bras le tire
Et lui a dit : « Ici venez,
Beau chevalier, et peur n'ayez
De ma dame qu'elle vous morde.
Demandez-lui accord et pais,
Et avec vous je la prirai
Que la mort d'Esclados le Rous,
Son seigneur, elle vous pardonne. »
Messire Ivain, aussitôt joint
Ses mains, et s'est à genous mis,
Et dit en véritable ami :
« Dame, ne vous demanderai
Merci, mais grâces vous rendrai
De ce que de moi voudrez faire;
Car rien ne m'en pourrait déplaire.

1. Il va sans dire qu'Ivain a été bien soigné dans l'intervalle. Sans rien lui confier de son projet, Lunette a fait tout ce qui était nécessaire pour qu'il pût paraître à son avantage devant la dame : elle l'a fait baigner chaque jour et lui a procuré de riches vêtements

— Vraiment? Et si je vous occis?
— Dame, vous dirai grand merci.
Rien autre ne m'entendrez dire.
— Jamais n'ouïs pareille chose,
Que vous mettiez en mon vouloir
Du tout au tout, sans qu'on vous force
— Dame, il n'est point force si forte,
Comme celle qui, sans mentir,
M'a commandé de consentir
Votre vouloir du tout au tout.
Ne reculerais devant rien
Qu'il vous plaise me commander.
Et si je pouvais réparer
La mort dont point ne suis coupable,
Sans hésiter je le ferais.
— Et comment! fait-elle, envers moi
N'avez-vous pas été coupable,
Quand mon seigneur avez tué?
— Dame, à vous, fait-il, j'en appèle.
Quand m'assaillit votre seigneur,
Quel tort eus-je de me défendre?
Qui autrui veut occire ou prendre,
Si tel l'occit qui se défent,
Dites s'il est en rien blâmable.
— Non, pour qui bien regarde au droit,
Et je crois que rien ne vaudrait
Quand fait occire vous aurais.
Volontiers de vous je saurais
D'où cette force peut venir
Qui vous commande à consentir
Tout mon vouloir sans contredit.
De tous méfaits je vous tiens quitte,
Mais seyez-vous, et nous contez
Comment vous êtes si dompté.
— Dame, fait-il, la force vient
De mon cœur, qui à vous se tient:
En ce vouloir m'a mon cœur mis.
— Et qui le cœur, beau dous ami?
— Dame, mes yeus. — Et les yeus qui?

— La grand beauté qu'en vous je vis.
— Et la beauté, qu'a-t-elle fait?
— Tant a fait qu'il me faut aimer.
— Aimer? Et qui? — Vous, dame chère.
— Moi? — Vraiment vous! — En quel manière?
— En tel, que n'en est de plus grande,
En tel, que de vous ne s'éloigne
Mon cœur, qu'ailleurs je ne le trouve,
En tel, qu'ailleurs penser ne puis,
En tel, que tout à vous m'octroie,
Que je vous aime plus que moi,
En tel, qu'à votre bon plaisir
Pour vous je veus vivre et mourir. »

La cause était gagnée. La dame trouve le moyen de se faire donner par ses chevaliers le conseil d'épouser Ivain, dont nul ne sait qu'il est le meurtrier de son premier mari. L'honneur est sauf et l'amour n'y pert rien.

III. — LUNETTE ET GAUVAIN

Le mariage venait d'être célébré, lorsque le roi Arthur arrive à la fontaine avec ses chevaliers; il verse l'eau sur le perron, et la tempête accoutumée se produit. Ivain accourt aussitôt; nul ne le reconnaît, car son armure le couvre entièrement. Le sénéchal Keu se présente pour le combattre, mais il est désarçonné et jeté à terre. Le vainqueur se nomme, à la grande confusion de Keu ; il raconte son histoire et invite le roi à passer quelques jours dans son château. Chrétien de Troyes ne s'attarde pas à détailler les fêtes qui furent données en l'honneur d'Arthur et de ses compagnons. Mais il veut faire brève remembrance de l'amitié secrète qui se lia entre « la lune » et « le soleil ».

Savez de qui je vous veus dire?
Des autres chevaliers le maître,
Et qui sur tous fut honoré,
Doit bien être appelé soleil.

Pour monseigneur Gauvain le dis,
Car par lui était tout ainsi
Chevalerie enluminée,
Comme le soleil, le matin,
Ses rayons ouvre et clarté rent
Par tous les lieus où il s'épant.
De celle-là je fais la lune
Dont il ne peut être que une
De grand sens et de courtoisie.
Et cependant, ne le dis mie
Seulement pour son bon renom,
Mais parce que Lunette a nom.

Lunette était une avenante brunette, très « sage » et enjouée. Elle raconte à Gauvain comment elle a sauvé Ivain en le rendant invisible.

Messire Gauvain moult s'égaie
De ce qu'elle lui conte, et dit :
« Mademoiselle, je vous donne
Tel chevalier comme je suis.
Ne me changez pas pour autrui
Si ne pensez à mieus aller.
Je suis tout vôtre, et vous soyez
Dorénavant ma demoiselle !
— Merci à vous, seigneur, » fait-elle.
Ainsi ces deus s'entraccordaient,
Et les autres s'entredonnaient :
Car y avait dames nonante,
Dont chacune était belle et gente.
Bien pouvait chacun s'éjouir
Et d'accoler et de baiser,
De leur parler et de les voir
Et de tout près d'elles s'asseoir :
Telles faveurs à tout le moins
Eurent d'elles les chevaliers.

VII

Fragment du « Chevalier de la Charrette » de Chrétien de Troyes[1].

LANCELOT A LA RECHERCHE DE LA REINE GUENIÈVRE

La reine Guenièvre a été enlevée par Méléagant, fils du roi Bademagu. Lancelot est parti à la poursuite du ravisseur et rencontre en chemin bien des aventures.

La pensée de la reine ne le quitte pas. Il n'a aucune force ni défense contre l'Amour, qui est son maître. Sa préoccupation est telle

Que lui-mêmë il en oublie :
Ne sait s'il est ou s'il n'est mie ;
Ne sait où va, ne sait d'où vient,
De rien autre ne lui souvient
Hormis d'une, et pour celle-ci
Met toutes autres en oubli.
A cette seule il pense tant
Que plus ne voit et plus n'entent.

Son cheval l'emporte, inconscient, et il arrive ainsi près d'un gué, gardé par un chevalier qui à trois reprises lui ordonne de s'arrêter. Il n'entent rien, et il n'est tiré de sa rêverie que par un coup formidable qui le renverse. Il se relève et naturellement triomphe de son adversaire.

Son amour lui donne la force de résister aux avances de plusieurs demoiselles :

Le chevalier n'a qu'un seul cœur
Et qui ne lui appartient plus,
Mais s'est donné tout à un autre.
Et il ne peut ailleurs penser.

1. Ce fragment et celui de *Tristan*, qui suit, sont destinés à compléter les extraits de ces deus poèmes donnés dans l'*Histoire générale de la langue et de la littérature françaises*. (Paris, A. Colin, tome I, chapitre de l'*Epopée courtoise*.)

Il trouve un jour sur un perron, près d'une fontaine, un peigne dans les dents duquel sont restés quelques cheveux de femme. La demoiselle qu'il accompagne alors lui dit que ce sont les cheveux de la reine : « Il y a beaucoup de rois et de reines, dit le chevalier. De laquelle voulez-vous dire ? — De la femme du roi Arthur. » A ces mots, il se laisse aller sur son cheval, près de se pâmer ; puis il donne le peigne à la demoiselle, mais en retire les cheveux,

Si doucement qu'aucun ne rout.
Jamais yeus d'homme ne verront
Nulle chose ainsi honorer.
Il les commence à adorer,
Et bien cent mille fois les touche
Avec ses yeus, avec sa bouche.
A merveille se tient pour riche ;
En son sein, près du cœur les serre
Entre sa chemise et sa chair.
Ne prendrait en échange un char
D'émeraudes ni d'escarboucles.
Ne pense pas que jamais plus
Ni fièvre ni nul mal le tienne.
Ne prise plus nul thériaque,
Non plus Saint-Martin ni Saint-Jacques,
Car en ces cheveus tant se fie
Que plus n'a besoin de leur aide
Mais comment étaient ces cheveus ?
Pour un menteur et pour un fou
Me tiendrez, si j'en dis le vrai.
L'or cent mille fois épuré
Et puis autant de fois recuit
Serait plus obscur que la nuit
Auprès du plus beau jour d'été
Pour qui pourrait l'un près de l'autre
Placer et l'or et les cheveus.

Le chevalier poursuit sa route, accomplit prouesse sur prouesse, et arrive, avec deus compagnons, au pont de

l'Épée. Quelqu'un avait voulu lui indiquer une route moins dangereuse :

« Est-elle, fait-il, aussi droite
Que celle-ci ? — Non, pas autant ;
Elle est plus longue, mais plus sûre.
— De ce, dit-il, je n'ai point cure. »

Les voici enfin au pied du pont.

Sont descendus de leurs chevaus,
Aperçoivent l'eau félonesse
Au cours bruyant, noire et épaisse,
Si laide et si épouvantable
Que si ce fût le fleuve au diable,
Et si périlleuse et profonde
Qu'il n'est aucune chose au monde,
S'elle y tombait, ne fût allée
Aussi loin qu'en la mer salée,
Et le pont, qui est en travers,
Est de tous autres ponts divers,
Jamais tel ne fut ni sera.
D'une épéë fourbie et blanche
Était le pont dessus l'eau froide,
Mais l'épée était forte et roide
Et avait deus lances de long.

On croyait apercevoir en outre, de l'autre côté du pont, deus lions ou deus léopards. Les compagnons du chevalier sont épouvantés. Mais celui-ci n'écoute rien, il désarme ses pieds et ses mains, et il traverse le pont, non sans se blesser fortement aus mains, aus genous et aus pieds. Mais l'Amour, qui le conduit, calme et adoucit ses souffrances. Les lions, qu'il avait cru voir avant de passer le pont, ont disparu, et il se trouve en face d'une tour, à la fenêtre de laquelle se tenaient le roi Bademagu et son fils Méléagant, le premier l'homme le plus loyal du monde, le second tout le contraire :

Car déloyauté lui plaisait ;
Jamais de faire vilenie

Ou trahison ou félonie
Ne fut lassé ni dégoûté.
Il était tel qu'il ne craignait
Nul homme, tant fût fort ou fier.
Nul ne fût meilleur chevalier,
S'il n'eût été si déloyal ;
Mais il avait un cœur de bois,
Tout sans douceur et sans pitié.

Il sait bien que le chevalier qui vient de passer le pont de l'Épée veut lui disputer la reine, et il en est tout courroucé. Son père essaye, mais en vain, de le décider à rendre la reine à ce chevalier, qui vient de se montrer si audacieux sous leurs yeux. Méléagant déclare qu'il défendra sa conquête les armes à la main. Le roi se rent alors près de l'étranger, qui étanchait ses plaies, lui souhaite la bienvenue, promet de lui donner de bonnes armes et un cheval, et lui annonce qu'il devra conquérir la reine contre son fils : « J'ai failli le chasser de ma terre, ajoute-t-il, mais il est mon fils! » Le chevalier voudrait se mesurer sans retard avec Méléagant : « Menez-moi près de lui, je suis prêt à combattre avec les armes que je porte. » Le roi insiste pour qu'il se repose quinze jours ou trois semaines jusqu'à ce que ses plaies soient guéries, mais il consent seulement à attendre jusqu'au lendemain.

La nouvelle se répand, et de tout le pays environnant arrivent les chevaliers, les dames et les demoiselles pour assister au combat.

Le matin, à la première heure, on les amène tous les deus tout armés sur deus chevaus converts de fer. Le roi, comme il l'avait promis, va chercher la reine, la place à une fenêtre et se met à côté d'elle ; avec eus se trouvaient des captives dont le sort dépendait de celui de la reine, et qui se tenaient en oraisons et en prières.

Le combat s'engage, les écus se heurtent et jètent des étincelles, les lances se brisent, les sangles, les poitrails et les rênes se rompent, les arçons sont en pièces, et les deus chevaliers se trouvent à terre, mais il n'y a point de honte; ils se relèvent.

Plus fièrement que deus sangliers,
Et lors frappent, sans menacer,
Grands coups des épées d'acier,
Comme gens qui s'entrehaïssent.
Souvent si âprement frappaient
Les heaumes et les hauberts blancs
Qu'après le fer jaillit le sang.

Cependant les blessures que le chevalier s'est faites, en passant le pont, le mettent dans un état d'infériorité, et il semble qu'il faiblisse. Un murmure s'élève tout entour. Mais, aus fenêtres de la tour, une demoiselle moult sage se dit que c'est pour la reine que le chevalier a entrepris la bataille, et elle pense que s'il la savait à la fenêtre, et s'il l'y voyait, il recouvrerait sa force. Si elle savait son nom, elle lui crierait de lever les yeus. Alors elle vient vers la reine et lui demande le nom de ce chevalier, si elle le sait. « C'est Lancelot du Lac, » répont la reine.

Dieu ! Comme la demoiselle a le cœur riant ! Elle s'avance et appèle Lancelot si haut que tout le peuple l'entent.

Moult haut s'écrïe : « Lancelot !
Retourne-toi, et bien regarde
Qui c'est qui de toi se prent garde ! »

Quand Lancelot s'entent nommer, il se retourne et voit à la fenêtre la chose au monde qu'il désirait le plus voir. Dès qu'il l'a aperçue, il reste les yeus et le visage dirigés vers elle, et ne se défent plus que par-derrière. Méléagant profite de l'avantage. Mais la demoiselle interpèle de nouveau Lancelot, fait appel à sa valeur, et lui conseille de placer son adversaire entre lui et la tour. Dès lors, il presse si vivement Méléagant, sans quitter la reine des yeus, que le sort du combat n'est plus douteus. Le roi, qui craint pour la vie de son fils, prie Guenièvre d'arrêter le combat : « Je le veus bien, » répont la reine. Lancelot et Méléagant entendent cette parole.

Moult est qui aime obéissant,
Et moult fait tôt et volontiers,

S'il est vraiment ami entier,
Ce qui à l'amië doit plaire.
Donc le dut Lancelot bien faire,
Qui plus aime que Pyramus :
Jamais nul ne put aimer plus.

Dès que la reine eut dit : « Je le veus bien, » Lancelot n'eût pas touché son adversaire et n'eût pas bougé de sa place quand il eût dû perdre la vie. Mais Méléagant continue de frapper ; le roi est obligé de descendre près de lui et de le faire saisir par ses barons. On le décide non sans peine à accepter la pais suivante : il rendra la reine, mais il se mesurera de nouveau avec Lancelot à la cour du roi Arthur.

VIII

Fragment du Tristan de Béroul (XIIe siècle).

LA RÉCONCILIATION D'ISEUT ET DU ROI MARC

Le philtre d'amour qui avait jeté Tristan et la reine Iseut dans les bras l'un de l'autre avait été composé de telle sorte que ses effets ne devaient durer que trois ans. Ce temps écoulé, ils songent à quitter la forêt de Morois : « Ami Tristan, dit Iseut, le philtre que nous bûmes ensemble nous a poussés à une décevante folie. » Tristan lui dit : « Noble reine, nous usons mal notre jeunesse. Ah ! si je pouvais vous réconcilier avec le roi Marc, en l'assurant qu'il n'y eut jamais entre nous d'amour vilaine ! Je me déclarerais prêt à prouver votre innocence les armes à la main contre quiconque la mettrait en doute. S'il voulait me garder près de lui, je le servirais avec grand honneur comme mon oncle et mon seigneur ;

Et s'il était à son plaisir
Vous prendre et me congédier,
Qu'il n'eût besoin de mon service,
Je m'en irais au roi de Frise,
Ou je passerais en Bretagne
Sans compagnon que Governal.

Reine franche, où que je puisse être,
Toujours serai, me dirai vôtre. »

Ils décident d'aller consulter l'ermite qui leur avait jadis, mais en vain, prodigué les bons conseils. Celui-ci pleure de joie et remercie Dieu de l'avoir laissé vivre assez longtemps pour qu'il fût témoin de leur repentir. Il approuve le mensonge que Tristan se propose de faire pour sauver l'honneur d'Iseut. Puis il l'engage à adresser une lettre au roi Marc, dont il indique les termes, et qu'il écrit lui-même. Tristan y fait ajouter qu'il n'ose mander au roi où il se trouve, mais qu'il le prie d'envoyer la réponse à la Crois-Rouge, où on pourra la suspendre et où il viendra la prendre.

Tristan veut porter lui-même la lettre. Il part après le coucher du soleil, accompagné de son écuyer, qui garde son cheval pendant qu'il entre à pied dans la ville par le fossé.

A la fenêtre où le roi dort
Est venu, doucement l'appèle.
Le roi s'éveille et dit après :
« Qui es-tu, qui viens à telle heure ?
As-tu besoin ? Dis-moi ton nom.
— Sire, Tristan m'appèle-t-on,
J'apporte un bref, le place ici.
Plus longuement parler je n'ose. »
Tristan s'en tourne ; le roi saute,
Par trois fois l'appèle à vois haute :
« Pour Dieu ! neveu, ton oncle attens. »
Le roi la lettre à sa main prent ;
Tristan s'en va, plus n'y demeure.

Il retrouve son écuyer, saute légèrement sur son cheval et s'éloigne en toute hâte. Ils arrivèrent au jour à l'ermitage. L'ermite priait Dieu pour eus tant qu'il pouvait. Quant à Iseut, il ne faut pas demander si elle avait eu peur ; depuis leur départ « elle n'eut pas les yeus essuyés de larmes ».

Le roi éveille ses barons ; il mande tout d'abord le chapelain et lui tent la lettre. Celui-ci brise la cire, et lit.

Le roi l'écoute bonnement;
S'en réjouit à grand merveille,
Car fortement aimait sa femme.

Il demande conseil à ses barons, et ceus-ci l'engagent à reprendre la reine, mais à laisser partir Tristan, sauf à le rappeler plus tard. Le chapelain écrit la réponse dans ce sens, et va la suspendre à la Crois-Rouge.

Tristan n'avait pu dormir. A minuit, il traverse la Blanche-Lande, trouve la lettre du roi, et la rapporte à l'ermite, qui la lui lit : Tristan doit aller servir dans une autre terre, et le roi donne rendez-vous à la reine, trois jours après, devant le Gué aventureus.

« Dieu ! dit Tristan, quel départie !
Moult est dolent qui pert s'amie.
Et cependant il faut le faire,
N'avez besoin de plus souffrir.
Quand il faudra nous séparer,
Vous donnerai présent d'amour.
Tant que serai en cette terre,
Ne me tiendra ni pais ni guerre
Que message ne vous envoie.
Belle amie, aussi me mandez
De tout en tout votre plaisir. »
Iseut répont, à grand soupir :
« Tristan, écoute-moi un peu :
Laisse-moi Husdent, ton bon chien.
Jamais chien aimé de chasseur
Ne fut gardé à tel honneur
Qu'il le sera, beau dous ami.
Quand le verrai, il m'est avis,
Me souviendra de vous souvent.
Jamais n'aurai cœur si dolent
Qu'en le voyant ne sois joyeuse.
Depuis que Dieu donna sa loi,
Ne fut bête si bien soignée
Ni en si riche lit couchée.
Ami Tristan, j'ai un anneau
A jaspe vert, avec un sceau,

Beau sire, pour l'amour de moi,
Portez l'anneau à votre doigt,
Et s'il vous vient, seigneur, désir
De me mander quelque message,
Sachez bien que n'en croirai rien
Si cet anneau d'abord ne vois.
Mais, si je vois l'anneau, nul roi
Ne saurait jamais m'empêcher
De faire ce que me dira
Qui cet anneau m'apportera,
Chose sensée ou chose folle,
Pourvu que soit à notre honneur.
Le vous promès par fine amour.
Ami, me donnez-vous Husdent ? »
Et il répont: « O mon amie,
Prenez Husdent en don d'amour.
— Ami Tristan, merci à vous !
De votre don m'avez saisie:
En échange, tenez l'anneau ! »
De son doigt l'ôte, met au sien.
Tristan a la reine embrassé,
Et elle lui, pour la saisine.

L'ermite s'occupe alors d'acheter pour la reine de belles fourrures, des vêtements de soie et un beau palefroi harnaché d'or. Le roi Marc avait fait annoncer dans toute la Cornouaille le jour et le lieu de sa réconciliation avec la reine. Pas un chevalier, pas une dame qui ne vienne à cette assemblée; car Iseut était aimée de tous, excepté des félons.

Tristan chevauche avec son amie. Quand ils aperçoivent les tentes royales dans la prairie, ils se font leurs adieus. Iseut promet à nouveau de faire tout ce que lui mandera Tristan par un messager porteur de son anneau.

« Dame, fait-il, Dieu gré t'en sache! »
L'attire à soi, des bras l'embrasse.

Iseut recommande à Tristan de ne pas quitter le pays

jusqu'à ce qu'il sache comment le roi se comportera avec elle. Qu'il attende, chez le fidèle forestier Orri, les messages de son amie.

« Ne te déplaise ce séjour!
Nous y couchâmes mainte nuit.
Mon ami, que Dieu t'encourage!
Souvent verras mon messager. »

Le roi s'avançait fièrement, accompagné du sénéchal Dinas, à une portée d'arc de ses gens. Tristan tenait par les rênes le palefroi d'Iseut : « Roi, lui dit-il, je te rens la noble Iseut. » Puis il porte un nouveau défi à ses accusateurs, et prent congé de la reine, avec laquelle il échange un bon regard. Le roi et les barons l'accompagnent à une certaine distance; quant à Iseut, elle le suit des yeus, immobile, jusqu'à ce qu'il soit hors de vue.

Tous les gens de la ville, hommes, femmes, enfants, au nombre de plus de quatre mille, étaient sortis au-devant du cortège royal. Pas une rue, où devait passer la reine, qui ne fût tendue de tapisseries et jonchée de fleurs. Le cortège se rent à l'église Saint-Samson, à la porte de laquelle il est reçu par l'évêque, les clercs, les moines et les abbés, revêtus d'aubes et de chapes. La reine descent de cheval : l'évêque la prent par la main et la conduit droit à l'autel. Le sénéchal apporte alors une étoffe précieuse qui valait bien cent mares; la reine la dépose sur l'autel, et on en fit depuis une chasuble qu'on ne tirait du trésor qu'aus grandes fêtes annuelles. Il y eut tout le jour grande joie dans le palais et table ouverte. Le roi affranchit cent serfs et donna armes et hauberts à vingt damoiseaus qu'il arma chevaliers.

Cependant les barons félons reviennent à la charge. Un jour, pendant une chasse, ils prennent le roi à part et lui font remarquer que la reine ne s'est pas justifiée des accusations portées contre elle. Il les reçoit mal, mais il est tourmenté de leurs propos, et comme il est amené à les rapporter à Iseut, celle-ci lui dit : « Je m'offre à attester par serment mon innocence devant le roi Arthur et sa maison; c'est le seul moyen de fermer la bouche à

mes ennemis, car ils n'oseront pas contester un serment fait en présence de pareils témoins, qui seront prêts à prendre ma défense. » Le roi accepte cette proposition. Iseut fait prier Arthur de se trouver à la Blanche-Lande, quinze jours après, avec cent de ses chevaliers, et le roi Marc convoque de son côté tous ses barons. En même temps, Iseut fait avertir Tristan, par un messager fidèle, de ce qui s'est passé, et l'invite à se trouver au jour dit, déguisé en mendiant un peu en deçà de la Blanche-Lande, près du Mauvais Pas et du Gué aventureus qui traverse le marais. Tristan joue merveilleusement son rôle de mendiant; il y a là des scènes que nous laissons de côté, parce qu'elles font longueur, mais qui sont, prises à part, pittoresques et plaisantes. Quand Iseut arrive, pour ne pas souiller dans le marais ses riches vêtements, elle demande au mendiant de la porter au delà; et le lendemain, en séance solennelle, elle jure sur les reliques que deus hommes seulement l'ont tenue entre leurs bras : le roi Marc, et le mendiant qui, en présence de tous, lui a fait traverser le gué.

L. Clédat.

REMARQUES SUR L'ORTHOGRAPHE DE DESCARTES

Descartes, si l'on s'en rapporte à ce qu'il dit lui-même en plusieurs endroits, se souciait médiocrement de l'orthographe. En mars 1636, comme il pensait à envoyer à Mersenne une copie de ses *Essais*, il l'avertit d'avance : « *Seulement y a-t-il en cela de la difficulté, que ma copie n'est pas mieux escrite que cete lettre, et que l'orthographe ny les virgules n'y sont pas mieux obseruées.* » Plus tard, comme on lui faisait des observations sur l'orthographe de la *Méthode* et des *Essais*, publiés en 1637, il répont ainsi : « *Pour l'orthographe c'est a l'imprimeur a la deffendre ; car ie n'ay en cela desiré de luy autre chose, sinon qu'il suiuist l'vsage.* » Et dans la même lettre il ajoute quelques lignes plus bas : « *Je n'ay point dessein de reformer l'orthographe françoise... ; mais s'il faut icy que i'en die mon opinion, ie croy que si on suiuoit exactement la prononciation, cela apporteroit beaucoup plus de commodité aux estrangers pour apprendre nostre langue...* » Et encore : « *C'est en parlant qu'on compose les langues plutost qu'en escriuant.* »

Cependant, le 15 novembre 1638, il écrivait à Mersenne : « *Je vous remercie de ce qu'il vous plaist en corriger les fautes* (il s'agit de la *Dioptrique*), *et si vous prenez la peine de les marquer toutes en vostre exemplaire, affin de nous l'enuoyer, en cas qu'on en face vne seconde impression, vous m'obligerez ; car en ce qui est de la langue et de l'orthographe, ie ne desire rien tant que de suiure l'vsage ; mais il y a si long tems que ie suis hors France, que ie l'ignore en beaucoup de choses.* » Enfin, après avoir déjà, à propos de la *Méthode* et des *Essais*, dit qu'il ne voudrait conseiller à personne d'apprendre l'orthographe française « *dans un livre imprimé a Leyde,* » il répète encore à Mersenne, le 9 février 1639 : « *Vous m'obligez de la peine que vous prenez de corriger les fautes de l'orthographe, en quoy ie ne desire rien tant que de suiure l'vsage ; et il y a long tems que le*

Maire (son imprimeur à Leyde) *auoit enuie que ie vous en priasse, mais ie n'eusse osé vous le mander, si cela n'estoit venu de vostre mouuement.* » Tous ces passages se trouvent au t. II des *Lettres de M. Descartes*, édit. Clerselier, p. 527, 14, 420 et 446 (nouvelle édition, 1666).

Descartes n'est donc pas aussi indifférent qu'il le paraît d'abord à l'orthographe de ses ouvrages imprimés ; il désire que le public leur fasse bon accueil et ne soit point rebuté par des singularités trop fortes ni surtout par des façons d'écrire un peu surannées, comme ne pouvait manquer d'en avoir un Français qui conserve à l'étranger les habitudes qu'il avait en quittant son pays et ne peut suivre les changements qui s'y font en son absence. Ne pouvant pas deviner ces changements, nous allons le voir qui, là comme ailleurs, se fraye lui-même sa voie, et s'efforce d'écrire « clairement et distinctement », comme il pensait et comme il exprimait sa pensée.

Nous avons à Paris trois recueils d'autographes de Descartes, qui permettent d'étudier sa façon d'écrire les différents mots :

1° La Bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne, possède, réunies en un cahier, *dis-sept* pièces manuscrites de Descartes, plus une copie.

2° La Bibliothèque de l'Institut en possède *onze*.

3° Enfin la Bibliothèque Nationale possède depuis 1888, grâce à M. Léopold Delisle, qui l'a fait rentrer en France, un assez gros cahier relié, qui contient *dis-sept* lettres de Descartes lui-même, plus *sis* copies (FR, n. a., 5160).

C'est à ce dernier recueil que nous renverrons le lecteur, non seulement parce que nous avons pu l'étudier à loisir, mais parce que c'est aussi de beaucoup le plus considérable : plusieurs des lettres qu'il contient sont de véritables traités, et il comprent en tout, de la propre main de Descartes, 83 pages, dont quelques-unes ont jusqu'à 50 lignes, et les autres 35 en moyenne. Outre cela, les *dis-sept* autographes qu'on y trouve sont de dates assez différentes :

Deux lettres, les plus anciennes de ce recueil, sont de novembre 1629 et de janvier 1630 (f. 48, f. 46 et 47) ;

Cinq autres ont été écrites de juin 1638 à octobre 1638, et remplissent 21 feuilles, ou 42 pages (f. 2 à 23).

Les dis qui restent se répartissent ainsi :

Trois de 1641, le 4 mars, le 23 juin, le 22 décembre (f. 23, 27 et 49) ;

Une seulement de 1643, le 26 avril (f. 29) ;

Cinq de 1646, le 30 mars, 7 septembre, 12 octobre, 2 et 23 novembre (f. 31, 37, 39, 40 et 42);

Une enfin de 1647, le 26 avril (f. 44).

On peut donc étudier dans ce recueil l'orthographe de Descartes depuis 1629 jusqu'en 1647, et s'assurer si, pendant cette période de dix-huit ans, elle n'a pas changé; et nous pouvons dire dès maintenant qu'elle a changé, sans doute aux environs de 1636, lorsqu'il écrivit la *Méthode* et les *Essais*, et peut-être même plus tôt[1]. On peut aussi, avec les *six* copies du même recueil, dont *quatre* au moins sont intéressantes à ce sujet (f. 52, 53, 57 et 61), comparer l'orthographe de Descartes à celle de quelques contemporains, et reconnaître combien elle est plus simple dans la plupart des cas. — Enfin à ces autographes, nous en ajouterons un autre, que nous avons eu en même temps entre les mains : les trois feuillets que Descartes envoyait le 5 octobre 1637 à Constantin Huygens, sur « l'explication des engins », avec une lettre qui remplit elle-même un premier feuillet, soit en tout 8 pages, chacune de 35 lignes en moyenne.

Nous suivrons dans cette étude l'ordre qui semble indiqué par le sujet lui-même :

1. Ce fait curieux a été signalé pour la première fois par M. Paul Tannery dans un article de l'*Archiv der Geschichte der Philosophie* (1891, t. IV, p. 529), et se trouve confirmé pleinement par l'examen de tous les autographes. Nous avons pu examiner, en outre, ceux de la bibliothèque Victor Cousin, dont le plus ancien date du 11 août 1631 (sans compter un court billet du 3 avril 1622 ; les autres lettres vont de 1638 à 1648). Ajoutons aussi deux lettres à Golius du 2 février 1632 et du 9, 19 mai 1635, avec deux lettres à Wilhem dans l'intervalle, du 7 fev. et du 12 dec. 1633, toutes quatre très importantes avec celle du 11 août 1631, pour étudier l'ancienne orthographe de Descartes. Les autres lettres à Wilhem vont de 1640 à 1647. Toutes nous ont été, de plus obligeamment du monde, communiquées par M. Du Rieu, Directeur de la bibliothèque de l'Université de Leyde. Quant aux autographes conservés à la bibliothèque de l'Institut de France, ils sont de 1638 à 1648.

I) **Voyelles** (*u* et *v*, *i* et *y* ; *y* dans *ay* et *oy*).

II) **Diphtongues** *ai, ei, oi, ou, eu, au, en*).

III et IV) La **consonne s**, avec ses deus principales fonctions, soit après une autre consonne, soit après une voyelle ou une diphtongue.

V) **Autres consonnes simples**.

VI) **Consonnes doubles**.

I. — Voyelles

1° *u* et *v*. — On sait que le XVIIe siècle ne faisait pas encore la même distinction que nous entre les lettres *u* et *v*, ou, comme on disait, entre l'*u* voyelle et l'*u* consonne, qui est devenu notre *v*. Descartes les distinguait cependant, mais comme signes d'écriture, et selon la place que la même lettre occupait, soit en tête, soit dans le corps d'un mot. En tête, il écrivait toujours *v*, non seulement pour les mots que nous écrivons ainsi, comme *verité*, *viuant*, *vouloir*, mais même pour ceus qui commencent aujourd'hui par un *u*, comme *vn*, *vnité*, *vniforme*, *vsage*, *vtile*, etc. Par contre, dans le corps des mots, Descartes écrit toujours *u*, qu'il s'agisse, en effet, de l'*u* ou de notre *v*; il écrit donc *nouueau*, *mouuement*, *s'entreouure*, etc. (Signalons en passant un curieus exemple : il écrit *neufiesme* (f. 38, recto, l. 3, 4, 7), au lieu de *neuvième*, comme aujourd'hui, et au lieu de *neuuiesme* comme on aurait pu s'y attendre ; mais *neufiesme* se forme si naturellement de *neuf* !) Les lettres *u* et *v* sont donc bien distinctes pour Descartes, au moins quant à leur emploi, et c'est la même distinction que, par exemple, entre β et β, dans l'écriture grecque : *u* dans le corps des mots, *v* au commencement. Et ceci est à remarquer, car, dans les éditions du temps, sauf peut-être les Elzeviers, tantôt cet usage est suivi, tantôt il ne l'est pas ; mais Descartes s'y montre constamment fidèle.

2° *i* et *y*. — On sait aussi que le XVIIe siècle commençait à peine à distinguer l'*i* voyelle de l'*i* consonne, qui est

devenu notre *j*. Descartes ne les distingue pas encore dans son écriture ; partout il écrit *i*, où nous mettons aujourd'hui *j*. Au lieu de *je*, *j'ai*, *déja*, *jamais*, *joint*, *majeur*, etc., on trouve donc dans les autographes *ie*, *i'ay*, *desia*, *iamais*, *ioint*, *maieur*, etc.

Par contre, dans bien des cas où nous mettons aujourd'hui un *i* simple, Descartes mettait souvent un *y*. C'est d'abord à la fin des pronoms *ceey*, *celuy*, des adverbes *voycy*, *ainsy*, *aussy*, *icy*, *ny* répété, etc. Pourtant ici la règle n'est pas absolue, et on trouve de nombreus exemples de l'*i* simple, souvent dans la même page et à quelques lignes d'intervalle : *ainsi* (f. 17 recto, l. 30 et 33), *ainsy* (l. 35 et 36); *ny plan ni solide* (f. 17 recto, l. 17), etc. Les adjectifs et participes en *i* sont écrits des deus façons : *marry* et *marri*, *demi* et *demy* (plus souvent *demi*), *vny* et *vni*, *failly*, etc. On trouve *fini* et *infini* (f. 21 verso, l. 20 et 21). Dans les noms, l'orthographe est variable : Descartes écrit *l'hyuer;* mais il écrit *le stile*, plutôt que *style*, et toujours *païs*, au lieu de *pays*. Exemple curieus, un mot latin, *consyderare* est écrit avec un *y* (f. 48 verso, l. 18, novembre 1629).

3° *y* dans *ay* et *oy*. — Descartes écrit le plus souvent *ay*, et non pas *ai*, à la fin des mots. Les exceptions sont nombreuses pour *vray*, *gay*, *vraye*, *gays;* on trouve fort bien aussi *vrai*, *vraie* et *vrais*. Mais la première personne de l'indicatif présent du verbe *avoir* est toujours *i'ay*, et de même, par conséquent, les premières personnes du futur et du passé indéfini dans tous les verbes, *ie m'arestray* (f. 18 recto, l. 8), *i'adioutay* (f. 17 verso, l. 20 et 23), *ie manday*, etc. Au subjonctif, on trouve généralement, *qu'ils ayent*, et même une fois, *qu'il ayt* (f. 12 verso, l. 24), l'*y* récrit sur un *i*, à moins que ce ne soit un *i* récrit sur un *y*. — Dans le corps des mots, Descartes emploie volontiers aussi l'*y* : *aymant*, *aymer*, *ayder*, *aysé*, *aygu*, etc.; toutefois, dans une même lettre, la plus ancienne du recueil, novembre 1629, on trouve *aygu* (f. 48 verso, l. 39), et à la ligne suivante *aigu* (l. 40), et dans une même lettre encore, du 27 juillet 1638, *aise* (f. 14 v., l. 30), et *ayse* (l. 40). On trouve enfin *raion* pour *rayon*.

Descartes écrit de même *oy*, et non pas *oi*, à la fin des substantifs d'abord, *foy*, *roy*, etc., à la fin des pronoms, *moy*, *soy*, *quoy*, et de l'adverbe *pourquoy*, mais surtout à la fin de la première personne de l'indicatif présent des verbes en *oir* et *oire*, *ie voy*, *ie croy*, *ie conçoy*. On trouve un exemple de *ie dois*, écrit d'abord ainsi, et récrit *ie doy*, dans l'autographe du 5 octobre 1637. Plus tard, c'est toujours *ie doy* (f. 37 verso, l. 20, du 7 septembre 1646, etc.). En 1647, Vaugelas pose la question s'il faut écrire *ie crois* ou *ie croy*, en ôtant l'*s* et en changeant l'*i* en *y* : « Il est certain que la raison le voudroit, dit-il, pour oster toute équinoque, et pour la richesse et la beauté de la langue; mais on pratique le contraire. » Descartes ne faisait donc que maintenir la distinction entre la première et la deusième personne du singulier, en écrivant *ie croy* et *tu crois*. — La forme *oy* se retrouve aussi dans le corps des mots, non seulement lorsque Descartes écrit *qu'ils soyent* (bien qu'on trouve aussi *qu'ils soient*), et *employer*, *enuoyer*, *tournoyer*, etc., avec leurs différents modes, mais dans des noms, comme *loysir*, ou même des adjectifs comme *voysines* (f. 13 verso, l. 13); mais il écrit *moyen* et *moien*.

II. — Diphtongues

1° Citons seulement comme des particularités sans grande importance *a* mis pour *ai* dans *infallible*, qui est peut-être une faute (f. 31 verso, l. 8), et *Geometrie abstracte* (f. 13 recto, l. 25); — *ai* mis pour *a* dans *gaigner*, *montaigne*, *campaigne*; — *ai* mis pour *ei* dans *faignant*, participe de *feindre* (f. 20 recto, l. 8); — *ai* mis pour *e* dans *effait* et *effaits* (f. 48 recto, l. 13 et 28; et verso, l. 21, novembre 1629), forme que Descartes abandonnera pour *effet* et aussi *effect*; mais il conservera toujours *aissieu* pour *essieu*. On trouve enfin une première fois *Phænomene* (f. 48 recto, l. 1, 6, 7, novembre 1629), et plus tard *Phainomene* (f. 13 recto, l. 28, du 27 juillet 1638).

Citons aussi pour mémoire *pleiuement* (f. 2 verso, l. 6) et *pleuement* (l. 8), *la nege*, *les renes*, et au contraire, *seicher*. — Citons deux cas assez curieux : *se roller* pour *se rouler* (5 octobre 1637), et un peu plus loin, dans le même autographe, *roulleau;* et *norri aux lettres*, pour *nourri* (f. 2 verso, l. 15, juin 1638).

Mais les diphtongues les plus importantes sont *oi*, *eu*, et surtout *au* et *eu*.

2° Comme tout le XVIIe siècle et une bonne partie du XVIIIe, Descartes écrit *oi* où nous écrivons aujourd'hui *ai*, par exemple dans tous les verbes à l'imparfait de l'indicatif, *i'auois*, *il pouuoit*, *il vouloit*, etc., et dans les mots comme *foiblesse*, *françois*, etc. C'est là une règle absolue.

Mais il n'écrit pas toujours *eu;* il le remplace souvent par *û* avec accent circonflexe, ou même par un *u* tout simple, sans accent, si bien qu'on rencontre les trois formes équivalentes *eu*, *û*, *u*, bien que la plus fréquente soit la première. Le plus ancien autographe donne déjà *vû* (f. 48 recto, l. 2, novembre 1629). On trouve *vû que* et *pouruû que*, aussi bien que *vu que* et *pouruu que*, 5 octobre 1637. Ailleurs, on lit dans la même ligne *i'ay vû ce qu'il vous a pleu* (f. 2 recto, l. 1), et ailleurs, dans la même page, *pû* et *pu* (f. 18 recto, l. 9 et 18). *Creu*, *seeu*, *leu*, *teu*, *receu*, *aperceu*, sont des formes courantes, comme aussi *paruenu*, *respondu*[1], etc., et Descartes a écrit *ny vû ny connû* (f. 20 verso, l. 6). Ailleurs, ce sont les substantifs *cheute*, *relieure*, pour *chûte* et *reliure*. Mais point de règle fixe, semble-t-il, à ce sujet.

3° L'emploi de *au* ou de *eu* est beaucoup plus curieux, parce que là-dessus Descartes a changé. On trouve, en effet, dans les deux plus anciens autographes du recueil, (novembre 1629 et janvier 1630), *argumaut* (f. 48 recto, l. 6), *fondemaut* (l. 29), *elemaus* (l. 19), *mouuemaus* (l. 23 et 31), *seulemaut* (l. 6), *perpetuellemaut* (l. 32), *empeschemaut* (f. 48, verso, l. 22), *commencemaut* (l. 34),

1. [Descartes n'écrit par *eu* que les mots qui se sont jadis prononcés par *e-u* en deux syllabes. Les participes *parvenu* et *respondu* ne sont pas du nombre.] L. C.

generalemant (l. 26), etc.; on trouve aussi, mais une seule fois, *aysement* (l. 35). Descartes employait donc presque toujours la forme *an* dans les substantifs, les adjectifs et participes, les adverbes. Plus tard, il paraît avoir réservé cette forme *an* aus participes présents des verbes et aus adjectifs verbaus, *brustant*, *pliant*, *pesant*, etc. (sauf certains cas, comme *enfant* et *grand*, etc.); ailleurs, c'est-à-dire dans les substantifs et les adverbes, *an* est remplacé par *en*, et Descartes écrit *element*, *mouuement*, etc., *seulement*, *generalement*, etc. Et on trouve ceci de bonne heure, dans une lettre du 2 fév. 1632. Mais son ancienne orthographe reparaît de temps à autre, dans des cas isolés, comme *souuant* (f. 10 recto, l. 9), *bras panchez* (5 octobre 1637); par contre l'habitude nouvelle lui fait écrire une fois ou deus *maintenent*, au lieu de *maintenant*. Ou bien il oscille entre les deus formes et va de l'une à l'autre : *resistence* et *resistance* se trouvent dans la même page à dis lignes d'intervalle (f. 33 verso, l. 1 et 11, du 31 mars 1646), ou même à deus lignes d'intervalle (f. 29 recto, l. 18 et 20, du 26 avril 1643). On trouve *inaduertence* (9 19 mai 1835), et à la fois *condamné* et *condemnation* (17 août 1640). Ce seraient là des fautes, si l'on ne songeait au changement que, de parti pris, Descartes a fait subir à son orthographe, et qui parfois l'entraîne lui-même.

Un mot bien commun, *le temps*, a été aussi changé par lui. On trouve écrit *le tans* dans l'autographe de novembre 1629, et aussi dans une lettre plus ancienne encore, du 18 juillet 1629, que Foucher de Careil a publiée au t. II, p. 2, de ses *Inédits*. Il reproduit sans doute fidèlement l'original; mais déjà dans une lettre suivante du 1er février 1633, t. II, p. 4, Descartes écrivait *le tems*, qui fut désormais son orthographe définitive. Nous retrouverons plus loin ce mot, qui donne lieu à d'autres observations à cause du *p* intercalé entre *m* et *s*, *le temps*. Terminons en remarquant que plus d'un de nos réformateurs regretteront aujourd'hui que Descartes ait abandonné la vieille forme *an*, qui était la même partout, pour y substituer en certains cas *en*.

Au moins ne l'a-t-il fait, ce semble, que pour remédier à une excessive uniformité[1] qui n'était pas exempte de confusion ; tandis que réserver *au* en général aus participes présents et aus adjectifs verbaus, et employer *en* pour les adverbes et pour les noms, c'était introduire dans les mots une distinction favorable à la clarté du sens.

III. — La consonne S

(*Première fonction.*)

De toutes les consonnes, la plus intéressante pour l'orthographe est certainement la consonne *s* : tantôt simplement muette, elle vient se placer à la fin des mots, comme marque du pluriel ; tantôt, jointe aus voyelles ou aus diphtongues, elle leur donne un son nouveau, qui n'a d'autre signe aujourd'hui qu'un accent circonflexe, aigu ou grave, sur ces mêmes voyelles ou diphtongues employées sans *s*. Examinons d'abord la première de ces deus fonctions de la lettre *s*.

1° Dans les plus anciens autographes du recueil, ceus de novembre 1629 et de janvier 1630, la même lettre *s* sert à Descartes pour trois sortes de cas où nous employons aujourd'hui un *s*, ou un *x*, ou un *z*. Puis il fut amené peu à peu à substituer, comme nous, à cet *s*, tantôt un *x*, tantôt un *z*.

Par exemple, on lit (f. 48, 46 et 47), non pas *ceux*, *deux*, *mieux*, *nebuleux*, *rationaux* (pour *rationnels*), *je veux*, etc., mais *deus*, *mieus*, *nebuleus*, *rationaus*, *je veus*, vieille orthographe tant regrettée aujourd'hui par nos réformateurs, à cause de sa simplicité et de son uniformité ; et cela se retrouve dans deus lettres à Wilhem, du 7 fév. (*huveus*, etc., pour *heureux*) et du 12 déc. 1633 (*auantageus*, etc.), dans une autre, à Mersenne, du 14 août 1634, et une à Golius, du 9/19 mai 1635 (*yeus*, *lumineus*, etc.)—

1. [Non. Il revenait simplement au système qui distingue la double origine du son de l'*a* nasal ($e + n$ et $a + n$). Quant au participe présent de toutes les conjugaisons, dès l'origine du français il s'est prononcé et écrit par $a + n$.] L. C.

Mais voici que dans des textes postérieurs, ceus de 1638, par exemple, et tous les suivants, on trouve écrit, comme de nos jours, *ceux, deux, mieux, ie veux*, etc., nouveau changement considérable que Descartes a adopté dans son orthographe. Ses manuscrits conservent cependant çà et là quelques traces de l'habitude ancienne : *le chois*, pour *le choix* (5 octobre 1637), et *ausquels*, pour *auxquels;* cette forme *ausquels* est même la seule qu'il emploie jamais. Par contre, l'*x* l'emporte quelquefois sur l'*s* d'une façon bien singulière : en voici deus exemples, *les defaux*, pour *les defauts* (f. 40 recto, l. 21, du 2 novembre 1646), et *deux foix*, pour *deux fois* (f. 42 verso, l. 19, du 23 novembre 1646) ; il est vrai que dans ce dernier cas on peut aussi bien lire *fois* que *foix*, les deus lettres *s* et *x* étant écrites l'une sur l'autre. Enfin un curieus exemple, *du flus et reflux* (f. 29 recto, l. 24-25, du 26 avril 1643).

La même lettre *s*, avons-nous dit, était encore employée par Descartes là où nous mettons aujourd'hui un *z*, notamment à la deusième personne du pluriel des verbes : *vous pensiés, vous auiés, vous pourrés, vous demandés, vous parlés, vous proposés*, etc. (f. 48 recto et verso, l. 46 et 47). Mais on ne trouve cette forme que dans les lettres de novembre 1629 et janvier 1630, puis dans un autographe du 2 fév. 1632, et dans ceus qu'on a cités plus haut, du 7 fév. et du 12 déc. 1633, du 14 août 1634, du 9/19 mai 1635. Ensuite Descartes substitua un *z* (comme tout à l'heure un *x*) à l'*s* dans les cas précédents; et les autographes de 1637 et 1638, etc., nous donnent fort bien *vous voulez, vous mandez*, etc. En réalité, ce n'est pas seulement la lettre *z* substituée à *s;* c'est plutôt *ez* mis pour *és*. Et Descartes ne borne pas cette réforme (car c'en est encore une véritable) aus secondes personnes du pluriel des verbes : il l'étent[1] au pluriel des participes passés, *ils se sont exercez, accoustumez, enuoyez, panchez*, etc. (5 octobre 1637), non pas toujours, il est vrai, mais dans des cas nombreus ; il l'étent même

1. [Ici encore, Descartes revient simplement à l'orthographe archaïque, où *z* correspont à *t* + *s* du latin.] L. C.

assez fréquemment au pluriel des substantifs en *té* ou *dé*, comme *difficultez*, *authoritez*, *impietez*, *veritez*, *procedez*, etc. Enfin l'habitude nouvelle va jusqu'à lui faire écrire quelquefois *ilz*, *desquelz*, et même *filz*, pour *ils*, *desquels* et *fils*.

2° Cette adjonction de l'*s*, comme marque du pluriel, fait ordinairement tomber le *t* qui termine au singulier les substantifs et les participes en *ent* et *ant*. On trouve sans doute que sur trois consonnes de suite, *nts*, c'est trop d'une, et que deus suffisent bien, *ns* au pluriel comme *nt* au singulier. Descartes écrit donc au pluriel, comme ses contemporains, *elemens*, *empeschemens*, *enfans*, *pesans*, *brustans*, etc. Ce n'est pas qu'on ne trouve aussi une fois à la même page *plianls* et *pesans* (f. 8 recto, l. 3 et 33). Dans l'autographe du 5 octobre 1637, il écrit à deus reprises *des deuts* ; mais à la page précédente on lit *des deus*, et à la même page, *deux ceus*, *precedens*, etc.

Les terminaisons *ant* et *ent* ne sont pas les seules qui perdent leur *t* au pluriel. Descartes écrit *les poins* plus souvent que *les points*, bien qu'on trouve l'un et l'autre (f. 48 recto, l. 20 et 21); on a même un exemple de *ioins*, mis pour *ioints*. Il a écrit une fois *les plus sains* (f. 13 recto, l. 11), là où nous aurions mis, ne fût-ce que pour éviter l'équivoque, *les plus saints*. Il a laissé ailleurs cette faute, si c'en est une, provenant toujours de la même règle, *les plus cours* (f. 22 verso, l. 21), bien qu'il écrive aussi *les plus courts* (5 octobre 1637); une fois même on trouve *les pars*, pour *parts*, et aussi *les desers* (12 décembre 1633) pour *deserts*, et *offers* (5 oct. 1640). Enfin, dans la publication de la *Méthode* et des *Essais*, il n'avait pas corrigé *les espris*, mis pour *esprits*, comme s'en plaint un de ses lecteurs (*Lettres*, édit. Clerselier, II, 4 et 14). Et ce *t* inutile lui déplaisait si fort qu'il l'avait supprimé dans un mot, que l'on a longtemps imprimé *néantmoins* : Descartes, sauf une fois (5 octobre 1637), écrit d'ordinaire *neanmoins*

Ce n'est pas non plus seulement la lettre *t* que l'adjonction d'un *s* fait ainsi disparaître à la fin des mots :

dans des cas analogues la lettre *d* disparaît de même, et sans doute pour la même raison, afin de ne pas écrire trois consonnes de suite, *nds*, dont la seconde est inutile. Descartes a écrit une fois *les plus grans;* mais on trouve aussi, et dans le même autographe du 5 octobre 1637, *les plus grands*. La règle est mieus observée, on peut même dire qu'elle l'est toujours, à la première personne du singulier de l'indicatif présent des verbes en *endre* ou *ondre:* Descartes écrit *i'apprens, ie descens, ie respons*, etc. Et la raison en paraît bien être celle que nous avons dite, éviter trois consonnes de suite; car dans d'autres cas de *d* suivi d'un *s*, où les consonnes ne sont que deus, Descartes maintient le *d*. Il écrit *pieds* au pluriel, comme *pied* au singulier, et il écrit *poids*, bien que dans les éditions du temps, entre autres dans celles de ses *Lettres*, on trouve *pié*, *piés* et *pois*. On peut comparer à ce sujet le texte imprimé et le texte manuscrit de l'*Examen de la question géostatique*, où ces mots *pieds* et *poids* reviennent si souvent. (Edit. Clerselier, l. 73, t. I, p. 327-347 ; et Bibl. Nat., F. R., n. a. f. 4-10).

Ajoutons aus consonnes *t* et *d* qui disparaissent ains devant l'*s* à la fin des mots, la consonne *p*. Descartes la supprime dans le mot *temps*, qu'il a commencé par écrire *tans*, et qu'il a bientôt écrit *tems*. Il la supprime aussi dans le mot *corps*, non pas toujours cependant: mais un lecteur s'étant plaint, après la publication de 1637, de l'orthographe *cors* qui prêtait à l'ambiguïté (était-ce le mot *corps* ou *cornets?*), Descartes paraît avoir hésité ensuite entre les deus formes, bien que celle de *cors* reste longtemps la plus fréquente. Ainsi, dans l'*Examen de la question géostatique* (13 juillet 1638), on trouve, à la première page, deus fois *corps*, dont une fois dans le titre même, et cinq fois *cors* (f. 4 recto, l. 2 et 30, etc.) ; plus loin, *corps* reparaît une troisième fois dans un titre (f. 7 verso, l. 17), puis une quatrième (f. 8 recto, l. 21). Dans les deus derniers autographes du même recueil, assez courts l'un et l'autre, il est vrai, on ne trouve plus que *corps* (l. 42 recto, l. 21, du 23 novembre 1646; et f. 44 recto, l. 15, verso, l. 3 et 11, du 26 avril

1647) ; faut-il en conclure que l'orthographe *corps* l'avait à la longue emporté sur *cors?* — Un cas, en revanche, où Descartes n'a jamais écrit ni le *p*, ni l'*m* qui le précède, c'est celui de *conte* et *conter*, *mesconte* et *mesconter*, que nous écrivons aujourd'hui, sans être choqués des trois consonnes de suite, *compte* et *compter*, *mécompte* et *mécompter*.

3° Pour en finir avec cette question de la lettre *s* à la fin des mots, disons que Descartes tantôt la maintient, tantôt la supprime dans certains adverbes, assez raisonnablement, ce semble. C'est ainsi qu'il écrit constamment *tousiours* et *desia :* en effet, n'ayant pas le *j* à sa disposition, comment aurait-il écrit autrement? Il écrit *toutesfois* et *toutefois* (f. 48 recto, l. 3 et 19) ; mais le premier est rare, et il préfère le second, contrairement aus imprimeurs de son temps. Il écrit *plutost*, qu'on imprimait *plustost ;* et quand il conserve l'*s*, c'est qu'il écrit les deus mots séparés, comme *la plus part*. Enfin on trouve *encores* et *encore* (f. 48 recto, l. 3 et 19, novembre 1629) ; mais le second l'emporte bientôt. Voilà donc autant de points où son orthographe diffère de celle de ses contemporains, et sur lesquels il serait aisé de corriger les anciennes éditions, celles des *Lettres*, de 1657 à 1667.

IV. — Consonne S

(*Seconde fonction.*)

La consonne *s*, jointe aus voyelles ou diphtongues *a*, *ai*, *e*, *i*, *o*, *oi*, *u*, *ou*, leur donnait un son particulier, que nous marquons aujourd'hui par un accent, en supprimant cet *s*. Examinons successivement les cas qui correspondent à l'*accent circonflexe*, à l'*accent aigu*, à l'*accent grave*, et nous serons ainsi amenés à traiter de l'*accentuation de Descartes*.

1° Nous avons d'abord remplacé par un accent circonflexe l'*s* après les voyelles *a*, *i*, *u*, au passé défini (première et deusième personnes du pluriel) et à l'imparfait du subjonctif de tous les verbes. Descartes écrivait donc,

ainsi qu'on devait s'y attendre, *vous me mandastes*, *vous m'enuoyastes* (f. 17 verso, l. 28 et 29), *qu'il proposast*, etc.

Ensuite Descartes écrit *as*, où nous écrivons *â*, dans les mots comme *haste* et *haster*, *tasche* et *tascher*, *blasme*, *bastons*, *tastons*, etc. Il y a même des cas où nous avons supprimé tout accent sur l'*a*, bien que cette voyelle se retrouve chez lui allongée d'un *s*, comme dans *voyasge*, *chasque*, *chascun*, etc. Il écrit *aage* pour *âge*.

Il écrit *es*, où nous mettons aujourd'hui *ê*, dans les mots *prest*, *arest*, *mesme*, *honneste*, *estre*, *empescher*, *mester*, etc. (et *meslange*, où nous écrivons *é*)[1].

Pour la voyelle *i*, la question est complexe, cette lettre se retrouvant dans les diphtongues *ai* et *oi*. Descartes écrit *maistre* et *s'il vous plaist;* il écrit *paroistre* et *il paroist*, *connoistre*, etc. Il écrivait d'abord *viste* et *vistesse* (f. 48, verso, l. 31 et 41, novembre 1629) : on trouve ensuite *vite* et *vitesse;* cependant *viste* reparaît encore et à plusieurs reprises (f. 24 verso, 4 mars 1641). On trouve *agist*, quatre fois dans un même texte du 5 octobre 1637 et ailleurs *il reduist*, ce qui est sans doute une faute, Descartes écrivant ailleurs *il deduit*, etc.

Il écrit *os*, où nous mettons aujourd'hui *ô*, dans *nostre*, *vostre*, *tost*, *plutost*, *costé*, *oster*, etc., et *ous*, dans des mots que nous écrivons *où*, comme *goust*. Parfois même nous avons supprimé tout accent, là où il écrivait *coustume*, *adiouster*, etc.; lui-même écrit aussi, bien que rarement, *i'adioutay*, et une fois *i'aioutay* (f. 13 verso, l. 20 et 23). Il écrit volontiers *soutenir* et *soutenu*, bien qu'on trouve également *soustenir* et *soustenu* : ainsi, dans l'espace de huit lignes seulement (f. 5 verso, l. 25-33), on trouve *ils soutienent* une fois, *soutenir* deus fois, *soustenu* une fois, *soustenir* deus fois; et plus loin, à quatre lignes d'intervalle (f. 6 verso, et f. 7 recto), *soustenu* deus fois et *soutenu* une fois.

Descartes enfin écrit *us*, où nous mettons aujourd'hui *û* : exemple, *brusler*, etc. Notons toutefois que notre *û* et

1. [Parce que, en dehors des verbes, l'accent circonflexe ne se met en principe que sur les voyelles toniques.] L. C.

même l'*u* sans accent correspondent aussi souvent à l'ancienne forme *eu* qu'à *us*, et que Descartes l'emploie déjà ainsi, comme nous l'avons remarqué dans *vù que*, *pourù que*, *pù*, *connù*, etc. Parfois les deus formes anciennes se trouvent ensemble : *qu'il deust*, *vous leustes* (f. 25 verso, l. 29). Nous avons conservé l'une des deus dans *qu'il eût*, écrit autrefois *qu'il eust*.

2° Notre accent aigu sur l'*e* (*é*) correspont à l'ancienne forme *es* (conservée justement dans *correspondre*, et non pas dans *répondre*). Descartes emploie d'ordinaire *es*, non pas toujours cependant, car on trouve aussi pour le même mot les trois formes *es*, *é*, *e* (comme tout à l'heure *eu*, *ù*, *u*). Voici d'abord les cas les plus fréquents : *i'estois*, *esté*, *escrire*, *tesmoigner*, *s'estonner*, *esclaircir*, etc., *estat*, *estude*, etc. Mais on trouve aussi *il repont*, *il medit*; on trouve très souvent *decrit* et *decrite* (f. 15 recto, l. 4, 7, 9, et verso). Dans une lettre du 23 août 1638, on trouve, avec un *s* récrit au-dessus, *ils mesprisent*, que Descartes avait d'abord écrit *meprisent* (f. 20 recto, l. 30). Dans cette même lettre, on trouve *ie m'estois meconté* (f. 17 verso, l. 27), et plus loin *ie me suis mesconté* (f. 20 verso, l. 44), avec un *s* récrit au-dessus, Descartes ayant écrit d'abord une seconde fois *meconté*. Enfin voici deus derniers cas où son orthographe oscille entre *es*, *é*, et même *e*, sans accent : on trouve dans la même lettre, souvent à la même page et à quelques lignes d'intervalle, *estoigné*, *éloigné* et *eloigné* (f. 4, 5 ; notamment f. 7 verso, l. 31 et 37), et encore dans la lettre suivante, du 27 juillet 1638 (f. 11 recto, l. 6, 28, 31, 32, 36) ; de même, à quatre lignes d'intervalle (f. 4 verso, l. 7 et 3, avant la dernière), *estoignement* et *éloignement*. L'autre cas est celui du mot *égal*, et de ses dérivés : on trouve *esgal*, *égal* et *egal*, c'est-à-dire encore les trois formes *es*, *é* et *e*. Dans la longue lettre du 27 juillet 1638, cependant (f. 10 à 15, en tout dis pages), *égal* qui revient si souvent est écrit sans *s*. Il semble que les mots qui revenaient à chaque instant sous la plume de Descartes, comme *égal*, *éloigné*, dans les démonstrations géométriques, comme *decrire*, *repondre*, etc., sont aussi ceus où *es* devient plus aisément *é* ou *e*, comme si la lettre *s*

s'usait à force d'être écrite, et qu'on la supprimât pour abréger.

3° Reste notre accent grave. Tantôt il correspont aussi à un *s* disparu, comme dans *quatrième*, etc., *théorème*, que Descartes écrivait *quatriesme*, *theoresme*. Tantôt c'est un signe qui ne correspont à rien dans l'ancienne orthographe française : ainsi Descartes écrit toujours *pere*, *i'espere*, *ie considere*, *diametre*, etc. Il connaît cependant l'accent grave, bien qu'il en use très peu : on compte les exemples de *a* préposition avec un accent, *à* ; d'ordinaire il l'écrit comme *a* verbe, sans accent. Une page est particulièrement remarquable à cet égard (f. 11 recto) ; on y trouve sis fois *à* avec accent, ce qui est déjà rare, et plus de vingt fois peut-être le même *a* préposition sans accent. Descartes n'accentuait pas non plus *ou* adverbe de lieu (*où*), et le laissait comme *ou* conjonction : une fois ou deus seulement on trouve *d'où il suit*.

4° Nous pouvons maintenant parler de l'accentuation de Descartes.

L'accent aigu est employé sur *e* (*é*) à la fin des mots comme *verité*, *extremité*, *ieté*, etc. Encore cet accent disparaît-il au pluriel, lorsqu'à la forme *és* il préfère *ez*, *difficultez*, *procedez*, etc. Il disparaît même quelquefois au singulier, lorsqu'un second *e* vient s'ajouter au premier pour marquer le féminin : *donnee*, *nommee*, *tiree* (f. 48 recto, l. 15, 27).

L'accent aigu est encore employé au commencement des mots, lorsque la première syllable *es* est remplacée par un *e* tout court : *égal*, *éloigné*, etc. Et même en ce cas il n'apparaît pas toujours, et on trouve souvent *egal*, *eloigné*, *repondre*, *medire*, etc.

Mais cet accent aigu, qu'on trouve sur l'*é* première lettre et sur l'*é* dernière lettre des mots, manque toujours lorsque l'*e* est dans le corps des mots, *verité*, *procedé*, etc.

L'accent circonflexe n'est employé sur aucune des voyelles, *a*, *e*, *i*, *o* (Descartes écrit *as*, *es*, *is*, *os*), mais seulement sur la voyelle *û*, lorsque c'est une contraction de *eu*, comme dans *vû*, *pû*, *connû*.

L'accent grave n'est pas employé du tout, sinon, et à de

très rares exceptions, dans *à* préposition et *où*, adverbe de lieu : encore trouve-t-on le plus souvent cet *a* et cet *ou* sans accent.

Mais Descartes met quelquefois un tréma (¨) sur l'*e* des mots comme *rouë*, *lieuë*, *receuë*. Encore trouve-t-on dans la même lettre du 5 octobre 1637 aussi bien *roue* que *rouë* ; on y trouve aussi à deux reprises *vne escrouë*.

Quant à la cédille, Descartes la met très irrégulièrement : on trouve dans ses autographes *façon* et *facon*, *ie conçoy* et *ie concoy*. Toujours il écrit *receu*, et toujours aussi *scauoir*, *ie scauois*, etc.

Lorsqu'il élide l'*a* ou l'*e* de l'article, d'un pronom ou d'une conjonction, tantôt il met l'apostrophe, tantôt il oublie de la mettre. En ce dernier cas, si le mot suivant commence par un *u*, cet *u* n'étant plus lettre initiale, ne s'écrit pas *v* : exemple, *l'vn* et *lun*, *quelqu'vn* et *quelquun*, etc.

La ponctuation laisse à désirer, beaucoup moins toutefois dans les manuscrits que dans les anciennes éditions, comme il est aisé de le voir pour les lettres, lorsqu'on peut comparer le texte imprimé avec un autographe; et ceci nous autoriserait à prendre quelques libertés au moins avec les lettres publiées par Clerselier.

V. — Autres consonnes simples

1° A la fin des mots, les consonnes *d* et *t* sont parfois employées l'une pour l'autre, notamment à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Descartes écrit *il void*, *il conclud*. Cependant on trouve aussi dans la même page, *on prent* et *on entend* (f. 2 recto), *il prend* et *il apprent* (f. 17 recto, l. 3 et 35) ; à dix lignes d'intervalle, on trouve *il apprent* et *il depend* (f. 16 verso, l. 26 et 36); ailleurs *il repont* et *il repond*. On trouve aussi *galand*, avec le pluriel *galans*, et, curieux exemple, au lieu de *chaud*, une fois *chautt* (f. 48 verso, l. 24, novembre 1629) et une autre fois, longtemps après, *chaut* (f. 44 verso, l. 26, du 26 avril 1647).

2° Ce dernier exemple nous montre l'emploi très rare

d'un *l*, en souvenir du latin. On trouve aussi *poulce*, *hault*, *il fault*, mais seulement dans les plus anciens autographes, ceux de novembre 1629 et janvier 1630 (f. 48 verso, l. 27, et f. 46 et 47) ; encore y trouve-t-on à la fois *hault* et *hautes*. Mais Descartes ne tarda pas à rejeter cet *l* inutile, et l'écrit du 5 octobre 1637 nous donne *pouce*, *haut*, *il faut*.

3° Les souvenirs du latin sont moins apparents chez lui qu'on ne serait porté à le croire : il n'écrit pas, comme on écrivait et imprimait de son temps, *doubte*, *debuoir*, *escript*, etc., mais tout simplement *doute*, *deuoir*, *escrit*, etc., sans *b* ni *p*. Il écrit cependant presque toujours *adiouster*, sauf une ou deux exceptions (f. 17 verso, l. 23 et 38), *i'aioutay* et *aiousté*. Mais, au lieu de *cognoistre*, *cognoissance*, *cogneu*, il écrit *connoistre*, *connoissance* et même *connù*, sans *g*. — Une remarque, en passant, à propos de la consonne *g* : Descartes lui conserve devant *eu* le même son que devant *a*, *o*, *u*, et il écrit toujours *longeur*, et non pas *longueur*.

4° La lettre *h* se trouve non seulement dans *methode* et *philosophie*, *theoresme*, *these*, *epithete*, *mathematique*, etc., mais dans *mechanique*, *autheur* et *authorité*, *cholere*, *chorde*, *eschole* et *escholier*. Une fois pourtant on trouve *corde* (f. 24 verso, l. 28, du 4 mars 1641), avec *chorde* cinq lignes plus bas (l. 33), et une autre fois *escolier* (f. 18 verso, l. 31) ; mais les deux sans *h* sont rares. On trouve aussi *galimathias* (f. 20 recto, l. 34). — A deux reprises, cependant, Descartes écrit *biblioteque*, sans *h*, dans une lettre très ancienne de janvier 1630 et dans une autre plus récente du 2 novembre 1646 (f. 40 verso, l. 29). Dans la même lettre de janvier 1630, l'*h* écrit d'abord à la fin de *sainte Elisabeth* est visiblement barré ; mais plus tard il reparaît dans *Mme la princesse Elisabeth*. Trouverait-on aussi *Boëme* sans *h*, comme il est réellement dans la copie d'une lettre de Descartes à Pollot, ou bien est-ce le copiste qui n'aura pas pris la peine ici d'écrire la lettre *h* ? Toujours est-il que Descartes la supprime une fois encore dans *isocrone* (f. 33 recto, l. 12), une fois même dans *parelies*

(9/19 mai 1635), et dans le mot latin *allucinatus* (28 octobre 1640).

5° La consonne *c* est toujours employée dans *mocquer* et *pacquet*, et dans les locutions *en effect*, *a cet effect*. Descartes écrit fort bien cependant *en effet* et *les effets* (qu'il écrivait d'abord *effait* et *effaits*). Il écrit toujours aussi *obiet* et *suiet* et non pas *obiect* et *subiect*, comme on faisait de son temps. Il n'abuse pas non plus du *c* en souvenir de l'étymologie latine, pour écrire *faict*, *dict*, *conduict*, etc. Une fois pourtant, une seule fois, on trouve écrit *les poincts*, ce qui est doublement contraire aux habitudes du philosophe, et ailleurs (16 octobre 1639) *l'instinc* et *les instincs*.

Ailleurs, là où nous mettons *c*, Descartes met *qu*, dans *chiquanerie*, *quarrer* et *quarré*. Ailleurs, au contraire, le *c* est mis pour *s*, par exemple dans les deux noms propres *Claircellier* et *Mercenne*, et une fois dans *ils offencent* (f. 2 recto, l. 7). Il est même mis pour deux *s* dans le subjonctif, *qu'on face*, *que vous faciez*[1]. Il est joint au *c*, dans *scauoir* et toutes ses formes, *ie scay*, *ie scauois*, *sceu*, etc., et une fois dans *isoscele* (f. 33 recto, l. 4), qui est la vraie orthographe, selon Littré.

6° Enfin la consonne *s* alterne avec *z* dans deux ou trois cas singuliers. Le mot *base* (la base d'un triangle) se trouve écrit par Descartes, dans la même page (f. 15 verso), quatre fois *baze*, douze fois *base*, et trois fois avec *s* et *z*, dont l'un est récrit sur l'autre. Dans une même lettre encore, on trouve ordinairement *il pese* : une fois cependant Descartes écrit *peze* (f. 7 verso, l. 2), et un peu plus loin une seconde fois, mais avec un *s* récrit sur le *z* (l. 30), et, à la page suivante, une troisième fois *peze*, sans rature (f. 8 recto, l. 5). Déjà, dans une lettre du 2 février 1632, on trouvait une fois *vase* et deux fois *vaze*.

1. [C'est l'ancienne orthographe régulière ; comparez le substantif *face* de *faciem*.] L. C.

VI. — Consonnes doubles

Mais un des traits caractéristiques de l'orthographe de Descartes est la suppression ou le maintien des consonnes doubles, selon les cas et surtout selon les lettres. Pour quelques-unes au moins, il est dans la voie de simplification où nos réformateurs voudraient nous entraîner. Reprenons à ce point de vue la liste des consonnes.

1° Les cas où *b* se redouble sont assez rares : une fois cependant Descartes écrit *M. l'abé de Launay* (f. 27 verso, l. 2, du 23 juin 1641).

Par contre, il écrit *accord* et *accorder*, et même le plus souvent *deffendre*, et presque toujours *affin que*. Il écrit toujours *aggregat*, et une fois même *il exaggeroit*.

2° Il redouble aussi, non pas toujours cependant, la lettre *l*. On trouve *roulleau* et *roller* (5 octobre 1637), et plus tard encore *poulle* dans la même lettre avec *poulet* (f. 41 recto, l. 7, et verso, l. 10). Il écrit *Claircellier* (f. 37 verso, l. 26), et non *Clerselier*. Il signe *vostre fidelle seruiteur* (f. 38 recto, et f. 43 recto). Une fois même il écrit *immobille*. Mais on trouve dans la même page *il falloit* et *il faloit* (f. 27 recto, l. 22 et 29). Dans la plus ancienne lettre on trouve *on appele* (f. 48 recto, l. 16, novembre 1629) pour *appelle*, et ailleurs les deus substantifs *bale* (f. 12 verso, l. 8 et 14; et f. 19 verso, l. 7), et *sale* (f. 19 verso, l. 9), pour *balle* et *salle*, puis *internale*, et *valée*.

Est-ce une faute? est-ce écrit avec intention? On lit une ou deus fois *euidenment* avec *nm* au lieu de deus *m* (f. 22 verso, l. 10). Il écrit *enflamé*, et d'ordinaire on trouve un seul *m*, mais par abréviation, cet *m* étant surmonté d'un tiret qui indique l'autre *m* absent, *comẽt*, *hõme*, *comõde*, *comũn*, etc., etc.

3° Mais dans bien des cas où nous redoublons la lettre *n*, Descartes se contente de l'*n* simple. Par exemple, au lieu d'écrire *mienne* et *tienne*, il met simplement *miene* et *tiene*, comme si c'était assez pour le féminin d'ajouter un *e* muet au masculin *mien* et *tien*, sans redoubler la

consonne *n*. Aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel de certains verbes, il écrit *qu'il viene* et *qu'ils vienent*, *tiene* et *tienent*, *prene* et *prenent*, etc., ainsi que tous leurs dérivés. Il écrit de même *Sorbone* avec un seul *n* (f. 25 recto, l. 14 et 26), et, bien qu'on trouve le plus souvent *Mercenne*, on ne devra pas s'étonner si l'on rencontre aussi *Mercene*.

4° Le *p*, comme *t*, est tantôt redoublé, tantôt ne l'est pas; ajoutons que le plus souvent il l'est. Dans l'*Examen de la Question géostatique* (13 juillet 1638), on trouve *i'apprens*, *nous supposerons*, *il s'approche*, *rapporter*, ce qui est d'autant plus remarquable que les mêmes mots sont imprimés au t. I, des *Lettres*, avec un seul *p*. Descartes, cependant, écrit plus d'une fois *raport* et *raporter*. Il écrit de même *ie suplie*, *frape*, *eschapé*, *aproche*, etc., surtout dans les autographes plus récents. En revanche, on trouve *il couppe;* et la conjonction *après que* est parfois écrite, bien que plus rarement, *apprés que*.

5° La lettre *r*, qui est redoublée ailleurs, ne l'est jamais dans les mots *arest* et *arester*. On trouve aussi *embaras* f. 18 recto, l. 10), et *embarassé* (f. 20 recto, l. 37). — Enfin on trouve *resentiment* (5 janvier 1645), *resemblance* et *resembler*, *resouuenir*, *resortir*.

6° Mais le cas le plus remarquable est celui de la lettre *t*. Dans les premiers autographes (de novembre 1629 et janvier 1630), cette lettre est redoublée, ce semble, plus que de raison : *prattique*, *droitte*, *suitte*, *ietté;* ce sera encore l'orthographe courante des annotateurs de l'exemplaire des *Lettres*, qui est conservé à l'Institut, entre 1684 et 1704. Mais Descartes ne tarde pas à écrire tous ces mêmes mots avec un seul *t*. Chose curieuse, *la roulette*, qu'il avait commencé par écrire avec deus *t* (lettre du 27 juillet 1638, où on lit presque toujours *roulette*, et une fois seulement *roulete*), se trouve, au contraire, dans la lettre suivante du 23 août, écrite presque partout avec un seul *t*. De même Descartes écrit *lunete*, et non pas *lunette* (f. 31 recto, l. 8, du 30 mars 1646); il écrit *trompete*, *bluete*, *vne date*, *brique cuite*, et non *datte* et *cuitte*, comme on imprimait alors. Le mot *lettre*, qui

revient si souvent, est écrit d'abord avec deus *t*; puis les formes *lettre* et *letre* sont employées tour à tour; dans une longue lettre du 23 août 1638 (f. 15 à 21), *lettre* se trouve partout avec deus *t*, sauf une fois à la fin avec un seul, *letre* (f. 20 verso, l. 27); plus tard, le 4 mars 1641, on lit dans la même page *lettre* une fois (f. 23 recto, l. 6), et trois fois *letre* (l. 1, 7, 10); plus tard encore, c'est *letre* seulement (f. 30 recto, l. 27, du 26 avril 1643; f. 37 recto, l. 4 et 6, du 7 septembre 1646; f. 40 verso, l. 8, 14, 22, du 2 novembre 1646, etc.). — Le verbe *mettre* est d'abord écrit avec deus *t*, mais on trouve ses dérivés *soumetre* et *permetre* avec un seul (f. 27 verso, l. 6 et 13; f. 31 recto, l. 8), et une fois même Descartes écrit *metre* (f. 27 verso, l. 16). Dans un autographe du 5 octobre 1637, on trouve *rabatre* et *qu'on rabatte*, mais plus souvent un *t* que deus. Descartes écrit *flater* (f. 24 verso, l. 16), et *s'acquiter* (f. 13 verso, l. 15 et 16). Enfin le verbe *traiter* et le substantif *traité*, que l'on imprimait volontiers jusqu'à la fin du XVIIe siècle *traitter* et *traitté* (et parfois même *traicter* et *traicté*), se trouvent toujours dans les autographes de Descartes, non seulement sans *c*, mais avec un seul *t*. — Terminons par un petit mot sur lequel Descartes ne varie jamais : *cete*, féminin de l'adjectif démonstratif *cet*; l'adjonction d'un *e* muet suffit pour marquer le féminin, sans qu'il soit utile de redoubler la consonne *t* qui précède et d'écrire *cette*.

CONCLUSION

Résumons toutes ces remarques, et traçons les règles de l'orthographe particulière de Descartes. Voici les principales :

— Équivalence des lettres *u* et *v*, chacune des deus ayant sa place marquée, le *v* en tête et l'*u* dans le corps des mots.

— Emploi fréquent de l'*y* pour l'*i*, soit à la fin des mots (*moy*, *soy*, *ie voy*, *ie croy*, *vny*, *marry*, etc.), soit à l'intérieur (*ayder*, *aymer*, *aysé*, *aygu*, etc.), et toujours un *i* là où on met aujourd'hui un *j*.

— La diphtongue *oi* pour *ai* à l'imparfait des verbes, et dans certains noms et adjectifs.

— La diphtongue *an*, seule employée d'abord dans les terminaisons, est bientôt réservée aus participes présents (*pliant*, *bruslant*, etc.) et à certains noms et adjectifs (*enfant*, *grand*, etc.) ; elle est remplacée par *en* dans la plupart des substantifs et des adverbes (*moment*, *clairement*, etc.).

— La consonne *s* employée seule d'abord à la fin des mots pour marquer le pluriel, partage bientôt cette fonction soit avec *x*, pour certains pronoms, adjectifs et adverbes, soit avec *z*, à la seconde personne du pluriel des verbes et parfois même dans les substantifs et les participes passés.

— La consonne *s*, lorsqu'elle vient ainsi s'ajouter à la fin des mots, fait généralement tomber le *t* qui précède (*momens*, *enfans*), souvent aussi le *d* (*i'apprens*), et parfois même le *p* (*tems*).

— La même lettre *s* enfin, jointe aus voyelles ou diphtongues dans le corps des mots, désigne ce qui a été remplacé plus tard par un accent, grave, aigu ou circonflexe.

— L'usage des autres consonnes est généralement réduit au strict nécessaire, sauf deus ou trois cas, comme *i'obmets*, *adiouster*, *scauoir*, etc.

— Enfin, tandis qu'on redoublait volontiers les consonnes, au féminin et ailleurs, Descartes préfère la lettre simple, au moins pour le *t* et pour l'*n*, et déjà aussi pour l'*l* et le *p*, quoique non pas encore pour *f*, *c*, *g*.

En somme, malgré bien des incertitudes encore et des oscillations, l'orthographe de Descartes est le plus souvent conforme au génie même de la langue française et au génie de l'auteur. Tantôt il abandonne une uniformité excessive qui donnait lieu à la confusion (*ant* partout, comme terminaison des noms, adjectifs et adverbes ; la lettre *s* seule et unique marque du pluriel dans tous les cas), et il introduit dans les formes des mots une variété favorable à la « clarté » et à la « distinction. » Tantôt il recherche la simplicité, qui rent aussi les formes plus claires et plus distinctes, soit en supprimant des con-

sonnes superflues, comme *t*, *d*, *p*, devant l'*s* qui s'y joint, soit en évitant de redoubler un *l* et un *n*, et parfois aussi un *l* et un *p*, que rien n'exige, ni le besoin de marquer le féminin, ni la prononciation. Quant à l'étymologie latine, on ne trouve chez Descartes aucune affectation pédantesque de la faire ressortir en ajoutant des lettres inutiles aus mots français : que de fois, au contraire, il supprime un *b*, un *g*, un *s*, que maintenaient ses contemporains ! Cependant il a renoncé de bonne heure à la forme *tans*, pour écrire *tems*, mais sans y intercaler le *p* de *tempus*, bien qu'il ait une tendance marquée à incorporer le *p* de *corpus* dans *corps;* quant à un autre mot, l'*aer* (qu'on trouve dans ses plus anciens autographes (f. 48 verso l. 22 et 28, novembre 1629), il y a vite renoncé pour écrire l'*air*.

L'orthographe de Descartes vaut donc la peine d'être exactement reproduite dans une édition nouvelle de ses œuvres, non pas seulement pour la plus grande joie des amateurs de vieus langage, et pour la satisfaction, bien légitime après tout, des philologues, mais parce qu'on retrouve jusque dans les formes des mots, la marque personnelle du philosophe. Et puis ce langage tout émaillé de vieilles expressions, comme *derechef*, *souuenance* et *ressouuenir*, *ouyr*, etc., avec de vieilles tournures, comme les *pour ce que* et les *encore que*, dont il ne craint pas d'abuser, pour bien montrer la solide charpente des phrases et en faire saillir les jointures, tout cela a besoin aussi, ce semble, d'une vieille orthographe, surtout si on imprime avec des caractères anciens et dans l'ancien format : nos façons d'écrire, toutes modernes, feraient avec un pareil texte le plus choquant disparate. On donnera donc scrupuleusement l'orthographe de Descartes[1], sans omettre la moindre particularité (ni même la moindre faute, indiquée au moins en note), toutes les fois que la chose sera possible, c'est-à-dire lorsqu'on aura le texte écrit de sa main. Pour tout le reste, on

1. Cet article est destiné à servir d'avant-propos à une nouvelle édition de Descartes.

suivra les plus anciennes éditions, celles qui ont paru de son vivant et dont lui-même a corrigé le texte, lorsqu'on l'imprimait. Mais puisque nous avons la preuve que dans les *Lettres* publiées après sa mort, bien des mots ne sont pas imprimés tels que les écrivait Descartes, on pourra faire çà et là quelques corrections à l'orthographe de l'imprimeur, avec une extrême prudence, toutefois, et seulement lorsqu'on y sera bien autorisé par de nombreus exemples ; on le fera avec d'autant plus d'assurance que l'orthographe du philosophe est généralement plus simple que celle de ses contemporains. Ainsi l'on aura partout ou bien l'orthographe de Descartes lui-même, ou bien une orthographe aussi voisine que possible de la sienne, et qui, en tout cas, sera bien de son temps. Et comme c'est là une partie, si petite qu'on voudra, de ses habitudes et de sa physionomie d'écrivain, on ne se permettra pas d'y rien changer, non plus qu'on ne ferait à son costume et aus moindres traits de son visage, dans une gravure où on voudrait le représenter au naturel.

Ch. Adam.

[S'il m'est permis d'exprimer un avis sur l'orthographe à suivre dans l'édition projetée, je conseillerais de respecter absolument l'orthographe des autographes, mais d'appliquer la graphie des plus anciennes éditions aus ouvrages pour lesquels on n'a pas le manuscrit de Descartes ; encore faudrait-il y introduire la distinction si commode et si rationnelle de *u* et de *v*, de *i* et de *j*.] L. C.

TRADUCTION

DE

QUELQUES STROPHES DE MIREILLE

EN DIVERS DIALECTES MÉRIDIONAUX

Nous avons déjà donné 13 traductions des strophes 23 à 31 du chant V de *Mireille*[1]. Les trois suivantes portent ce nombre à 16 : 2 sont en gascon, 6 en languedocien, 3 en quercinois, 3 en rouergat, 1 en catalan et 1 en provençal[2]. Ces traductions, demandées à des amis, ont été recueillies un peu au hasard des connaissances personnelles, c'est pourquoi, bien qu'elles comprennent la majeure partie des dialectes de la langue d'oc, quelques-uns ne s'y trouvent pas représentés, le limousin, le dauphinois[3], par exemple. Nous ne doutons pas, cependant, que ces matériaus ne soient de la plus grande utilité pour tous ceus qui s'occupent des langues romanes ou simplement du provençal. Notre ami, M. Henri Bel, résumera, dans cette *Revue*, les résultats morphologiques et phonétiques fournis par cette publication. Constatons pourtant dès maintenant que notre enquête montre par le simple examen des traductions, ou mieus des *transcriptions*, que Mistral peut être compris sans effort dans les diverses régions de langue d'oc.

1. Voyez notre *Revue*, t. VIII, p. 119, 265 ; IX, p. 58.
2. Avec les variantes d'une localité voisine.
3. Les personnes curieuses d'avoir un spécimen des strophes ci-dessous, en dauphinois, les trouveront dans le Xe volume des « Publications spéciales de la Société des Langues romanes : M. Rivière, *Mirèio* (Mureglie) *traduite en prose dauphinoise (Saint-Maurice de l'Exil, Isère) avec une étude dialectale et quelques textes modernes*, *in-8°*, *p. 65*.

LANGUEDOCIEN

(LÉZIGNAN. — ARRONDISSEMENT DE NARBONNE. — AUDE)

Un souèr[1] dounk, din la Kraw grando,
Le[2] bèl tresaire de banastos
A l'endaban d'Ourrias benio din le karrèirou.
Le trou d'un ouratche eskapito
Le prumièr[3] awre ke l'atiro,
È, la koulèro trebiran sas tripos,
Aichi kousi parlèt le dountaire de biows :

« Ei[4] belèw tu, fil de puto,
Ke l'as ensourselado la Mirèlho?
En tou kas, pelherok, dal moumen ke bas abal
Digo-z-i'n pawk ke me jawti d'elo[5]

1. *Souèr* est un mot purement français, conservé avec sa prononciation d'autrefois. Il faut d'ailleurs remarquer que le nombre de mots français qui ont remplacé dans notre dialecte les mots languedociens est très considérable : au point que nous avons dû souvent traduire les mots pittoresques de Mistral par un mot français qui n'a du languedocien que la forme; il n'y en avait pas d'autre dans notre dialecte.

2. *Le*. C'est à partir de Lézignan que la forme de l'article masculin toulousain supplante la forme *lou*. Les villages qui avoisinent Lézignan du côté de Narbonne ont gardé *lou*.

3. *U* se prononce comme *eu* français dans notre dialecte.

4. *S* finale passe au son *i* devant un mot commençant par une consonne autre que *c*, *p*, *t*. Quelques personnes prononcent également *i* devant ces consonnes, mais par suite d'un défaut de langue.

5. *Elo*, venant de *illa* avec un *i* bref, a donné normalement *elo* avec un *è* fermé. Les mots *mustela* et *tela* ayant un *ē* (long) en latin, auraient dû donner à leur tour un *e* fermé en languedocien : c'est ce qui s'est produit dans le dialecte de Mistral et dans d'autres dialectes du Midi, — le limousin, par exemple. Mais c'est le contraire qui s'est produit dans le dialecte narbonnais, où l'*e* des mots *moustèlo*, *tèlo* est ouvert. On peut se demander s'il n'y avait pas dans la latinité populaire une double forme des mots terminés par *ela* (*mustella* existe à côté de *mustela*), comme *tella* par analogie de *stella* : la forme en *ella* aurait normalement donné en languedocien un *è* ouvert, l'*e* latin étant bref de nature dans ces formes-là. Dans d'autres dialectes, au contraire, ce seraient les formes *mustēla*, *tēla*, **stēla* qui auraient triomphé et qui auraient donné les formes en *e* fermé.

È de soun mourre de moustèlo
Pai mai ke dal biél tros de tèlo
Ke te koubrits la pèl! B'auzises[1], bèl margoulin? »

Binsenet resawtèt; soun amo
Se rebelhèt koumo la flambo;
Soun kor i boumbignèt koumo'n fok grèk ke partits.
« Pantou! Boi dounk ke te derente
È ke moun arpo en dous te plègue? »
I fa en l'agachant, tarrible
Koumo kant, afamat, se rebiro 'n léopart.

È de sa koulèro le tramblomen
Fazio rafi sas kars biwletos.
« Sul grabiè, dits l'awtre, anirai[2] mourreja!
Kar ai lai mas trop feblos
È sioi bou, rawbo galino,
Ke per plega 'n bout d'amarino,
Per kamina din l'oumbro e per gourrineja!

— O koumo tousisi l'amarino,
Respoun Binsen qu'aicho « 'nverino ».
Te baw tousi le kol. Bezes! Bezes! Fugisi, se podes.
Fugisi, ou per san Jakei de Galiso,
Rebeiras pas tous tamarises.
Kar akeste pun de fèr te ba embresena les oses[3]. »

1. *B'* = *ba*. *Ba* est en languedocien la seule forme du pronom personnel neutre. On doit l'expliquer probablement en partant de la forme normale **o* employée dans un temps composé du verbe. Ex. : *o as dit* (tu l'as dit). *Oas* forme une diphtongue, dont le premier élément se durcit peu à peu jusqu'à devenir *b*. Cf. *beit* = *ueit*. La forme *o* ne s'est maintenue que dans l'expression *Dious a bol* (Dieu le veut) qui n'est plus le cri des Croisés, mais le cri joyeux du vigneron heureux d'avoir terminé ses vendanges : *faire le diousabol*, c'est faire un grand dîner quand les derniers raisins sont rentrés dans le tonneau. On remarquera que *o* est passé au son *a* dans cette expression.

2. *Aniras* est la seule forme normale du futur dans le dialecte narbonnais. La forme *anaras* qui serait plus conforme à l'étymologie n'existe pas. Peut-être le futur actuel s'explique-t-il par une influence française.

3. *Oses*. Les monosyllabes terminés par une sifflante prennent un pluriel sensible en ajoutant *es* à la forme du singulier. Sing. : *os*, plur. : *oses*. Cependant tous les monosyllabes ne suivent pas cette règle, et à côté de *pèl* (poil), plur. : *pelses*, on a *èl* (œil), plur. : *èls*.

Estounat de trouba 'n ome
Sus ki anfin sa racho toumbe :
« Un moumen, i respoun le bakiè « regagnous »
Un petit moumen, moun joube fat,
K'alumen la pipo! » È de sa pocho
Tirèt uno bourseto de pel de bouk.
E un negre kulot ke met a la bouko ; e mesprezent :

« Kan te bresabo al pè d'uno anserino
T'a pai jamai kountat Jan da l'Ours
Tu bouemiano de maire? A Binsen i parlèt atal.
Ia Jan da l'Ours, l'ome double,
Ke, kan soun mèstre, ame dous kouples
Le mandèt lawra soui rastouls,
Atrapèt, koumo 'n pastre atrapo 'n pat,

Lai bèstios toutos atelados,
E sus un piboul[1] k' abio uno bèlo simato
Lai brandiguèt en l'aire, ame l'alaire après.
E tu, paurot, sios pla eirous
K'apraichi i a pai ges de pibouls!
— Lebaios pas un ase[2] dal bord,
Gran pork! N'as ke de lengo! » È Binsen a l'arrèst,

Koumo 'n lebriè tèn uno bèstio
Aki tenio soun adbersari.
« Ke! digos! I kridabo a se demarga la gargamèllho,
Lounk galapian, ke te grandoles
Sus tu roso... desendes,
Ou te desendi? Kales! kales!
Aro k'anan sawpre ki tetèt de boun lait?

1. *Piboul.* On a dans le dialecte narbonnais les deus prononciations *piboul* et *piboul* dont la dernière est évidemment postérieure.
2. *Ase* est un des mots proparoxytons qui en languedocien n'ont pas laissé tomber la pénultième. Les mots de ce genre les plus usités viennent de mots latins terminés en *ŭlus-ŏlus : apostoul, totoul, piboul*, terminés en *inem, ĕnem ; marge, bierge, ase, joube, fraiche* (fraxinum), *ome*.

J. ANGLADE.

LANGUEDOCIEN

VALLERAUGUE, ARROND' DU VIGAN (GARD)

Un bèspre doun, din lo Kràw basto
Lou poulit trenayre de deskos
Ol doban d'Ourrias benyò din lou koroyrou
Lou tron d'un owratche deskapo
Lou proumyer awbre de l'otiro,
E, lo koulèro rebiren sos tripos
Bedj'oysi koumo porlèt lou dountayre de byòws :

« Es belèw tu, fil de rebòlodis,
Ke l'as ensourselado, Mirèio?
En tou 'kas, espeiat, per ke bas end'obal,
Digo li 'n paw ke mi sousiye d'elo
E de soun mourre de djoneto
Koumo del byèl petas de telo
Ke ti sayo lo pèl!... ou owzises, poulit morgoulin? »

Binsenet tresowtèt; soun àmo
Si derebeyèt koumo lo flamo;
Soun kur li tresowtèt koumo 'n fyok « grec » ke portis:
« Bowryen! bos doun ke t'omoluge
E ke moun arpo en dous ti djimble? »
Li fai en l'ogotchen, torriple
Koumo kant, ofomat, si biro un lèopar.

E de so koulèro lo tromblado
Fozyò freni sos kars byowletos
« Su' lo grabo, dis l'awtre, onoras t'omoura!
Kar, as los mans trop lizos,
E noun syòs bwò, rawbo golinos,
Ke per djimbla 'n romèl d'omorino,
Per komina din l'oumbro, e per fenyondedja!

— Oi, koumo twòse l'omorino,
Respwòn Binsen, k'oko 'nterino,
Ti baw twòse lou kwòl!... Bei, bei, fudjis se pwòs.

Fudjis, kopoun, soui en koulèro!
Fudjis, ou, San Djakes de Goliso,
Beiras pa pus tos « tomorissos »,
Kar bo 'kel poun de fèrre omenuda tous oses. »

Estounat de trouba 'n ome
Sus kal enfi bounni so ratcho :
« Un mounnen, li respwòn lou bokyè regownyous,
Un mounnentet, moun djouine baw,
K'oluken lo pipo!... » E de sa potcho
Tiro 'no bouseto en pèl de bouk,
E 'n negre « kotchimbaw », k'enbouko; e mesprezen :

« Kan ti bresabo 'l pè d'un' « ourse »
T'o djomai kountat Djan de l'Ourso
To korako de maire? li fogèt Binsen :
Djan de l'Ourso, l'ome douple,
Ke kan soun mèstre, embe dous kouples,
Lou mondèt lowra sous rostouls
Orropèt, koumo 'n pastre orrapo 'n borbal,

Los bestyos toutos otolados
Et sus uno piboulo o simo nawto
L'escompèt en l'èr, embe l'oraire oprès!
E tu, bowryèn, as del bwonur
Ke per oisi, i age pa djes de piboulos!
— Leboryòs pa 'n aze d'uno razo,
Gran pwòr! Syòs pa ke lengo; » e Binsen o l'orèt,

Koumo 'n lebryè ten uno bèstyo
Tenyò oki soun enemi.
« Digo 'n paw! li kridabo o s'enrowkezi,
Lon gran golompyan, ke ti kares
Sus to roso, dobalo! Dobalo
Ou ti dobale?... Kales? Kales
Aro k'onan sawpre kal tetèt de bwòn latch. »

H. Bel.

PROVENÇAL

LA CIOTAT, ARROND[t] DE MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Un swar dounk, din la Kraw vasto,
Lou bèw tressàyre de banasto
Awdavan d'Ourrias veniè din lou draiow.
Lou tron d'uno tchavâno[1] piko su
5. Lou premièr awbre ke l'atiro
È, la koulèro li boulevèrsèn lei tripo,
Aki koumo parlè lou dountayre de bɛw[2]:

« Es belèw tu, fiew de puto,
Ke l'as ensorselado, la Mirèyo?
10. En tout kas, espia, d'abor ke vas eila bạs,
Digo li 'n paw ke mi garsi d'elo
È de soun mourre de moustelo
Owtan ke dow vièi troua de tèlo
Ke ti kɛèrbe[2] la pèw! v'entendes, bèw farlouket? »

15. Vincenet ressawtè; soun amo
Si revihè koumo la flamo;
Lou kouar li boumbè koumo uno boumbo ke parte:
« Peizanas, vouas dounk ke ti dereni
È ke moun arpièn en dous ti pluge? »
20. Li fa en lou regardan, tèrrible
Koumo kan, afama, si reviro 'n « lewpar ».

È de sa koulèro lou tramblamen
Faziè fremi sèi tchièr[1] viwleto.
« Su la grâvo, di l'awtre, anaras t'amourra!
25. Kar, as lèi man trow mistoulino
È siès bouan, rawbo-galino,
Ke pèr pluga 'n brou d'owzie,
Per ana din l'oumbro, e pèr kourre la patanteno!

1. Dans le groupe *tch*, le *t*, quoique sensible, est ordinairement plus atténué que dans la région d'Arles.
2. L'ɛ représente ici un son intermédiaire entre l'*é* fermé et l'*u*.

— O, koumo touardi l'owzie,
30. Respouande Vinsen k'èiso enkagno,
Vaw ti touardre lou kouale[1]... Ve! vè! Sawvo ti, se
Sawvo ti, kapoun, k'ay la koulèro, pouades[2].
Sawvo ti, o, San Djake de Galiso,
Reveyras plu tèi tamaris;
35. Kar va, 'kew poun de ferre[3], t'espowti lèis ouasse. »

Enkanta de trouva 'n ome
Su ke[4] enfin pouske[5] passa sa radje :
« Un moumen! li respouande lou vakiè enkagna,
Un moumenet, moun jouine fouale,
40. K'alumèn la pipo! È de sa potcho
Tiro 'no bourso de pew de bou
È 'n negre katchimbaw k'èmbouko ; è mesprezèn :

« Kan ti bressavo aw pè d'un « ourse »,
T'a djamay koumta Djan de l'Ours,
45. Ta bowmiano de mayre? a Vincen diguè 'nsin.
L'a Djan de l'Ours, l'ome double
Ke, kan soun mèstre, ème dous parews de bɛw
Lou mandè lawra sèi rèstouble,
Arrapè, koumo 'n pastre arrâpo n' « barbezin »,

50. Lèi bèsti touti atelado,
È su d'uno piblo fwasso awto
Lèi djitè en l'èr, ème l'arayre dèrniè!
È tu, pawret, siès ɛrous
Ke 'pereysi l'agne djès de piblo!...
55. — Levariès pa 'n ay d'uno ribo,
Grant[6] pouar! as ke de lingo! » È Vinsen, a l'arrè,

Koumo n' tchin lebriè tèn uno bèsti,
Teniè aki soun enemi.
« Ke, digo! li kridavo a si desgargama

1. Avec le mot *gale*, on dit ordinairement *eskitcha lou gale*.
2. Aussi *pouas*.
3. Aussi *ferri*.
4. Aussi *kaw*.
5. On dit aussi au subjonctif imparfait *pouskesse*. La troisième personne du singulier du subjonctif présent serait *pouaske*.

60. Lonk[1] galavar, ke ti karres
Su ta rosso, ben? desèndes[2]
O[3] ti devali?... Kales? kales,
Aro k'anèn satche[4] kaw tetè de bouan la. »

P. CONSTANT.

Variantes fournies par M. Coquillat, pour le dialecte de Collobrières (Var) :

3. draiwn. — 4. asipo. — 5. pipo. — 6. bourroulan. — 7. buow. — 8. fiw de bowdreio. — 10. eilavaw. — 11. m'enkaw. — 14. l'awzes, bèw margoulin. — 17. boundissè. — 18. t'ensuki (dans le sens d'assommer). — 19. trousse. — 20. en l'alukan. — 22. lei trambleto. — 23. sei kar. — 24. mourreja. — 27. un brou d'owmarino. — 28. per kamina — per gourrineja. — 29. troussi. — 30. k'eiso mette en koulèro. — 31. troussa lou kouale — se pouas. — 34. tamari. — 35. ti roumpre leis ouas. — 36. Emèrvelya. — 37. sus kaw sa rabi passo. — 38. li respouan — regagnous. — 39. moun jouine toti. — 41. menoun. — 42. desdegnous. — 45 bouimiano. — 46. L'i a Djan de l'Ourso. — 47. dous kouple. — 48. rastouble. — 50. touteis atalado. — 51. ensimelado. — 52. lei mandé. — 54. K'apereysi l'i a. — 56. lengo. — 57. tanko un bestiari. — 58. tankavo. — 59. Kreydavo — si degargamela. — 63. anan.

1. Le *t* de *grant*, insensible ici, représente la dentale que l'on entendrait devant une voyelle : *grant animaw*. De même le *k* de *lonk* ne s'entend pas devant une consonne.

2. *Devala*, dans le sens de descendre, est rare. On l'emploie davantage avec le sens transitif; encore le remplace-t-on volontiers par la locution *faire devala* ou *faire descendre*.

3. On dit aussi *vo*.

4. Aussi *sawpre*.

« QUI VIVE? »

« Qui vive? » explique-t-on, est pour *Qui vit?* et « Qui vit? » signifie *Qui est là?* Mais comment aurait-on en l'idée de dire *vivre* au lieu de *être là?* Et d'autre part, pourquoi le subjonctif? On ne dit pas : « Qui *vienne* là? »

En réalité « Qui vive? » signifie « Vive qui? Quel est le *vivat* que vous poussez? Quel est votre cri de guerre, quel est votre parti? » Et en effet, à *qui vive?* on répond encore aujourd'hui par un cri de ralliement : « Qui vive? — France! » (c'est-à-dire à l'origine : Vive la France!).

Mais il est certain qu'on a perdu le sens de cette expression, et qu'aujourd'hui *Qui vive?* équivaut dans notre esprit à *Qui est là?* Et le cri de guerre par lequel on répondait n'est plus considéré que comme un mot de passe.

L'explication que nous venons de donner est rendue tout à fait évidente par un passage des *Mémoires de Gourville*, publiés par la Société d'histoire de France (tome I, page 38). Gourville raconte que pendant la Fronde, en 1651, il se présenta un jour à l'improviste chez un receveur des tailles, M. Mahière, pour s'emparer de sa recette. M. Mahière, qui connaissait le parti de son agresseur, répondit au *Qui vive?* de Gourville par « Vivent les princes! », et Gourville répliqua ironiquement par « Vive le roi! » Voici d'ailleurs ce passage :

« J'entrai dans sa chambre le pistolet à la main et lui demandai : « Qui vive? » M'ayant répondu : « Vivent les princes! » je lui dis : « Vive le roi! » Il s'écria : « Hé! Monsieur, vous savez bien que c'est pour lui que j'amasse de l'argent. » Lors je lui dis : « J'ai besoin, M. Mahière, de celui que vous avez pour le service de Messieurs les Princes. »

L. Clédat.

COMPTE RENDU

Édouard Forestié. — Quelques Inventaires du XIVe siècle pour servir à l'histoire de la vie privée de nos pères. — *Paris, Leroux, 1891, in-8° [32 p.].*

Sous ce titre, M. E. Forestié nous donne plusieurs inventaires tirés des archives départementales de Tarn-et-Garonne, de quelques études de notaires de ce même département et de l'hôpital de Moissac. Dans des considérations préliminaires beaucoup trop dithyrambiques l'auteur nous révèle tous les mérites du mobilier de nos pères. Ils étaient fort nombreux d'après M. F., pour qui les moindres détails, les moindres attributs se transforment en qualités qu'il énumère complaisamment. A l'en croire, le XIVe siècle doit être considéré comme un âge d'or où les hommes satisfaits de leur sort vivaient, à la ville et aus champs, dans un bien-être général. Le paysan « borné dans ses désirs et dans ses besoins se contentait facilement d'avoir le vivre et le couvert assurés ». Et, parlant d'aujourd'hui, M. F. s'écrie : « Le paysan et l'ouvrier » se sont créé des besoins factices qui ont influé d'une façon » désastreuse sur leur constitution physique ; et nous ne » sommes peut-être pas, hélas ! au bout de cette décadence.

» Tout progrès est d'ailleurs une arme à deus tranchants. » Sa marche est semée de cadavres et c'est sur des ruines » qu'il assure son triomphe. »

Il y a peut-être un peu loin de ces conclusions aus arides et longues énumérations de lits, d'escabeaus et d'instruments aratoires. En admiration devant le moyen âge, M. F. a sans doute oublié ses inventaires et, victime de son imagination, s'est laissé entraîner par un mirage. Nous n'entreprendrons pas de démontrer à M. F. que tout ne fut pas pour le mieus dans le meilleur des XIVes siècles possibles, nous nous contenterons de penser que c'est à son enthousiasme qu'il faut attribuer les négligences et les fautes matérielles dont la brochure est parsemée et l'insuffisance du commentaire[1].

1. P. 3 — une dame réclame 200 nobles d'or, pièces justificatives, *266*; treize cuillers, d'argent pesant 8 onces, pièces just. *7*; p. 17,

D'autant plus qu'on est en droit d'attendre davantage de l'éditeur des frères Bonis.

H. Teulié.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

James Dowden Bruner. — *The phonology of the Pistoiese dialect* (Baltimore, The modern language Association of America, 1894, VII-89 pages in 8). — Dissertation de docteur, dédiée à M. Marshall Elliot.

Charles et Henri Adam. — *Lettres de Constantin Huygens à Descartes* (48 pages in 8. Extrait de la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, année 1895). — Ces lettres ont été copiées à Amsterdam (Bibliothèque de l'Académie royale des sciences, au Trippenhuis), au cours d'une mission confiée à MM. Adam pour préparer une édition nouvelle des œuvres complètes de Descartes. (Voy. ci-dessus, page 222, note.)

L. Oscar Kuhns. — *Verbal resemblances in Orlando furioso and Divina Commedia* (4 pages in-4. Extrait des *Modern language Notes*).

note 10: lire p. 5 et non 285; — des notes identiques se trouvent plusieurs fois répétées telles quelles, ce qui est pour le moins inutile: cf. *teolarenchi* p. 1 et 16. *lebes*, p. 5 et 17; — p. 13 et 31, lire d'*olva* au lieu d'*olna* et traduire par « balle d'avoine », mot encore en usage; — p. 1 et 17, *crussibulum* pour lequel M. F. se donne bien du mal et qu'il traduit « en considerant la place occupée par ce mot dans divers inventaires » se trouve dans Du Cange sous la forme *crucibulum*; — p. 5, *cotz* voir Raynouard *cot* « pierre à aiguiser », Mistral *cout*, mot connu de tous les faucheurs du Quercy; p. 10, *couetz*, Mistral *couet* « poupée d'étoupe »; p. 31, *aboal*, Mistral *abouau*, *boual*, « étable à bœufs »; — en citant le proverbe (p. 14): « So que para lo fre para lo *caou* » il faut écrire *cau* et ne pas donner à la langue d'oc, par cette profusion de voyelles, la physionomie d'un idiome du centre de l'Afrique.

Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française*, fascicule 16, de *Grabat* à *Hystérotomie*.

George C. Keidel. — *The Evangile aux femmes, edited with introduction and notes* (Baltimore, The friedenwald Company, 1895, vii-94 pages in-8). — M. Keidel publie avec soin toutes les versions connues de l'*Évangile aux femmes*; l'introduction et les notes sont claires et méthodiques. L'auteur présente cette publication comme le premier « numéro » d'une série qui aura pour titre « Romance and othe Studies ».

L'Abbé Castet. — *Études grammaticales sur le dialecte gascon du Couserans*, avec un avant-propos de M. Pasquier, archiviste de l'Ariège (Foix, Gadrat aîné, iv-64 pages in-8. Extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*).

NÉCROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre collaborateur Clair Tisseur, plus connu sous le pseudonyme humouristique de Nizier du Puitspelu. Il s'était mis tard aus études romanes, et y avait parfaitement réussi. Nous avons tenu nos lecteurs au courant de ses publications d'ordre philologique. Admirablement doué, il avait toutes les aptitudes et toutes les curiosités intellectuelles; architecte par profession, homme d'esprit par essence, et d'un esprit extrêmement original, philosophe, poète et philologue par goût, il s'était formé lui-même en tout. Et les qualités du cœur étaient chez lui à la hauteur de cette intelligence d'élite; tous ceus qui l'ont approché, et qui ont eu leur part de son amitié si chaude et si profonde, pleurent douloureusement sa perte.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

OCTOBRE 1895

COTISATIONS

M. Clédat a reçu 4 fr. de M. Ponroy.

M. Passy a reçu : de M. Hoffbauer, lieutenant d'artillerie à La Fère (Aisne), 4 fr. ; de M. F. Bénard, 2 fr.

LE PARTICIPE PASSÉ AVEC « AVOIR »

AU XVIe SIÈCLE

Le XVIe siècle n'a, nulle part, fait attention à la règle de Marot, comme le croit, à tort, M. Brunot dans sa Grammaire historique couronnée par l'Académie française (1889). Les écrivains faisaient alors le participe *variable* ou *invariable*, à volonté, lorsque le participe, avec *avoir*, était précédé du *complément direct du verbe*. Lorsque le complément direct du verbe se trouvait après le participe, l'accord pouvait encore se faire, mais se pratiquait très rarement; l'*invariabilité* est ici la règle générale ; la *variabilité* n'est plus qu'une rare exception. Les cas d'invariabilité, lorsque le complément direct est en avant, sont, au contraire, très nombreux, et pour reprocher à Rabelais cette manière d'écrire, comme on l'a fait, il faut n'avoir jamais lu les écrivains du XVIe siècle, ni étudié l'histoire du français. Au XVIe siècle, la règle *pratique* de Marot (règle de position) est à peu près lettre morte pour tous les écrivains, sans en excepter Marot lui-même. On peut encore en dire autant des écrivains et des grammairiens du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle, si nombreuses sont les infractions à la pré-

tendue règle que Marot aurait su déjà, nous dit-on, imposer à ses contemporains. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle, et surtout de vers la 20e année du XIXe que la règle de Marot se trouve partout mise en pratique, à l'exception de quelques questions de détail sur lesquelles on ne sera probablement jamais d'accord. Avant de prendre Rabelais et de signaler les prétendues fautes qu'il a faites, — (M. J. Fleury n'en a trouvé que deus ou trois dans toute l'œuvre de notre grand écrivain), — examinons un ouvrage rarement cité : *La Correspondance du cardinal de Granvelle* (XVIe siècle), publiée, 1606-1613, par Messire Renon de France[1]. Je me contente de citer un certain nombre d'exemples qui se trouvent dans le premier volume. Nous verrons d'autres exemples d'invariabilité dans l'ouvrage du même auteur, faisant suite à celui-ci : l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* (1er volume). Qu'il nous suffise de citer les cas d'*invariabilité ;* ils ne sont guère moins nombreus que les exemples de *variabilité*. Il suffirait, du reste, de lire une chrestomathie du XVIe siècle, celle de Darmesteter, par exemple, pour se convaincre que Marot, Calvin et les autres écrivains de l'époque sont tous d'accord pour écrire, *ad libitum*, le participe conjugué avec *avoir*, lorsque le complément direct se trouve placé *avant* le verbe. Commençons par la *Correspondance du cardinal :*

Les lettres que son Alteze a **escript** (I, p. 15). Les lettres que son Alteze lui avoit **escript** (29). L'insolence qu'il a **commis** (30). Les grands festins qu'on a **faict** à son fils (35). Leurs personnes qu'ils ont **exposé** à grand dangier (44). Les brefz que Sa Saincteté a **escript** (63). Les lettres que j'y ai **receu** (reçu ; 88). L'attestation qu'ilz ont **demandé** (115 ; deus fois). Les lettres que m'at **escript** Vostre Altesse (120). Mr d'Egmont les at **visité** (121). Les offices que Son Illustrissime Seigneurie m'at **commandé** (122). Les lettres, l'on les a **délivré** à mon maistre d'hostel (123). La vie exemplaire qu'il a **mené** jusques à son élection (124).

1. Ces deus magnifiques ouvrages se trouvent à la bibliothèque publique impériale de Saint-Pétersbourg.

Les exemples, on le voit, se suivent de près; on est ici le respect témoigné à Marot et à sa fameuse règle, donnée par lui comme étant déjà la pratique observée depuis longtemps dans le français? Arrivons maintenant à l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, dont je ne prends mes exemples qu'à partir de la page 345, Ier volume :

Personne ne les a jamais **pénétré** (les preuves du procès du comte d'Egmont; 347). Les maulvais offices que le *conte* d'Egmont a **faict** en son gouvernement de Flandres à l'encontre de nostre saincte foy catholicque (349). Les mauvais offices que le *conte* de Hornes a **faict** en la cité de Tournay (354). La grace qu'il avoit **recherché** (366). Ceste somme il fust (eust) esté utile de l'avoir **consenti** et **accordé** (367). Les princes d'Orenge et de Nassau qu'il avoit **chassé** des Pays-Bas (371), qu'il avoit **chassés** (372). Les nouveaux advertisseurs qu'il disoit avoir **eu** (384). La nécessité l'avoit, disoit-elle (la reine d'Angleterre Élisabeth) **réduict** aux représentailles. (Ces exemples se bornent à une quarantaine de pages du premier volume).

Voyons maintenant si Rabelais n'a commis, comme l'a cru J. Fleury, que quelques malheureuses fautes contre la règle soi-disant déjà obligatoire de Marot, et contentons-nous encore du premier livre de l'œuvre, sans citer même tous les exemples; les livres suivants nous donneraient la même graphie : donc *pas de règle, au XVIe siècle, pour le participe précédé du complément direct du verbe* : Marot n'est pas écouté, ne s'écoute pas lui-même, il prêche dans le désert[1] :

Les figues qu'on avoit **aprestè** (I, ch. 20). Il les avoit **eu** (ses chauces et ses saulcisses, I, 20). *S'exerceans* les corps comme ils avoient les âmes auparavant **exercé** (I, 23). La bresche qu'avoient **fait** les ennemis (I, 27). Les dommages que as **fait** en ses terres (I, 31). Il ne m'a cause queconque **exposé** (I, 32). Les merveilleux voltigemens qu'il avoit

1. Voir mon *Histoire des Participes* (3e édition, Saint-Pétersbourg, 1889).

fait (I, 35). Les propos que lui avoit **tenu** Tripet (I, 35). L'énorme cruaulté et villenie que j'y ai **cogneu** (connu ; I, 37). Une trape qu'on avoit **fait** (I, 38). Ce sont coups de canons que naguières a **receu** (reçu) vostre filz Gargantua (I, 37). Je sçay quelque oraison qu'il m'a **baillé** (I, 42). La boucherie qu'il avoit **fait** (I, 45). Les salutz qu'il avoit **receu** (reçu, I, 46). L'humanité qu'il avoit en nous **cognu** (connu ; I, 50). Lesquels il avoit **veu** (vu ; I, 51).

Où est ici la règle d'accord ? « L'*invariabilité*, dit Ménage, était tellement usitée au XVIe siècle, que Marot fut repris de ne pas la suivre. Quant à Rabelais, il n'écrit jamais autrement qu'en laissant, avec *avoir*, le participe *invariable*. »

J. Bastin.

Nodendal, près Abo (Finlande).

PUBLICATIONS

Notre collaborateur M. Bastin, dont on vient de lire l'article sur l'accord du participe passé au XVIe siècle, publie en ce moment une refonte de ses travaux antérieurs sur le verbe, si consciencieus et si nourris d'exemples. La première partie (lexicologie) a paru ; la seconde partie (syntaxe) est sous presse. Une petite critique de détail : page 89, verbe *lire* ; le *g* ne peut devenir *s dous* ; les formes du verbe *lire* qui ont *s dous* proviennent d'une analogie avec le verbe *dire*.

Nous recevons la 4e édition des *Sons du Français*, de M. Paul Passy. La section belge de notre Société a souscrit 270 exemplaires de cet excellent livre qui contient tant de choses sous un si petit volume (164 pages). L'auteur a revu son œuvre avec le plus grand soin. Parmi les parties nouvelles, signalons une restitution (prononciation notée phonétiquement) d'une laisse de la Chanson de Roland, et un résumé très utile des règles orthoépiques du français moderne. Pris du volume, 1 fr. 50 (Paris, librairie Firmin Didot).

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

ŒUVRES DRAMATIQUES D'ADAM DE LA HALLE

ANALYSES ET EXTRAITS TRADUITS

Arras a été au moyen âge un centre très important de mouvement littéraire. Adam de la Halle, dit Adam le Bossu, — bien qu'il ne fût pas bossu, — était d'Arras, comme Jean Bodel, et comme lui il a cultivé à la fois la poésie lyrique et la poésie dramatique.

Nous avons de lui deus pièces de théâtre fort curieuses : le *Jeu de la Feuillée* et le *Jeu de Robin et de Marion*.

LE JEU DE LA FEUILLÉE

La scène se passe sous la feuillée, où se trouvent réunis plusieurs habitants d'Arras, avec l'auteur même de la pièce, Adam de la Halle. Adam raconte qu'après être resté quelque temps marié, il « retourne au clergé » et se rent à Paris « pour apprendre ».

Seigneurs, savez pourquoi j'ai mon habit changé?
J'ai été avec femme, et retourne au clergé.
Mais je veus de vous tous, avant, prendre congé.
Or ne pourra pas dire aucun que j'ai hanté,
Que d'aller à Paris me sois pour rien vanté.
Chacun peut revenir[1], tant fût-il enchanté[2] :
Après grand maladie ensuit bien grand santé.
D'autre part n'ai ici mon temps si bien perdu
Qu'à aimer ne me sois loyaument entendu.
Par les tessons on voit encor quel le pot fut!
Je m'en vais à Paris.

1. Revenir à sa première condition.
2. Ensorcelé.

UN VOISIN, DU NOM DE RIQUIER

Chétif! Qu'y feras-tu?
Jamais d'Arras bon clerc ne vint,
Et tu veus en faire un de toi!
Ce serait grande abusion.

Adam déclare que, Dieu lui ayant donné quelque esprit, il doit s'appliquer à le façonner par l'étude et à le tourner au bien.

— Mais votre femme, que deviendra-t-elle? — Elle restera ici avec mon père. — Maître, il n'en ira point ainsi. Je la connais assez pour savoir que, si elle peut se mettre en route, elle vous suivra sans répit.

Adam répont par une grossièreté, que nous ne pouvons reproduire ici.

— Maître, vous ne pouvez vous en aller ainsi. Quand la sainte Église apparie deus personnes, ce n'est point à refaire. Il faut prendre garde avant l'engrenage. — Cela est facile à dire, répont Adam. Qui s'en fût gardé mieus que moi?

Amour me prit juste en ce point
Où un amant deus fois se point[1]
S'il se veut contre lui défendre.
Pris fus à l'âge où le sang bout,
Tout droit en la verte saison
En l'âpreté de la jeunesse,
Où la chose a plus grand saveur;
Car nul n'y poursuit son profit,
Hors ce qui lui vient à désir.
Il faisait été bel et gent
Dous et clair et vert et fleuri,
Délectable en chants d'oisillons,
En haut bois, près d'une fontaine
Courant sur gravier émaillé :
Me vint alors la vision
De celle que j'ai pris pour femme,

1. Se pique.

Qui me semble si pâle et jaune!
Qu'elle était lors blanche et vermeille,
Fine, riante et amoureuse!
Hui la vois grasse, mal taillée,
Triste et maussade.

RIQUIER

C'est trop fort!
Vraiment êtes vous bien muable
Quand des formes si délectables
Vous avez si vite oubliées.
Bien sais pourquoi êtes repu.

ADAM

Pourquoi?

RIQUIER

Elle a fait envers vous
Trop grand marché de ses denrées.

ADAM

Ah! Riquier, là n'est point la cause.
Mais Amour oint si bien les gens
Et chaque grâce il illumine
En femme, et fait sembler si grande
Que l'on pense d'une truande
Qu'elle soit telle qu'une reine[1].
Ses cheveux semblaient reluisants,
D'or, bouclés, fermes, frémissants :
Ils tombent hui, pendants et noirs.
Tout me semble en elle changé.

Adam énumère tous les charmes qu'il trouvait en sa femme : elle avait le front large et uni, il le voit maintenant ridé et étroit. Elle paraissait avoir les sourcils arqués, fins et alignés : il les voit épars et dressés, comme

1. Tout ce développement rappèle le passage célèbre de Lucrèce que Molière a traduit dans le *Misanthrope* (II, 5).

s'ils voulaient voler en l'air. Ses yeus, qui sont noirs[1], semblaient vairs et caressants; et descendait entre les deus

Le tuyau du nez bel et droit :
Autour avait de blanches joues,
Faisant au rire deus fossettes,
Un peu teintéës de vermeil.
Dieu ne fût pas venu à bout
De faire un visage pareil,
Tel que le sien lors me semblait.
La bouche après se poursuivait,
Grêle aus coins et grosse au milieu,
Fraîche et vermeille plus que rose.

Elle avait des dents blanches et serrées, et un menton à fossette

D'où naissait la blanche gorgette.

Sa nuque faisait un léger repli sur la cotte. De ses épaules bien posées descendaient des bras élégants terminés par de blanches mains aus doigts effilés et aus beaus ongles sanguins. Le reste était à l'avenant : le sein « haut, dur et court, aus belles pointes », les reins « cambrés comme les manches d'ivoire sculpté des couteaus de demoiselles », etc. Elle s'aperçut bien, continue Adam,

Que je l'aimais bien mieus que moi,
Et se tint vers moi fièrement;
Et plus fière elle se tenait,
Plus et plus croître en moi faisait
L'amour et les ardents désirs.
Puis s'y mêla la jalousie,
Désespérance et folles craintes,
Et plus et plus fus en ardeur
Pour son amour; moins me connus,
Si bien que plus aise ne fus
Qu'en faisant d'un clerc un mari.

1. Nos ancêtres n'estimaient que les yeus vairs, les yeus de faucon.

Bonnes gens, ainsi fus-je pris
Par Amour, qui m'avait surpris;
Car n'avait pas tant de beauté
Comme Amour le me fit sembler
Et Désir le me fit goûter.

Mais il est temps qu'il reprenne possession de lui-même avant que sa femme ne devienne grosse et que la chose ne lui coûte davantage, car sa faim en est apaisée.

— Maître, dit Riquier, si vous me la laissiez, elle serait bien de mon goût. — Je vous en crois sans peine, riposte Adam. Mais plaise à Dieu qu'il ne m'en mésarrive pas! Je n'ai pas besoin de plus de malheur! Mais je voudrais réparer ma perte, et, pour apprendre, courir à Paris.

Survient le père d'Adam, maître Henri, dont le poète va railler l'avarice et la gourmandise :

MAÎTRE HENRI

Ah! beau dous fils, que je te plains
Quand as ici tant attendu,
Pour femme tant de temps perdu!
Agis en sage, pars enfin!

GUILLOT

Or, donne-lui donc de l'argent :
Pour rien n'est-on point à Paris.

MAÎTRE HENRI

Las! Pauvre homme! Où serait-il pris?
Je n'ai plus que vingt-neuf livres...
Beau fils, fort êtes et agile :
Par vous-même vous aiderez.
Suis un vieil homme, plein de tous,
Malade, las et plein de rhume.

Un charlatan (le texte dit un physicien, c'est-à-dire un médecin), qui était là ou qui survient, s'adressant à maître Henri :

Bien sais de quoi êtes malade.
Foi que je vous dois! maître Henri,
Je vois bien votre maladie,
C'est un mal qu'on nomme avarice.

Il ajoute qu'il connaît bien des gens atteints du même mal et qu'à Arras même il y en a plus de deus mille; puis il cite quelques noms, qui devaient provoquer l'hilarité du public.

Maître Henri s'approche de nouveau du médecin, et se plaint d'avoir le ventre enflé; il apporte un urinal, et le médecin, après en avoir examiné le contenu, lui déclare qu'il a le mal de Saint-Léonard; trois autres habitants d'Arras (dont il cite les noms) ont le même mal, qui vient d'emplir trop plein sa panse. Une dame s'approche à son tour :

Beau maître, aussi conseillez-moi,
Et vous aurez de mon argent.
C'est que le ventre aussi me tend
Si fort que je ne puis aller.
J'ai apporté pour vous montrer
Mon urine de quatre lieues.

— Ce mal, dit le médecin, vient de trop coucher sur le dos.

— Vous en mentez, sire ribaud,
Je ne suis point pareille femme.
Jamais, pour don ni pour promesse,
Tel métier faire ne voulus.

Le médecin la convainc d'imposture par une épreuve que nous ne comprenons pas bien, et lui demande quel est le père de l'enfant. Elle désigne un des personnages présents, Riquier, qui proteste et recommande surtout de n'en rien dire à sa femme, ce qui amène des plaisanteries sur les femmes terribles d'Arras, avec exemples à l'appui.

Un moine entre en scène, avec des reliques de saint Acaire :

Seigneurs, monseigneur saint Acaire
Vous est ci venu visiter.
Approchez tous pour le prier,
Et mette chacun son offrande;
Car n'y a saint, jusqu'en Irlande,
Qui si belles miracles fasse :
De l'homme le démon il chasse
Par le saint miracle divin,
Et il guérit de la folie
Communement et sots et sottes.
Souvent vois des plus idiotes
Venir à notre moûtier d'Haspre,
Qui au départ sont bien guéries;
Car le saint est de grand mérite.
Avec une aumône petite
Vous ferez bien venir de lui.

On pousse en avant un nommé Walet; c'est un de ses compatriotes, qu'Adam de la Halle met en scène, et probablement sous son vrai nom :

Or ça! Walet, avance-toi :
Ne crois qu'y ait plus sot que toi.

Walet offre à saint Acaire un bon fromage gras. On s'amuse à mettre son intelligence à l'épreuve :

Walet, par le grand saint Acaire!
Que voudrais-tu avoir donné
Pour que tu sois à tout jamais
Si bon ménétrier que ton père?

Et Walet répont :

Beau neveu, je voudrais bien être
Aussi bon vielleur qu'il fut,
Et qu'on m'eût par le col pendu
Ou bien qu'on m'eût coupé la tête!

« Par ma foi, remarque le moine, celui-ci est vraiment bête; allons, baise le reliquaire, et va-t'en, car la foule approche. »

On apporte de l'argent au saint, pour des personnes qui n'ont pu venir. Le moine excite la générosité des fidèles :

Est-il plus personne qui mette?
Avez-vous oublié le saint?

On apporte une mesure de blé au nom d'un autre absent. Puis un père fait avancer son fils idiot. Les propos décousus du fou amènent des plaisanteries qui ne sont pas toujours intelligibles pour nous, des coq-à-l'âne, des personnalités qui devaient être saluées au passage par les rires de l'assistance, mais dont le sel nous échappe forcément. L'auteur y mêle des récriminations contre le pape Alexandre IV, alors mort, mais qui, quelques années auparavant, avait renouvelé les censures ecclésiastiques contre les clercs (non encore pourvus des ordres majeurs) qui épousaient des veuves et encouraient ainsi le reproche canonique de « bigamie ». Adam oppose la sévérité dont on use vis-à-vis des pauvres clercs à la liberté dont jouissent les prélats, qui peuvent avoir des femmes « à rechange ».

Le moine invite le père du fou à faire son offrande à saint Acaire et à ramener son fils le lendemain, car il a besoin de repos.

On engage alors le moine à mettre ses reliques en lieu sûr, car il doit y avoir cette nuit même et à cette place « une grande merveille de féerie »; dame Morgue et sa compagnie doivent venir s'asseoir à la table préparée pour elles et y manger à loisir. Bientôt on entend les gens d'Hellequin qui arrivent au bruit des clochettes. Le messager Croque-Sots explique qu'il est envoyé à la fée Morgue par le roi Hellequin, son maître; dame Morgue arrive à son tour, elle répond au salut de Croque-Sots, et indique la place de ses deus compagnes, les fées Maglore et Arsile; Maglore manifeste son mécontentement qu'on ne lui ait pas préparé de coussin comme aus deus autres. Morgue tâche de la calmer, et fait remarquer à ses compagnes combien ce lieu est « beau, clair et net ». Arsile ajoute : « Il est juste que celui qui s'est entremis de disposer pour

nous un tel lieu ait un beau don de nous. — Mais qui est-ce? » dit Morgue.

Croque-Sots se charge de répondre : il est arrivé avant que tout fût prêt, et il a vu mettre la table par deux clercs, dont l'un est Adam, fils de maître Henri. Tous les deux reçoivent les dons de Morgue et d'Arsile; voici ceux qui échoient à Adam de la Halle :

MORGUE

Que ce soit le plus amoureux
Qui soit trouvé en nul pays.

ARSILE

Aussi je veux qu'il soit joyeux
Et bon façonneur de chansons.

Maglore ne veut pas faire de dons à ceux qui ont négligé de lui réserver un coussin; et comme dame Morgue insiste : « Je veux, dit-elle, que l'un soit pelé et n'ait pas de cheveux par devant;

Pour l'autre qui se va vantant
D'aller à l'école à Paris,
Je veux qu'il soit acoquiné
Avec ses compagnons d'Arras,
Et qu'il s'oublie entre les bras
De sa femme, si molle et tendre,
Et qu'il perde le goût d'apprendre,
Et qu'il renonce à son voyage. »

Après cet incident, dame Morgue prent connaissance du message apporté par Croque-Sots : Hellequin la prie d'amour; mais elle aime un damoiseau d'Arras, qu'elle nomme; c'est ici l'occasion pour Adam d'attaquer un nouveau personnage. On en dit tant sur son compte que dame Morgue se repent d'avoir délaissé pour lui « le plus grand prince qui soit en féerie », et elle charge Croque-Sots de porter ses amitiés à Hellequin.

L'attention du spectateur est alors appelée sur une

grande roue. Elle est tenue par une femme, dont Morgue dit :

A celle qui la roue tient
Chacune de nous appartient;
Elle est, depuis qu'elle fut née
Muette, sourde et aveuglée.

CROQUE-SOTS

Comment la nomme-t-on?

MORGUE

Fortune.
A toute chose elle est commune,
Et le monde elle a dans sa main;
Car le même homme elle peut faire
Pauvre aujourd'hui, riche demain,
Et ne sait point qui elle avance.
N'y doit nul avoir confiance,
Si haut qu'il soit un jour monté.
Car, dès que la roue a tourné,
Il lui faut bien descendre en bas.

Deus personnages sont représentés au sommet de la roue. « Qui sont ces deus? » demande Croque-Sots. Dame Morgue hésite à répondre, « car il ne fait pas bon tout dire ». Mais Maglore, qui, dans son courrous, ne ménage rien, se hâte de les nommer. D'autres personnages, figurés à diverses places sur la roue, sont aussi nommés, et chacun d'eus est l'objet de remarques satiriques.

Mais le jour approche, et les fées doivent se retirer, d'autant plus que les vieilles femmes de la ville les attendent dans le pré voisin. L'une d'elles vient se plaindre du retard : c'est celle qui, au commencement de la pièce, a consulté le charlatan. Elle veut se venger de celui qui lui a fait et dit outrage devant tout le monde; les fées promettent de l'y aider et de mettre bientôt le coupable « à point dans son lit », comme elles ont fait la nuit précédente à un autre bourgeois d'Arras. Puis elles partent, en chantant un motet.

Restent sur la scène le moine, qui a fait un somme

pendant la féerie, et Hane le mercier. Le moine déclare par saint Acaire qu'il ne s'en ira pas avant d'avoir mangé un morceau. Hane se charge de le mener au cabaret voisin, et le moine partage avec lui un crèpet, don de quelque dévot de saint Acaire. La table est mise au cabaret, et nous y revoyons la plupart des personnages de la pièce, qui s'y trouvent déjà ou qui ne tardent pas à arriver. Nous ne comprenons plus aujourd'hui la plupart des plaisanteries des buveurs; d'autre part, ici comme dans le reste de la pièce, nous ne pouvons nous rendre compte de l'effet produit par les jeus de scène, dont quelques-uns à peine sont indiqués.

Le médecin dit aus buveurs (on combattait déjà l'alcoolisme) :

Certes, seigneurs, vous vous tuez!
Vous serez tous paralytiques
(Ou médecine serait fausse)
Quand à cette heure êtes céans!

Puis il conclut :

Çà! Une fois
Me donnez, s'il vous plaît, à boire.

Le moine s'est endormi de nouveau; on s'entent pour le berner. Quand il se réveille, on lui raconte qu'Hane a joué et perdu pour lui, et qu'il doit tout. Comme il proteste, l'hôte refuse de le laisser partir :

Vous attendrez le chant du coq
Ou vous me laisserez ce froc :
Le corps aurez, et moi l'écorce.

Il se décide à laisser en gage son reliquaire : « Maintenant je puis prêcher, » dit l'hôte. Et au nom de saint Acaire, il ordonne à ses clients de bien boire.

Le fou, accompagné de son père, vient faire et dire de nouvelles excentricités; il se précipite sur la table, et l'un des buveurs doit tenir la nappe, l'autre le pot.

A la fin, le moine retire son reliquaire :

« Or çà! rendez-moi mes reliques :
Voici douze sous que je dois.
Vous renie et votre taverne ;
Si j'y reviens, diable m'emporte! »

Et tout le monde rentre chez soi.

Telle est cette pièce singulière, qui rappèle les comédies d'Aristophane par le cynisme de quelques expressions, par la fantaisie de la partie féerique et par la mise sur la scène de personnages vivants, à commencer par l'auteur, sa femme et son père.

La pièce se compose de deus grandes scènes, coupées par un intermède féerique. Il n'y a aucune intrigue; c'est simplement, comme on dirait aujourd'hui, une « tranche » de la vie populaire d'Arras au XIIIe siècle. On assiste aus petits incidents que la vie de chaque jour ramenait sur la place publique et dans les cabarets, et on voit défiler, comme dans une « revue de fin d'année », toute une série de types curieus, le charlatan, le moine aus reliques, l'idiot, etc.

Nous sommes choqués de voir Adam de la Halle exposer sa propre femme, comme Rutebeuf le fait aussi dans ses satires, à la risée publique; mais sous les plaisanteries, qui sont du rôle, on sent je ne sais quelle émotion sincère, et, quoi qu'il en dise, on le soupçonne d'aimer encore sa femme comme aus jours de la « verte saison ».

Il est bien évident que beaucoup d'allusions et beaucoup d'effets comiques sont perdus pour nous; mais ce que nous pouvons comprendre ou deviner justifie amplement le bel éloge que M. Gaston Paris a fait du *Jeu de la feuillée :* « œuvre unique dans la littérature du moyen âge, pleine de poésie, de grossièreté, de charme, de malice, de satire et de fantaisie. »

LE JEU DE ROBIN ET DE MARION

Nous avons défini ailleurs la pastourelle[1] et indiqué la place que tiennent Robin et Marion dans ce genre de poésie lyrique. Le jeu de Robin et de Marion n'est autre chose qu'une pastourelle développée et mise en action. On a dit que c'était notre premier opéra comique, et en effet on y chante des fragments de pastourelles, et une partie du dialogue est mise en musique. Au commencement de la pièce, Marion chante :

Robin m'aime, Robin m'a,
Robin m'a demandée et il m'aura.
Hé! Robin, si tu m'aimes,
Par amour mène-m'en.

Et le chevalier qui arrive chante de son côté cet autre fragment de pastourelle :

Je m'en revenais du tournoyëment,
Je trouvai Marotte seulette
Au corps gent.

Le chevalier salue Marion et la conversation s'engage. L'intrigue est d'une simplicité enfantine, comme dans les pastourelles : aus avances du chevalier, Marion répont qu'elle aime Robin, et le chevalier s'en va. Puis il repasse par là, renouvèle ses instances, et, comme Robin survient, il lui cherche querelle, le bat et enlève la bergère sur son cheval; mais elle lui résiste et il la laisse aller. La pièce se termine par une scène de réjouissances entre les bergers et par les fiançailles de Robin et de Marion.

Nous reviendrons sur quelques-unes de ces scènes pour signaler ce qu'elles offrent de particulièrement intéressant.

Le chevalier demande à Marion pourquoi elle chante si

1. *La Poésie lyrique en France au moyen âge* (Paris, Lecène et Oudin), pages 36 et 179.

volontiers : « Hé! Robin, si tu m'aimes, Par amour mène-m'en, » et Marion répont :

Beau sire, il y a bien de quoi,
J'aime Robinet et lui moi;
Et bien m'a montré qu'il m'a chère,
Car m'a donné cette pannière,
Cette houlette et ce couteau.

Le chevalier, qui est en chasse et qui tient un faucon sur le poing, demande à Marion, qui lui répont par des plaisanteries et des calembours, si elle n'a pas vu passer des oiseaux, et le dialogue continue ainsi :

MARION

Et où allez-vous?

LE CHEVALIER

En rivière.

MARION

Robin n'est pas de tel manière,
On a vers lui plus de plaisir;
Toute la ville il met en bruit
Quand il jouë de sa musette.

LE CHEVALIER

Or dites, douce bergerette,
Aimeriez-vous un chevalier?

MARION

Beau sire, n'approchez pas tant.
Je ne sais que chevaliers sont.
Plus que tous les hommes du monde
Je ne veus aimer que Robin.
Il vient le soir et le matin
A moi tous les jours sans manquer,
Et m'apporte de son fromage...

LE CHEVALIER

Or me dites, douce bergère,
Voulez-vous venir avec moi
Jouer sur ce beau palefroi
Le long du bosquet, en ce val?

MARION

Sire, éloignez votre cheval,
Peu s'en faut qu'il ne m'ait blessée.
Celui de Robin point ne rue
Quand je vais suivant sa charrue...
Comment vous nomme-t-on?

LE CHEVALIER

Aubert.

MARION (chantant)

Perdez votre peine, sire Aubert,
Je n'aimerai d'autre que Robert.

Pendant que le chevalier se retire, Marion chante encore :

Trairi deluriau deluriau deluriele
Trairi deluriau deluriau delurot.

C'est le refrain d'une pastourelle, dont le chevalier reprent le premier couplet :

Ce matin chevauchais à lisière d'un bois,
Trouvai gente bergère, si belle ne vit roi.
Hé! trairi deluriau deluriau deluriele,
Trairi deluriau deluriau delurot.

Le chevalier parti, Marion appèle Robin en chantant :

Hé! Robechon,
Leure leure va,
Viens donc à moi,
Leure leure va!

Et Robin répont :

Hé! Marion,
Leure leure va!
Je vais à toi,
Leure leure va.

MARION

Robin!

ROBIN

Marote!

MARION

D'où viens-tu?

ROBIN

Par tous les saints! J'ai revêtu,
Comme il fait froid, cotte de bure,
Et t'apporte des pommes, tiens.

MARION

Robin, je te reconnus bien
Au chanter, comme tu venais.
Et tu ne me reconnaissais?

ROBIN

Si fait! Au chant et aus brebis.

MARION

Robin, tu ne sais? dous ami,
Et ne me le tiens point à mal,
Ici vint un homme à cheval,
Et il portait comme un milan
Sur son poing; beaucoup me pria
D'aimer, mais peu y réussit,
Car je ne te ferai nul tort.

ROBIN

Marote, tu m'aurais tué!
Mais si j'y fusse à temps venu,
Ou moi, ou Gautier le Têtu,
Ou Baudon, mon cousin germain,
Diables y eussent mis les mains,
Point ne fût parti sans bataille.

MARION

Robin, plus ne t'en inquiète,
Mais entre nous faisons la fête.

Robin s'assiet près de Marion, et ils font, en devisant, un frugal repas avec des pommes et du fromage. Puis commence un duo.

ROBIN

Marote, je veus éprouver
Si tu m'es loyale amiette,
Car tu m'as trouvé amiet.

(En chantant.)

Bergeronnette,
Douce fillette,
Donne-le-moi ton petit chapeau;
Donne-le-moi ton petit chapeau.

MARION (chantant).

Robin, veus-tu que je le mette
Sur ta tête, par amourette?

ROBIN (chantant)

Oui, vous serez mon amiette
Et vous aurez ma ceinturette,
Mon aumônière et mon agrafe.
Bergeronnette,
Douce fillette,
Donne-le-moi ton petit chapeau.

Marion demande ensuite à Robin de lui faire des tours de force, sur la nature desquels nous ne sommes pas bien renseignés, le tour « du pied », celui « de la tête », celui « des bras ».

MARION (chantant)

Robin, par l'âme ton père!
Fais-nous donc le tour de tête.

ROBIN (chantant)

Marot, par l'âme ma mère!
J'en viendrai moult bien à bout.
Y fait-on tel mine,
Belle? Y fait-on tel mine?

MARION (chantant)

Robin, par l'âme ton père!
Fais-nous donc le tour des bras.

ROBIN (chantant)

Marot, par l'âme ma mère!
Tout ainsi que tu voudras.
Est-ce la manière,
Belle? Est-ce la manière?

Marion demande encore à Robin de danser; mais il veut d'abord aller chercher le tambour et « la musette au gros bourdon ». Il ramènera Baudon et Gautier dont il pourrait avoir besoin si le chevalier revenait. Marion lui recommande de ramener aussi son amie Péronnelle.

Robin convoque tout son monde, puis il prent les devants et arrive le premier près de Marion, au moment où le chevalier vient d'être repoussé une seconde fois; c'est alors qu'il est battu par le chevalier, qui enlève Marion.

Les amis de Robin surviennent :

ROBIN

Ami Gautier, êtes-vous là?
J'ai tout perd, uMarote part.

GAUTIER

Que ne l'allez vous secourir?

ROBIN

Taisez-vous! Il nous courrait sus,
Fussions-nous même quatre cents.
C'est un chevalier forcené,
Qui a une si grande épée!
Il vient de me donner tels coups
Que je les sentirai longtemps.

BAUDON

Si j'y fusse venu à temps,
Y aurait eu grande mêlée.

ROBIN

Or regardons leur destinée;
Vous prié que nous embusquions
Tous trois derrière ces buissons,
Car je veus Marion sauver;
Aidez-moi à la secourir,
Le cœur m'est un peu revenu.

Pendant ce temps, le chevalier fait une dernière tentative près de Marion.

LE CHEVALIER

Je vous mènerai avec moi,
Et vous aurez je sais bien quoi.
Ne soyez envers moi si fière,
Prenez cet oiseau de rivière
Que j'ai pris : tu en mangeras.

MARION

J'aime mieus mon fromage gras,
Et mon pain et mes bonnes pommes,
Que votre oiseau avec ses plumes.
En rien vous ne pouvez me plaire.

Dépité, le chevalier la laisse aller et quitte la place.

ROBIN

Hou! Hou!

MARION

Dieu! C'est lui qui m'appèle.
Robin, dous ami, comment va?

ROBIN

Marote, très bien je me trouve
Et guéri, puisque je te vois.

MARION

Viens donc ici, embrasse-moi.

ROBIN

Volontiers, sœur, puisqu'il te plaît.

MARION

Regardez-moi ce petit fou
Qui m'embrasse devant le monde.

BAUDON

Marot, nous sommes ses parents,
Ne prenez nul souci de nous.

MARION

Eh! Je ne l'ai point dit pour vous;
Mais en ferait devant tous ceus
De notre ville autant qu'ici.

ROBIN

Et qui s'en tiendrait?

MARION

Et encore,
Regardez quelle mine fière!

ROBIN

Dieu! Comme je serais vaillant
Si le chevalier revenait!

MARION

Sais-tu, Robin, par quel moyen
Je m'échappai?

ROBIN

Je le sais bien.
Nous vîmes toute l'aventure.
Demande à Baudon, mon cousin,
Et Gautier, quand te vis partir,
S'ils eurent en moi que tenir!
Trois fois de leurs mains m'échappai.

GAUTIER

Robin, tu es très courageus.
Mais quand la chose a bien tourné,
Aisément doit être oubliée.

On voit arriver Péronnelle et Huart; et les amis, se trouvant au complet, commencent à se divertir. Les jeus des bergers sont accompagnés de plaisanteries, parfois grossières, que Robin réprime à cause de Marion. Ils jouent d'abord à saint Coisne. C'est Robin qui fait le saint, et chacun doit lui apporter son offrande, sans rire, sous peine de payer l'amende. Ils jouent ensuite aus rois et aus reines. Baudon s'offre à être roi, mais on décide que le roi sera choisi au nombre des mains.

HUART

Or çà, mettons nos mains ensemble.

BAUDON

Sont-elles bien? Que vous en semble?
Lequel commencera.

HUART

Gautier!

GAUTIER

Je commencerai volontiers.
Et un!

HUART

Et deus!

ROBIN

Et trois!

BAUDON

Et quatre!

HUART

Compte après, Marot, sans débattre.

MARION

Très volontiers. Et cinq!

PÉRONNELLE

Et sis!

GAUTIER

Et sept!

HUART

Et huit!

ROBIN

Et neuf!

BAUDON

Et dis!
Eh! Eh! Beaus seigneurs, je suis roi.

GAUTIER

Par Notre-Dame! C'est le droit,
Et nous tous, je crois, le voulons.

ROBIN

Levons-le haut et couronnons!
Ho! C'est bien.

HUART

Hé! Perrette, or donne
Je te prie, au lieu de couronne,
Au roi ton beau chapeau de paille.

PÉRONNELLE

Tenez, roi!

Le roi pose ensuite à ses sujets des questions qui amènent des réponses sangrenues ou plaisantes[1]. Pour récompenser Robin de sa belle réponse à une question grossière, le roi dit :

... J'accorde qu'il souhaite
Ce qu'il voudra.

ROBIN

Je n'ose, sire.

LE ROI

Va, embrasse donc Marion
Si doucement que bien lui plaise.

MARION

Voyez le fou, s'il ne me baise!

ROBIN

Je n'en fais rien.

MARION

Vous en mentez!
Encore y parait. Regardez!
Je crois, mordu m'a au visage.

1. Le jeu du roi et de la reine fut interdit comme immoral par un évêque de Worcester en 1240. Voy. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, I, 460.

ROBIN

Je croyais tenir un fromage,
Tant je te sentis tendre et molle.
Avance, sœur, embrasse-moi
Pour faire pais.

C'est au tour de Péronnelle d'aller à la cour et de répondre au roi.

HUART

Avancez, Perrette!

PÉRONNELLE

Je n'ose.

LE ROI

Si, Perrette, si! Or, dis-moi.
Par cette foi que tu me dois,
La plus grand joie que tu ais eue
D'amour, en quel lieu que tu fusses.
Or dis, et je t'écouterai.

PÉRONNELLE

Sire, volontiers le dirai :
Par ma foi, c'est quand mon ami,
Qui en moi cœur et corps a mis,
Tient à moi aus champs compagnie
Près mes brebis, sans vilenie.

LE ROI

Sans plus?

PÉRONNELLE

Oui vraiment.

HUART

Elle ment!

LE ROI

Par tous les saints, je t'en crois bien.
Marotte, or sus! viens à cour, viens!

MARION

Faites-moi donc demande belle.

LE ROI

Volontiers. Dis-moi, Marotelle,
Combien tu aimes Robinet,
Mon cousin, ce joli varlet.
Honnïe soit qui mentira!

MARION

Par ma foi! Je ne mentirai.
Je l'aime d'une amour si vraie
Que n'aime autant brebis que j'aie,
Même quand a jeunes agneaus.

LE ROI

Par tous tes saints! C'est bien aimé.

Après une courte scène épisodique, où Robin se distingue en arrachant une brebis à un loup, Baudon dit à Robin :

Sais-tu de quoi je veus parler,
Robin? Si tu aimes autant
Marotain que tu fais semblant,
Certes, je te conseillerais
De la prendre si Gautier veut.

GAUTIER

Moi? J'y consens.

ROBIN

Et je veus bien.

BAUDON

Prens-la donc.

ROBIN

Çà! est-ce tout mien?

BAUDON

Oui, tout; nul ne t'en fera tort.

Robin embrasse Marion.

MARION

Hé! Robin, que tu m'étreins fort!
Ne sais-tu faire bellement?

BAUDON

C'est grand merveille qu'il ne prent
De ces deus à Perrette envie.

PÉRONNELLE

Qui? Moi? Je n'en sais nul en vie
Qui jamais eût de moi souci.

BAUDON

Y en aurait, par aventure,
Si tu osais faire l'épreuve.

PÉRONNELLE

Bah! Qui?

BAUDON

Moi-même ou bien Gautier.

HUART

Plutôt moi, très douce Perrette.

GAUTIER

Il est vrai que pour ta musette
Tu n'as au monde qui te vaille.
Mais j'ai du moins cheval de trait,
Bon harnais et herse et charrue,
Et suis seigneur de notre rue.
J'ai robe et surcot tout d'un drap,
Et ma mère a un bon hanap
Qui m'échoira s'elle mourait,

Et une rente qu'on lui doit
De grain sur un moulin à vent,
Et une vache qui nous rent
Beaucoup de lait et de fromage.
N'est-ce pas là bon mariage,
Dites, Perrette?

PÉRONNELLE

Certes, oui!
Mais je n'oserais m'engager
A cause de Guiot, mon frère;
Car vous et lui êtes deux fous,
En pourrait bien venir bataille.

GAUTIER

Si tu ne veus, n'en parlons plus,
Occupons-nous des autres noces.

Pour fêter les fiançailles de Robin et de Marion, on organise un repas, et comme nappe, on étent à terre le jupon blanc de Péronnelle. Chacun des bergers donne sa part; Robin, qui n'est pas assez bien muni, court au village voisin pour en rapporter des vivres. Quand tout le monde est réuni, on s'assoit par terre et le festin commence; Gautier excite la jalousie de Robin en taquinant sa cousine Marion; puis, prié de chanter, il entame le fableau ordurier d'Audigier, et Robin est obligé de l'arrêter au premier vers. La fête se termine par des danses : Robin et Marion dansent ensemble, puis Robin mène « la tresse » et les acteurs quittent la scène à sa suite.

Le genre de la pastourelle, lyrique et dramatique, ne va pas sans quelque fadeur; mais ici, à côté des scènes conventionnelles, nous avons des scènes d'observation qui paraissent bien prises sur le vif. Les jeus des bergers sont intéressants, bien présentés et vivement menés, et Robin et Marion ne manquent pas d'une certaine personnalité, Marion avec sa gaieté spirituelle et son entrain, Robin avec sa poltronnerie, ses fanfaronnades et sa tendresse d'enfant.

Le *jeu de Robin et de Marion* est précédé, dans un manuscrit, par une sorte de farce anonyme, très courte, intitulée le *Jeu du pèlerin,* où trois personnes injurient et frappent un pèlerin dont la figure et les propos ne leur plaisent pas. C'est une bousculade comme en offrent les parades dans les baraques de foire. Le pèlerin apporte des détails sur la dernière partie de la vie d'Adam de la Halle, dont il annonce la mort, et c'est là pour nous aujourd'hui le principal intérêt de ce petit acte.

L. Clédat.

OBSERVATIONS

SUR

LA PHONÉTIQUE DU LATIN VULGAIRE[1]

II

ABRÉVIATION DES ATONES

Les romanistes, au point de vue de la prosodie, font une différence non seulement entre la quantité des voyelles et des syllabes toniques, mais encore entre la longueur et la brièveté des atones. Cette distinction est contestable : nous allons rechercher jusqu'à quel point elle est justifiée par l'examen de la langue populaire des Romains.

L'étude linguistique du latin nous montre, dès la plus haute antiquité, l'abréviation de certaines voyelles atones, surtout finales. Mais les savants qui ont reconnu ces altérations prosodiques n'ont pas cru qu'un pareil usage ait pu être maintenu à l'époque classique. Il y a, pourtant, dans les poètes les plus réguliers, quelques fautes apparentes qui supposent les mêmes tendances. C'est par l'action d'un tel principe qu'on peut s'expliquer très simplement la quantité brève de la finale, anciennement longue de *superne*, *inferne*, et dans les nominatifs, les gérondifs, les adverbes en *o*, *Pollio*, *dando*, *sero*, *quando*, à partir d'Ovide et de Sénèque, l'abréviation de l'initiale de *Fidenam*, dans Virgile, pour laquelle on ne saurait invoquer une excuse amenée par le mètre.

Mais l'action de ces lois antiques se fait sentir beaucoup plus fréquemment dans les mètres des poètes de la basse époque, et surtout des poètes chrétiens. Ces vers sont en général réguliers au point de vue du mètre, mais ils pré-

1 Voyez ci-dessus, p. 32.

sentent souvent des anomalies prosodiques. M. Lucien Müller, dans son livre *De Re metrica*, en a relevé un assez grand nombre. Mais le savant métricien ne rattache point ces fautes de quantité à un principe unique ; il les range en catégories variées qui n'ont pas de rapport entre elles, et il en donne des explications diverses, les attribuant à l'ignorance, à la négligence, à un enseignement défectueux, à la prétention, à l'imitation mal comprise des anciens ; ils se produisent, d'ailleurs (selon lui), sans ordre ni méthode :

Vides... sine modestia aut ratione grassari christianos, sed fere, ut solent, ludibriis æqualium grammaticorum aut poetarum veterum coalitis peccare erroribus, unde dubito plerumque apud eos insignem laudem num sint nacturi, qui et Plautinos numeros laudavere et vulgi potissimum modulis accommodari poetas verum censent. (1re édit., p. 344.)

A ces explications, dont aucune ne paraît claire et suffisante par elle-même, il semble facile de substituer une loi unique : *Les atones peuvent être abrégées.* Pour s'en rendre compte, il suffit de ranger autrement les exemples.

1° Abréviation de finales longues :

Supra, sexaginta, voluptas.

Fere, valde, cerneres, dimove, nites, provides.

Quamvis, esuris.

Heros, pronepos.

Servitus. (P. 340-342.)

On peut citer encore *gentes* dans ce vers de Spartien (*Pescen.*, 12) :

Hunc reges, hunc gentes amant, hunc aurea Roma.

Et plusieurs exemples de l'abrègement de l'*a* final de la première déclinaison, cités par Weil et Benlœw (*Accentuation latine*, p. 260), et tirés d'un poème attribué à Tertullien.

2° Abréviation des initiales :

Ganeonis, enervare, enormis, temulentus, feralem, co-

gente, morosum, Nolanus, socordem, robigo. (Müller, p. 356-364.)

3° Abréviation d'une atone intérieure :

Calceamentum, palilātarum, pervolaturus, sacrāmentum.

Tenebamur, verecundus.

Aquitanus, Chelidoni, petiturus.

Controversiarum, concionaturum. (*Ibid.*, 356-365.)

Ces exemples, dont on pourrait facilement augmenter le nombre, suffisent pour indiquer la tendance générale des poètes chrétiens. Nous pouvons y ajouter le témoignage assez significatif d'un grammairien. Dans les écoles romaines on enseignait l'art de faire des *clausules*, c'est-à-dire de terminer la phrase par une cadence agréable ; or, à la basse époque, les mots latins n'avaient plus le même rythme qu'au temps de Cicéron et de Quintilien. Par exemple, *causā laboro, capsas admisero*, étaient des fins de périodes permises avec leur quantité classique. A une époque où les atones étaient devenues brèves, *causa laboro* était une fin d'hexamètre, et on reprochait aus grammairiens de citer cette clausule comme légitime, alors que d'une manière générale ils interdisaient à la fin d'une phrase la clausule du vers épique. Pour répondre à cette objection, Probus dit qu'il faut éviter ce qu'il appelle « barbarismum nostri temporis », et il ajoute (IV, 40, K) : *Si nos ad hujus modi structuras aliqua necessitas detulerit, poterimus reprehendentis imperitissimos comprobare, si nostrum nosmet officium fecerimus corripientes syllabas breves et producentes longas*, causa laboro, sa *producentes*, capsas admisero, sas *producentes ; in istis enim tantummodo syllabis, si correptæ fuerint, erit barbarismus.*

Le grammairien constate donc une différence entre l'usage de son temps et celui des anciens. Ainsi, pour prononcer *causā, capsās*, il fallait que le grammairien *fît son devoir*. Apparemment, dans le langage usuel, l'*a* ne s'allongeait pas naturellement. On devait faire appel à la science pour observer une ancienne prosodie qui n'avait plus ou à peu près qu'une existence purement scolaire[1].

1. Le grammairien Consentius, 14-11, *K.*, donne comme fautes

Les inscriptions métriques nous font voir les mêmes fautes de quantité, qui sont plus ou moins nombreuses, selon le degré d'instruction des auteurs.

Les éditeurs du *Corpus* n'ont jamais assez de mépris pour ces misérables *poetastri*, et il y a en effet des vers très grossiers et qui n'ont jamais dû se tenir sur leurs pieds. Mais dans les pièces où l'on reconnaît sans peine les mètres, la loi d'abréviation des atones permet d'ordinaire de saisir et d'expliquer les irrégularités :

Vixĭ paruṁ, dulcisque fui dum vivo parenti.

Corpus Inscr. lat., II, 1235.

Sede sub hac recubat clarus prăetŏrique prăefectus...

Ibid., III. 124.

Qui coluere cadunt, qui nĕglĕxere manent (pentamètre).

Ibid., 234.

Te lyrā, te citharā mira cum voce flĕverunt.

Ibid., V, 6693.

Læta, doli expers, culpa procul, insŏns, honesta.

Ibid., 6702.

Cum fruĭ debueram aetate floridā luce.

Ibid., 6123.

Addidit hic decus et nomen suăe Claudiăe genti...
Quisquis amat conjunx, hŏc ĕxsemplŏ cŏnjungat amorem.
Est autem vitae dulce sŏlaciolum.

Ibid., VIII. 4681. 7427.

L'indication seule des volumes du *Corpus* montre que cette manière de versifier s'étendait indistinctement à toutes les parties de l'Empire. Le spondée, comme on voit, est parfois remplacé par un pied qui ressemble au trochée, comme dans les vers germaniques : mais c'est ainsi qu'on mesurait par l'oreille les mètres de Virgile, et d'ailleurs le spondée ne peut être un pied naturel dans une versification qui tient compte de l'accent.

commises en Afrique *orator* avec *o* bref, et inversement *piper* avec allongement de la tonique.

Pour scander ces vers apparemment incorrects, il faut de plus tenir compte de l'allongement des syllabes par le temps fort. Cette liberté prise assez souvent par les anciens poètes n'est toutefois dans les classiques proprement dits qu'une exception. Elle se rencontre bien plus fréquemment chez les écrivains chrétiens qui allongent de cette façon soit des toniques brèves, soit des atones, ordinairement, il est vrai, à la césure, mais aussi à d'autres places du vers. Lucien Müller en a cité un certain nombre d'exemples (p. 321, 323 et suiv.); il en est d'autres (p. 154, 156) dans lesquels il a voulu voir des licences métriques ou qu'il a voulu corriger.

Mais les auteurs d'inscriptions ne font pas de différence et souvent allongent ainsi les syllabes quelles qu'elles soient :

Hic ego sēpultus jaceo, placidusque quiesco.

C. I. L., II, 1088.

Quæ vitis genuīt aprico sole refecta.

Ibid., III, 188.

Le peuple, et tout au moins les gens demi-lettrés, conservaient sans doute le sentiment du temps fort; et comme ils ne distinguaient pas naturellement la quantité des atones, ils pouvaient les allonger ainsi indifféremment.

Nous pouvons donner une portée plus générale à cette hypothèse de l'abrévation des atones : il n'y a qu'à en constater l'effet dans les mètres latins populaires. Ces vers sont de deus sortes : les uns, ordinairement ïambes ou trochées, se trouvent chez les anciens poètes dramatiques, dans Phèdre, et dans un grand nombre d'inscriptions. On sait qu'on les scande ordinairement, et non sans de grandes difficultés, en admettant qu'aus pieds de trois temps ils peuvent joindre ceus du genre double ; c'est là une absurdité rythmique. Aussi a-t-on cru pouvoir affirmer qu'il n'y a là qu'une prose à peine mesurée, contrairement au témoignage formel des anciens. Les autres sont des hexamètres rythmiques : Commodien

passe pour le créateur du genre. Cherchons l'explication de ces deus systèmes, qui d'habitude sont considérés comme n'ayant aucun rapport entre eus dans la prosodie populaire. Procédons à la manière des mathématiciens et supposons le problème résolu. Admettons :

1° Que toutes les atones sont brèves;

2° Que toutes les syllabes peuvent être allongées par le temps fort.

Ces deus hypothèses, comme on voit, reposent sur des faits déjà connus et n'ont rien d'invraisemblable.

Prenons deus vers de Phèdre et marquons au-dessous, sur une ligne, la quantité classique, puis sur une autre, le rythme populaire obtenu[1].

Athénae cúm florérent aéquis légibus.

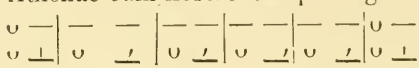

Lymphárum in spéculo vídit simulácrum súum.

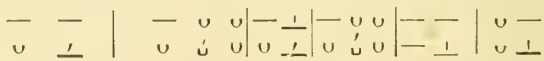

La première ligne, comme on voit, indique pour chaque vers un rythme compliqué et absurde; la seconde nous montre nettement avec ses ïambes aus pieds pairs le trimètre ïambique des Grecs que l'auteur a voulu imiter.

On peut d'ailleurs faire la contre-épreuve : supposons qu'un vers commence par *delectantes* : la mesure populaire de la quantité ◡ ⊥ ⁄ ⊥ indique un spondée au deusième pied; le rythme est faus et cette combinaison est bannie. Dans les comiques, *Proh Di immortales* est un commencement régulier de vers ïambique, tandis que *Di immortales* indique le rythme trochaïque. Or, à la place de *delectantes* on pourrait mettre correctement *injurias*, ce qui rendrait le vers juste : et la coupe par

1. Le signe ⁄ représente l'accent tonique. le signe | l'accent métrique. On n'a pas jugé utile de les marquer tous les deus à la fois lorsqu'ils sont placés sur la même syllabe : alors le rythme du vers était particulièrement sensible.

laquelle on a prétendu expliquer la place de l'accent est exactement la même : elle est donc impuissante à rendre compte de ces distinctions.

Il est vrai que le moyen que nous proposons est d'une simplicité qui peut suffire à le rendre invraisemblable. Il paraît admis que dans ces questions tout doit être difficile. Il est pourtant, ce semble, moins injurieux pour ces poètes, de se résoudre à croire qu'ils faisaient simplement des vers, et des vers intelligibles pour le peuple qui voulait bien les lire ou les entendre.

Appliquons le même procédé aux vers de Commodien; marquons au-dessous la quantité *populaire :*

Dum furor aetatis primae me portabat in auras,
— ⏑ ⏑ | — ′ | — ′ | — ⏑ ⏑ | — ′ ⏑ | — —

Plus eram quam palea levior; quasi centum adessent
′ ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | ′ ⏑ ⏑ | — —

In humeris capita, sic praeceps quocumque ferebar
— ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — ⏑ | ′ ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — —

Non satis : his rebus criminose denique mersus
— ⏑ ⏑ | — ′ | — ⏑ ⏑ | ′ ⏑ | — ⏑ ⏑ | ′ —

Paene fui factus herbas incantando malignas.
— ⏑ ⏑ | — ′ | — ′ | — ⏑ ⏑ | ′ ⏑ | ⏑ ′ —

Carm. Apol. 4 et suiv.,

Ces vers, incorrects par la quantité, étaient pourtant une imitation naturelle des mètres réguliers, parce qu'ils parlaient le même langage rythmique. Les gens du peuple qui chez nous font des vers français, bâtissent des alexandrins parfaitement conformes pour la métrique aux règles traditionnelles. Ils les considèrent comme parfaitement corrects, et ne s'aperçoivent pas qu'ils comptent autrement les syllabes, c'est-à-dire qu'ils emploient une prosodie populaire. De même les contemporains de Commodien croyaient dans ces rythmes entendre des vers de Virgile, parce que les uns et les autres n'étaient pas prononcés différemment.

On ne saurait prétendre toutefois que, même au point

de vue de la prosodie, les vers de Plaute et de Térence, de Phèdre, de Commodien et d'autres versificateurs analogues soient construits absolument de la même manière. Ils diffèrent l'un de l'autre quant aus détails; mais l'application générale de la règle à tous sans exception montre qu'ils suivent une loi nationale qui domine toutes les différences. Il y a cependant, soit dans Plaute, soit dans Commodien, des vers qui sont difficiles à scander; devons-nous croire pour autant que l'hypothèse est fausse? Nullement, car outre l'altération des textes, qui est admise par tout le monde, il y a des anomalies, et ces anomalies étaient nécessaires. Il parait important à ce sujet de dire un mot de la méthode imparfaite employée par certains savants dans ces sortes de questions.

Il y a dans Homère un assez grand nombre de fautes de quantité. Cependant, les philologues, qui ont encore le respect des grands princes de la littérature, n'ont point crié à l'ignorance; ils se sont résignés à prendre les choses par leur bon côté et à reconnaître qu'Homère ne parlait pas la langue des Alexandrins, mais celle de son époque. Ils ne se sont pas bornés à excuser les fautes comme le faisaient les Anciens; ils les ont justifiées, et c'est de la sorte qu'on a pu maintenir intacte cette vérité que l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont en vers.

On trouve aussi des fautes de quantité dans Virgile; il y a des façons anormales de mesurer les syllabes dans Corneille et dans Molière; on n'a jamais, pour cela, songé à infliger à ces grands hommes la honte d'avoir fait des vers faus, on n'y a vu que des *métaplasmes* prosodiques ou *licences poétiques*.

Mais ces auteurs ont, en général, fondé leurs vers sur une prosodie savante et fixe. Si nous remontons vers le passé, nous verrons que la mesure des syllabes dans la chanson de Roland n'est pas celle du XVIIe siècle. Si nous descendons vers l'avenir, c'est-à-dire si nous suivons la poésie populaire de nos jours, nous trouvons des anomalies apparentes infiniment plus nombreuses. Il est vrai qu'on rencontre des gens qui se refusent à croire que les

vers de certaines chansonnettes sont bien des vers; mais les personnes qui ont de l'oreille les jugent corrects, et même reconnaissent que, par la plénitude et le nombre de leurs syllabes sonores, ils se prêtent remarquablement à la musique. Or, quelle est la loi prosodique qui nous permet d'en saisir le rythme? C'est la suppression facultative des *e* muets, et la synizèse qui fait de *action*, par exemple, un mot de deux syllabes. Telle est la règle générale. Mais le versificateur qui ne connaît point de lois écrites, et ne se plie qu'aux exigences de son oreille, peut aller beaucoup plus loin. Il se permettra de supprimer une consonne, comme dans *quat'* pour *quatre*, ou même une voyelle ou une diphtongue sonore : *vlà* = *voilà*. Les anomalies prosodiques sont donc à peu près nulles dans la langue savante; par rapport à cette langue, elles sont plus nombreuses dans la langue du passé et se multiplient dans celle de l'avenir. Plus la poésie est populaire, plus la prosodie est naturelle, car elle s'accommode simplement au génie de la langue parlée, mais par là même elle n'est pas toujours facilement comprise dans les siècles suivants, qui ne connaissent que les règles classiques; ces lois établies pour une époque déterminée ne s'appliquent point aux autres.

Or, notre loi des atones, assez rarement contredite par les vers de Plaute, plus rarement encore par ceux de Térence, est appliquée rigoureusement par Phèdre, parce que ce poète ne prend pas les libertés de second ordre, qui sont exclusivement populaires. Elle n'est pas toujours observée par Commodien, plus respectée toutefois dans l'*Apologeticum*, qui est mieux conservé que le reste. Les *mètres* ne sont pas faux sans doute; mais les irrégularités *prosodiques*, quoiqu'il soit difficile de les retrouver d'une façon précise, existent visiblement dans les vers populaires, car, à la fin des vers, là où personne ne conteste la position de l'accent, la tonique est parfois placée par certains poètes d'une façon irrégulière, et on voit qu'il faut prononcer, par exemple, *téllure* ou même *cogitatiónesque*.

Hexamètre :

Et sepulto mihi membra sub *tellure* vivunt.

Enigmes, publiées par W. Meyer, p. 161[1].

Vers trochaïque septénaire :

Omnium hominum facta cogitatiónĕsque.

Lamentum pœnitentiæ, 101. *Ibid.*, p. 179.

Mais quand le latin cesse d'être une langue vivante, que l'accent suit les règles des grammairiens, les vers prennent la forme normale :

Et pedibus metricis rithmi contemnite monstra,
Que sĕgnis harrans floxus sic rancide sannas
Devia mugitu pangit, ut cantica turpet
Ecclĕsiae, plevis quae semper fulgide claret.

Albars (vers 850), cité par W. Meyer, *ibid.*, p. 14.

L'auteur de ces vers évite simplement de négliger la règle de position.

Citons encore quelques hexamètres composés à la fin du XVe siècle, et qui se trouvent à la fin du plus ancien bréviaire franc-comtois, imprimé à Salins :

Impres | soris man | us, qui | presens per | fécit | ópus [?]
Eacidae similis, Vulcanique arma capessens,
De Pratis hujus artis veri productus Achilles,
Que sunt digna suis interdum gaudia curis,
Anno | mille | no bis | quáter | velut cen | teno,
Sálinis | in val | le, Her | culeo | nomine | clara.
Dedit Bi | sunti | nis hoc | presens | múnus | áptum.

Incunables de la Bibliothèque de Besançon, n° 262.

Le premier et le dernier de ces vers, faits par un ignorant qui confond les *mètres* avec les rythmes ont la forme spondaïque non admise dans ces conditions par les anciens; le troisième a sept pieds.

1. *Anfang und Ursprung der lateinischen und griechischen rythmischen Dichtung*. Münich, 1884.

La règle ordinaire donnée plus haut est naturellement suivie dans les rythmes ordinaires, tirés de l'imitation des vers ïambiques et trochaïques et de leurs dérivés ; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les proses et autres chants rythmiques du moyen âge.

Nous concluons, de toutes ces observations, prises dans leur ensemble, que dans la langue latine usuelle les atones étaient exclusivement brèves et qu'il n'y a pas lieu de les supposer longues quand on étudie les origines phonétiques du roman.

III

ABRÉVIATION DE CERTAINES SYLLABES TONIQUES

La loi de l'abréviation des voyelles atones, telle que nous l'avons établie, est fondée en partie sur l'usage des poètes chrétiens. On pourrait faire une objection : dans les exemples réunis par Lucien Müller, il y en a qui, bien qu'en petit nombre, sembleraient prouver l'abréviation des toniques. Dès lors, les irrégularités prosodiques relevées plus haut ne seraient point dues à l'action d'une loi latine; ce seraient des fautes grossières, provenant uniquement de l'ignorance des auteurs.

Ce n'est là qu'une apparence. Les exemples dont nous parlons ne rentrent aucunement dans la règle. Ils se ramènent exclusivement à deus catégories.

1° D'abord, la tonique apparemment abrégée est régulièrement suivie d'une consonne et de la lettre *i*, qui précède une voyelle, comme dans *denarius*, *suffragium*. Alors l'*i* devient consonne et forme position avec la consonne précédente; *denárjus* est réduit d'une syllabe, et la tonique reste régulièrement longue.

Ce procédé est très commun en latin, même dans les meilleurs auteurs; il s'applique aussi bien aus atones qu'aus toniques. C'est ainsi que Virgile a prononcé *fluvjorum*, *parjetibus*; Horace *conciljum*, *principjum*; Sénèque *Tyrja*, etc. (Cf. Lachmann, *Ad Lucr.*, p. 130 et

suiv.) D'ailleurs, *u* est traité de même et devient *v*, parce que cette lettre est une semi-voyelle.

La même chose se trouve fréquemment dans les inscriptions :

Hexamètre dactylique :

Principis hanc statuam *Marcjani* cerne torumque.

C. I. L., III, 738.

Iambique trimètre :

Spicifera, justi inventrix, urbjum conditrix.

Ibid., VII, 759.

On trouve des exemples semblables chez tous les poètes rythmiques. W. Meyer en a relevé un très grand nombre dans le psaume dit *abécédaire* de saint Augustin. (*Op. cit.*, p. 19.)

Ce ne sont pas là, en général, des synizèses, c'est-à-dire que les deus voyelles ne sont pas réunies pour former un son unique ; c'est la semi-voyelle qui devient consonne et la quantité des syllabes est modifiée comme on le voit par les exemples classiques. C'est à cette prononciation que remonte en grande partie le *jod*, qui joue un si grand rôle en roman.

2° La syllabe qui paraît brève est composée d'une voyelle suivie d'une consonne redoublée dans les mots tels que *annulus*, *colloco*, *supplex* et autres analogues.

Les deus consonnes sont alors ramenées à une seule et ce fait est très ancien en latin. C'est ainsi qu'à côté de *rĕceptus*, *rĕductus*, on trouve *rēceptus* et *rēductus* dans Lucilius et Lucrèce, et *rettuli*, *repperi* à la place de *retuli*, *reperi*. Lucrèce a de même abrégé *cŏrruptum*. Le même phénomène s'était déjà produit à une époque très reculée dans *farina*, *canalis*, *ofella*, *omitto*, tirés des simples *farra*, *canna*, *offa*, *ob-mitto*.

Cette faute prosodique devait être très fréquente dans le latin populaire. Un grammairien, Pompeius (287, K), donne la prononciation *Catulus* = *Catullus* comme régulière en Afrique. On trouve ainsi le moyen de scander un très grand nombre de vers rythmiques :

Sed in | omni lo | co *offe* | runt meo | nomini | gentes.
Ne*cesse* | voluer | at bono | corde | vivere | natos.

COMMODIEN, *Carm. Apol.*, 341, 711.

Cette irrégularité a d'ailleurs laissé des traces dans le roman. C'est ainsi que *stella* donne *étoile* : on n'a donc pas tenu compte de la position produite par les deux consonnes, ce qui est contraire à la règle générale.

IV

DE L'ACCENT PARFOIS VARIABLE DANS LES MOTS LES PLUS USUELS

Le latin, comme toutes les autres langues, possède un certain nombre de mots ordinairement atones, mais qui dans certaines circonstances peuvent prendre l'accent tonique. Ces mots sont :

1° Les *enclitiques*, qui perdent leur accent et s'appuient sur le mot précédent. Ils sont peu nombreux en latin.

2° Les *proclitiques*, qui au contraire s'appuient sur le mot suivant. Les principaux sont les prépositions, les conjonctions, les adverbes indéfinis.

3° Il y a en outre un certain nombre de mots qui assez souvent restaient atones parce qu'ils étaient de peu d'importance. Ils diffèrent des précédents par un caractère spécial; placés à côté d'un mot plus important, et quelle que soit la combinaison formée, ils n'en modifient pas l'accent, au moins ordinairement. Ce sont, d'une façon générale, les pronoms et adjectifs indéfinis, les adverbes semblables qui en dérivent, les formes du verbe *être* qui expriment un simple jugement et non pas l'existence, les adjectifs démonstratifs, les pronoms personnels quand ils sont réduits au rôle d'adjectifs, c'est-à-dire quand ils ne servent pas à insister sur l'idée de la personne.

La construction analytique de notre langue rend à peu près inutile à l'égard des origines, la connaissance des lois spéciales relatives aus enclitiques. L'étude des proclitiques et des autres mots semblables est au contraire

des plus importantes, à cause de l'usage fréquent et multiple de ces particules; mais elle est assez difficile. L'étymologie de bien des mots très usuels, et notamment des formes du pronom démonstratif, a été des plus discutées. Les romanistes, renonçant parfois à leur trouver une origine phonétique, ont cherché à les expliquer par l'analogie, de même que d'autres, ne pouvant découvrir le lien qui existe entre la versification rythmique et les mètres classiques, ont voulu y voir une importation de l'Orient. C'est qu'ils sont hantés par les règles de la prosodie purement classique, qu'il faut précisément négliger en grande partie dans ces questions. Les étymologistes, suivant une tendance analogue, partent de cette idée que l'accent en latin était toujours une chose absolument fixe et dont il faut juger par l'orthographe. Ce principe est fort contestable, car les règles scolaires et surtout la manière d'écrire officielle, qui ne reproduit jamais une langue que sous sa forme plus ancienne, doivent ici nous inspirer d'autant moins de confiance qu'il s'agit de mots plus communs et plus altérés par l'usage.

Les grammairiens latins n'ont pas dégagé bien nettement les motifs qui font accentuer un mot de cette sorte ou le rendent atone. Mais il y a une raison logique que les théories des Grecs rendent facile à comprendre. Un mot n'est réellement un mot que s'il désigne formellement un être, une action ou une manière d'être, et s'il a une personnalité distincte qui en fait véritablement une *partie du discours*. Les mots, suivant les plus anciens grammairiens, étaient les noms et les verbes, ausquels il faut rattacher les adjectifs, les pronoms et les adverbes, les autres n'étaient que des *articles*, c'est-à dire des traits d'union, bien moins destinés à affirmer qu'à coordonner entre eus les termes qui affirment. Aussi n'avaient-ils pas l'*accent*, le principe qui dans un mot sert à marquer la véritable personnalité.

Toutefois, un mot qui d'habitude n'a pas grande signification peut devenir important, et par suite prendre l'accent, lorsque dans certaines circonstances on veut

insister sur le sens qu'il présente. L'application de ce principe est d'ailleurs multiple et parfois délicate, car souvent elle provient d'une simple approximation ou d'une nuance fugitive de la pensée. Les caractères généraux, d'ailleurs variables avec les époques, qui peuvent donner à un mot un caractère expressif, une forme *emphatique*, comme disaient les anciens, sont les suivants :

1° L'exclamation ;

2° L'interrogation ;

3° La place occupée par le mot atone, par rapport à d'autres, dans la construction ;

4° L'insistance sur l'idée, qui donne au proclitique la valeur d'un nom ;

5° L'emploi du nominatif.

1° L'exclamation en français suppose en latin des formes accentuées : Moi ! toi ! lui ! quoi !

2° L'interrogation modifie en grec l'accent des pronoms indéfinis (πότε, ποτέ), et selon quelques grammairiens, en était de même dans la langue latine. Le roman n'a pas toujours tenu compte de cette règle, qui paraît pourtant rationnelle. Les pronoms interrogatifs supposent en français une forme atone : *Que fais-tu? Me vois-tu?* Le tolère l'élision, ce qui prouve qu'il est faible : *Qu'avez-vous?* et même dans la prononciation vulgaire il s'efface devant une consonne : *Qu' faites-vous?* De plus on ne dit pas *Que donc voulez-vous?* c'est-à-dire que *donc*, ici enclitique comme *nam* dans *quisnam*, ne peut pas s'appuyer sur *que*, parce que ce pronom ne peut pas prendre facilement l'accent. L'interrogation n'a donc pas toujours par elle-même le pouvoir de relever une forme naturellement atone.

3° Les grammairiens latins enseignaient qu'un enclitique placé d'une façon anormale après le mot qu'il devrait précéder prend un accent régulier : *circum maria, maria circúm*. Les modernes assimilant certains pronoms aus enclitiques, ont prétendu que *me, te, se* par exemple, ont la forme atone quand ils précèdent le verbe, et prennent l'accent, en vertu du principe indiqué, lorsqu'ils le

suivent : *le pórtat*, *pórtat té*. De là viendraient en français *il te porte* et *porte-toi*. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher la cause de ce double emploi. L'accentuation *portat té* est bien peu vraisemblable, si on compare l'usage de la langue grecque, qui fait des mots analogues ainsi placés des enclitiques. Les vers de Commodien prouveraient, d'ailleurs, l'inexactitude de cette hypothèse, si l'on appliquait la règle donnée plus haut :

Numine de tanto fecit sĕ videri capacem.
Cum sit invisibilis fecit sĕ videri quibusdam.
Fallit vŏs gens hominum : nam bivio triti fuerunt.
Esto ergo talis qualem vult ésse tĕ Christus.
Compesce furiam ; pacificum rédde tĕ cunctis.

Carm. Apol., 117, 122 ; Instr., I, 11, 17 ; II, 17, 15 ; 22, 7.

Dans certains patois ces pronoms, même après le verbe, n'ont pas la forme emphatique ; ainsi en Franche-Comté, on dit *bèyâ'm'*, c'est-à-dire : *Baillez-moi*. L'usage français actuel n'a pas toujours été observé :

Voyons, mon petit monsieur, prenez *le* un peu moins haut.
Voyons *le* avec Esope en un sujet semblable.

Molière, *Misanthrope*, II, 1. Lafontaine, *Fables*, VI, 1.

Aujourd'hui, il est vrai, on dit régulièrement *voyons-le* sans élider la voyelle *e*, sur laquelle on appuie légèrement. En appliquant la règle supposée, on devrait dire *donnez moi le* aussi bien que *donnez le moi* et même *donnez lui moi*, puisque les deus prétendus proclitiques sont placés après le verbe. Or, on évite ces tournures ; il y a donc une autre explication à trouver.

Le mode impératif, qui est en quelque sorte une forme exclamative du verbe, a la propriété de changer la construction dans plusieurs langues modernes. C'est une nécessité amenée par le besoin de comprendre le sens et non par des raisons prosodiques.

Si ce mode était confondu avec l'indicatif, la phrase deviendrait inintelligible. Quand deus impératifs se suivent, le premier seul suit une construction anormale :

le mouvement de la phrase indiquant dès lors le commandement, le deuxième est placé régulièrement :

> Allons, Lafleur, trouvez-le et lui portez
> Trois cents louis que je crois bien comptés.
>
> VOLTAIRE, *La Prude*, II, 1.

C'est donc le sens même qui nécessite la construction *porte-toi;* reste à chercher pourquoi le pronom prent la forme emphatique.

Le français, et surtout le français moderne, accentue presque toujours la syllabe finale des mots, surtout à la fin des phrases. L'*e* muet n'est guère qu'un son de soutien; s'il ne fallait pas se soumettre aus règles scolaires de l'orthographe et de la versification, il arriverait souvent que personne ne songerait à l'écrire. Il sert simplement à maintenir sonore une consonne finale, ou à permettre de prononcer plusieurs consonnes consécutives; aussi le met-on dans la prononciation, là où aucune étymologie ne peut le justifier : *arque de cercle*. Le français parlé a peu de paroxytons bien naturels, comme *temple*, *quatre;* encore, le peuple les réduit-il souvent à des oxytons en prononçant *quat';* à plus forte raison est-il ennemi des proparoxytons. Il peut en former les uns et les autres d'une façon artificielle : *prends le me*, *donne le*, ou bien *donnez me*. Mais ces expressions choquent notre oreille : les premières ont un accent tout à fait étranger aus mots habituels; la seconde est moins choquante, mais ne s'accorde pas bien avec l'accentuation ordinaire, qui a une préférence pour les oxytons. C'est donc par une analogie prosodique qu'on s'est mis à plier ces expressions, qui font exception, à la règle usuelle, en employant la forme emphatique des pronoms : *donnez moi*, *donnez le moi*. Comme *le* n'a pas de forme emphatique à l'accusatif, on le met avant *moi;* dans certains patois, la forme *lou* prent plus facilement l'accent, on rent *me* enclitique : franc-comtois *Bèyâ'm' lou, donne moi le*. Il est bien inutile, comme on le voit, de donner aus deus pronoms à la fois la forme tonique et plus sonore.

4° Quand on veut mettre en relief l'idée exprimée par un

mot peu important, il faut naturellement lui donner un accent. Les nuances sont, d'ailleurs, souvent délicates. Ainsi, le français dit : *Il ne sait que faire;* plusieurs dialectes ont préféré : *Il ne sait quoi faire.* Les conjonctions ou adverbes, même non interrogatifs, prennent parfois une certaine importance. Ainsi, on peut appuyer sur *si* ou sur *car* lorsqu'on veut marquer soit le caractère très incertain d'une supposition, soit l'importance particulière d'une explication; on fait même de ces particules des espèces de personnes grammaticales, quand on dit les *si* et les *car*. Il n'est donc pas étonnant que *si* latin tonique ou atone ait pu donner à la fois en français *si* et *se*. De même *nón* et *non* se sont changés en *non* et *nen; nec* et *néc* ont pris la forme *ne* et *neiic* = *ni*. Mais la distinction primitive du sens, passablement subtile, s'est effacée dans le français et dans ses dialectes.

Lorsqu'un mot atone est accompagné d'un autre mot du même genre auquel il se réunit pour former une partie du discours, l'accent suit le principe général : c'est le plus important par le sens qui devient tonique. Une préposition, par exemple, est pour ainsi dire essentiellement proclitique par sa nature; aussi, reste-t-elle atone : *in sé, pro sé, en loi, pour soi.* Si les deus mots sont de valeur sensiblement égale, aucun n'est accentué; l'un ou l'autre peut à la rigueur s'effacer, mais les langues et les dialectes ne le traitent pas toujours de même. Ainsi, le pronom *ille*, devenu article, est insignifiant; le vieus français a mieus gardé la préposition dans *ès* pour *en les;* l'italien, au contraire, a préféré le pronom : *nello, nella; sul* suit le mouvement contraire. Le français hésite sur l'importance relative de *ne* suivi d'un pronom atone : *ne me fais;* aussi, l'un des *e* muets peut-il être supprimé à volonté et sans distinction dans la langue populaire.

Les formes très usuelles des pronoms présentent de très grandes difficultés, qui tiennent à deus causes principales :

1° Ces formes, s'étant affaiblies parce qu'elles sont atones, le roman, pour les rendre au besoin plus emphatiques, les a renouvelées comme certains adverbes par

l'adjonction d'éléments nouveaux, de même qu'il dit : *de-ab-ante* = *avant*, *ad illum diurnum*, *de illo*, *die* = *aujourd'hui*, pour *ante* et *hodie*, il a ajouté à certains pronoms les adverbes *hic* et *ecce* ;

2° Les pronoms *iste*, *ille*, pouvaient abréger leur première syllabe ; il y en a de nombreux exemples dans Plaute (V. C. W., Mueller, *Plautinische Prosodie*, p. 360, 398), on en trouve également dans les Inscriptions et et dans Commodien :

Hexamètres :

Haec ĭlli nunc requies fati, nunc sedis aeterna.

C. I. L., III, 121.

Non ĭllos|justítia humiles caro nota refregit.
David ĭl|lud dixit, clavis confige silentem.
In ŭllum|sperabunt gentes, cujus signa tuentur.
Dixĭt ĭl|lis Salomon : Nescierunt dei secreta.

COMMODIEN, *Carm. Apol.*, 231, 269, 288, 498.

Ces vers sont parfaitement réguliers, conformément à la règle populaire, si l'on considère les formes de *ille* comme atones, ce qui leur donne la valeur naturelle de deus brèves. Mais de plus il est probable que le latin parlé ne redoublait pas toujours la consonne; cette tendance très antique est signalée par les grammairiens latins[1]; nous l'avons trouvée plus haut dans certains poètes savants; et si elle pouvait agir sur des mots tels que *cŏligit*, à plus forte raison devait-elle modifier les pronoms d'un usage fréquent et répété. D'ailleurs, elle ne changeait pas l'accentuation. Nous sommes donc en droit de supposer qu'en outre des formes régulières *hic*, *hoc*, *iste*, *ille*, on employait aussi *hic*, *hoc*, *iste*, *ille*, et de plus *ile* et *ile*.

Dans une forme telle que *illo*, les deus syllabes, quoique à la rigueur considérées comme atones, n'avaient point la même importance. Selon un principe antique le mot qui, pour une raison quelconque, est privé de son accent

1. V. SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, 487; III, 303 et suiv.

primitif, a une tendance à prendre un rythme contraire à celui qu'il avait d'abord. Ainsi le grec accentue πότε interrogatif, mais ποτέ enclitique; ὑπό placé après son régime devient ὕπο; ἀλλά, ἐστίν se distinguent de ἄλλα, pluriel de ἄλλος et de ἔστι verbe exprimant l'existence. Les grammairiens latins enseignent d'ailleurs qu'on accentuait certains adverbes sur la dernière syllabe, pour les distinguer de leurs homonymes; *unà*, *circùm*, étaient prononcés autrement que *úna* ablatif et *circum*, *cirque*. Ces distinctions ont été blâmées par Quintilien et par les modernes, mais ce n'est pas là une vaine subtilité inventée dans les écoles. Cet usage est conforme à une loi générale. Toutefois, si l'on pouvait prononcer *illó*, il est probable que l'accent ainsi placé n'était pas aussi fort que s'il eût été naturel, et que l'absence totale d'emphase, chose difficile à apprécier, pouvait au besoin le faire considérer comme insignifiant.

Cette accentuation anormale amène une autre irrégularité dans la phonétique. La finale, contrairement à la règle ordinaire, étant devenue tonique ou à peu près, l'initiale est à son tour traitée comme une finale, et l'*i* dans *ille* peut s'effacer complètement. Il reste toutefois des traces de *l* double dans le français parlé. On dit couramment à Paris : *Je ll'ai vu*, et cette prononciation dont on a cherché des explications difficiles, vient toute naturellement du pronom latin; car nous n'avons jamais entendu dire *la llanterne*, quoiqu'on puisse entendre articuler ces mots avec la plus grande véhémence.

Les formes régulières de *ille*, accentuées selon les lois usuelles, sont *illa*, elle; *illas*, elles, *illos*, eus, *illórum*, leur; elles sont emphatiques et indiquent le pronom.

Les formes écourtées, traitées comme des proclitiques, avaient un accent fugitif qui n'était pas d'une parfaite netteté; mais ce caractère même était dans la nature des choses. *Ló*, *lo*, devaient donner *leu*, *le* : ces deus sons très voisins, mais que nous distinguons encore légèrement quand nous disons : *je le vois* et *vois-le*, ont été confondus au moins par l'écriture. De *lám* on devait former *lè*, *le* qui existent dans les dialectes : mais en français l'accent

n'a pas été assez fort pour amener la diphtongaison et la transformation de la tonique; en revanche dans *ta*, il a pu empêcher *a* de tomber au son très faible de *e* muet; la forme est donc intermédiaire entre la tonique et l'atone, comme dans *jam* = *jà*, *quare* = *car*.

De *lós*, *los*, on tirait *leus*, *les*, de *lás*, lès et les : cette complication de formes très semblables n'a pu être maintenue; les dialectes ont choisi; le français a aussi adopté une forme unique *les*, sur laquelle on peut au besoin appuyer, et qui est comme un moyen terme entre les autres.

5° Le nominatif était appelé par les anciens déjà, *positio, casus rectus :* ces noms indiquent tous qu'il avait un caractère supérieur par rapport aus autres cas. C'est lui qui désigne l'auteur de l'action. Il a donc dans sa nature même quelque chose d'actif et d'énergique, qui devait en renforcer l'accent tonique. Aussi voyons-nous qu'en français les formes nominatives des pronoms sortent ordinairement d'un type latin accentué, ou auquel on a ajouté un suffixe emphatique qui porte lui-même l'accent.

Le nominatif ancien de l'article a été formé du pronom suivi du suffixe *hic* = *y; ile hic*, = *li*, pluriel *ili hic* = *li*.

Les formes très emphatiques qui désignent les pronoms personnels, se distinguent par un caractère spécial : elles ont un double accent, comme il est naturel, l'un sur le pronom, l'autre sur la particule qui lui est adjointe.

Le nominatif est formé de *ille* précédé de *hic* pronom et non adverbe, car on trouve aussi des pronoms formés de même avec le neutre *hoc* et le féminin *haec;* il en sera question plus bas. *Hic* étant devenu *eii*, c'est-à-dire *i*, ou ayant été confondu avec hīc = y, *hic ile*, *hi ili* ont donné *i* + *eil*, ce qui se réduit régulièrement à *il*. Ce pronom, comme on sait, était très emphatique et s'employait à la place de *lui* en vieus français.

Une formation analogue est celle de *oui*. *Hóc ilo* donnait *o* + *eil* réduit à *oil; hoc ilo, ou* + *eil* noté *ouil* = *oui*, cf. *canicula, cheneille, cheneille*.

Lui a été fort discuté. M. Tobler, appuyé par M. Darmesteter, a réfuté diverses étymologies et conclu à l'in-

fluence analogique de *cui*, relatif au cas régime. Mais la phonétique est toujours préférable à l'analogie, surtout pour des mots très usuels. De plus, l'analogie même semblerait indiquer la présence dans ce pronom du suffixe *y* adverbial. En effet, tous les pronoms le reçoivent dans la langue populaire; on entent dire : *je t'y donne*, *je l'y ai vu*, pour *te* et *le; je leur'z y ai dit*, et même *j'y leur ai dit; y* dans ces locutions est explétif et n'a point le sens adverbial usuel. D'ailleurs les formes emphatiques ayant deus accents, celle-ci doit suivre la règle commune : il est naturel de plus qu'elle soit moins emphatique que celle du cas sujet. Or, *iló hic* donne *leui* qui devient *lui* comme *keuir* de *córium* devient *cuir;* les règles sont donc de tout point observées.

Nous allons donner la liste des formes du pronom personnel dans le patois franc-comtois des environs de Besançon; elles sont plus nombreuses qu'en français; on y reconnaîtra l'application différente des mêmes principes :

Article : *lou*, *lo*, *le*, la voyelle peut s'élider; féminin *lè* de illá, peu accentué; pluriel *las*, de *illás* régulier; car *a* tonique ne se change pas en *e* comme en français, au moins dans les formes les plus anciennes, qui sont naturellement les plus pures.

Pronom : *I*, *è*, et *il*, *el*, devant les voyelles = *hic-ile*, *ille*, *illi*, s'emploient au singulier et au pluriel; féminin *elle;* on prononce toujours les deus *l*. Cas régime semblable à l'article. La forme *li* = *illi-hic*, ou *yi*, mis pour *li-y*, car *l* suivie de *i* et d'une autre voyelle se change en jod, ne s'emploie que pour pour le datif.

Formes emphatiques. — *Lu* correspont au français *lui*, car ce patois ne connait pas le son *ui*, et le remplace par *o* ou par *u : keu*, *kue* = *cuir*.

Le féminin *lie* = *ila háec*, montre une formation particulière.

Pluriel *yeu : hi-illi*, sert aussi pour le féminin.

Oue = *hoc*, *o* = *hóc*, *eu* = *hôc*, *oè*, *ouè*, = *hoc illo ;* ces formes, comme la particule négative *nien* = *nec-entem*, sont familières et ne s'emploient qu'en parlant à des

personnes qu'on tutoie : *oui* et *non*, venus du français, sont des formes nobles et plus respectueuses.

Le pronom *ĉtu-qui* correspont à peu près au français *cestuy-ci ;* le féminin est *stèquie, istáecce hic* avec *e* analogique, ou *stíequie, ista háec, ecce híc*. Ce patois n'a pas réduit comme le français *ecce* à *éce ; ecce hic* y est par conséquent devenu *ki*.

L'emploi facultatif de l'accent régulier, d'un accent secondaire oxyton ou d'une forme complètement atone, rent compte de l'étymologie des autres pronoms et adjectifs. Ainsi *égo* donne le franc-comtois *i'*, *egó* l'ancienne forme *jo*, et la forme moderne *je*. *Méum* = mien, *meus* = *mes*, *méus* réduit en latin à *mius* = *mis ; méa* = *meie*, *meá* = *ma*, *tuám* = *teon* = *ton*.

Rém a donné *rien ; ran*, forme franc-comtoise, vient de *rem*, atone.

Certains dialectes emploient pour l'indicatif du verbe *être* la forme *sons*, venue régulièrement de *súmus*. Le français dit *sommes*, ce qui a soulevé de nombreuses discussions. Si *sumus* pouvait être un mot presque atone, ce qui est probable, et suivre l'analogie du grec ἐσμέν ou des proclitiques comme *illó*, il devait alors avoir un faible accent, placé sur la dernière syllabe. C'est ce qui a conservé la voyelle finale, sans toutefois l'élever au rang d'une véritable tonique. Ce fait est donc parfaitement régulier en lui-même, et il tient à la liberté qu'on avait de donner une dose variable d'accent aus dissyllabes non toniques.

Plusieurs adjectifs indéfinis pouvaient jouer le rôle de mots atones ; je parlerai surtout de *totus*, parce que la phonétique de ce mot en français a quelque chose d'apparemment très irrégulier.

Les adjectifs d'un emploi fréquent pouvaient former un seul mot avec le suivant comme dans le français *toujours*. *Totus* en particulier est assimilé à *ille, hic, meus*, dans certaines constructions : de même qu'on disait *illis temporibus, his moribus, domi tuae*, sans préposition, on pouvait dire aussi *toto coelo, tota Asia ;* la suppression irrégulière de *in* montre l'intimité du composé.

Commodien met *toto*, comme *illa*, à la place de deus brèves :

Ad ĭlla tendamus cupidi, tŏtă mente devoti.

Carm. Ap., 138.

Cet adjectif était accentué quand il était emphatique ; on disait donc *tôtus* et *totus*. Dans la forme non accentuée, *o* était bref comme les voyelles atones ; l'habitude de le prononcer ainsi le fit maintenir bref, quand il reprenait l'accent, ce qui donne encore une autre prononciation *tŏtus*. De là vient une triple forme du français et de ses dialectes :

Tôto régulier = *tot*.

Toto = *tout*.

Tŏto = *teut*.

Le génitif *tŏtius* ayant été pris comme un nominatif, ce que font encore aujourd'hui nos écoliers, a pu produire *tuit*, quatrième forme du même mot.

On pourrait faire les mêmes observations sur *unus*, traité ainsi dans les rythmes de Commodien, ce qui explique la prononciation *eun;* sur *solus*, sur *pauco*, qui a pu devenir *pôco*, d'où le français *peu* est sorti régulièrement.

Résumons ici les règles que nous avons essayé de poser :

1° Les mots très usuels, selon la valeur qu'ils paraissaient avoir, pouvaient être à volonté emphatiques et accentués, demi-accentués, ou atones ;

2° Les dissyllabes de cette catégorie, conformément à un principe général, pouvaient avoir cet accent variable sur leur deusième syllabe, fait exceptionnel en latin, ce qui tent à faire traiter la voyelle initiale comme une atone.

Le caractère facultatif du principe emphatique en rent les applications extrêmement variables, car il dépent des moindres impressions de celui qui parle. Mais, il n'y a pas d'irrégularités réelles ; les anomalies apparentes sont amenées par l'action, irrégulière aussi en apparence, mais au fond très logique, du principe fondamental qui domine la phonétique comme le rythme du roman, l'accent tonique.

Besançon. Léon Vernier.

M. Vernier me permettra de faire quelques réserves sur la partie de son remarquable article qui touche à l'étymologie des pronoms français.

Il ne me paraît pas vraisemblable que les deus *l* de *illum* se soient maintenus dans la prononciation populaire « Je ll'ai vu », alors que partout ailleurs les consonnes doubles se sont simplifiées dès l'origine de la langue. D'ailleurs on a remarqué (Voyez ci-dessous, page 294) que la prononciation *ll'* ne se produit que devant les voyelles : « Je *ll'* ai vu, je *ll'* entens », mais « Je *le* vois, je *le* connais. » Or dans les deus cas, on a le même *illum* accentué de même.

Voici comment peut s'expliquer la particularité signalée. Le peuple supprime *l* final de *il* devant les consonnes, et dit : « *Il* attent », mais « *i* revient, *i* le voit. » Toutefois, lorsque le pronom sujet est suivi du pronom régime *l'* devant une voyelle la clarté exige le maintien de *l* final de *il*, car « *i* l'attent » se confondrait avec « il attent. » On prononce donc « *il l'*attent », que le peuple décompose inconsciemment en « i ll'attent », voyant dans *l* redoublé la forme de *le* devant une voyelle, après le pronom sujet *i*, bien qu'en réalité le premier *l* soit *l* final de *il*, et que le second soit *l* initial de *le*. Il est facile de comprendre comment, par analogie, on est arrivé à prononcer aussi *ll'* après tous les pronoms sujets, et non plus seulement après *i :* de là « Je *ll'*attens, tu *ll'*as vu, etc. » C'est par un phénomène semblable d'analogie qu'on explique le *ti* interrogatif de « J'aime-*ti*[1] ? », qui ne se justifie logiquement qu'à la troisième personne : « Vien*t-i*(l)? »

En ce qui concerne l'article singulier *li* et le pronom *lui*, je m'en tiens à l'hypothèse de l'influence du pronom relatif, qui me paraît très plausible.

Quant à *tout*, le maintien du *t* final exige un *t* redoublé dans le latin populaire. L'*o* bref expliquerait mieus en effet la diphtongue *ui* du nominatif pluriel *tuit* (=totti. *Tŏtius* aurait donné *tuis*.)

L. C.

1. Voy. *Romania*, VI, 438.

GLOSSAIRE

DU

PATOIS GATINAIS

Par A. ROUX

Ancien maire de Nemours

Comme préface au glossaire où M. Roux a réuni les mots du patois gâtinais qui lui ont paru les plus intéressants par leur forme ou leur signification, nous croyons devoir donner quelques indications sur certaines particularités de la morphologie et de la phonétique de ce patois, d'après les notes sommaires que nous a envoyées l'auteur :

1. Les flexions du pluriel de l'imparfait sont *èn* (in) à la 1re et à la 3e personne, *è* à la seconde personne : « j'*étèn* » = nous étions; vous *étè*, ils *étèn*. Cf. au subjonctif présent du verbe *être :* « qu'il *sè* et qu'ils *sèn*. »

2. Le pronom personnel *nous* est souvent remplacé par *je :* « *Je* venons vous voir, *j'*avons fait trois lieues. » On dit aussi *j'ons :* « *J'ons* bien ri. »

3. *L* final est tombé dans les pronoms *il* et *el* (elle) : « *I* va venir; *è* y est. » On dit aussi : « *A* y est[1]. » Le pronom *leur* a la forme *yeu*. — *Tu* devant une voyelle devient *t'* : « *t'*as vu. »

4. A la suite des pronoms « je, tu, nous, vous », on redouble *l'* = *le* ou *la*, devant les verbes commençant par une voyelle : « Je ll'entens, tu ll'attens, nous ll'aurons, vous ll'écouterez. »

5. Le changement de *er* en *ar* qu'on constate dans le

1. D'après le glossaire, *l* n'est pas tombé devant les voyelles; mais ici on a le même phénomène que dans *hieu* = *lieu* (n° 9 de ces remarques).

français *par* = latin *per*, se retrouve dans « *par*du, *sar*pette, *var*mine, vent de Ga*lar*me, etc. »

6. A *ô* français écrit *eau* correspond la diphtongue *iô* : « Bicher*iô*, Puis*iô*, *iô* (eau), b*iô*, cop*iô*, maquer*iô*, s*iô*, p*iô*, v*iô*, etc. »

7. Métathèse fréquente : *ër*, *ël* pour *re* et *le* : « pimpër*n*elle, carême-pë*r*nant » et même « il tremb*ël* » pour « il tremble ».

8. On dit *je renouvle* pour « je renouvèle ». C'est ainsi qu'en français on commence à dire « elle se décolte » sous l'influence de *décolleter* prononcé *décolter*.

9. *L* disparaît devant un *i* de diphtongue (nous marquons par une *h* que cet *i* ne se lie pas avec le mot précédent) : des *hi*eus (des lieus), trois *hi*eues (trois lieues). On dit aussi : « dis *hi* » pour « dis lui ».

10. L'*i* semi-voyelle devient *j* après *d* : *Djeu* pour « Dieu », *djable* pour « diable ».

11. Au *c* dur français (écrit *c* ou *qu*) devant *u*, *e*, *i*, correspont la consonne double *tch* : *tchuit* = cuit ; — *boustchuler* = bouseuler ; — *tchète* = quête ; — *tcheù* = queue ; — *tchitte* = quitte.

12. Au *g* dur français devant *e* et *i* correspont la consonne double *dj* : *djeuler* (gueuler), *djerre* (guerre), *djigne* (guigne).

13. Le futur de *venir* et de *tenir* n'a pas le *d* euphonique : « Ça *tienra* pas. »

14. Devant la diphtongue *ié*, l'*n* se mouille : l'*n* de *nièce* se prononce avec une mouillure qui ne se confont pas avec l'*i* de la diphtongue *iè*. De même dans *carnier*, *grenier*, *manière*, etc.

15. *R* final est tombé dans les prépositions *sur* et *pour* ; prononcez « su » et « pou ». *L* est tombé dans l'adverbe *plus*, prononcé *pus*.

16. *Pas* s'emploie souvent pour « ne pas ».

L. C.

A

Aberluter. — Éblouir. Ex. : Le soleil m'*aberlute*. Vient de Berluc. On dit aussi *Berluter*. Dans le Berry on appelait *Aberlutes* des illusions de la vue.

Accint. — Veut dire, au sens courant du mot, dépendances, accessoires, et s'applique uniquement à des parcelles d'immeubles ruraus, terres, bois, prés, etc., qui sont considérées comme dépendant d'un immeuble plus important qu'ils joignent. *Accint* doit être synonyme d'accession qui signifie réunion accessoire ou incorporation d'une chose à une autre. Dans les Coutumes du bailliage de Melun « suivant la réformation accordée à l'assemblée des trois Estats dudit bailliage », au mois d'avril 1560, on trouve : « Si en la succession n'y avoit héritage ou fief ou roture, qu'un manoir et *accint* tenu en fief... » Est encore employé à la campagne par les notaires. A sans doute le même sens qu'accrue.

Acouter. — Attendre et entendre ou écouter. Dans le sens d'attendre, on dit tous les jours : *Acoutez*-moi, je reviens tout de suite. On dit : Parlez, je vous *acoutons*.

Afier (s'). — Se fier. Rabelais dit *affié* en parlant de celui qui a donné sa foi, sur qui on peut compter.

Aguicher. — Taquiner, agacer.

Aïder. — Aider. On dit tous les jours : Aïdes-moi. A Veulx, on appèle couramment *Cour des Aïdes*, la Cour qui règne devant les bâtiments qu'occupaient avant la Révolution les préposés de la Cour des Aides à la perception de l'impôt dit des Aides. Au XVIe siècle, Aïde, Aïder entraient dans la prononciation ordinaire du français. Ensuite une grammaire du XVIIe siècle recommande de ne jamais séparer l'i de l'a.

Airière. — Arrière. Ex. : Aller en *airière*. On dit même souvent : en *airier*. Est employé notamment en Bourgogne et en Picardie.

ALLE. — Elle. Ex. : Où donc qu'*alle* est? *Alle* est aus champs.

ALPETTE. — Jeune homme qui n'a ni force ni valeur. Rabelais dit *Albette*.

ALLONGE. — Foulure d'un nerf.

A-PLEIN. — En grande quantité. Synonyme de *A-mort* (voir ci-après) et de *Très-bein* (voir au *T*).

A-MORT. — Beaucoup. Synonyme de *Très-bein* (voir au *T*).

APONICHER. — On dit aussi *Éponicher*. S'accroupir sur ses mollets comme pour satisfaire un besoin ou pour se dérober à la vue. On dit à un enfant qui a besoin : *Aponiche-toi*.

A QUAND ET MOI. — En même temps que moi. Est employé en Normandie.

ARIA. — Désordre. Embarras matériel.

ARICANDIER. — Espèce d'industriel ou commerçant ambulant, mal outillé, mal pourvu de marchandises, mal organisé.

ARTAUD. — Orteil. Ex. : Il m'a *tripé* (voir au *T*) sur *l'artaud*, pour : Il m'a marché sur l'orteil. Orteil vient de *Arteil*, qui venait lui-même de *Articulus*, diminutif de *Artus*, membre.

ASSASSINEUS. — Assassin. Rabelais dit *Assassineur*. Ce mot est refait sur le verbe *assassiner*, qui vient lui-même d'*assassin*.

ASSINER. — Assigner. Employé par Rabelais et encore au XVIIe siècle.

ASTURE. — A cette heure, se trouve dans Montaigne.

AVERDONDÉ. — Vif, dégourdi, déluré.

AVOINDRE. — Aveindre. Ex. : Je l'ai *avoindu*. Employé en Bourgogne.

AVOUILLER. — On dit aussi *Évouiller*. Rassasier au delà de l'apaisement de la faim et de la gourmandise, c'est-à-dire écœurer, dégoûter.

B

BABOILLA. — Femme bavarde, ignorante et sotte, qui parle à tort et à travers. Vient sans doute de Babil, Babillard.

Babouine. — Babine, lèvre. On dit : s'essuyer les *babouines*.

Babouiner. — Dire des niaiseries. Rabelais emploie le mot *Babouinerie*, pour dire niaiserie, futilité.

Bacailler. — Causer bruyamment, bêtement, méchamment.

Badibadou. — Quand une personne porte sur son dos un petit enfant qui la tient par le cou, on dit de celui-ci : Il est en *badibadou*.

Badigoinces. — Les babines, les joues. Employé par Rabelais.

Balayant. — Branche d'arbre assez légère pour être mue facilement à la main, et qui, garnie de brindilles, est employée à l'automne pour balayer et entasser les feuilles tombées.

Balle-au-dou. — S'emploie généralement pour désigner la petite pelote ronde qui sert à jouer. Sans doute parce que les enfants cherchaient le plus souvent, au moyen de la balle, à atteindre leurs compagnons de jeus dans le dos ou *dou* (voir ce mot). Pour dire jouer à la balle, on dit : Jouer à la *balle-au-dou*.

Bamboche. — Mauvaise pantoufle.

Barbarotte. — Minuscule poisson de rivière, qui porte des piquants de chaque côté du ventre; piquants, d'où sans doute lui vient son nom.

Barbajeanne. — Viorne, clématite sauvage que les jeunes garçons coupent par petits bouts et fument en guise de cigarettes. Le mot Jeanne, dans le Gâtinais se prononce toujours *Jean-ne*. Aussi ne dit-on jamais que *Barbe-à-Jean-ne*.

Barrette. — Visière de casquette. Barrette signifiait, à l'origine, un petit bonnet plat. Il est aujourd'hui le nom du bonnet rouge du cardinal.

Barrieleus. — Celui qui tient une barrière ou qui est préposé à l'octroi.

Basse-Courière. — Femme employée spécialement au service d'une basse-cour.

Bat-l'ane. — Garçon meunier qui transporte le blé et la farine à dos d'âne ou de mulet.

Béchuoter. — Placer des objets, dans le sens de la longueur, tête-bèche ou plutôt cul-bèche (voir ce dernier mot).

Bédame. — Dame. Interjection explétive.

Beigne. — Enflure produite par un coup. — Synonyme de *Gnion*. (Voir ce mot.)

Bein. — Bien. Ex. : C'est *bein* fait Je suis *bein* là, j'y reste. On dit *Tres-bein* pour dire beaucoup. (Voir au *T.*)

Berlaud. — Naïf, étourdi, borgne intellectuellement.

Berouette. — Brouette.

Bié. — Bélier.

Billotte. — Petite meule de gerbes de grains.

Biner. — Embrasser. Baiser.

Binette. — Quand, à une contredanse de fin de bal, le violon lance une note spéciale, pour inviter chaque danseur à *biner* la danseuse qui lui fait vis-à-vis, on dit : On joue la *binette*.

Bistourné. — Maltourné. Rabelais écrit : Bestourné.

Blonde. — Bonne amie. Amoureuse. Ex. : Louise est la *blonde* à Jean.

Boitte. — Petit vin. Râpé.

Bodi. — Le ventre d'un enfant.

Bonnes-Gens ! — Exclamation de pitié, de compassion. Ex. : Ah ! *bonnes gens !* il n'a pas seulement de quoi manger !

Bouelle. — Gamine. Synonyme de *Papouette* et de *Pelvette*. (Voir au *P.*)

Bois-dous. — Bois de réglisse que mâchent et sucent les enfants.

Boistier. — (On prononce l'*S.*) Celui qui, dans les bois, ramasse des branches mortes et en fait des fagots.

Boulie. — Bouillie.

Boulin. — Bouleau. Et aussi verge qui sert à fouetter les petits enfants. Un bois de bouleau est appelé une *boulinière*.

Bousiller. — Faire un travail sans goût, sans soin.

Bousin. — Tapage. Mauvais lieu.

Bracelet. — Double manche d'une étoffe solide et com-

mune qui garantit durant le travail l'étoffe plus précieuse du vêtement.

Braie. — Bout de chemise qui souvent sort de la culotte du petit garçon, fendue par derrière. La braie était le vêtement de nos ancêtres les Gaulois.

Braisier. — Brasier.

Bricoler. — Entreprendre à la légère toutes espèces de besognes et surtout les faire mal, s'embrouiller. Travailler au hasard.

Brouillasser. — S'emploie comme bruiner, pour dire qu'il tombe une pluie fine, presque un brouillard. Brouillas était au surplus, à l'origine, plus usité que brouillard.

Buchot ou Buchotte. — Petite bûche. Bout de bois.

C

Cacafouilla. — Sale maritorne. Ce mot imagé est très expressif.

Cageron. — Sorte de cage en osier dans laquelle on dépose les fromages qui doivent égoutter et sécher.

Cageronnier. — Celui qui fabrique les *Cagerons* et généralement les paniers, les hottes, les corbeilles, les vans, etc. Un vannier en un mot.

Caler. — Lancer, au moyen du pouce, une bille appuyée sur l'index.

Caliborgneau. — Terme de mépris qu'on applique à un étourdi ou à un borgne, sot et hargneus.

Callot. — Grosse nois qui souvent sert de jouet aus enfants.

Calvarnier. — Garçon de ferme, palefrenier.

Cani. — Petit canard.

Caquin. — Nom que l'on donne volontiers à un œuf, lorsqu'on fait manger cet œuf à un petit enfant.

Caribonhomme. — Dessin primitif, grossier qui représente ou tent à représenter une personne, et que les gamins tracent volontiers, à la craie ou au charbon, sur la façade des bâtiments. C'est un *bonhomme* en *caricature*.

CARNE. — Charogne.

CASUEL. — Fragile.

CATILLA (poire de). — Poire d'hiver qui n'est bonne que cuite.

CATIN. — Ce mot qui signifie, en français, Femme ou fille de mauvaise mœurs, veut dire, dans le Gâtinais, Poupée.

CÈQUE. — Cercle de tonneau.

C'EST-I-QUE? Est-ce que. Cette manière de dire n'a rien de contraire au caractère et aus tournures de notre langue. En effet *Ce (ceci ou cela) est-il que vous en avez?* est aussi logique que *Est-ce que vous en avez ?* Il est même plus explicite.

CHABLER. — Gauler. On *châble* des nois, des pommes, etc. Rabelais emploie le mot *challer* pour dire Écaler. *Challer* des nois. *Chabler* vient de *capulare*.

CHAFAUD. — Grenier à fourrage. Est synonyme d'échafaud. Au XVe siècle on disait *Chafaud* et *Echafaud*. En Bourgogne comme dans le Gâtinais *Chafaud* veut dire Grenier à foin.

CHAFAUDER. — Effaroucher. Ex. : Votre chien va *chafauder* mes poules.

CHAPOTER. — Cogner. Battre. Dégrossir du bois. Employé par Rabelais.

CHAROI, CHAROIR. — Pièce de toile sur laquelle repose la cendre dans un cuvier à lessive.

CHÊME. — On dit : *y en chême pas*, pour dire : Il y en a beaucoup.

CHEUS. — Chez. Ex. : Allons *cheus* eus. Venez *cheus* nous.

CHARCHER. — Chercher.

CHIAU. — Jeune chien qui tète encore.

CHICOTTE. — Fruit du prunier non greffé. Tient le milieu entre la prunelle et la prune.

CHIEN-MALADE. — Juron, Exclamation.

CHIOTTE. — Latrines.

CHOUPILE. — Chien de chasse qui ne quête que sans le fusil.

CH'TIT. CH'TITE. — Chétif, chétive. Ex. : C'est une *ch'tite* femme. Est employé en Bourgogne et en Berry.

Clairté. — Clarté. Empl. par Rabelais.

Closse. — Poule qui a des poussins. Vient de Closser, glousser, parce que la mère glousse continuellement pour maintenir ses petits autour d'elle.

Co. — Coq. Employé en Picardie.

Cochelin. — Cadeau de noces ou du Premier de l'an.

Coignure (tenir). — Aider, appuyer quelqu'un qui est attaqué, ou qui a un grand effort à faire. Ex. : *Va tenir coignure* à cet homme-là.

Coipiau. — Copeau.

Conasse. — Tabatière de forme oblonge, arrondie aus extrémités, plate aus parties supérieure et inférieure, généralement faite en écorce de merisier. Elle est toujours munie d'une courte lanière qui sert à arracher le couvercle, et qui lui fait donner souvent le nom de Queue-de-rat.

Corder. — Être d'accord. Ex. : Ils cordent bien ensemble. Est une aphérèse d'Accorder.

Corlu. — Courlis. Est employé aussi dans le patois picard.

Couailler. — Crier, gémir. Se dit surtout à propos des animaus domestiques. Ex. : Qu'est-ce qui fait donc *couailler* ce chat?

Couasse. — Poule couveuse. Vient de *Couer* (v. ce mot).

Coudu. — Cousu. Se trouve dans le patois saintongeais.

Couer. — Couver. Ex. : C'est le diable qui l'a *coué*. Se retrouve dans les patois du Berry et de la Saintonge.

Couh ! — Exclamation des enfants qui jouent à Cache-cache, pour faire savoir qu'il sont cachés.

Couleriau. — Petit ruisseau d'eau vive.

Couleurer. — Colorer. Au XIVe et au XVe siècle on disait *Coulourer*. On dit, dans le Berry, *Cauleurer*.

Coulotte. — Petite lessive.

Courriau. — Verrou. Rabelais dit *Courrail*.

Courtil. — Petit jardin attenant à une maison de paysan. Empl. par Rabelais.

Coutjauter. — Frapper à coups de couteau.

Couton. — Trognon de chou.

Couveau. — Couvet, chaufferette. Est aussi dans le patois bourguignon.

Couvêque. — Couvercle.

Croque-avoine. — Celui qui prépare un mariage, qui facilite les entrevues des futurs.

C'ti-la. — Celui-là.

Cueiller. — Cueillir. (V. *Quiller.*)

Culard. — Feu follet.

Cul-béche. — Jeu d'enfants au moyen d'épingles. Correspont à l'expression française Tête-béche, qui exprime que deus objets de même nature sont placés à côté l'un de l'autre dans un sens inverse, la tête de l'un aus pieds de l'autre.

D

Daguenette ou Daguenelle. — Poire tapée.

Debayauter. — Ouvrir le ventre, arracher les boyaus. S'emploie comme menace. Ex. : Tais-toi ou je te débayaute.

Debringuer. — Déchirer, détériorer, abîmer; vient de Bringue. On dit aussi : être en *débringue.*

Decaniller. — Déguerpir. — Littré pense que c'est le même mot que Décheniller, ôter les chenilles, d'où figurément S'en aller comme une chenille que l'on ôte.

Dégoutation. — On dit : C'est une *dégoutation*, pour dire : C'est dégoûtant, comme on dit : C'est une désolation, pour : C'est désolant.

Demincer. — Couper, réduire en minces morceaus, découper. Ex. : *Demincez* donc le poulet. C'est tout *demincé.* Ce mot ne serait pas superflu dans la langue officielle.

Dépatouiller (se). — Se débarrasser, se désembourber, sortir d'un *patouillat.* (V. ce mot.)

Dépiauter. — Oter la peau ou la piau. Dépouiller.

De quoi. — Est souvent employé comme interrogatif, pour dire : *Qu'avez-vous dit ? je n'ai pas entendu, je n'ai pas compris.* Ou bien il exprime de l'étonnement, de l'indignation. Est sans doute une abréviation de : *De quoi parlez-vous ?*

Dériper. — Glisser. Se dit notamment d'un objet pesant qui glisse sur la pince ou le levier.

Désembricoler. — Dépêtrer, remettre en ordre.

Détasser. — Défaire un tas. N'a pas de synonyme dans la langue officielle.

Devinette ou Devinotte. — Énigme.

Diou. — Dieu. *Diou* ne s'emploie que comme juron. On ne dit jamais : Mon *Diou* je vous prie; mais on dit souvent, en colère : Bon Diou, Nom de Diou.

Dou. — Dos. On joue à la balle au *dou*. Dans le Berry aussi.

Douelle. — Douve.

Donaison. — Donation. En Berry, D*oun*aison ou D*on*aison.

Dret. — Droit. Ex. : Ça se tient tout *dret*. Berry et Picardie, de même.

Drussir. — Se dit généralement des petits oiseaus qui prennent des plumes, qui deviennent drus. Se dit aussi d'un terrain ensemencé qui pousse dru; d'un gars qui devient fort et vaillant. N'a pas un mot qui le remplace exactement ni aussi brièvement dans la langue officielle.

Duire. — Se trouve encore dans les dictionnaires, notamment dans celui de l'Académie, où il est traité de « vieus et familier ». Quoi qu'il en soit, est très employé dans le Gâtinais, où il signifie non seulement *Plaire*, *Convenir*, comme le disent les dictionnaires, mais encore et surtout *Dresser*, *Éduquer*. Ex. : Il a mal *duit* son cheval. C'est un gars bien *duit*.

Durci (poire de). — Poire d'hiver qui n'est bonne que cuite.

(*A suivre.*)

L'étendue du Bulletin de la Société de réforme orthographique nous oblige à remettre les comptes-rendus au prochain fascicule.

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

JANVIER 1896

Pétition à M. le Ministre de l'Instruction publique.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au nom des trois sections de la Société de Réforme orthographique, nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention les considérations suivantes qui vous décideront, nous l'espérons, à mettre à l'étude la réforme de l'enseignement de l'orthographe dans les écoles, réforme qui serait, en même temps qu'une œuvre vraiment scientifique, un grand service rendu à la société et aux pays de langue française, et qu'il serait en votre pouvoir de réaliser.

I

1° La réforme de l'enseignement de l'orthographe sera une œuvre de science et de bon sens.

L'orthographe d'aujourd'hui, avec ses anomalies, ses incohérences et ses complications de toutes sortes, est moins un science qu'un jeu de hasard. Est-il besoin de faire ressortir qu'il est illogique et tout à fait déraisonnable d'écrire par exemple *coureur* et *chariot* avec un seul **r**, mais *courrier* et *charrette* avec deux ; *j'achète* avec un seul **t**, mais *je cachette* avec deux ; *école* sans **h**, mais *écho* avec **h** ; *frénésie* avec **f**, mais **ph***rénologie* avec

ph; *dizaine* avec **z**, mais *di***x***ième* avec **x** ? Quelle raison y a-t-il d'adopter pour ces mots, qui ont même étymologie et même prononciation, deux orthographes différentes? Pourquoi ne pas marquer aussi exactement qu'il est possible, dans les mots français, la prononciation française? Pourquoi, lorsqu'on prononce : *gajûre*, *sinet*, *condâner*, écrire : *gageure* (comme **nageur**), *signet* (comme **signer**) et *condamné* (comme **amnistié**)?

La langue française demande à être écrite dans une orthographe française et non dans une orthographe grecque, latine, anglaise ou allemande. C'est là une vérité de bon sens, et tel a été l'avis de tous nos grands écrivains, notamment de Montaigne, de Corneille et de Voltaire.

2° La réforme ne serait pas une révolution, mais une évolution.

Les exigences de la science et du sens commun se trouvent ici, d'ailleurs, d'accord avec le sens de la tradition. La réforme, en effet, ne fera que permettre à l'orthographe de reprendre le cours d'une évolution, brusquement interrompue au commencement de ce siècle. Il y a juste deux cents ans, dans la première édition du dictionnaire de l'Académie française (1694), les mots *connaître*, *fantôme*, *prêtre*, *sujet*, *avocat*, etc., étaient écrits étymologiquement *cognoistre*, *phantôme*, *prebstre*, *subject*, *advocat*. Peu à peu, graduellement et sans atteindre la langue qui, elle, est toujours demeurée la même à travers ces changements orthographiques, nos pères ont simplifié ces formes plus grecques et plus latines que françaises, et l'Académie, se conformant à l'usage, a sanctionné à diverses reprises les réformes faites par le public, notamment au milieu du siècle dernier, où elle modifia, de 1740 à 1762, l'orthographe de plus de *cinq mille* mots (sur un total d'environ dix-huit mille). Il importe, au surplus, de remarquer que les simplifications orthographiques opérées pendant les deux derniers siècles n'étaient qu'un retour à la vraie tradition fran-

çaise, interrompue à la Renaissance. Quand on a supprimé l'**h** de *eschole*, quand on a écrit *les lois* au lieu de *les loix*, on est, en effet, simplement revenu à l'ancienne orthographe de la langue.

3° La réforme sera une œuvre de bienfaisance sociale.

En simplifiant l'orthographe, on mettra les enfants à même de l'apprendre plus vite et de la savoir mieux. Ce qui, en effet, prend le plus de temps et offre le plus de difficulté dans l'étude de l'orthographe, ce ne sont pas les règles elles-mêmes, quand elles sont fondées et légitimes, ce sont les anomalies et les exceptions que ne justifient ni la logique ni la phonétique. On a vite fait, par exemple, d'apprendre que le pluriel des noms se marque avec une **s**, et si cette règle s'étendait à tous les noms sans exception, quel est l'enfant qui ne la comprendrait pas du premier coup et ne l'appliquerait pas infailliblement? Mais on a multiplié à plaisir et sans raison d'aucune sorte les exceptions, d'abord les noms en *au*, puis les noms en *eu* à l'exception de *bleus*, puis sept noms en *ou* (*bijou*, *caillou*, etc.), qui marquent leur pluriel non avec une **s**, mais avec un **x**, sans compter les sous-exceptions et aussi les noms propres et les noms composés, qui tantôt prennent la marque du pluriel et tantôt ne la prennent pas. Et cela pourquoi? Nul ne l'a jamais su. Qu'on les soumette donc à la loi générale! Qu'on écrive *des étaus* comme *des landaus*, *des chous* comme *des clous*! Quel obstacle y a-t-il à cela? Et du même coup on aura supprimé, sur ce seul point particulier de la grammaire, neuf à dix exceptions, dont chacune demande autant d'étude que la règle à elle seule. Le temps employé à apprendre l'orthographe sera ainsi neuf ou dix fois moindre qu'il ne l'est aujourd'hui.

Y a-t-il, d'ailleurs, rien de plus stérile et de plus ingrat pour les enfants que l'étude de la pseudo-science en vertu de laquelle il faut écrire *des timbres poste* sans **s** finale, mais *des malles-postes* avec **s**, *millionième* avec une seule **n**, mais *millionnaire* avec deux! Que d'inutiles efforts

de mémoire, propres tout au plus à dérouter le jugement! Quelle perte de temps! Qui ne sait, par expérience, que l'étude de l'orthographe, grâce à ses complications, absorbe aujourd'hui à elle seule la moitié au moins du temps consacré à l'enseignement dans les écoles primaires, et rend ainsi impossible aux enfants l'acquisition de connaissances vraiment utiles, celle par exemple de la langue française, qui diffère essentiellement de son orthographe, mais qu'on délaisse au profit de celle-ci? Et le temps ainsi dépensé à épuiser en pure perte les jeunes intelligences, c'est-à-dire la principale des forces vives de la nation, est, — pour les 9/10 des enfants, — le seul, de toute la vie, réservé à l'instruction! N'est-ce pas vraiment commettre un abus que les obliger à étudier une orthographe qu'ils ne peuvent comprendre, que de mettre leur esprit à la torture pour y faire entrer de force des notions qui n'ont pas le sens commun (**h***olocauste* avec **h**, mais *olographe* sans **h**; *courtisane* avec une seule **n**, mais *paysan***ne** avec deux, etc.), et cela à un âge où il serait si nécessaire de ne leur donner que des notions propres à former le jugement et d'écarter tout ce qui pourrait le fausser?

Faire cesser un tel abus, en décréter l'abolition et débarrasser du même coup le public d'un préjugé qui dure depuis près d'un siècle et qui lui fait considérer l'orthographe d'aujourd'hui comme une science d'autant plus digne d'admiration qu'elle est incompréhensible, et la connaissance de cette absurde orthographe comme la pierre de touche de l'intelligence et la marque suprême de la culture littéraire, ne sera-ce pas accomplir une œuvre de bienfaisance sociale et d'assainissement intellectuel?

4° La réforme servirait les intérêts de la France et des pays de langue française.

Les inutiles complications dont l'orthographe d'aujourd'hui est hérissée sont l'un des principaux obstacles à la diffusion de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

Comment un indigène de l'Algérie, du Tonkin ou de Madagascar, comment un étranger pourra-t-il reconnaître, par exemple, dans une phrase, la prononciation du **ch**, qui vaut tantôt *che* comme dans *échange* et tantôt *ke* comme dans *archange?*

Un fait très significatif a ému la Société orthographique. Les Français qui naissent en Algérie ou en Tunisie, colonies où l'on parle couramment les trois langues, française, italienne et espagnole, apprennent avec une égale facilité ces trois langues. Mais à l'école, le français perd du terrain : tandis que l'orthographe italienne et l'orthographe espagnole, toutes deux très simples, débarrassées qu'elles sont de toute lettre parasite, — où l'on écrit, par exemple, *teatro*, *terapeutica*, *colera*, *filosofia*, *fisiologia*, etc., — s'apprennent très vite, l'orthographe « française, elle, surchargée d'éléments souvent inintelligibles, décourage à la longue les mieux doués et les mieux intentionnés. De là, des conséquences graves : « Je connais, écrit un fonctionnaire tunisien, quelques industriels *français* qui, depuis l'occupation française, n'ont pas discontinué de rédiger en *italien* leur correspondance commerciale, dans des cas où il n'y a point nécessité de le faire, et cela par peur des fautes d'orthographe. » N'est-il pas à craindre que le commerce de tous les pays de langue française n'ait à souffrir de cette légitime terreur qu'inspire notre système d'écriture ?

Notons enfin que le français, parlé en 1801 par 19 % de la population du monde entier, n'est plus parlé aujourd'hui que par 12 %. En moins d'un siècle, et précisément depuis le jour où les formes actuelles, souvent si absurdes, de notre orthographe, sont devenues obligatoires, il a perdu le tiers du terrain qu'il occupait. La suprématie intellectuelle dans le monde est en train de nous échapper ; les complications de notre orthographe ne nous aideront pas à la retenir. Hâtons-nous, si nous voulons, dans la mesure de nos forces, enrayer le mouvement de recul que subit notre langue, de simplifier notre orthographe.

Voilà, Monsieur le Ministre, les raisons d'ordre divers qui nous paraissent rendre nécessaire et urgente la simplification de l'orthographe, simplification réclamée, d'ailleurs, par les esprits les plus éclairés et les plus sages, par les classes les plus instruites de la nation : vous le savez, en effet, plus de *sept mille* Français, appartenant à l'élite intellectuelle de notre pays, quarante membres de l'Institut, deux cents professeurs de l'Enseignement supérieur et des grandes écoles de l'État (Sorbonne, Collège de France, École normale supérieure, etc.), la plupart des doyens des Facultés des lettres, plus d'un millier de professeurs de l'Enseignement secondaire, quatre-vingts supérieurs ou professeurs de petits séminaires, plusieurs milliers d'instituteurs et d'institutrices, et, vous nous permettrez de leur donner une place à part dans cette énumération, les trois directeurs de votre Ministère, ont approuvé de leur signature la pétition adressée en 1889 à l'Académie française, pour lui demander de prendre l'initiative d'une réforme orthographique; la réforme de l'orthographe est donc voulue par tous ceux qui sont les plus capables de se prononcer sur sa nécessité et sa nature.

II

Après nous être adressés en 1889 à l'Académie, nous venons aujourd'hui demander l'intervention de l'État. Voici la raison de cette manière d'agir.

Les pouvoirs de l'Académie en matière d'orthographe ont malheureusement des limites fort étroites.

L'Académie doit se borner à de légères retouches, dans le genre de celles qui figurent dans son dictionnaire de 1878 ou de celles que nous lui avons demandées en 1889 et qui ont été partiellement admises par la Commission du dictionnaire, sur la proposition de M. Gréard. Elle peut évidemment corriger demain *évènement* en *évènement* comme *avènement*, de même qu'elle a rectifié, il y a seize ans, l'accent de *collège* et de *siège;* mais aller très loin dans cette direction ne lui est pas possible.

L'orthographe de son dictionnaire étant moralement imposée aux adultes, elle ne peut introduire un nombre de simplifications tel qu'il en résulte un changement brusque dans les habitudes du public.

L'Académie a toujours admis, d'ailleurs, qu'elle ne peut que suivre l'usage.

Elle laisse au public le soin d'opérer les réformes, se réservant la faculté de les adopter ensuite et de leur donner, si elle les trouve bonnes, la consécration de son autorité. Elle le déclare expressément dans presque toutes les préfaces de son dictionnaire : « L'on ne doit point, en matière de langue, prévenir le public, mais il convient de le suivre, en se soumettant non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement reçu. » (Préface de 1740.) Même déclaration dans la préface de 1762 : « L'Académie a fait, dans cette édition, un changement assez considérable que les gens de lettres demandent depuis longtemps. On a séparé la voyelle **i** de la consonne **j**, la voyelle **u** de la consonne **v**... *La profession que l'Académie a toujours faite de se conformer à l'usage universellement reçu, soit en la manière d'écrire les mots, soit en les qualifiant, l'a forcée d'admettre les changements que le public a faits.* » L'Académie donc, de son propre aveu, a pour principe de laisser au public l'initiative des réformes orthographiques. Et de fait, il en a toujours été ainsi depuis sa fondation jusqu'au commencement de notre siècle, c'est-à-dire tant que le public a eu le pouvoir de faire des réformes. Lorsque dans la quatrième édition de son dictionnaire, en 1762, elle adopta un signe distinct pour l'**u** et le **v**, jusque-là représentés par la même lettre (on écrivait *pauure* au lieu de *pauvre*), et aussi un signe distinct pour l'**i** et **j**, également confondus dans le même caractère (on écrivait *iouir* au lieu de *jouir*), il y avait nombre d'années que la plupart des imprimeurs avaient opéré ce changement et plus de cent ans que Corneille, interprète en cela du sentiment public, l'avait adopté dans l'édition qu'il avait donnée de son théâtre, en 1664. Lorsque à la même époque, dans les deux éditions qu'elle fit paraître de son

dictionnaire (1740 et 1762), elle modifia, en supprimant nombre de lettres doubles et pseudo-étymologiques (*prebstre*, *advocat*, *autheur*, *chasteau*, *abbonner*, etc.), l'orthographe de plus de *cinq mille mots*, ce qui fut vraiment non pas une réforme, mais une révolution, car la disposition alphabétique du dictionnaire en fut complètement modifiée, c'est que cette révolution avait déjà été accomplie en dehors d'elle par le public, comme elle le reconnaît elle-même. Nous ne citons pour les siècles qui ont précédé le nôtre que deux exemples; ils sont une preuve suffisante. Même dans notre siècle, c'est-à-dire depuis que le public a abdiqué, — nous dirons tout à l'heure pourquoi et comment, — son privilège de réformer l'usage, l'Académie, dans la plupart des changements qu'elle a opérés, avait été devancée par le public. Ainsi, lorsqu'elle adopta, en 1835, la substitution de *ai* à *oi* dans les mots *je chantais*, les *Français*, — malgré la vive opposition de Nodier, de Lamennais et de Chateaubriand, qui voulaient que l'on continuât à écrire *je chantois* et *les François*, — ce changement, si légitime, en effet si raisonnable, réclamé vingt fois par Voltaire, était déjà passé dans les habitudes, notamment au *Moniteur Universel*.

L'histoire de l'orthographe française prouve donc que l'Académie sortirait de son rôle en faisant une revision profonde, pouvant réellement aboutir à une économie de temps dans les écoles primaires. Une réforme étant cependant nécessaire, à qui incombe-t-elle?

Il ne faut pas songer à la demander au public.

Si, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, le public était l'arbitre de l'usage et pouvait à son gré faire des réformes, c'est qu'en matière d'orthographe il était libre, c'est qu'aucune contrainte de la part des pouvoirs publics ne gênait son action.

Au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, non seulement l'orthographe différait profondément de ce qu'elle est aujourd'hui, mais elle variait d'un écrivain à l'autre; mieux que cela, dans le même livre et sous la même

plume, suivant les fantaisies individuelles ou le caprice du moment : RABELAIS, qui d'ailleurs a une orthographe différente de celle de Montaigne et de tous ses contemporains, dans l'espace de cinq ou six lignes écrivait le mot *huile* de quatre façons différentes : *huyle*, *huile*, *huylle* et *uyle*; BOSSUET écrivait *temps*, *tems* et *tans*, *goustez* (goûtez) et *gouttant* (goûtant). *vreiment* et *vraiment*, *règle* et *reigle*, *sciance* et *vangeance*. RACINE écrivait *compter* et *conter sur quelqu'un*, *prompt* et *pront*, *avanture*, *masson*, *une boëtte* (boîte), etc. Mme DE SÉVIGNÉ écrivait : *souhaitter*, *demeurer ducort*, *iay* (j'aie), *soufert*, *les febles* (faibles), *contante*, *come*, *ie suis si plaine de vous*, etc. FÉNELON : *les avantures de Télémaque*, etc., etc. ; VOLTAIRE écrivait : *vous faittes* et *vous faites*, *jésuitte* et *jésuite*, *stite*, *aparence*, *soufrir*, *théâtre* et *téatre*, *philosophie* et *filosofie*, etc. Bien mieux, le dictionnaire de l'Académie, qui ne fera autorité que beaucoup plus tard, abonde lui-même dans sa première édition (1694) en contradictions de toutes sortes : on y lit *reçu* et *receu*, *fait* et *faict*, *devoir* et *debvoir*, *dictionnaire* et *dictionaire*, etc. Ainsi, point de règle fixe, point d'orthodoxie, liberté absolue. La cause en est dans ce fait que l'orthographe alors n'était nulle part dans les écoles l'objet d'un enseignement particulier. Nos pères n'avaient pour l'orthographe que l'estime qu'elle mérite. Loin d'en imposer l'étude à tous les enfants sous les peines les plus sévères, ils la reléguaient au dernier plan des connaissances humaines. Et comment ne pas remarquer en passant que les trois siècles pendant lesquels l'orthographe, toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui, flottait ainsi au gré de tous les caprices, ont été les plus beaux de notre littérature, et que par conséquent cette prétendue science est chose bien futile, puisqu'elle n'est pour rien dans la perfection des œuvres littéraires? En quoi, en effet, les ouvrages d'un Pascal, d'un La Fontaine ou d'un Rousseau ont-ils gagné ou perdu à être habillés à la mode orthographique du dix-neuvième siècle; et en quoi pourront-ils encore gagner ou perdre à être habillés à la mode de demain? Et nous avons fait, nous, de cette science, la base de l'ensei-

gnement national, de l'enseignement donné à tous les enfants! Elle est devenue, sous sa forme actuelle, si baroque et si fantasque, un objet de vénération, un fétiche devant lequel tout le monde s'incline! Et que serait-il advenu si nos pères avaient eu les mêmes préjugés que nous sur la valeur de leur orthographe, si la fantaisie leur eût pris, comme à nous, de rendre obligatoires, et par suite immuables, les formes orthographiques d'il y a deux cents ans? Nous en serions encore à écrire et à faire écrire à nos enfants *genouil*, *escholier*, *phantosme*, *mélancholie*, *throsne*, *abbreger*, *appanage*, etc., formes auxquelles, d'ailleurs, les suivantes n'ont rien à envier : *anachorète*, *chronique*, *sculpture*, *dompter*, *appareil*, *nœud*, etc., etc.

Heureusement, nos pères n'ont pas commis cette faute. Ils ont permis à l'orthographe de suivre librement le cours de son évolution, et sous l'action bienfaisante de la liberté, elle est allée se débarrassant peu à peu d'une partie des lettres parasites qui l'obstruaient alors plus encore qu'aujourd'hui, et s'acheminant graduellement vers une forme de plus en plus simple.

Or, ce progrès continu vers l'idéal, a bien été, comme l'Académie se plaît à le reconnaître, l'œuvre anonyme du public. En effet, à côté de l'orthographe individuelle que nous avons vue, essentiellement variable et capricieuse, il y a eu dans les siècles passés, une autre orthographe, commune en quelque sorte, faite pour ainsi dire de la résultante des orthographes particulières : c'était l'orthographe des livres, l'orthographe publique. Celle-là avait presque partout, à la même époque, sinon une conformité absolue comme aujourd'hui, du moins, à part quelques traits, la même physionomie. Cela est si vrai qu'il est facile à tout œil un peu exercé de reconnaître du premier coup, ici le XVIe siècle, là le XVIIe ou le XVIIIe siècle. Or, cette orthographe commune s'est avancée d'un mouvement continu vers le terme non encore atteint de son évolution, éliminant, l'un après l'autre, les éléments hétéroclites qui la dénaturaient. C'est ainsi que les formes *cognoistre*, *nepveu*, *apostre*,

escript, *charactère*, *chutte*, *parolle*, *ie sauuois*, etc., sont devenues *connaître*, *neveu*, *apôtre*, *écrit*, *caractère*, *chute*, *parole*, *je sauvais*. Et à mesure que ces simplifications s'introduisaient et s'acclimataient dans l'orthographe commune, l'Académie les faisait passer dans son dictionnaire et leur délivrait leurs lettres de naturalisation. Ainsi se modifiait l'usage dans les siècles passés.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Au commencement du XIXe siècle, l'orthographe a été brusquement interrompue dans sa marche vers sa forme définitive, et cela, il faut bien le dire, par la faute de l'Université. Dans les premières années de ce siècle, c'est-à-dire lors de l'organisation de l'enseignement primaire en France, sous Napoléon, l'Université a rendu obligatoires et par suite immuables, les formes orthographiques consacrées à cette date par l'autorité du dictionnaire de l'Académie, et qui n'étaient encore pour la plupart que les formes imparfaites et transitoires d'un système en voie de transformation. Alors peu à peu furent imposées à tous les enfants, tyranniquement, comme des dogmes, sous peine d'échec aux examens, ces anomalies, ces incohérences, ces absurdités, que la sagesse de nos pères s'était donné pour tâche d'écarter, d'éliminer les unes après les autres, et que nous conservons, nous, héritiers inintelligents et sottement respectueux, comme un legs précieux digne d'être transmis aux générations futures; et ce qui n'était qu'un caprice de l'usage, appelé à disparaître ou à se modifier, a été érigé en règle fixe : *dizaine* avec **z**, mais *dixième* avec **x**; *félonie* avec une **n**, mais *baronnie* avec deux; *psychologie* avec **h**, mais *métempsycose* sans **h**.

L'usage librement suivi a fait place à un dogme immuable, imposé par l'Université. Dès lors, tout progrès est devenu impossible, l'orthographe a été immobilisée. Les enfants se sont habitués à considérer comme naturelles, comme conformes à la raison et dignes de respect, des façons d'écrire fantaisistes ou ineptes. Une longue habitude, une longue routine a fini par aveugler le public élevé à cette école, et aujourd'hui, après un siècle d'inaction, alors que l'œuvre qui reste à accomplir

est immense, après avoir eu cependant sous les yeux l'exemple de nos pères, qui, au siècle dernier, ont rectifié l'orthographe de plusieurs milliers de mots, nous nous trouvons en présence d'une manière d'écrire hérissée de complications de toute nature, encombrée de lettres inutiles, retardée en un mot de près de cent ans dans son évolution.

Puisque l'Université a fait tout le mal, n'est-ce pas à elle de le réparer? Puisqu'elle s'est substituée au public pour gouverner l'orthographe, n'est-ce pas à elle à accomplir la tâche autrefois dévolue au public et à opérer la réforme que réclament le bon sens, la science et l'intérêt national?

Un de vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre, a déjà commencé cette grande œuvre. Il y a quatre ans, M. Léon Bourgeois, aujourd'hui président du Conseil dont vous faites partie, alors grand-maître de l'Université, dans une circulaire demeurée célèbre, prescrivit aux examinateurs de considérer comme non avenues certaines infractions au dogme académique. En faisant un pas de plus dans la même voie, en introduisant ou en autorisant la simplification de l'orthographe dans les écoles, non seulement vous permettrez à l'orthographe de rentrer dans la voie de la tradition et de reprendre sa marche en avant, mais vous allègerez d'un poids considérable la tâche des générations à venir, qui apprendront une orthographe différente de la nôtre, comme la nôtre diffère de celle de nos pères. Il est réservé, nous l'espérons, à un Ministre de la troisième République, de rendre ce grand service à la France et aux nations qui parlent le français.

Et à son tour l'Académie Française, qui a toujours fait « profession de suivre l'usage », quand les générations nouvelles auront adopté un usage nouveau, s'y conformera elle-même, suivant ses traditions constantes, et lui donnera la sanction de sa haute autorité en l'introduisant dans son nouveau dictionnaire.

III

Il ne nous appartient pas, Monsieur le Ministre, de dresser la liste des simplifications qu'il convient d'adopter dès maintenant. La seule difficulté sera l'embarras du choix, car il faudra choisir et graduer les réformes, suivant le conseil d'un des plus illustres maîtres de ce temps, Littré : « Manifestement, dit l'auteur du *Dictionnaire de la Langue française*, en des termes dont chacun demande à être pesé, le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications, de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accordent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. » Vouloir en effet réformer une orthographe susceptible de tant de perfectionnements, sur tous les points à la fois, ce serait la rendre, pour un temps du moins, méconnaissable à nos yeux et jeter un trop grand trouble dans nos habitudes. Des hommes accoutumés dès l'enfance à marcher de travers ne sauraient, du jour au lendemain, apprendre à marcher droit. C'est en l'espaçant sur plusieurs générations scolaires qu'on assurera le succès de la réforme.

N'adoptât-on qu'une ou deux simplifications d'un caractère général, par exemple l'emploi de **s** comme marque uniforme du pluriel (*maisons*, *landaus*, *étaus*, *animaus*, *bateaus*, *des épous heureus*), à l'exclusion de **x** (sauf les cas très rares où **x** se prononce comme dans *phénix*, *silex*), et la suppression des lettres doubles là où une suffit (*milionième*, *eantonier*, *apartement*, *je cachète*, *paysane*, etc.), on débarrasserait l'orthographe de deux de ses principales difficultés.

Le grand-maître de l'Université, aidé, s'il le juge bon, d'une commission dont les membres pourraient être empruntés au personnel des trois ordres d'enseignement, supérieur, secondaire et primaire, et aussi à la corporation des imprimeurs, saura indiquer aux maîtres chargés d'enseigner l'orthographe, parmi les changements à adopter, ceux qui paraissent de nature à rallier

tous les suffrages, c'est-à-dire qui auront pour résultat de faire disparaître les anomalies les plus choquantes, le plus grand nombre possible d'exceptions arbitraires, et, par suite, de rendre plus faciles l'étude et la pratique de l'orthographe.

Confiants dans la sagesse de votre décision, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'hommage de nos sentiments les plus respectueux.

La Société de Réforme orthographique.

Pour le bureau :

Le Président : L. Havet, professeur au Collège de France.

Les Secrétaires : L. Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.

P. Passy, maître de Conférences à l'École des Hautes Études.

Pour la section algérienne :

Le Président : Dr Alcide Treille, professeur à l'École de médecine d'Alger.

Le Secrétaire : Aug. Renard, professeur de rhétorique au Lycée d'Alger.

Pour la section belge :

Le Président : Eug. Monseur, professeur à l'Université de Bruxelles.

Le Secrétaire : J. Chevalier, professeur à l'Athénée d'Anvers.

La pétition qu'on vient de lire est la mise en pratique du plan de conduite que nous avons proposé dans notre *Bulletin* de juillet 1893 (tome VII de la *Revue de Philologie française*, page 153) sous le titre de « Réforme par voie administrative. »

COTISATIONS

Nous prions instamment les membres de la Société de vouloir bien adresser leurs cotisations soit à M. Paul Passy, Neuilly-Saint-James, soit à M. Léon Clédat, 29, rue Molière, Lyon.

NOUVELLES DIVERSES

Notre confrère M. Renard poursuit activement sa campagne en Algérie. Il a fait à Alger et à Oran, avec un très grand succès, les conférences qui avaient été interdites l'an dernier. Grâce à ses efforts, un important comité est en train de se constituer à Oran.

Signalons dans le *Bulletin des Sommaires* une série d'articles de M. Limousin sur la réforme, et le nouveau *Bulletin* de notre section belge (n° 3, janvier 1896), trente-deux pages pleines de faits et d'idées.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

TABLE DU TOME IX

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1896

Pages

L. Clédat. — *La conjugaison morte* (suite et fin)..... 1
E. Roy. — *Les lettres de noblesse (1503) du poète Jean Molinet.* 19
E. Roy. — *Le blason d'un roi des ribauds Bourguignon et le roman du duc Jean Sans Peur*..... 23
L. Vernier. — *Observations sur la phonétique du latin vulgaire*
I. *Le latin parlé*..... 32
II. *Abréviation des atones*..... 269
III. *Abréviation de certaines syllabes toniques* 279
IV. *De l'accent parfois variable dans les mots les plus usuels*..... 281
H. Viez. — *Chanson en patois imprimée à Douai vers 1814*.. 40
L. C. — *Les lois de la dérivation des sens appliquées au français*..... 49
L. C. — *Le superlatif relatif en français*..... 56
H. Teulié. — *Nouvelles traductions dialectales d'un passage de Mireille*..... 58,224
A. Jeanroy et H. Teulié. — *L'Ascension, mystère provençal inédit du XVe siècle*..... 81
L. Clédat. — *Etudes de grammaire française : les mots invariables*..... 116,161
L. Clédat. — *Œuvres narratives du moyen âge* (suite)..... 167
Ch. Adam. — *Remarques sur l'orthographe de Descartes*..... 169
L. C. — « *Qui vive ?* »..... 233
L. Clédat. — *Œuvres dramatiques d'Adam de la Halle*..... 241
A. Roux. — *Glossaire du patois Gâtinais* (à suivre)..... 294
COMPTES RENDUS :
E. Huguet. — *Etude sur la syntaxe de Rabelais* (J. Buche). 65
Wahlund. — *Ueber Anne Malet de Graville* (J. Texte)..... 153
Mellerio. — *Lexique de Ronsard* (J. T.)..... 155
E. Forestié. — *Quelques inventaires du XIVe siècle* (H. Teulié) 234
PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE..... 68, 155, 235
NÉCROLOGIE : *Clair Tisseur*..... 236
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE..... 73, 157, 237, 305

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

PC
2701
R5
t.9

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
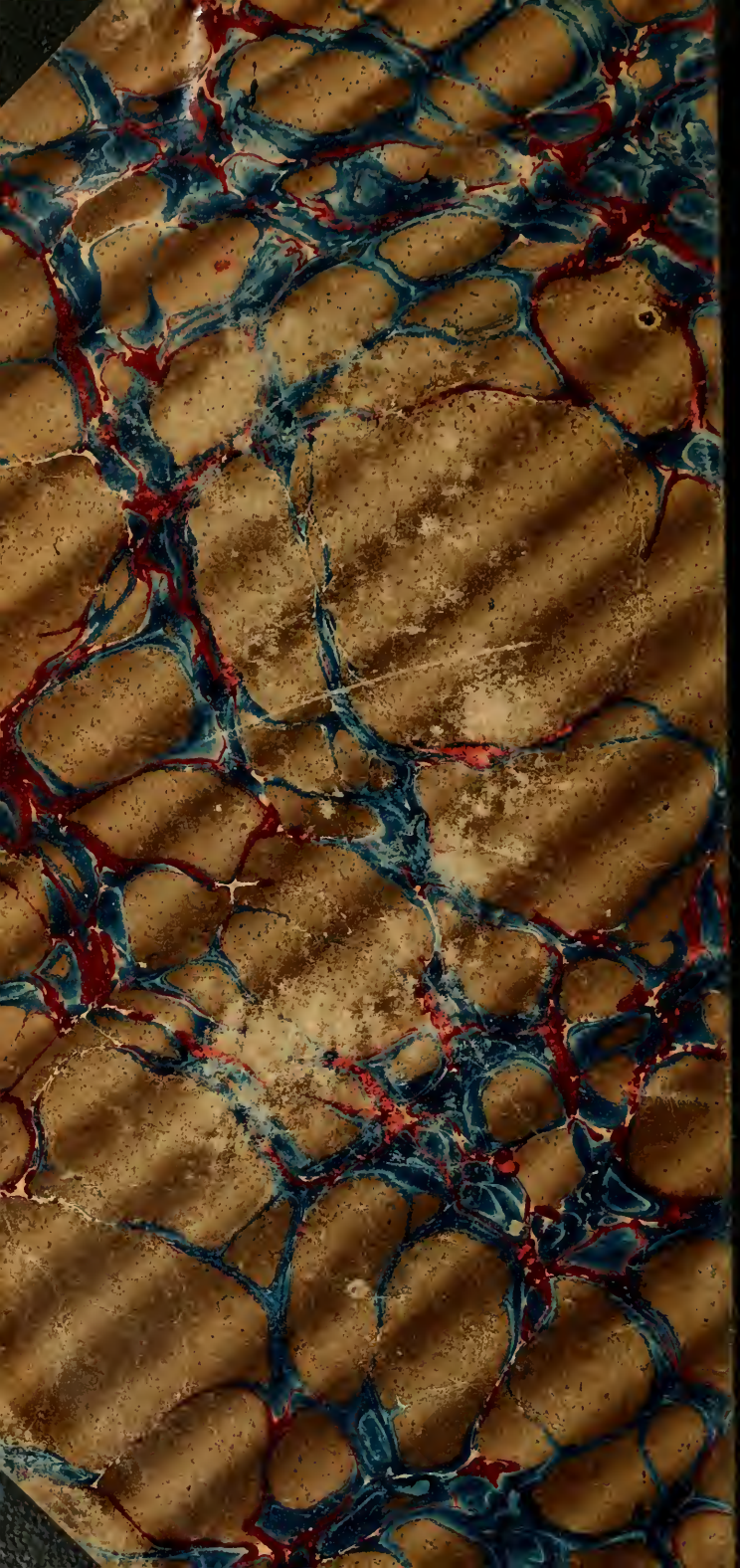
BOUND BY
BROWN BROS
LTD. TORONTO